

L'américain Ford prend le contrôle des automobiles Volvo

VOLVO a finalement annoncé, jeudi 28 janvier, la vente de ses activités automobiles à Ford, deuxième constructeur mondial, pour 50 milliards de couronnes (5,7 milliards d'euros). Fiat et General Motors, le numéro 1 mondial, étaient également sur les rangs. Un mariage programmé entre Renault et Volvo avait échoué en 1993. Volvo et Ford seront propriétaires en commun de la marque haut de gamme que le groupe américain pourra utiliser pour les voitures de tourisme, les monospaces, les 4x4 et les utilitaires. Volvo gardera la production des camions, des autocars, des moteurs de bateaux et des équipements aéronautiques. L'opération doit encore recevoir le feu vert des actionnaires de Volvo et des autorités de contrôle.

Lire page 15

Sécurité : plus de justice, de police et d'école

- Le plan du premier ministre apporte surtout des moyens nouveaux
- 10 000 aides-éducateurs recrutés, 7 000 policiers et gendarmes redéployés, plus de juges pour enfants
- Les nouveaux « centres de placement immédiat » seront animés par des éducateurs du ministère de la justice

LE PREMIER ministre, Lionel Jospin, a présenté, mercredi 27 janvier, à l'issue d'un Conseil de sécurité intérieure (CSI) de nouvelles mesures pour lutter contre la violence des jeunes. Il a notamment annoncé la création d'ici à 2001 de 50 « centres de placement immédiat » destinés à éloigner et à permettre un « strict contrôle » des mineurs délinquants multirécidivistes. Cette décision correspond à un arbitrage rendu par M. Jospin dans le débat qui a opposé, tout au long du mois de janvier, le ministre de l'intérieur et la ministre de la justice. Le premier ministre a veillé à ne pas employer l'expression de « centre fermé », revendiquée par M. Chevènement, à propos de cette nouvelle structure qui sera placée sous contrôle éducatif et non pas pénitentiaire.

Celle-ci se situe à mi-chemin entre les « centres de retenue » demandés par Jean-Pierre Chevènement et les « foyers d'accueil



- Le détail du plan gouvernemental p. 6
- Reportages à Metz, à Roubaix et aux Etats-Unis p. 7
- Enquête : les maires confrontés à la violence p. 12
- Notre éditorial p. 14

d'urgence » préconisés par Elisabeth Guigou. M. Jospin a également promis d'élever le nombre de Dispositifs éducatifs renforcés (DER) à 100 avant l'an 2000 et de recruter, exceptionnellement 1 000 éducateurs dans les trois ans.

Par ailleurs, le premier ministre a défini trois axes prioritaires pour le gouvernement : renforcer la présence des forces de l'ordre dans les quartiers sensibles par l'affectation, d'ici à 2001, de 7 000 policiers et gendarmes supplémentaires dans les 26 départements considérés comme les plus sensibles ; améliorer les réponses judiciaires aux infractions commises par les mineurs (recrutement de 50 juges pour enfants et de 25 substituts) ; approfondir la lutte contre la violence en milieu scolaire - 10 000 aides éducatives seront recrutés en 1999 - et enfin, favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, notamment ceux issus de l'immigration.

Le procès Clinton

■ La menace d'une destitution du président par ses adversaires républicains paraît écartée

■ Le Sénat entendra trois témoins cités par l'accusation, dont Monica Lewinsky

■ La déposition de l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche sera déterminante

Lire pages 2 et 3



DAVID HOCKNEY 1998

David Hockney croit en la peinture

Ses dernières toiles reflètent son obsession de la couleur (ci-dessus, *Double East Yorkshire*, détail). Le Centre Pompidou présente quarante-trois toiles du peintre anglais, qui réfute « l'idée de la mort de la peinture ». p. 27

La retraite après soixante ans

Faire sauter le verrou de la retraite à soixante ans et raisonner en termes de durée de cotisations : réuni à partir de jeudi, le Commissariat au Plan étudie cette piste. p. 8

Tennis : la finale d'Amélie Mauresmo

La joueuse française rencontrera Martina Hingis en finale des Internationaux d'Australie. p. 32 et nos autres informations sportives p. 23

Culture glisse

Des cimes aux plages en passant par le bitume, la glisse est un sport en plein essor mais aussi une culture. Le salon européen Glissexpo s'ouvre au public ce week-end à Disneyland Paris. p. 25

Violences serbes

Parodies de procès, violences, des centaines d'Albanais emprisonnés pour « terrorisme » : les violations des droits de l'homme au Kosovo sont constantes. p. 4

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 129 - 7,50 F



Cette mortelle randonnée qui ravive une amitié israélo-palestinienne

JÉRUSALEM correspondance

Ils ont été inhumés le même jour, mardi 26 janvier. L'enterrement d'Inbal Perelson a eu lieu le matin à Petah Tikvah, dans la banlieue de Tel Aviv ; celui d'Elias Djeraiçé l'après-midi, à Beit Sahour, près de Bethléem ; et celui de Yohanan Lorwin dans la soirée, à Jérusalem. Trois cérémonies pour une même mort accidentelle. Trois enterrements qui ont réuni des publics peu habitués à se côtoyer : Palestiniens militants, Israéliens laïques et Israéliens religieux. Car tous trois étaient membres du Centre d'information alternative (AIC), une organisation pacifiste israélo-palestinienne. Après un séminaire de deux jours de l'AIC, ils avaient participé, dimanche 24 janvier, dans le désert de Judée, à une randonnée qui s'est mal terminée. Surpris par les eaux en crue du Wadi Dragot, ils ont été emportés.

Inbal Perelson était née il y a trente-huit ans au kibboutz Amir. Parmi ceux qui se sont rendus au cimetière de Petah Tikvah, de nombreux Palestiniens que leurs amis israéliens ont aidé à passer les contrôles de l'armée.

Laïque, auteur d'une thèse sur la musique populaire judéo-arabe en Israël, Inbal Perelson publiait le bulletin de l'AIC en hébreu, *Mitsad sheni* (D'un autre côté). Ce sont ses amies palestiniennes qui ont déposé la première gerbe sur sa tombe. Une partie des participants de cette première cérémonie se sont ensuite retrouvés au cimetière catholique de Beit Sahour, où quelque cinq mille personnes ont rendu un dernier hommage à Elias Djeraiçé. Agé de trente-huit ans, ce professeur d'arabe, proche du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), a passé sept ans dans les geôles israéliennes, dont vingt-sept mois en tant que « détenu administratif ». Libéré en mars 1998, il éditait depuis le bulletin en langue arabe de l'AIC, *Ru'ya uhra* (Un autre regard).

Autour de sa tombe, des représentants de l'Autorité palestinienne et d'anciens prisonniers politiques membres du FPLP, mais aussi des Israéliens, membres des familles et amis des deux autres victimes. Un peu plus tard, devant la tombe de Yohanan Lorwin, quarante-cinq ans, avocat d'origine américaine immigré

en Israël, décrit comme un homme profondément religieux, doux et modeste, l'oraison funèbre a été prononcée par un de ses collègues palestiniens. Après les officiants, ce sont ses amis palestiniens qui ont jeté les premières pelletées de terre sur son cercueil.

Michel Warshawski, né en France, est un des fondateurs de l'AIC. Rescapé de la tragique randonnée, il a sauvé de la noyade Ouhad Djeraiçé, le fils, âgé de treize ans, de son ami palestinien. Encore sous le choc, il raconte comment Elias Djeraiçé et Inbal Perelson sont morts en tentant, vainement, de sauver Yohanan Lorwin. Mais en même temps, il veut croire à la force des symboles portés par ce drame. Militant depuis trente-cinq ans du rapprochement israélo-palestinien, il dit ne jamais avoir senti à ce point qu'il est malgré tout possible de surmonter cette « culture de la séparation » qui règne dans la région depuis cinquante ans. Evoquant la mémoire de ses amis Elias et Inbal, il évoque des êtres rares qui « vivaient ensemble à un futur commun ».

Jean Lasar

Lire page 13

Les Etats-Unis et l'Irak : quand Zorro n'arrive plus

LORSQU'IL décida de répliquer par la force à l'invasion du Koweït, en 1990, George Bush ne laissa pas ignorer son intention non seulement de « botter le cul » [to kick the ass] de Saddam Hussein, ce « nouvel Hitler », mais de le « dégommer » [to topple him]. Neuf ans plus tard, le nouvel Hitler est toujours en place et, loin de montrer le moindre signe de contrition, ap-

pelle les Arabes à se coaliser contre les Etats-Unis. Du coup, se référant aux deux doctrines entre lesquelles les Américains se partageaient au temps de la guerre froide, le leader de la majorité républicaine au Sénat, Trent Lott, estime que seul le « refoulement », le « rollback » cher à Foster Dulles aussi longtemps qu'il n'a pas été aux affaires, est désormais approprié et non plus l'en-

diguement, le « containment », préconisé par George Kennan et appliqué pratiquement par tous les présidents des Etats-Unis jusqu'à l'avènement de Reagan.

Foreign Affairs, la prestigieuse revue de New York, consacre à ce sujet le principal article de son dernier numéro. Après avoir passé en revue les trois stratégies actuellement étudiées en haut lieu

- frappes aériennes, aide à l'opposition pour qu'elle s'assure des enclaves sur le sol irakien, guérilla à l'afghane -, les trois auteurs concluent sans appel que le refoulement n'est qu'illusion (*Fantasy*). Un expert en la matière, Benjamin Works, assure dans le *Wall Street Journal* que l'Egypte, l'Arabie saoudite et le Koweït sont maintenant convaincus de la nécessité de renverser Saddam, mais ne veulent à aucun prix laisser les Etats-Unis s'en mêler.

S'il en va ainsi, c'est évidemment parce que l'autorité de Bill Clinton en a pris un vieux coup avec le Monicagate, l'impudence de Milosevic, l'échec de sa médiation, dans laquelle il s'était énormément investi, entre Israël et l'Autorité palestinienne, l'apparente inutilité de l'opération « Renard du désert » de novembre dernier. On se permettra tout de même de trouver significatif de la détérioration générale des relations internationales que ce débat laisse pratiquement de côté deux questions aussi essentielles que l'avenir d'un Irak sans Saddam - on pourrait en dire autant d'une Serbie sans Milosevic - et la légitimité d'un recours unilatéral à la force par un pays étranger, quel qu'il soit, pour éliminer le chef d'un Etat reconnu par la communauté internationale.

André Fontaine

Lire la suite page 14

La requête d'Omar Raddad



HENRI LECLERC

AU LENDEMAIN du dépôt de la requête en révision concernant Omar Raddad, Henri Leclerc, avocat de la famille de la victime et président de la Ligue des droits de l'homme, s'exprime pour la première fois sur le procès du jardinier marocain condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle puis partiellement grâcié. « Les éléments à charge forment un ensemble tout à fait probant, dit-il. La théorie de la défense (...) ne résiste pas à l'examen des faits. »

Lire page 9

International	2	Carnet	22
France	6	Aujourd'hui	23
Société	9	Météorologie, jeux	26
Régions	11	Culture	27
Horizons	12	Guide culturel	29
Entreprises	15	Kiosque	30
Communication	17	Abonnements	30
Tableau de bord	19	Radio-Télévision	31

... les belles avaient la folie en tête et les amoureux le soleil au cœur...

JEAN VAUTRIN
Le cri du peuple
roman
Grasset

ETATS-UNIS Le Sénat a voté, mercredi 27 janvier, pour la poursuite du procès de destitution de Bill Clinton et pour la convocation de trois témoins, dont Monica Lewinsky. Tous

les républicains ont voté dans le même sens, tous les démocrates, à une exception près, s'y sont opposés. ● « LE PRÉSIDENT ne sera pas destitué », a affirmé le leader de la minori-

té démocrate, Tom Daschle. Les deux scrutins ont confirmé qu'il n'y aura vraisemblablement pas 67 voix - la majorité requise des deux tiers -, pour prononcer la destitution. ● LE LEADER

de la majorité républicaine, Trent Lott, a affirmé qu'un accord avec les démocrates sur les suites de la procédure était possible. ● LE PROCÈS devait reprendre jeudi. Le président peut

craindre une nouvelle offensive républicaine, qui ferait précéder le vote en destitution d'un scrutin sur la condamnation de son comportement dans l'affaire Lewinsky.

M. Clinton sort moralement affaibli et juridiquement renforcé du vote du Sénat

La division en deux blocs des républicains et des démocrates au Sénat rend très improbable une destitution du président. La poursuite du procès et l'audition de témoins ont été acquises par 56 voix contre 44. La Maison Blanche est favorable à un compromis permettant une issue rapide du procès

WASHINGTON

de notre correspondant

Les négociations se poursuivaient, mercredi soir 27 janvier, entre républicains et démocrates sur la tactique à adopter pour conclure le procès en destitution du président Clinton. Les deux camps annonçaient leur intention de parvenir à un compromis avant l'ouverture de la prochaine session du Sénat, érigé en tribunal, jeudi à 13 heures, heure locale (19 heures, heure de Paris). Ces contacts, à huis clos, font suite aux deux votes des sénateurs - le premier sur l'abandon de la procédure de destitution, le second sur la convocation de témoins -, qui ont vu la victoire, attendue, des républicains. Tout pourrait être fini d'ici au 12 février, début des congés du Lincoln Day.

On ne pouvait trouver des votes plus partisans que ceux de mercredi : les 55 républicains ont voté comme un seul bloc, et seul 1 des 45 démocrates a fait défection. Mais le geste isolé du sénateur Feingold signifie qu'il souhaite auditionner les témoins avant de se prononcer sur le fond, et pas nécessairement la « mort politique » du président, selon l'expression utilisée par le manager républicain Lindsey Graham. Ce vote ne peut que satisfaire le camp démocrate. Car si les républicains ont montré qu'ils étaient parvenus à maintenir l'unité dans leurs rangs et à bloquer les initiatives de leurs adversaires pour clore le procès dès maintenant, ces derniers ont apporté la preuve qu'il était aussi difficile aujourd'hui qu'hier de débaucher les 12 sénateurs indispensables pour franchir la majorité des deux tiers (soit 67 voix) requise par la Constitution pour destituer un président.

« Le président ne sera pas destitué. Pour le bien du pays, et en vertu de la Constitution, le temps est venu de se remettre au travail », a immédiatement déclaré le sénateur Tom Daschle, chef de la minorité démocrate. « Nous ne sommes pas ici pour défendre le président - dont il a qualifié la conduite d'« indéfendable mais non passible de destitution » - mais pour défendre la Constitution », a-t-il ajouté, avant d'affirmer que la Chambre des représentants avait abusé de la procédure pour des raisons partisans.

La Maison Blanche peut être rassurée de voir sortir des urnes une minorité de blocage qui assure - sauf accident de parcours durant la déposition des témoins -, que Bill Clinton ne sera pas destitué.

SUBTERFUGE

Pour leur part, les républicains ont obtenu mercredi ce qu'ils voulaient : auditionner des témoins et donner ainsi une - maigre - satisfaction à leurs camarades de la Chambre, qui le réclamaient avec insistance. Ils pourront ainsi dire à leurs électeurs ultra-conservateurs - qui veulent que le « *coureur de jupons* » soit chassé de la Maison Blanche -, qu'ils ont tout fait pour cela, mais que les chiffres étaient contre eux. Les démocrates, eux, affirment que toute décision visant à prolonger la procédure, alors que l'issue est déjà décidée, ne peut avoir pour objectif que d'embarasser le président. L'appel à té-

moins, par exemple, n'est pour eux qu'un subterfuge pour humilier celui-ci.

Les deux votes de mercredi ont marqué l'ultime étape de l'accord conclu entre les deux partis le 8 janvier pour assurer une procédure aussi bipartite que possible. Pour éviter tout dérapage et parvenir à une issue rapide du procès, les sénateurs Lott et Daschle, chefs de la majorité et de la minorité, se sont remis au travail. Trent Lott en a fourni les grandes lignes : les trois témoins convoqués - Monica Lewinsky, Vernon Jordan, l'avocat ami du président, et Sidney Blumenthal, son conseiller -, devraient être questionnés pendant six heures par l'accusation et la défense - disposant de trois heures chacune -, en présence de deux sénateurs ; leur déposition sera enregistrée en vidéo et distribuée aux sénateurs en début de semaine prochaine.

Si la Chambre haute se prononce alors en faveur de la comparution publique d'un ou de plusieurs témoins, cela se ferait dans la foulée. Si, au contraire, comme c'est possible, les républicains se satisfont de ces cassettes vidéo, et si les témoins ne livrent aucune révélation imprévue, le débat final s'engagerait à huis clos : les deux parties présenteraient leurs ultimes conclusions et chaque sénateur dis-

poserait de quinze minutes pour expliquer son vote. Cette phase ultime prendrait plusieurs jours.

La Maison Blanche semblait résignée mercredi à cette solution, qu'elle qualifiait pourtant de « *fondamentalement inéquitable* », mais qui lui permettrait d'en finir rapidement. Elle y mettait cependant une condition, et de taille : que les droits du président soient préservés afin que, s'il était mis en cause

de manière inattendue par un témoin, il puisse alors bénéficier du temps nécessaire pour préparer sa défense, examiner les documents jusque-là cachés à ses avocats et éventuellement appeler ses propres témoins. En échange de quoi, la défense remisait sa menace d'exiger des semaines pour étudier les dizaines de milliers de pages du dossier d'accusation encore entreposées à la Chambre des représentants.

Car voilà que se profile une nouvelle proposition, émanant de quelques sénateurs républicains, et qui inquiète beaucoup plus le président que celle préconisée par Trent Lott. Au lieu d'un vote de censure de l'inconduite de Bill Clinton suivant l'échec d'un vote de destitution, ils suggèrent une procédure en deux temps : le Sénat se prononcerait tout d'abord sur une « *constatation des faits* », qui citerait les délits reprochés au président, et ensuite sur sa destitution. Dans ce cas, une majorité de sénateurs seraient tentés de voter une condamnation du comportement du locataire de la Maison Blanche avant de rejeter sa destitution. Cette solution, proposée par un professeur de droit, est jugée inconstitutionnelle par d'autres juristes. Mais, au fur et à mesure que l'issue du procès se rapproche, les risques de « dérapage » deviennent plus redoutables.

P. de B.

Les trois témoins qui peuvent encore faire basculer le procès



MONICA LEWINSKY
L'ancienne stagiaire piégée par le procureur Starr



VERNON JORDAN
L'avocat ami intime du président



SIDNEY BLUMENTHAL
Le dénonciateur du complot d'extrême droite

PHOTOS REUTERS

■ Issue d'une famille aisée de Beverly Hills, Monica Lewinsky, 25 ans, est au centre du scandale qui a atteint Bill Clinton, il y a un an. Les récits de ses relations avec le président ont fait le tour du monde. A la fin de ses études, en juillet 1995, elle décroche, à vingt et un ans, un stage à la Maison Blanche. En avril 1996, elle est transférée au Pentagone, où elle rencontre Linda Tripp. Au cours de longues conversations, enregistrées à son insu, Monica lui confie qu'elle a été la maîtresse du président et livre le détail de ses rendez-vous. Le 7 janvier 1998, elle signe sous serment une déposition démentant toute relation sexuelle avec le président. Elle a reconnu plus tard devant le procureur Starr une liaison avec Bill Clinton, entre novembre 1995 et mai 1997, mais a toujours affirmé que personne ne lui a demandé de mentir ou ne lui a proposé un emploi en échange de son silence. Maintiendra-t-elle ces dénégations devant le Sénat ? L'issue du procès en dépend.

■ Très proche depuis plus de vingt ans de Bill Clinton, riche et brillant avocat noir de 63 ans, Vernon Jordan est considéré comme un *power broker* (une éminente grise) parmi les plus puissants de Washington. Homme d'influence et membre du conseil d'administration d'importantes entreprises, il a été convoqué devant le Grand Jury en mars 1998 par le procureur indépendant Kenneth Starr qui cherchait à établir s'il avait, à la demande de Bill Clinton, exercé des pressions sur la jeune femme pour qu'elle nie toute relation sexuelle avec le président.

M. Jordan a affirmé que ni Monica Lewinsky ni le président ne lui avaient à l'époque expliqué la teneur de leurs relations. Lors de ses dépositions, il a démenti avoir jamais conseillé à Monica Lewinsky de mentir à la justice, même s'il a reconnu avoir usé de ses relations pour aider Monica Lewinsky à trouver du travail dans le privé, à l'époque où celle-ci devait être interrogée par la justice sur sa liaison avec le président.

■ Ancien journaliste politique, Sidney Blumenthal est arrivé à la Maison Blanche à la demande du président, l'été 1998, comme conseiller en communication, avec pour mission de redorer l'image passablement ternie de son locataire. Proche de Bill Clinton, il est également confident de son épouse Hillary. Il partage avec elle l'opinion selon laquelle l'affaire Lewinsky résulte d'un complot d'extrême droite contre Bill Clinton.

Il a comparu le 26 février devant le Grand Jury : Kenneth Starr le soupçonnait d'être à l'origine des informations négatives propagées dans la presse sur son enquête. M. Blumenthal avait refusé de répondre à certaines questions, en particulier de divulguer le contenu de conversations privées à la Maison Blanche, en invoquant le « *privilège de l'exécutif* ». Cet argument fut rejeté par un juge qui l'obligea à témoigner. A Washington, on juge sa comparution moins « *risquée* » pour Bill Clinton que l'aurait été celle de son assistante Betty Currie.

PROFIL

RUSSELL FEINGOLD, LE FRANC-TIREUR DES DÉMOCRATES

C'est un homme à part. Jeune sénateur du Wisconsin, Russell Feingold a toujours flirté avec la controverse avant d'être le seul démocrate à ne pas voter comme ses amis à l'occasion du procès Clinton. Ebranlé par certains arguments de l'accusation, il s'est justifié en expliquant qu'un abandon de la procédure en destitution aurait « *court-circuité abusivement l'affaire* ». « *Mais cela ne veut pas dire que je penche en faveur d'un vote pour condamner le président. Ce n'est pas le cas.* »

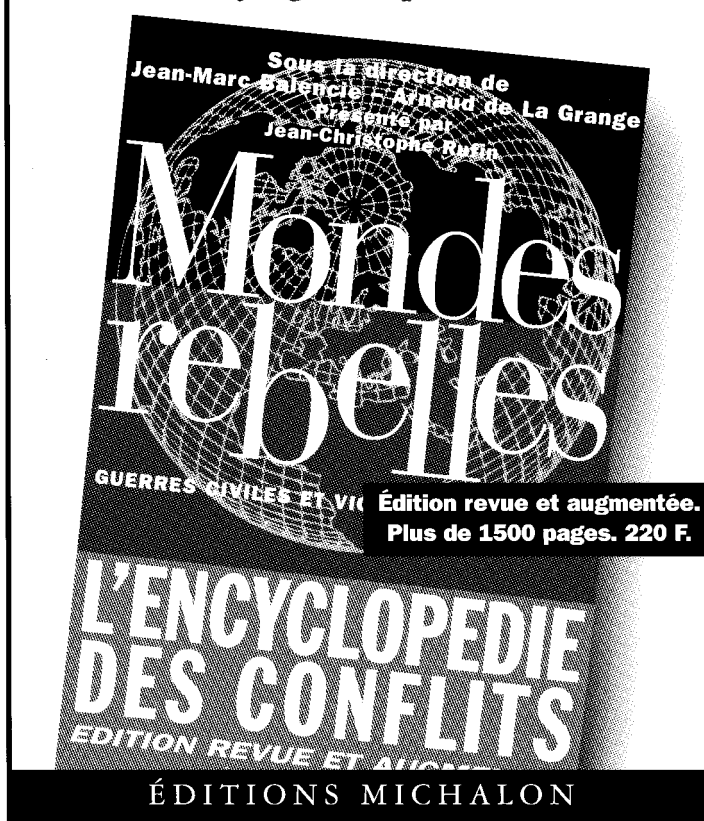
Elu en 1992 dans le Wisconsin, Russell Feingold a été réélu en novembre de justesse, avec trois points d'avance sur son challenger républicain ultraconservateur. Il faut dire qu'il avait joué avec le feu au nom de ses principes, en s'en tenant aux règles les plus strictes du financement électoral. Au point que, face à un adversaire millionnaire de l'immobilier, qui dépensait sans compter et le bombardait de spots télévisés négatifs, il avait vacillé dans les sondages. Mais ce rédacteur, avec son collègue républicain John McCain, d'un projet de loi sur le financement électoral - repoussé par le Sénat - ne pouvait se déjuger, face à ses électeurs comme à lui-même. Il a donc mené campagne en 1998 en expliquant à ses électeurs pourquoi il se refusait à tout financement inapproprié. La morale a eu gain de cause.

Ce diplômé de la prestigieuse école de droit de Harvard a toujours rêvé de politique. Elu sénateur en 1992, à l'âge de trente-neuf ans, il avait su manier l'humour au cours de sa campagne, diffusant un spot montrant Elvis Presley votant pour lui et un autre dans lequel il ouvrait une penderie en disant : « *Aucun cadavre dans le placard.* » Un des membres de la gauche libérale du Sénat, il s'est opposé aux réformes sociales mises en œuvre par le gouverneur Tommy Thompson du Wisconsin. Les méthodes de celui-ci pour réduire le nombre des chômeurs en les contraignant à travailler en échange de leur allocation, bien que controversées, avaient pourtant été prises en exemple par Bill Clinton lui-même.

P. de B.

Le nouveau Mondes Rebelles est arrivé.

« Un livre de référence indispensable. »
Jorge Semprun



Le président ne remporte qu'un succès tactique

BILL CLINTON peut se frotter les mains. Comme l'a déclaré, à l'issue des deux votes, mercredi, le chef de la minorité démocrate au Sénat, Tom Daschle, « *le président*

ANALYSE

Les votes ont clairement illustré la nature partisane des débats

ne sera pas destitué ». Il faudrait pour cela que douze démocrates fassent défection : un scénario quasi impossible. Son avenir à la Maison Blanche, jusqu'à la fin de son mandat dans deux ans, est donc assuré... à moins qu'il ne récidive dans ses frasques extraconjugales ou qu'une nouvelle procédure de mise en accusation (*impeachment*) ne soit engagée contre lui. Tout ce qui peut se produire désormais ne pourra donc que retarder une issue prévisible, de surcroît souhaitée par la majorité des Américains.

Politiquement, le front des démocrates a tenu : cinq défections à la Chambre des représentants le mois dernier, une au Sénat, c'est peu quant on connaît les scrupules de bon nombre d'entre eux face à la conduite « *indéfendable* » de Bill Clinton. Mais les démocrates, qui espèrent reprendre le contrôle du Congrès aux élections de novembre 2000, ne pouvaient aller contre une opinion massivement hostile à la destitution. D'autant que le programme rendu public par le pré-

sident dans son discours sur l'état de l'Union, la semaine dernière, est pour les démocrates une superbe plate-forme électorale. On ne saurait minimiser l'aide qu'ont apportée à la Maison Blanche les procureurs (*managers*) et la droite militante républicaine : ils n'auraient pu faire mieux pour unifier les démocrates et convaincre l'opinion que, quelles que puissent être ses turpitudes, Bill Clinton reste la valeur la plus sûre. Tactiquement, la procédure qui se déroule au Sénat a aussi semé la division entre les républicains des deux Chambres.

« PATATE CHAUDE »

Les procureurs (désignés par la Chambre des représentants) sont furieux d'être traités de haut, « *comme des cols bleus* », par un Sénat patricien qui n'apprécie guère s'être vu confier cette « patate chaude » par les représentants républicains qui ont voté l'*impeachment*. Les sénateurs pestent contre l'alternative devant laquelle ils se retrouvent : avoir à prendre la responsabilité de voter pour la destitution du président et risquer une défaite électorale dans leur fief (beaucoup d'entre eux jouent leur réélection l'an prochain), ou se prononcer contre et irriter leur base conservatrice. Les relations entre les deux Chambres n'ont jamais été chaleureuses ; celles entre élus républicains sont aujourd'hui à peine cordiales, comme le montrent les propos hargneux des *managers*. Ces dissensions ne peuvent

qu'affaiblir le parti majoritaire - et donc renforcer la main de la Maison Blanche. Le président paraît donc tiré d'affaire. Il n'a toutefois pas à pavoiser. Car ce n'est pas son comportement personnel ni sa moralité qui seront acquittés, mais sa gestion du pays. Peu d'Américains doutent que Bill Clinton ait menti ou qu'il ait utilisé sa position pour, au moins, ralentir l'enquête. Comme la plupart des démocrates au Congrès, ils estiment que les délits dont il s'est rendu coupable ne méritent pas la destitution, mais une sanction moins définitive, comme la censure. D'autant que les réquisitoires ouvertement partisans des *managers* ne sont pas parvenus à convaincre que les « *crimes graves* » dont ils accusent le président sont constitutionnellement passibles de la « *peine de mort politique* ».

Cette victoire politique, tactique, est à porter au crédit du superbe manœuvrier qu'est le « *Come-back Kid* », également surnommé, comme Ronald Reagan, le « *président Tefal* », car rien ne collait sur lui. Mais, pour ce passionné d'histoire, qui a toujours rêvé de la place que lui réserveraient les générations futures, l'avenir n'est pas aussi radieux. Une fois le temps passé sur ses talents de politicien, son charisme et sa gestion de l'économie, l'image qu'il laissera sera avant tout celle, peu glorieuse, d'un président menacé d'*impeachment*, celui par qui le scandale est arrivé.

Patrice de Beer



Le « Monicagate » expliqué aux écoliers et lycéens

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale

« Le président ira-t-il en prison ? » : la voix est fluette mais la question sérieuse et le ton ex-

REPORTAGE

L'affaire Lewinsky est pour les enseignants un excellent matériau pédagogique

geant. Planté devant sa maman, le petit garçon de six ans qui sortait de son bain attendait sans délai une réponse.

« Non, bien sûr, répondit la maman. On veut juste lui faire peur.

— Pourtant il a menti.

— C'est vrai. Ce n'est pas bien.

— Alors, comment on va le punir ?

— Et bien, on va lui faire honte. Tu vois, les grands aussi font des fautes.

— C'est mal pour un chef de mentir.

— Oui. Il a menti à tout le pays.

— Et sa femme ? Tu crois qu'elle est très triste ? »

Jamais peut-être les parents américains n'ont échangé avec leurs amis, leurs voisins, leurs collègues autant d'anecdotes de ce type concernant leurs enfants. Et rarement sans doute leur surprise et leur embarras furent aussi grands. Le « Monicagate » les a pris par surprise. Impossible de biaiser ou de différer leurs réponses. Mais comment réagir et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

et comment expliquer ? Comment savoir ce que leurs enfants savent déjà ? Et ce qu'ils peuvent comprendre, et ce qui les perturbe ? Comment évoquer les idées d'honnêteté, de devoir, de franchise, sans caricaturer ? Comment mixer morale et politique

Les secours tardent à s'organiser en Colombie après le séisme qui a ravagé « l'axe du café »

La ville d'Armenia pleure ses morts et redoute les pillards

Deux jours après le séisme qui a touché, lundi 25 janvier, « l'axe du café », en Colombie, les derniers bilans partiels communiqués par le

gouvernement faisaient état, jeudi matin, de 742 morts et de 3 208 blessés. Une radio privée de Bogota, citant la Croix-Rouge, a avancé le

nombre de 883 morts et de 3 626 blessés. Les secours se poursuivent malgré les pillages et les pluies diluviennes.

ARMENIA
de notre envoyée spéciale
« C'est un signe du destin, j'envisage d'aller refaire ma vie aux Etats-Unis... » Carlos Londonio a tout

REPORTAGE

« Que personne ne résiste. S'ils arrivent, laissez-les embarquer tout ce qu'ils veulent »

perdu. Son hangar commercial s'est effondré et son appartement est inhabitable. En attendant de mener son projet, il est chauffeur pour la Croix-Rouge au volant de sa camionnette sauvée du désastre. « Il faut bien aider les autres. »

Et les autres, les plus malheureux, sont nombreux. Le tremblement de terre du 25 janvier a confirmé qu'il vaut mieux vivre dans les beaux quartiers, pratiquement intacts. Mais le centre-ville, le « vieux quartier » et les quartiers populaires du sud ont terriblement souffert. Des morceaux de corniche, des pans de mur, des immeubles entiers se sont écroulés. Le bilan des victimes, pour dramatique qu'il soit, ne rend pas compte

de l'étendue des dégâts matériels : le séisme s'est produit peu après 13 heures, les gens déjeunaient hors de chez eux ou étaient dans la rue.

« Ici, c'est la 14^e rue avec la 27^e », nous renseigne un habitant. « C'était », précise son voisin, riant au milieu des ruines. Le quartier semble avoir été bombardé, et les immeubles encore debout sont tous lézardés. Leurs habitants se sont réfugiés chez des parents, des amis ou ont quitté la ville. Ceux qui sont là attendent, un petit foulard sur le nez pour se protéger de l'odeur des cadavres, réfugiés sous des tentes faites de tôles et de bâches. Ils sont sous le choc, hors d'état de raisonner, et s'accrochent à ce qui n'est plus. Pourtant, les raisons de partir ne manquent pas. La terre continue de trembler, la nourriture manque et les émeutes menacent.

Au siège départemental de la Croix-Rouge, mercredi, l'ambiance est tendue. Les télévisions montrent des images de supermarchés pris d'assaut par une foule en colère. Une rumeur court : les émeutiers vont attaquer la Croix-Rouge, où, pensent-ils, les stocks de nourriture s'accumulent. « Que

personne ne résiste. S'ils arrivent, laissez-les passer et embarquer tout ce qu'ils veulent », ordonne Carlos Giraldo, responsable de la coordination des opérations de secours. Un lieutenant de l'armée soutient que 1 500 soldats et policiers sont présents au centre-ville pour rétablir l'ordre « par tous les moyens ». Mais, lui-même en conviendra : « C'est parce que les gens ont faim qu'ils manifestent, beaucoup n'ont rien mangé depuis deux jours. Des voyous en profitent, mais ils ne sont pas d'ici. »

TOURISME MACABRE

Herman, secouriste, raconte : « La coordination des opérations est inexistante. A Popayan, après le tremblement de terre de 1983, les Russes nous avaient expliqué que la première chose à faire est de boucler la ville. Personne ne doit pouvoir y pénétrer. Ici, les embouteillages empêchent les secours de se déplacer. On vient même faire du tourisme macabre. Et maintenant on dit que les truands arrivent. Où sont les autorités ? » Un médecin du service départemental de santé le confirme : « Si les secours marchent, c'est grâce à la Croix-Rouge, à la défense civile et à la

bonne volonté des gens. Mais ça ne suffit pas. Les autorités sont incapables de faire face à un tel désastre. »

Cependant, certains soupçonnent déjà la Croix-Rouge de privilégier les riches, ou bien le gouvernement de détourner l'aide. Le problème semble d'une autre dimension. Les circuits commerciaux sont paralysés. Les vivres n'arrivent pas alors que les routes sont déblayées. Une ville de 300 000 habitants peut-elle vivre d'aides, si généreuses soient-elles ? « Nous sommes au bord de l'implosion sociale, la carence des institutions nous mène à la catastrophe. Nous avons besoin de l'Etat », indique-t-on.

Mercredi soir, le président Pastrana annonce qu'il va venir diriger en personne les opérations. Autour du stand d'un vendeur de brochettes, le débat s'anime : « Comme si la venue de Pastrana pouvait arranger les choses ! », s'agacent certains, alors que d'autres affirment : « Il faut bien que quelqu'un remette de l'ordre. » Mais le président de la République en aura-t-il les moyens ?

Marie Delcas

Un pays situé à la croisée des plaques tectoniques

PLUS LONG massif montagneux du monde avec quelque 8 000 kilomètres de crêtes, à l'ouest du continent sud-américain, les Andes méritent le pluriel, tant elles sont multiples aux yeux des géologues et des sismologues. Il n'y a pas une Cordillère mais plusieurs, qui traduisent le glissement de la plaque océanique de Nazca sous la plaque sud-américaine (voir carte).

« Ce mouvement de subduction, simple au sud de l'Equateur, se complique en Colombie : on se rapproche de la plaque Caraïbes, qui interfère », explique Armando Cisternas, physicien à l'Institut de physique du globe de Strasbourg (CNRS-université Strasbourg-I). Ce pays se trouve ainsi à la croisée des chemins tectoniques. On n'y compte pas moins de trois cordillères (occidentale, centrale et orientale). Une quatrième, prolongement de l'arc panaméen, est en cours de formation et exerce une pression sur le nord-ouest du pays.

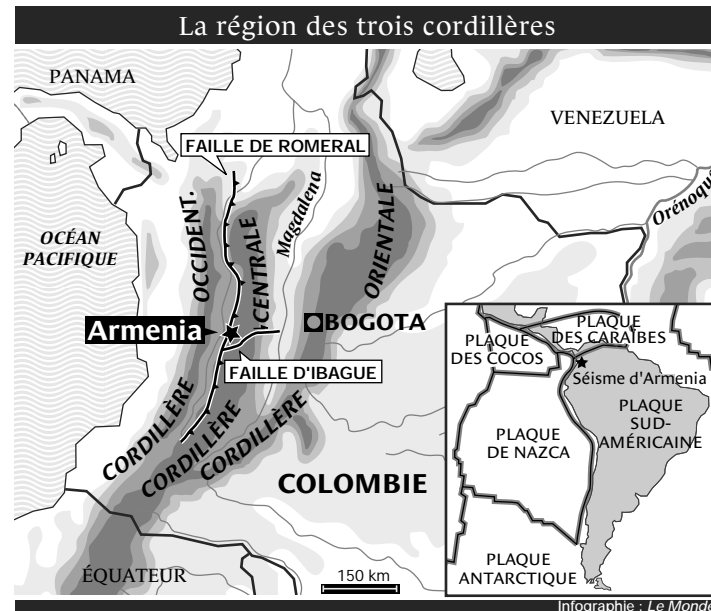
C'est au cœur de la cordillère centrale qu'a eu lieu le tremblement de terre du 25 janvier. Parcourue de failles, la région d'Armenia ne se caractérise pourtant pas par une sismicité élevée. Une cinquantaine de séismes de faible intensité (de 2 à 5 degrés de magnitude sur l'échelle de Richter) l'ont touchée entre 1992 et 1997, un chiffre plutôt modéré pour une zone à risques.

« UNE LEÇON DE POLITIQUE »

« Sans doute les adolescents en question ne réalisent-ils pas encore, estime Herbert Buchsbaum, mais l'affaire Clinton a fourni l'occasion d'une grande leçon politique dont ils se rappelleront toute leur vie. Ils se sont impliqués. C'est le début d'une responsabilité. »

C'est ce que pense Christine Donnelly qui, près de San Diego, continue de couvrir abondamment le dossier dans son cours de quatrième consacré au « gouvernement américain ». Qu'est-ce que le parjure ? Qu'est-ce que l'abus de pouvoir ? Pourquoi le représentant de la plus grande démocratie du monde doit-il être irréprochable et appelé à rendre des comptes ? « C'est fascinant, dit-elle. Leur réflexion sur la notion de responsabilité politique a tellement évolué que je crois qu'un vote sur la destitution du président aboutirait aujourd'hui dans ma classe à 50/50. » Pour la première fois les adolescents ont scruté la composition de leurs institutions. Pour la première fois ils ont eu envie de savoir qui – et de quelle façon – les représentait au Sénat. Et pour beaucoup la surprise fut de taille : neuf femmes pour cent hommes, trois sénateurs seulement issus d'une minorité ethnique, et une bonne moitié de milliardaires. « Et ce sont eux qui parlent en notre nom ? » se sont horrifiés des élèves.

Annick Cojean



D'ailleurs, avec son 6 sur l'échelle de Richter, la magnitude du tremblement de terre de lundi est bien « plus faible que celle d'El-Asnam, en Algérie, en 1980 ou que celle de 1988 en Arménie, rappelle Armando Cisternas. Toutefois, comme le foyer du séisme se situe près de la surface, ses effets sont concentrés sur une zone peu étendue. De plus, les images diffusées à la télévision montrent des problèmes dans la construction des immeubles. Certaines maisons, faites de briques

d'adobe – un mélange de boue et de paille – ont été détruites, ce qui n'est pas surprenant. Mais on a vu aussi des bâtiments récents, en béton armé, qui se sont écroulés. Cela prouve que les normes parasismiques, en vigueur en Colombie, n'ont pas été respectées. »

Pour ce spécialiste des tremblements de terre, qui est allé, en 1990, étudier certaines particularités sismiques de la Colombie, deux des principales failles traversant la cordillère centrale pourraient être impliquées, la

faille de Romeral et celle d'Abague. Même si la première a sa préférence, Armando Cisternas préfère attendre des compléments d'information.

L'Institut sismologique colombien prépare la mise en place d'une dizaine de stations qui enregistreront, dans les prochains mois, les répliques du tremblement de terre d'Armenia.

Ce qui, en montrant « le reconditionnement du matériel

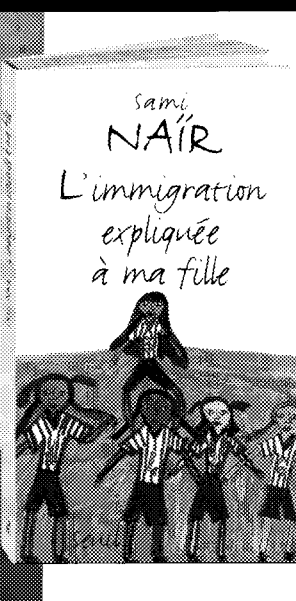
Les normes parasismiques en vigueur n'ont pas été respectées

après la rupture principale », finira par désigner la faille activée le 25 janvier. S'ajoutant à la vingtaine de stations installées en 1992 pour l'étude, à l'échelle nationale, des mouvements de la croûte terrestre, ce réseau dressera un tableau précis des contraintes tectoniques régionales.

Une première pour les sismologues colombiens, mais une première dramatique.

Pierre Barthélémy

POUR APPRENDRE À NOS ENFANTS À DEVENIR DES CITOYENS RESPONSABLES



À travers un dialogue de bonne foi, Sami Nair tente d'éclairer et de dépassionner le débat complexe et sensible sur l'immigration.

Editions du Seuil

Les violations des droits de l'homme se multiplient au Kosovo

Des centaines d'Albanais emprisonnés pour « terrorisme »

PRISTINA

de notre envoyé spécial

Les mains menottées dans le dos, les neuf Albanais du « groupe de Ferizaj » descendent du fourgon blindé en provenance de la maison d'arrêt de Lipjan pour gravir les marches qui mènent au palais de justice de Pristina, chef-lieu du Kosovo. Leur attitude est soumise, le dos courbé, le regard cloué au sol. Deux d'entre eux boitent, un troisième porte un bandage sur la tête, deux autres sont absents : Rexhep Bislimi et Cen Dugoli sont morts, cet été, entre les mains de la police lors d'un interrogatoire encore plus musclé que les précédents.

Pour les neuf « rescapés » de l'instruction, c'est bientôt la fin du cauchemar. Après leur condamnation, qui ne fait aucun doute, ils seront incarcérés, probablement hors du Kosovo. Cela signifiera sûrement la fin des passages à tabac et des tortures, à moins qu'on ne place une forte tête dans une cellule avec des droits communs serbes. Mardi 26 janvier, ils ont écouté sans

Le Groupe de contact se réunit à Londres

Le Groupe de contact (Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie) devait tenir, vendredi 29 janvier à Londres, une réunion ministérielle sur le Kosovo, a annoncé mercredi le département d'Etat. « Ayant abouti à un accord avec nos alliés sur une stratégie destinée à résoudre la crise au Kosovo en combinant la diplomatie avec une menace crédible d'usage de la force, la secrétaire d'Etat Madeleine Albright se joindra volontiers à ses collègues du Groupe de contact à Londres, vendredi, pour aider à appliquer cette stratégie », a indiqué le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. Selon Washington, cette réunion aurait pour but de convoquer les deux parties à une conférence internationale où serait entériné un accord politique accordant une « autonomie maximale » aux Albanais, majoritaires dans la province serbe du Kosovo. Après avoir fixé ainsi les objectifs, l'OTAN pourrait intensifier progressivement sa pression.

broncher le réquisitoire à l'annéoné en serbe par le procureur les accusant de « terrorisme et d'activités hostiles à l'Etat ». Les plaidoiries de leurs avocats, dans les jours suivants, ne devraient rien changer. « Ils prendront sans doute le maximum. Dix ou quinze ans. Ces procès sont des farces parce que le verdict est écrit par avance », lâche M^e Bajram Kelmendi. Ils rejoindront en prison les 112 personnes déjà condamnées, pour les mêmes raisons, en 1998. Près de 1200 autres prévenus attendent leur jugement, selon les chiffres fournis par le Conseil albanais de défense des droits de l'homme et des libertés en l'absence de données officielles.

Le procès du « groupe de Ferizaj » (du nom albanais de la ville d'où ils sont originaires) n'a rien d'exceptionnel. « Il est représentatif des violations constantes des droits de l'homme au Kosovo », explique Nérimane Kambieri, chargée, à Pristina, des droits de l'homme pour Médecins du Monde. Les accusations de terrorisme ont été montées de toute pièce, les aveux ont été extorqués par la force. Un des avocats, qui demandait seulement à avoir accès au dossier de son client, a été accusé par le juge d'instruction « d'outrage à magistrat ». Condamné à soixante jours de prison, M^e Destan Rukiqi n'a dû qu'à sa solide constitution et à l'intervention d'organisations humanitaires internationales de ne pas mourir en prison des suites des coups reçus sur les reins.

Assis à la table d'un café, M^e Bajram Kelmendi avoue son impuissance. Il étale sous les yeux d'une juriste de la mission de vérification de l'OSCE au Kosovo les photos de Xhavit Zariqi, prises à l'insu de la police après les soixante-douze

heures, légales, de garde à vue dans un commissariat. Matraqué pendant des heures, le dos de son client n'est plus qu'un vaste hématome bleu-noir. L'intérieur de ses cuisses porte des traces de brûlures de cigarettes. Deux plaies rondes se dessinent sur ses chevilles marquant l'endroit où étaient posées les électrodes utilisées pour le soumettre à des chocs électriques. « La suite de l'instruction a été encore pire », dénonce vainement M^e Rukiqi.

CONFIRMATION DES ONG

« Cette pratique est systématique », confirme Médecins du monde. Aucune preuve, aucun expert, aucun témoin à décharge n'est accepté venant de la défense. Les avocats n'ont pas accès au dossier et, bien souvent, ils ne peuvent pas voir leur client durant l'instruction, ou alors de loin, au travers d'une fenêtre grillagée. « On ne compte plus les violations de procédure », confirment les Serbes de l'ONG Humanitarian Law Center.

Depuis le début des années 90, tous les fonctionnaires, à quelques rares exceptions près, sont Serbes, alors que la province est peuplée à 90 % d'Albanais. Le système répressif ne fait pas exception. La collusion entre les juges d'instruction, les policiers, les procureurs et les gardiens de prison est sans faille. L'impunité des policiers, en uniforme et en civil, est totale. Aucun d'entre eux n'a été sanctionné alors que cinq personnes sont mortes durant leur garde-à-voir, en juillet et août 1998. Selon l'organisation américaine, Human Right Watch, « depuis février 1998, plus de cinquante personnes ont été exécutées par les forces spéciales de police après leur arrestation ». « Ils ne prennent même pas la peine de maquiller leurs actes, pas plus qu'ils n'empêchent les autopsies. Quelle famille albanaise aurait le courage de venir se plaindre à la police des violences que celle-ci a commises ? », demande un membre de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

Cette violence ne date pas d'hier, mais elle s'est considérablement aggravée au début des années 90. « Depuis l'année dernière, nous assistons à une institutionnalisation de la violence », dénonce M^e Rukiqi. C'est la seule réponse des autorités de Belgrade aux revendications indépendantistes des Albanais du Kosovo et de la montée en puissance de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). L'offensive policière de cet été s'est soldée par l'arrestation de milliers de personnes rafleées par centaines dans certaines villes ou villages. Si la plupart d'entre elles ont été relâchées, des dizaines d'autres sont restées prises dans les mailles du filet. Contrairement aux engagements pris par le président yougoslave, Slobodan Milosevic, devant la communauté internationale, en octobre, aucune amnistie n'a été prononcée en faveur des personnes arrêtées pour des raisons politiques l'année dernière. Au contraire, quotidiennement, des gens sont arrêtés, pour un oui ou pour un non.

Les juges serbes disposent pour cela d'un redoutable instrument : l'article 136 du code pénal, qui expose à des peines de prison de un à dix ans toute personne qui constitue un groupe, une association terroriste ou dont « l'intention » est de saper l'autorité de l'Etat. Pas besoin de preuves, donc, « l'intention » suffit. Pas nécessaire non plus d'être un combattant de l'UCK pour être envoyé en prison. « Tous les Albanais de 16 à 77 ans sont favorables à l'indépendance. Ils sont donc tous suspects », explique l'avocate Lirije Osmani. C'est le cas du groupe de Ferizaj. Les inculpés avaient le tort d'être membres du parti modéré de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) d'Ibrahim Rugova.

Le but poursuivi par Belgrade est de terroriser la population et couper l'UCK de ses racines. L'entreprise paraît vouée à l'échec, tant la répression policière radicalise une population qui se tourne chaque jour davantage vers la solution armée prônée par l'UCK.

Christophe Châtelot

Les contentieux commerciaux empoisonnent les relations transatlantiques

Washington a sommé les Quinze d'autoriser les importations américaines de bœuf aux hormones

Le ton monte dans les relations commerciales entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Washington a sommé les Quinze d'autoriser les

importations américaines de bœuf aux hormones, alors qu'à Bruxelles le porte-parole du commissaire européen chargé du commerce in-

ternational, Sir Leon Brittan, a accusé Washington « de céder devant les pressions protectionnistes intérieures ».

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Après de laborieuses négociations avec la Commission de Bruxelles, l'administration américaine vient de s'engager à renforcer les conditions d'hygiène imposées aux abattoirs exportant de la viande vers l'Union européenne. Sur proposition de la Commission, le Comité permanent vétérinaire, où siègent des représentants des Etats membres, a décidé, mardi 26 janvier, de prolonger l'autorisation donnée à une centaine d'abattoirs américains d'exporter vers l'Union. Les deux parties sont passées très près de la crise : l'autorisation venait à expiration le 31 janvier et l'absence de renouvellement aurait déclenché des représailles immédiates de la part des Etats-Unis. Depuis le bœuf aux hormones jusqu'aux OGM (organismes génétiquement modifiés), en passant par l'interdiction de certains antibiotiques dans l'élevage, des contentieux ayant pour origine des questions d'ordre sanitaire ou phytosanitaire (SPS) se multiplient entre les deux rives de l'Atlantique.

La crise de l'ESB (encéphalite spongiforme bovine), la « vache folle », a accru la sensibilité des consommateurs européens, qui réclament de meilleures garanties pour la santé, en même temps qu'ils se montrent plus sévères en termes de qualité. Il en résulte des contraintes nouvelles pour les producteurs européens, qu'il est difficile, si on ne veut pas faire preuve de discrimination, de ne pas imposer aussi aux fournisseurs des pays tiers. Pour éviter des conflits à répétition avec ces derniers, on pense à Bruxelles qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans le cadre de l'OMC (organisation mondiale du commerce) une révision en profondeur des dispositions SPS arrê-

tées à l'occasion de l'Uruguay Round. Les Européens établissent avec chacun de leurs fournisseurs extérieurs la liste des abattoirs autorisés à exporter de la viande vers l'Union européenne (UE). Il s'agit de s'assurer en particulier que les contrôles portant sur les résidus de substances interdites, telles les hormones, sont bien conformes aux normes communautaires. Parce que ce n'était pas le cas, l'UE a cessé toute importation de volailles américaines depuis presque deux ans. L'autorisation accordée aux laboratoires américains pour les viandes rouges et le porc venait donc à expiration à la fin janvier et une décision positive de la Commission était nécessaire pour la renouveler. Or, après deux inspections outre-Atlantique en 1998, les vétérinaires de la Commission ont publié en octobre un rapport recommandant que l'UE suspende ses importations de viande.

En novembre, la Commission a adressé un aide-mémoire à Washington, indiquant les aménagements devant être opérés par les abattoirs américains et demandant que des garanties soient données par écrit. C'est ce qui a été finalement fait, mais le CVP a limité la prorogation de l'autorisation à trois mois. En outre douze laboratoires, sur un total d'une centaine, ont été rayés de la liste. L'UE interdit la production et l'importation de viandes élevées aux hormones depuis la fin des années 80, jugeant qu'elles présentent un risque pour la santé. Les Etats-Unis, qui n'ont jamais admis cet embargo, l'assimilant à une mesure protectionniste, ont porté le différend devant l'OMC.

L'arbitrage rendu fin 1997 présentait des avantages pour l'Union, puisqu'il lui reconnaissait le droit d'imposer des restrictions à la commercialisation de viandes aux hormones, dès lors qu'elle la ju-

geait dangereuse pour le consommateur. Mais, dans le même temps, l'OMC reprochait à l'UE de ne pas assouvir ses exigences sur une évaluation des risques suffisantes et lui donnait jusqu'au 15 mai 1999, soit pour corriger cette lacune, soit pour ouvrir son marché. La Commission a alors lancé des travaux scientifiques complémentaires, dont les conclusions définitives ne seront pas prêtes pour l'échéance du 15 mai. Les gouvernements y étant hostiles, ainsi que le Parlement européen, les Quinze ne décideront certainement pas de changer leur législation.

OGM, SOURCE DE CONFLITS

Les Etats-Unis feront pression, expliqueront que l'Union ne respecte pas le jugement de l'OMC, et il faudra discuter. Selon certains experts bruxellois, le compromis pourrait être d'accepter au moins provisoirement les importations, mais d'obliger les Américains à étiqueter lorsqu'ils livrent des produits venant d'abattoirs ne s'étant pas engagés à ne traiter que des animaux élevés sans hormones. En décembre, les Quinze se sont prononcés pour l'interdiction de quatre des huit antibiotiques qui sont aujourd'hui utilisés comme additifs dans les aliments pour animaux. Les experts scientifiques avaient fait valoir que l'usage régulier d'antibiotiques dans l'alimentation animale aboutissait au développement de bactéries résistantes aux antibiotiques, avec un risque sérieux que ces mutations se retrouvent chez l'homme.

Selon Jean Glavany, le ministre français de l'Agriculture, une telle mesure, basée sur le « principe de précaution », très contraignante pour les éleveurs communautaires, n'était acceptable que si les producteurs des pays tiers qui exportent vers l'UE étaient soumis à des exigences équivalentes. C'est

contraint et forcé que le commissaire Franz Fischler a accepté de présenter avant le 30 juin 1999 un rapport sur la manière dont cette nouvelle disposition de santé publique pourrait être appliquée aux pays tiers. « Si nous agissons dans ce sens, ce sera la guerre mondiale ! », s'exclame un expert.

La situation concernant les OGM est complètement chaotique et risque fort, là aussi, en l'absence d'une clarification rapide, de devenir une source de conflits avec les Etats-Unis. L'UE a autorisé la commercialisation de dix-sept produits, en application d'une directive qui date de 1990. Mais six Etats membres, dont la France, imposent des restrictions à la production ou à la vente, notamment sous forme de semences, des céréales ou oléagineux génétiquement modifiés. En France, suite aux recours des organisations de défense de l'environnement, le Conseil d'Etat a suspendu en décembre la vente de maïs génétiquement modifié et a sollicité l'avis de la Cour européenne de justice.

Des discussions ont lieu, tant au niveau du Conseil que du Parlement, pour modifier la directive de 1990, qui, en fait, n'est plus appliquée. L'objectif est de donner davantage d'assurances à ceux qui, tels les Verts, mettent en avant le principe de précaution pour retarder les autorisations, mais néanmoins faire en sorte que l'industrie communautaire des biotechnologies ne soit pas pénalisée. Les Américains, qui autorisent beaucoup plus rapidement que les Européens et commercialisent ainsi un nombre grandissant d'OGM pour lesquels ils réclament un accès au marché européen, s'impatientent et réclament avec insistance une régularisation de la situation.

Philippe Lemaître

Cinq experts sont chargés d'enquêter sur la Commission de Bruxelles

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Les commissaires européens soupçonnés d'être eux-mêmes coupables de fraudes, d'irrégularités, de détournement de fonds, de népotisme, ou de les avoir « couverts », vont à nouveau être mis sur le gril au cours des prochaines semaines, avec les conséquences qu'on peut redouter pour la sérénité du travail de l'institution. Conformément à la résolution adoptée le 14 janvier, laquelle avait permis à la Commission d'échapper à un vote de censure, la « conférence des présidents », où siègent les chefs des différents groupes politiques du Parlement, a désigné mercredi 27 janvier les cinq personnalités qui vont constituer le « groupe d'experts indépendants » chargés d'enquêter sur la manière dont la Commission détecte, puis traite les fraudes et irrégularités.

Le groupe est composé d'une Suédoise, d'un Espagnol, d'un Néerlandais, d'un Belge et d'un Français. Il s'agit en l'occurrence de Pierre Le-long, ancien président de la Cour des comptes européenne, puis président de chambre à la Cour des comptes française depuis 1994. Ces

personnalités, principalement des juristes, ont été choisies par la conférence des présidents du Parlement pour leur compétence, leur connaissance des institutions européennes, mais peut-être surtout pour leur réputation de parfaite intégrité. La Commission, qui dans cet exercice joue le rôle désagréable de l'inculpé, a apparemment été à peine consultée lors de l'établissement de la liste.

Leur mandat se divise en deux temps. D'ici au 15 mars, ils doivent rédiger un rapport sur le comportement du collège et de chacun des commissaires, ainsi que de leur état-major. Là sera assurément la partie politiquement la plus sensible de leur mission. La hiérarchie du Parlement considère apparemment l'opération avec des yeux de procureur implacable. « Si le rapport faisait apparaître des abus de pouvoir graves, mon groupe serait impitoyable, qu'il s'agisse de hauts fonctionnaires, ou de commissaires, ces personnes devraient être démisées », a ainsi déclaré mercredi au cours d'une conférence de presse Pauline Green, la présidente du groupe des socialistes. José-Maria Gil-Robles, le président démocrate-chrétien de l'Assem-

blée, a pour sa part estimé, à propos des commissaires éventuellement épinglés par le groupe d'experts indépendants : « Je suis convaincu que les personnes en cause seraient bien avisées d'en tirer elles-mêmes les conséquences. Il sera difficile de faire la sourde oreille à ce que dira le comité ». Edith Cresson et Manuel Marin, les deux commissaires qu'une partie du Parlement avait visé avec une particulière insistance lors des débats strasbourgeois de la mi-janvier, risquent d'être à nouveau bousculés.

Lors de cette session, M^{me} Green s'était opposée avec succès à la mise en cause personnelle de tel ou tel membre de la Commission, rappelant le caractère collégial de l'institution. Cependant, même si elle s'est ensuite défendue d'une telle intention, elle a pu donner l'impression, lors de sa conférence de presse, d'abandonner l'ancien premier ministre français à son sort. Elle a mis en effet l'accent à plusieurs reprises sur le népotisme, un comportement qui a été reproché à M^{me} Cresson pour avoir fait engager deux ou trois de ses proches.

Ph. L.

La guerre s'étend sur l'ensemble du territoire angolais

Les rebelles de l'Unita renforcent leur base arrière et se rapprochent de la ville pétrolière de Soyo

KINSHASA

de notre envoyé spécial

Déployées sur plusieurs fronts, au centre, à l'est et dans le nord du pays, les forces de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita) du chef rebelle Jonas Savimbi se sont emparées, mercredi 27 janvier, de Mbanza-Congo, la capitale de la province du Zaïre, à quelque 500 kilomètres au nord de Luanda. Cette localité, proche de la frontière avec la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), est d'une grande importance stratégique pour l'Unita, qui entend l'utiliser comme base arrière pour se lancer à l'assaut de Soyo, la ville pétrolière située un peu plus au nord, sur la côte atlantique. Elle prolonge également le couloir de communication ouvert par la rébellion à travers les provinces du Zaïre, d'Uige, de Malanje, de Lunda-Norte et de

Lunda-Sul, ces deux dernières abritant les riches gisements diamantifères angolais, objets de toutes les convoitises.

La population - anticipant l'arrivée de l'Unita - avait fui la ville pour échapper aux combats. Mbanza-Congo, qui avait fait l'objet de violentes attaques fin décembre, a été privée de toute aide humanitaire pendant plusieurs semaines. Le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) n'a repris ses vols que le 14 janvier, après que deux appareils de l'ONU eurent été abattus, dans des circonstances mal élucidées, le 26 décembre et le 2 janvier, près de Huambo, au centre du pays.

La guerre, qui a repris crescendo depuis mars 1998, est maintenant lancée à grande échelle sur l'ensemble du territoire national. Dans un communiqué diffusé mardi, l'Unita affirme être revenue « à sa

philosophie initiale » sur « le rôle de la lutte armée » face à la « politique d'exclusion menée par le gouvernement » et à la « déclaration de guerre », faite le 5 décembre 1998 par le président José Eduardo Dos Santos, qui avait affirmé lors du congrès de son parti son désir d'en « finir par la force avec l'Unita ».

RECUTEMENT

De son côté, le gouvernement considère que les accords de paix signés le 20 novembre 1994 avec l'Unita, à Lusaka, en Zambie, sont désormais « caducs ». Devant le Parlement, le ministre angolais de l'administration du territoire, Faustino Muteka, a affirmé, mardi, que « le rétablissement de l'administration de l'Etat ne se fera pas pacifiquement ». Il a également dit que le second tour de l'élection présidentielle (prévu par le traité de Lusaka) ne serait pas organisé (José

Eduardo Dos Santos était arrivé en tête au premier tour du scrutin, organisé les 28 et 29 septembre 1992). Le ministre a confirmé que le gouvernement s'opposerait à une prorogation du mandat de la Mission des Nations unies en Angola (Monua), qui arrive à échéance en février.

Dans une résolution adoptée mercredi, le Parlement - où le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA, au pouvoir) détient 132 des 222 sièges - a qualifié Jonas Savimbi de « terroriste international » et « criminel de guerre ». Le texte met aussi en cause les lieutenants de M. Savimbi, accusés d'avoir participé aux mêmes « crimes ». Les deux camps - qui continuent de s'armer et de recruter - semblent avoir résolulement choisi la voie des armes.

Frédéric Fritscher

Sierra Leone : le Nigeria souhaite retirer ses troupes d'ici à fin mai

ABUJA. Le Nigeria souhaite une paix rapide en Sierra Leone, ce qui lui permettrait de retirer ses troupes de ce pays d'ici à la fin du mois de mai, date prévue pour l'instauration d'un pouvoir civil au Nigeria, a annoncé, mercredi 28 janvier, le président Abdulsalam Abubakar dans un communiqué officiel. C'est la première fois que le Nigeria évoque une date précise pour le retrait de ses troupes de Sierra Leone. Le coût financier et humain de son engagement au sein de l'Ecocom, la force ouest-africaine présente en Sierra Leone, a été critiqué au Nigeria, à un moment où ses ressources pâtissent de la chute des prix du pétrole.

Par ailleurs, d'après le ministre sierra-léonais de la santé, Tejan Jalloh, la situation sanitaire est « catastrophique » à Freetown, « en particulier pour les blessés et les mutilés à la machette, qui continuent d'affluer dans les hôpitaux ». Le directeur des services de santé, Sheku Kamara, et le seul chirurgien au Connaught Hospital, Johnston Taylor, ont lancé mercredi un appel pressant à la communauté internationale, parce que les hôpitaux manquent de tout. Près de 3 000 morts ont déjà été décomptés à Freetown, depuis l'entrée des rebelles dans la ville le 6 janvier. — (AFP)

Récidive du cancer du roi Hussein de Jordanie

WASHINGTON. Le médecin du roi Hussein de Jordanie a confirmé, mercredi 27 janvier, que son patient recevait de nouveaux soins à la suite d'une rechute de son cancer des ganglions lymphatiques. « Le roi est soigné en raison d'une rechute de son lymphome immédiatement après son retour, le 26 janvier, à la clinique Mayo de Rochester. L'état de santé de Sa Majesté est stationnaire », a précisé le docteur Samir Farraj, dans un communiqué. Le monarque avait pourtant été déclaré guéri à sa sortie, le 29 décembre 1998, de la clinique de Rochester à l'issue d'une chimiothérapie de six mois.

De Riyad où elle est arrivée mercredi, la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a annoncé qu'elle ferait escale à Amman jeudi pour s'y entretenir avec le fils aîné du roi Hussein, le prince Abdallah, nommé officiellement héritier de la couronne lundi. « La Jordanie a un passé de stabilité dans ses institutions gouvernementales. Nous avons toutes les raisons de penser que cela va continuer », a déclaré James Rubin, le porte-parole du département d'Etat. — (Reuters.)

L'ONU reste divisée sur le contrôle du désarmement irakien

NEW YORK (Nations unies). La division persistante du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'avenir du contrôle de l'arsenal irakien a empêché, mercredi 27 janvier, toute décision sur une évaluation du désarmement de Bagdad. Les quinze membres du Conseil ont discuté à huis clos d'une proposition canadienne de procéder à une évaluation du désarmement de l'Irak, avant toute décision sur le fond. Le Canada a proposé de mettre sur pied trois commissions d'évaluation pour le désarmement, les questions humanitaires et les prisonniers de guerre.

Par ailleurs, à la demande de la Slovaquie et des Pays-Bas, le dernier rapport de la commission chargée de désarmer Bagdad (Unscop) sera finalement publié comme document officiel du Conseil de sécurité, malgré les efforts de la Russie, qui cherchait à l'enterrer (Le Monde du 27 janvier). — (AFP, Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **EGYPTE/FRANCE** : le président égyptien, Hosni Mubarak, se rendra lundi 1^{er} février à Paris, où il aura, le lendemain, des entretiens avec son homologue français Jacques Chirac, a indiqué une source diplomatique française au Caire. M. Mubarak aura participé auparavant, à Davos (Suisse), au Forum économique mondial qui s'ouvre vendredi. — (AFP)

■ **TURQUIE** : le journaliste Ragip Duran a été libéré de la prison de Saray (ouest) mercredi 27 janvier, après sept mois et demi de détention. Correspondant du quotidien français Libération et ancien collaborateur de l'AFP, de la BBC et de plusieurs quotidiens turcs, Ragip Duran avait été condamné pour un commentaire paru dans le journal turc *Ozgur Gundem* (pro-kurde), accompagnant un entretien avec Abdullah Öcalan, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatistes). A Istanbul, la Cour de sûreté de l'Etat avait jugé que ce commentaire violait l'article 7 de la loi antiterroriste qui interdit la propagande pour les groupes séparatistes. — (AFP)

■ **RUSSIE/UKRAÏNE** : le Conseil de la Fédération, Chambre haute du Parlement russe, a refusé de ratifier, mercredi 27 janvier, le traité d'amitié et de coopération entre la Russie et l'Ukraine, reportant la poursuite des débats. Signé en 1997 par Boris Eltsine et le président ukrainien, Leonid Koutchma, ce traité est notamment critiqué par le maire de Moscou, Iouri Loujkov, qui conteste l'appartenance à l'Ukraine du port militaire de Sébastopol, en Crimée. M. Koutchma a vivement réagi en s'élevant contre toute « remise en cause de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ». — (AFP)

■ **RUSSIE** : la Douma, la Chambre basse du Parlement russe, dominée par les communistes et nationalistes, a voté à l'unanimité, mercredi 27 janvier, une résolution réclamant des réparations pour toutes les victimes des persécutions nazies vivant en Russie, et pas seulement pour les juifs. Les compensations versées par l'Allemagne aux victimes juives sont « injustes par rapport au sort réservé aux autres nationalités, qui se sont battues et ont souffert de la même façon durant la seconde guerre mondiale », dit cette résolution, dénuée de toute force juridique. — (AFP)

■ **BIÉLORUSSIE** : des milliers de personnes ont défilé mercredi 27 janvier dans les rues de la capitale biélorusse, Minsk, pour protester contre la hausse des prix et « l'appauvrissement des travailleurs ». D'après un leader syndical, le pouvoir d'achat réel des ouvriers a été divisé par trois depuis la crise financière et monétaire du mois d'août en Russie, qui a durement touché la Biélorussie. — (AFP)

Jean Paul II : la peine de mort est « cruelle et inutile »

SAINT-LOUIS (Etats-Unis). Le pape a quitté les Etats-Unis pour rentrer à Rome mercredi 28 janvier. Lors d'une ultime célébration, devant 100 000 fidèles au Trans World Dome de Saint-Louis, il a condamné la peine de mort, soulignant que la société moderne avait « les instruments pour se protéger, sans nier d'une façon définitive aux criminels la possibilité de se racheter ». Il a renouvelé son appel lancé le jour de Noël 1998 « en faveur d'un consensus destiné à supprimer la peine capitale, qui est à la fois cruelle et inutile ». Peu avant, dans la cathédrale de Saint-Louis, il avait demandé aux Américains de se conduire de manière « plus responsable », en particulier de lutter contre le « mensonge » : « L'Amérique restera un phare de liberté pour le monde, tant qu'elle se tiendra à ces vérités morales qui sont le cœur même de son expérience historique. » — (AFP, Reuters.)

L'Indonésie envisage pour la première fois l'indépendance de Timor-Oriental

Le revirement de Djakarta est bien accueilli à l'étranger

Pour la première fois depuis l'invasion de l'ancienne colonie portugaise il y a vingt-quatre ans, l'Indonésie a déclaré, mercredi 27 janvier,

qu'elle était prête à considérer l'indépendance de Timor-Oriental. Alors que le pays fait face à une crise économique, le ministre des affaires

étrangères, Ali Alatas, a jugé trop coûteuse une phase d'« autonomie spéciale » de cinq à dix ans avant un référendum d'autodétermination.

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Huit mois après la chute du général Suharto, l'Indonésie se dit prête à décrocher de Timor-Oriental. Pour la première fois, Djakarta n'exclut pas d'accorder l'indépendance de l'ancien territoire portugais, occupé en 1975, au cas où sa proposition d'« autonomie spéciale » serait rejetée. Le processus de séparation pourrait alors s'amorcer dès l'an 2000, suivant un échéancier trop bousculé pour ne pas être préoccupant. Mais l'Indonésie se débarrasserait ainsi d'un boulet diplomatique : l'ONU n'a jamais reconnu l'annexion de Timor-Oriental par Djakarta en 1976.

« Si vingt-deux ans d'unité historique entre Timor-Oriental et l'ensemble du peuple indonésien ne suffit pas à convaincre Timor-Oriental de demeurer à nos côtés, il est alors naturel et sage, démocratique et constitutionnel, que nous proposons à la prochaine session de l'Assemblée consultative du peuple une séparation dans la dignité et l'honneur », a expliqué, mercredi 27 janvier, Ali Alatas, chef de la diplomatie indonésienne, après une réunion présidée par le chef de l'Etat, B. J. Habibie.

La prochaine Assemblée consultative du peuple (MPR), dont cinq cents membres doivent être élus le 7 juin et deux cents autres désignés, devrait se réunir fin août. Seul le MPR peut abroger un décret adopté en 1978 sur l'incorporation de Timor à l'Indonésie. L'Assemblée pourrait donc se prononcer avant la fin de l'année sur une fin rapide de la présence indonésienne à Timor-Oriental. Du même coup, Djakarta rejette le plan envisagé d'une phase d'« autonomie spéciale » qui précéderait, pendant cinq à dix ans, un référendum sur l'autodétermination du territoire.

« AU REVOIR ET MERCI »

Trop coûteux, a dit Ali Alatas. « Le gouvernement indonésien appliquerait l'autonomie pendant cinq ou dix ans. Ils (les Timorais) seraient libres de faire ce qu'ils veulent pendant que nous continuons de les financer parce qu'ils ne disposent pas de ressources propres. Puis ils nous diraient au revoir et merci », a-t-il ajouté. L'initiative indonésienne s'accompagne d'un projet d'élargissement de Xanana Gusmao, capturé en 1992, condamné à vingt ans de détention et actuellement emprisonné à Djakarta. Le populaire leader timorais serait assigné à un domicile qualifié pour la circonstance d'« extension carcérale ».

La proposition indonésienne sur Timor semble avoir pour objet d'imposer un choix entre la solution indonésienne (une « large autonomie ») et ce que Djakarta qualifie de « sécession », sans pour autant en passer par les arcanes et les risques de la consultation de quelque huit cent mille Timorais orientaux. « Nous sommes convaincus qu'un référendum n'est pas la meilleure solution, que Timor-Oriental retomberait dans la guerre civile », a encore déclaré Ali Alatas dans une allusion aux luttes internes qui ont suivi le retrait brutal du Portugal en 1975.

Les Timorais en exil ont réagi avec « scepticisme ». Roque Rodrigues, représentant à Lisbonne du Conseil national de la résistance timoraise (CNRT), s'est dit « très sceptique ». José Ramos-Horta, Prix Nobel de la paix 1996, a mis en doute la sincérité de Djakarta et exigé la libération de Gusmao, président du CNRT. L'autre Prix Nobel 1996, l'évêque de Dili, Carlos Felipe Ximenes Belo, a déclaré qu'il « serait heureux si cette offre est appliquée ». L'ONU, qui préside des négociations devant reprendre jeudi à New York entre Portugais et Indonésiens, a jugé bienvenue l'initiative de Djakarta. Washington a évoqué un « développement positif », Canberra « un pas très significatif ». Le président portugais, Jorge Sampaio, a qualifié la déclaration indonésienne de « contribution positive ».

L'occupation brutale de Timor-Oriental avait fait, voilà deux décennies, quelque deux cent mille victimes, soit le quart de la popula-



tion de l'époque. La situation demeure très tendue sur un territoire où les catholiques sont majoritaires. Trois paysans ont été tués ce week-end. L'église catholique a offert refuge à deux mille ruraux après des affrontements entre partisans de l'intégration et leurs adversaires indépendantistes. L'armée indonésienne, selon des avocats des droits de l'homme, ne s'interposerait pas et aurait même livré des armes aux partisans timorais. Les enseignants indonésiens,

fer de lance de l'assimilation, ont récemment réclamé leur évacuation.

« BESOIN DE DIX ANS »

L'initiative de Djakarta semble avoir pour premier objet de renvoyer la balle dans le camp de la communauté internationale. Beaucoup doutent que l'indépendance de Timor-Oriental soit actuellement viable. Un retrait précipité des Indonésiens pourrait déboucher, comme ce fut le cas en 1975,

sur le chaos dans un territoire pauvre et tout à coup privé d'administration. « Il nous est impossible de devenir un pays dans un court délai (...). Nous donner l'indépendance maintenant revient à dire qu'ils veulent la mort des Timorais orientaux. Nous avons besoin de dix ans », a estimé Clementino dos Reis Amarçal, membre timorais de la Commission nationale indonésienne des droits de l'homme.

Dewi Fortuna Anwar, conseillère diplomatique de B. J. Habibie, a déclaré au *Jakarta Post* que le président indonésien a songé à se débarrasser du problème timorais dès sa prise de fonctions en mai 1998. Un revirement récent de l'Australie, seul pays à avoir reconnu l'annexion de Timor par Djakarta, aurait précipité le mouvement. L'argument unitaire auquel s'est accroché l'ex-président Suharto aurait moins d'avocats que prévu, compte tenu du désintérêt des Indonésiens face au problème timorais. Et Djakarta ne semble plus craindre que le départ de la « vingt-septième province » ne donne un coup de fouet à d'autres mouvements séparatistes.

Jean-Claude Pomonti

FIPA D'OR 99

arte

Pour ARTE et ses partenaires,

les plus belles histoires valent de l'or

4 FIPA d'OR au Festival International de Programmes Audiovisuels de Biarritz

FIPA d'OR Fictions

Le petit voleur d'Erick Zonca.

Une coproduction Agat Films & Cie, La Sept ARTE.

FIPA d'OR

Documentaires de création et d'essai.

Le photographe de Dariusz Jablonski.

Une coproduction Apple Film Production, Broadcast AV, Canal+. MDR/ARTE.

Le cas Howards Phillips Lovecraft

de Pierre Trividic et Patrick-Mario Bernard.

Une coproduction Taxi Vidéo Brousse, INA, FRANCE 3, en association avec La Sept ARTE.

FIPA d'OR Programmes courts

Le Cyclope de la mer de Philippe Jullien.

Une coproduction JPL Films, ARTE G.E.I.E.



3615 ARTE (1,29 F/mn)
www.arte-tv.com

Photo extraite du film
« Le petit voleur »

SÉCURITÉ Lionel Jospin a annoncé, mercredi 27 janvier, après la réunion du conseil de sécurité intérieure, un ensemble de décisions autour de trois priorités : « Assurer

une présence effective dans les quartiers et les lieux sensibles » ; « améliorer l'efficacité de la réponse aux actes de délinquance » ; « préserver l'école et amplifier les actions

en faveur de la jeunesse. » ● LA POLICE et la gendarmerie, dont le redéploiement géographique avait été « reporté » par M. Jospin, feront néanmoins l'objet d'une redéfinition

des missions des personnels, permettant l'affectation de sept mille agents supplémentaires dans les circonscriptions les plus difficiles des vingt-six départements priori-

taires. ● DIX MILLE aides-éducateurs vont être recrutés en 1999 pour lutter contre la violence dans les établissements scolaires (*lire aussi notre éditorial page 14*).

Des « centres de placement immédiat » pour les mineurs délinquants

Lionel Jospin a accepté la création d'une nouvelle structure pour les multirécidivistes, souhaitée par Jean-Pierre Chevènement, mais dans un cadre d'éducation renforcée, non pénitentiaire. Le plan de lutte contre les violences urbaines apporte surtout des moyens nouveaux

MERCREDI SOIR, à l'hôtel Matignon, alors que les pendules approchent de 19 h 30, Jean-Pierre Chevènement affiche la mine tranquille de l'homme qui a été enten-

RÉCIT

Au fond de l'estrade, M. Chevènement a la mine tranquille de celui qui a été entendu

du. Assis au fond de l'estrade en compagnie de neuf des treize ministres qui viennent de participer à la réunion du conseil de sécurité intérieure (CSI), le ministre de l'intérieur, volontairement placé à côté d'Elisabeth Guigou, écoute le premier ministre égrener la liste des décisions prises pour lutter contre la montée de la délinquance.

Dans la liste des annonces, l'une retient aussitôt l'attention, et c'est celle qui réjouit M. Chevènement. « Dans l'attente d'être jugés, explique M. Jospin, les mineurs délinquants les plus difficiles doivent être éloignés de leurs quartiers. Cin-

quante centres de placement immédiat et strictement contrôlé, permettant une prise en charge éducative renforcée jour et nuit, seront créés d'ici 2001, dont quinze dès cette année. Ils garantiront le strict respect de la décision de placement prise par le juge des enfants. » Evidemment, tous les présents pensent à ces « centres de retenue », évoqués par le ministre de l'intérieur sur TF 1, le 10 janvier, pour enfermer les « sauvages » et objets, depuis, de vives critiques, notamment de la part de M^{me} Guigou.

Ces « centres de placement immédiat » ont connu un accouchement difficile, les préoccupations d'équilibre politique d'un chef de gouvernement tiraillé entre ses ministres débouchant sur un dispositif flou, au point de faire douter de la viabilité même de ces structures (*lire ci-dessous*). Celles-ci nourrissent, dès le début, les débats les plus vifs entre M. Chevènement et M^{me} Guigou. Le premier souhaite absolument que des « centres fermés » figurent dans la panoplie de mesures, quand la ministre de la justice refuse de voir s'instaurer ce qui ressemble à des « prisons pour

jeunes délinquants » qui ne disent pas leur nom. M. Jospin écoute les arguments des uns et des autres, se gardant bien de trancher la querelle.

Lundi 25 janvier, l'ensemble des directeurs des cabinets, réunis comme chaque semaine à l'hôtel Matignon sous l'autorité d'Olivier Schrameck, font la liste des mesures susceptibles d'être soumises à la discussion du CSI. L'existence de centres particuliers pour jeunes délinquants multirécidivistes est mentionnée, sans plus de précision, sur un relevé de conclusions à destination des ministres concernés.

ÉMOI PLACE VENDÔME

Le lendemain, mardi, lors de leur séance de travail hebdomadaire, MM. Jospin et Chevènement conviennent de préciser la proposition. C'est ainsi qu'apparaît pour la première fois la notion de lieux « fermés ». Surtout, ils précisent que ces structures pourraient être placées non pas sous la responsabilité d'éducateurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), comme c'est la règle en

France, mais du personnel issu de l'administration pénitentiaire, ce qui les rapprocherait de la prison.

Le relevé de conclusions est modifié en conséquence et une nouvelle version en est remise aux ministres. Place Vendôme, l'émoi est immédiat. Les deux précisions font craindre une dérive « sécuritaire » de la politique gouvernementale. Secondée par Martine Aubry, ministre du travail, et Claude Bartolone, ministre de la ville, M^{me} Guigou fait pression sur Matignon pour modifier l'appellation et l'organisation de ces futurs centres. Mercredi matin, M. Jospin prend acte de leur demande et signifie à l'ensemble de ses ministres que la réunion du CSI permettra d'aborder cette question.

A 17 heures, mercredi, les treize ministres qui retrouvent le premier ministre éprouvent le sentiment, assure l'un d'entre eux, de vivre un moment particulier. M. Jospin ouvre la séance. La discussion sur les moyens matériels est rapide, consensuelle. Vient le moment où il faut parler de ces fameux centres pour mineurs multirécidivistes. Le climat, à ce moment, s'alourdit, té-

moigne l'un des participants, jugeant que la crispation ira croissant. La parole est donnée au ministre de l'intérieur. Il détaille son souci d'écartier les jeunes les plus durs des lieux de leur méfait, de les « enfermer » pour éviter ces retours qui ridiculisent les forces de l'ordre, et de placer la gestion de ces structures « sous la responsabilité » de l'administration pénitentiaire.

TOUR DE TABLE

La ministre de la justice exprime alors son scepticisme sur les rigueurs d'un supposé enfermement de ces populations aussi jeunes. Elle rejette vigoureusement l'idée de déposséder la PJJ de ses charges habituelles. Sur ce dernier point, le premier ministre donne immédiatement raison à M^{me} Guigou. En revanche, il veut entendre les autres participants sur la notion même de lieu « fermé ».

Dans le tour de table qui s'organise, seuls Alain Richard (ministre de la défense) et Ségolène Royal (ministre délégué à l'enseignement scolaire) rejoignent les thèses de M. Chevènement. Dominique

Strauss-Kahn (ministre de l'économie et des finances) assure comprendre les deux points de vue. Tous les autres se rangent à l'avis de la ministre de la justice, M^{me} Aubry expliquant notamment qu'il ne faut pas enlever « l'espoir » aux plus jeunes. M. Jospin tranche alors le débat, en annonçant la création de centres fermés ; mais, puisque l'expression gêne, il en écrit une autre sur le relevé de conclusions, avec son stylo : centres « strictement contrôlés ».

Les choses, précise-t-il, sont claires dans son esprit : les jeunes qui s'y trouveront n'entreront ni ne sortiront de là « comme dans un moulin ». « Alfred de Musset le disait : "Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée" », cite-t-il. Le premier ministre répétera ces formules devant la presse. Pour l'heure, il lève la séance, réclamant à chacun de ses ministres la plus grande discrétion durant les prochains jours et obtenant de M^{me} Guigou qu'elle annule une émission de radio qu'elle avait prévue pour jeudi matin...

Jean-Michel Apathie

Une prise en charge plus contraignante des multirécidivistes

COMMENT définir les « centres de placement immédiat », la principale innovation annoncée par Lionel Jospin ? Ces nouvelles structures, qui ne sont ni les « centres de retenue » réclamés par Jean-Pierre Chevènement ni les « foyers d'accueil d'urgence » préconisés par Elisabeth Guigou, sont censées constituer le chaînon manquant de la prise en charge des mineurs multirécidivistes. Ces centres seront en fait des foyers d'hébergement « au contrôle strict ». Les jeunes y seront encadrés par le personnel de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) qui exercera une prise en charge plus contraignante que dans les foyers classiques.

Rendant compte des travaux du conseil de sécurité intérieure, le premier ministre Lionel Jospin a expliqué que ces centres permettraient une « prise en charge renforcée jour et nuit » des mineurs délinquants multirécidivistes. « On ne sortira pas de ces structures comme on entre et on sort dans un moulin », a-t-il précisé, en écho à Jean-Pierre Chevènement, qui avait stigmatisé le fonctionnement des foyers d'hébergement classiques. Pour autant, le premier ministre s'est refusé à employer l'expression de « centres fermés » : ces structures dépendront exclusivement du ministère de la justice mais il n'est « pas prévu d'employer des personnels pénitentiaires ».

Au ministère de la justice, on précisait, jeudi matin 28 janvier, que ces structures répondent à un triple objectif : offrir aux juges des enfants des solutions nouvelles de placement pour les mineurs multirécidivistes ; éloigner les mineurs de leurs quartiers en les plaçant sous le contrôle strict des éducateurs ; permettre de réaliser un bilan de la situation familiale, scolaire, sanitaire et psychologique du mineur afin de préparer sa réorientation dans une autre structure.

L'offensive synchronisée de l'Élysée et de la droite

L'OFFENSIVE sur le thème de l'insécurité et de la délinquance des mineurs n'est pas terminée. Jacques Chirac et l'opposition ne veulent surtout pas relâcher leur pression sur le gouvernement, le sujet leur paraissant être un enjeu majeur de cohabitation. Après les questions du 26 janvier, à l'Assemblée nationale, et le dépôt, par les députés RPR, d'une demande de création d'une commission d'enquête sur « les phénomènes de la délinquance juvénile », c'est au président du groupe RPR et ancien ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré qu'il reviendra de relancer la polémique, en participant, dimanche 31 janvier, à l'émission « Public » sur TF 1.

Cette offensive est conduite en parfaite harmonisation avec l'Élysée, et les rôles sont partagés : à l'opposition, le soin de harceler sans relâche le gouvernement sur son « laxisme » ; au président de la République, celui de maintenir le sujet dans l'actualité, sans affronter directement Lionel Jospin. Le chef de l'Etat est en effet convaincu d'avoir marqué un point en intervenant le premier, à l'occasion de ses vœux du 31 décembre, et en contraignant ainsi le gouvernement à lui répondre.

Pour M. Chirac et pour l'opposition, il fallait à tout prix anticiper le retour de Jean-Pierre Chevènement, considéré comme un atout-maître dans le jeu de M. Jospin. Le crédit du ministre de l'intérieur en matière de fermeté et de lutte contre la délinquance n'avait rien à envier à ses prédécesseurs de droite, et les grandes lignes de son action ne donnaient pas prise aux habituels reproches de laxisme, qui font les belles heures de la polémique avec la gauche. Elles rendaient donc plus difficile une intervention du président lui permettant de se différencier de la gauche, pour répondre à la sensibilité particulière de l'électorat de l'opposition, sans verser dans la caricature.

La seule vraie faiblesse du dispositif gouvernemental, analysait-on à l'Élysée, reposait dans le désaccord entre le ministre de l'intérieur et la garde des sceaux, Elisabeth Guigou. Cette faille a été aussitôt exploitée par le chef de l'Etat, qui s'est approprié le discours de M. Chevènement, comme étant un discours de droite raisonnable, dont la gauche, décidément incorrigible, ne veut pas. Le voyage de M. Chirac en Alsace, les 20 et 21 janvier, a parfaitement illustré la

Concrètement, les « centres de placement immédiat » accueilleront, sur décision du juge des enfants, une dizaine de mineurs qui devraient être encadrés par autant d'éducateurs. Ils devraient s'inspirer de la pédagogie déjà appliquée dans les dispositifs éducatifs renforcés (DER), qui offrent une prise en charge 24 heures sur 24. Les mineurs n'y seront pas libres de leurs mouvements. Ils y seront placés, pendant une période de quelques semaines, dans l'attente d'une comparution devant le tribunal des enfants, qui décidera de leur réorientation.

CONVAINCRE LES ÉDUCATEURS

Provisoires surtout, ces structures seront ouvertes à tous les mineurs, sans distinction d'âge. En ce sens, elles répondent à l'attente du ministre de l'intérieur, qui réclamait la possibilité d'éloigner les mineurs de moins de seize ans, qui ne peuvent être placés en détention provisoire au terme de la loi.

Le gouvernement, qui souhaite créer 50 « centres de placement immédiat » avant 2001 (dont 15 avant la fin de l'année), ainsi que 100 DER avant l'an 2000, prévoit de recruter exceptionnellement 1 000 éducateurs sur trois ans, qui viendront renforcer les 3 000 en poste actuellement. Il faudra en effet convaincre les éducateurs du bien-fondé de ces nouvelles structures, ce qui ne sera pas facile. Pour Françoise Laroche, secrétaire générale du SNPES-PJJ (majoritaire), « si ce sont des centres où les jeunes sont placés en attendant d'être jugés, et dont ils ne peuvent sortir, c'est de la détention provisoire qui ne dit pas son nom. Il est clair que les personnels de la PJJ refuseront de travailler dans de telles structures ».

Cécile Prieur

posture présidentielle. Dans une ville, Strasbourg, confrontée aux violences urbaines, le chef de l'Etat n'est allé visiter ni commissariat ni banlieue difficile : la réalité de la violence et de l'insécurité, exprimée par les enfants conseillers municipaux de Schiltigheim (*Le Monde* du 23 janvier), valait toutes les démonstrations.

En même temps, participant au traditionnel dîner républicain avec tous les élus de la région, à Strasbourg, M. Chirac a pris soin de mettre les questions de délinquance au centre des conversations. A l'issue du dîner, les élus de droite comme de gauche, ont souligné que le discours de M. Chirac leur était apparu fort peu « droitier ». Le maire de Strasbourg, Roland Ries, socialiste, a d'ailleurs relevé plusieurs « points de convergence » avec lui.

Le deuxième angle d'attaque est européen. En célébrant les vertus du plan anti-délinquance de Tony Blair en Grande-Bretagne, l'opposition et le président de la République cherchent aussi, à quelques mois des élections, à écorner l'image d'une Europe « rose » unie.

Pascale Robert-Diard

Des mesures entre prévention et répression

« LA SITUATION est préoccupante parce que le niveau de délinquance continue de s'élever ; elle nous frappe d'autant plus que l'âge des délinquants s'abaisse », a déclaré Lionel Jospin, mercredi 27 janvier, lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel Matignon à l'issue d'un conseil de sécurité intérieure qui réunissait treize ministres et secrétaires d'Etat : Martine Aubry (emploi et solidarité), Claude Allègre (éducation nationale), Claude Bartolone (ville), Marie-George Buffet (jeunesse et des sports), Jean-Pierre Chevènement (intérieur), Jean-Claude Gayssot (équipement et transports), Elisabeth Guigou (justice), Bernard Kouchner (secrétaire d'Etat à la santé), Alain Richard (défense), Ségolène Royal (enseignement scolaire), Christian Sautter (secrétaire d'Etat au budget), Dominique Strauss-Kahn (économie et finances) et Catherine Trautmann (culture). Le gouvernement a retenu « trois priorités », a indiqué le premier ministre, qui mettent en œuvre de nouveaux moyens de police et de justice, et veulent répondre à l'attente des citoyens.

● **Assurer une présence effective dans les quartiers et les lieux sensibles.** Pour répondre à ce premier objectif, le gouvernement prévoit d'affecter, d'ici à la fin de l'année 2001, 7 000 policiers et gendarmes supplémentaires dans les vingt-six départements jugés les plus sensibles en matière d'insécurité, à partir d'une réorganisation interne des services (*lire ci-contre*). Dès 1999, 1 900 agents supplémentaires seront mobilisés dans les circonscriptions les plus difficiles. Par ailleurs, le recrutement des emploi-jeunes sera accéléré. 8 300 adjoints de sécurité seront recrutés en 1999.

Dans le cadre d'un développement significatif de la police de proximité, Lionel Jospin a promis le renforcement des effectifs consacrés à l'ilotage. Il a par ailleurs annoncé le lancement d'expérience de police de proximité dans cinq circonscriptions : les Ulis (Essonne), Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), Beauvais (Oise), Nîmes (Gard) et Châteauroux (Indre).

Dans les transports, la présence policière sera renforcée dans les gares d'Ile-de-France. Neuf nouveaux postes de police seront ouverts en 1999.

Le nombre des maisons de justice et du droit installées dans les zones sensibles pour donner des réponses rapides aux petites infractions sera porté de vingt-neuf à cinquante-neuf d'ici la fin de l'année.

● **Améliorer l'efficacité de la réponse aux actes de délinquance, de l'infraction à l'exécution de la sanction.** Constatant que « ce sont les actes de délinquance qui touchent de plus près nos concitoyens qui connaissent les taux d'élucidation les plus faibles », M. Jospin prône le développement du traitement judiciaire en « temps réel », qui permet la convocation systématique des mineurs auteurs d'incivilités au tribunal.

Pour ce faire, les moyens des policiers de terrain seront renforcés et 200 postes de délégués du procureur devraient s'ajouter, d'ici à la fin de l'année, aux 200 déjà existants. Dès 1999, le nombre des sûretés départementales sera porté de quatorze à vingt-six pour correspondre aux vingt-six départements les plus sensibles. Compétents sur l'ensemble du département, ces policiers seront en charge des enquêtes sur les actes de petite et moyenne délinquance qui empoisonnent souvent la vie dans les quartiers sensibles. La lutte contre le trafic de stupéfiants et les bandes organisées sera également renforcée, tout comme celle contre la délinquance itinérante.

Police et gendarmerie :

un redéploiement « interne »

Momentanément écarté par Lionel Jospin, le redéploiement des forces de police et de gendarmerie serait-il à nouveau à l'ordre du jour ? Le relevé de conclusions du conseil de sécurité intérieure précise que « 7 000 agents, policiers et gendarmes seront affectés sur (...) 1999, 2000, 2001 » dans les 26 départements les plus sensibles. « Ces effectifs supplémentaires proviendront d'une réorganisation des services de police et de gendarmerie », précise le document, en ajoutant qu'il pourra également être fait appel aux douanes. Les ministères de l'intérieur et de la défense n'ont pas encore précisément défini les conditions de cette réorganisation. Place Beauvau, une piste de réflexion a cependant été ouverte, pour utiliser autrement les forces spécialisées dans le maintien de l'ordre, les compagnies républicaines de sécurité (CRS). Depuis l'été 1998, des expériences ont été lancées pour les transformer en force d'intervention plus active sur le terrain, et plus seulement de spécialiste du maintien de l'ordre.

Pour les mineurs, le nombre des brigades de gendarmerie de prévention de la délinquance juvénile sera porté de vingt-cinq à trente-cinq dans le courant de l'année. Les brigades des mineurs de la police seront développées, comme l'avait déjà décidé le conseil de sécurité intérieure du 8 juin 1998. Elles ne prendront plus seulement en compte les mineurs victimes, mais s'intéresseront également aux auteurs, notamment pour tout ce qui concerne les violences commises en milieu scolaire.

Sur le plan judiciaire, 50 centres de placement immédiat seront créés pour les mineurs délinquants multirécidivistes avant 2001 dont 15 avant la fin de l'année (*lire ci-contre*). Le programme de création des dispositifs éducatifs renforcés (DER) devrait être porté à 100 avant l'an 2000. Mille éducateurs seront engagés d'ici à 2001, un concours exceptionnel étant organisé dès cette année. Cinquante postes de juges des enfants, vingt-cinq de substituts des mineurs, et quatre-vingts greffiers spécialisés seront dégagés. La présence d'éducateurs spécialisés sera renforcée dans les centres de jour pour assurer une prise en charge continue des mineurs.

● **Préserver l'école de la violence et de la délinquance et amplifier les actions en faveur de la jeunesse.** Lionel Jospin a annoncé la poursuite d'actions déjà engagées. Dix mille aide-éducateurs vont être recrutés, et 250 nouvelles classes-relais (*lire page 7*) devront fonctionner à l'échéance de l'année scolaire 1999-2000. Une trentaine d'internats seront ouverts d'ici la fin 1999 pour accueillir les jeunes en grande difficulté et assurer leur prise en charge continue. Enfin, le ministère de la justice demandera aux procureurs, par le biais d'une circulaire de politique pénale, de requérir des peines plus sévères à l'encontre des auteurs de violence visant les enseignants.

Parallèlement, Lionel Jospin a annoncé un effort en matière de prévention et d'insertion des jeunes des quartiers – en particulier ceux issus de l'immigration – dans l'accès à l'emploi. Prévu par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, 40 000 programmes Trace destinés à mettre en place des parcours d'accès à l'emploi pour les jeunes les plus en difficulté s'ajouteront cette année aux 8 000 déjà créés fin 1998. Le gouvernement prévoit également d'améliorer la part des jeunes des quartiers dans les emplois-jeunes.

P. Ce. et C. P.



A Roubaix, le collège Rousseau apprend à contrer la « violence quotidienne »

ROUBAIX

de notre envoyée spéciale

Hier, deux élèves violents ont été exclus. Cinq l'ont été depuis le début de l'année. « Y'a pas eu meurtre, quand même ! », hurle, au téléphone, la sœur de l'un d'eux.

REPORTAGE

Un groupe de soutien créé par le rectorat épaulé les enseignants « néantisés »

« Non, on essaie justement de prendre des mesures avant que ça ne se produise », rétorque, en tentant de garder son calme, Pascale Martin, la principale du collège Jean-Jacques Rousseau, de Roubaix, dans le Nord.

Classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), Jean-Jacques-Rousseau accueille trois cents adolescents et une « violence quotidienne » à laquelle la principale avoue s'être habituée. « Les enfants sont d'une pauvreté de vocabulaire terrible. Leur seule façon de s'exprimer, parfois même face aux professeurs, ce sont les mots orduriers. » Banales, aussi, les bagarres entre élèves et les menaces de « coups de boule » faites aux professeurs et les violences de groupes. Le collège est gagné par les pratiques du quartier. « Il faut voir comme c'est explosif, ici, après une descente de police dans les cités alentour », souligne Gilles Richart, professeur en section d'enseignement adapté.

Ces derniers mois, un surveillant s'est fait rosser par le grand frère d'un élève dans la cour, un professeur a été violemment bousculé et un climat quasi insurrectionnel s'est instauré après qu'un élève, tancé par la conseillère principale d'éducation, a tenté de se suicider. La principale a alors appelé à la rescousse le réseau Gaspar (Groupe académique de soutien et de prévention pour les adolescents à risques). Unique en France, cette structure créée au rectorat de Lille en 1989, est d'ores et déjà intervenue dans cent cinquante établissements du Nord - Pas-de-Calais. Elle analyse les processus généraux de violence et forme les équipes éducatives à les enrayer.

BESOIN DE RÉPONSES

Trois enseignants et trois conseillers d'éducation détachés de l'éducation nationale interviennent à la demande des chefs d'établissement dans les lycées, les collèges, et de plus en plus, dans les écoles primaires et maternelles. « Il y a des instituteurs qui doivent faire face à une violence extraordinaire de la part d'enfants de quatre ans qui reproduisent à l'école les comportements du quartier ou de la famille, témoigne Bruno Delgrange, de l'équipe Gaspar. A cet âge déjà, il faut commencer à travailler sur les incivilités, sur l'agressivité verbale. »

Le réseau Gaspar est débordé par la demande. Ce qui, pour Yves Sirhener, son responsable, tend à prouver que les enseignants sont de plus en plus nombreux à considérer que le comportement de l'élève relève de leurs compétences. « Ils sont désarmés, découragés, « néantisés » par leurs élèves, même, parfois. » « La ZEP, ça tue, approuve la principale de Jean-Jacques-Rousseau, Pascale Martin. Face à un élève qui ne travaille pas,

à qui on fait une remarque et qui répond : « Rien à foutre, enculé ! », que faut-il faire ? Les professeurs, les personnels administratifs, les agents de service et les surveillants ont besoin de réponses. » La ZEP tue aussi « émotionnellement », ajoute-t-elle. « Quand on creuse un problème d'absentéisme, l'on découvre, presque systématiquement, des maltraitances, des violences sexuelles, des situations familiales catastrophiques : ces appartements où l'on vit à dix sans eau ni électricité, ces familles sans repères, où les concubins valent... »

Pour l'instant, la cellule Gaspar en est, au collège Rousseau, à la phase de « négociations ». Elle dresse un état des lieux avec l'équipe de direction, puis avec les enseignants, les autres personnels et, éventuellement, des élèves volontaires. Le premier objectif, explique Yves Sirhener, est que les personnels « se fassent du bien en travaillant sur leurs souffrances, liées au parasitage de leur fonction, sur leurs peurs », en leur permettant de s'exprimer quand, souvent, les violences sont gardées secrètes puisqu'elles sont vécues comme des échecs professionnels.

« TOLÉRANCE ZÉRO »

Ce travail permet d'engager une réflexion sur le sens donné au mot « violence ». Ce qui est tolérable pour les uns l'est-il pour les autres ? Selon M. Sirhener, « il est nécessaire de mettre au net un comportement commun pour donner des repères aux élèves. Il faut dire clairement la loi et que ceux qui y contreviennent soient sanctionnés de façon systématique et graduée, par une équipe de direction jouant pleinement son rôle, représentant une autorité juste ». « Ces enfants vivent sans règle, acquiesces la principale. A part, peut-être, celle du quartier, la loi du plus fort. Ils font ce qu'ils veulent. A douze-treize ans déjà, ils rentrent poser à 17 heures leur cartable chez eux, puis ressortent traîner jusqu'à 22 heures. Une mère m'a téléphoné l'autre jour pour me demander de dire à sa fille de ranger sa chambre. »

Le pendant de cette « tolérance zéro », prônée par l'équipe Gaspar, est le respect total dû aux élèves. Ce travail ouvre également une réflexion sur la violence engendrée par l'institution elle-même : les punitions d'élèves qui n'ont pas leur matériel, alors qu'ils n'ont peut-être pas les moyens de se le procurer ; les sanctions pour des retards de trois minutes, alors qu'ils sont les seuls à se lever, le matin, à la maison ; les notes désastreuses, alors qu'ils ont le sentiment d'avoir fourni un effort colossal en se pliant à un devoir sur table en rédigeant quelque chose.

L'assistante sociale du collège, Marie-Laure Vannenville, juge fort souhaitable cette remise en cause personnelle et collective. « Tous les professeurs ne sont pas prêts à entendre ce qui se passe en dehors de leur cours, d'où de grandes maladroites à l'égard des élèves. Ils doivent se confronter aux réalités de vie des gamins dans les quartiers tellement éloignées de leur monde qu'ils n'imaginent pas... Quand on ne sait pas ce qu'est un compteur électrique à clé, l'absence d'eau chaude pour se laver, l'hiver, on fait parfois des réflexions déplacées sur l'hygiène. »

Pascale Krémer

A Metz, l'école de la dernière chance pour dix collégiens « ingérables »

METZ

de notre envoyée spéciale

C'est un appartement au deuxième étage d'une tour HLM de la banlieue de Metz (Moselle). Sur un coin de la porte est discrètement indiqué : Streco. Comprendre :

REPORTAGE

Une classe-relais tente de socialiser des jeunes, violents et en situation d'échec scolaire

Structure relais collège. L'intérieur a été repeint en blanc, le salon a été transformé en salle de cours, les chambres en bureau et « espace multimédia ». Les « récréations » s'improvisent en bas de l'immeuble. C'est ici que depuis deux ans sont accueillis des collégiens de moins de seize ans en situation de rupture scolaire. Ils ne veulent plus entendre parler de l'école et l'école ne veut plus entendre parler d'eux. Les points communs de ces jeunes sont tristement sans surprise : tous habitent dans des quartiers « difficiles », vivent dans des familles éclatées ou malmenées par le chômage, sont en échec scolaire, ont un comportement en classe considéré comme « ingérable » et sont sous mandat judiciaire pour agression, vol ou trafic. Le Streco représente leur dernière chance. Certains jeunes en ont conscience, mais, pour d'autres, c'est l'ultime « punition » avant leur seizième anniversaire et la fin de l'obligation scolaire.

« LE RESPECT D'AUTRUI »

« Ce dispositif a le mérite de soulager les collèges qui accueillent jusqu'à présent ces jeunes en souffrance et de permettre aux classes de vivre », souligne Maguy Nass, principale du collège Jules-Ferry, l'un des deux établissements classés ZEP qui gèrent le Streco, en collaboration avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Cette année, dix jeunes ont intégré cette structure où ils sont encadrés par un enseignant, un éducateur de la PJJ et un appelé du contingent, habituelle-

ment animateur de centre social. « Dix collégiens pour trois adultes, ce-la peut apparaître comme un luxe mais il faut savoir ce que l'on veut », insiste M^{me} Nass qui s'est heurtée et se heurte encore à des problèmes financiers pour mener à bien ce genre d'expérience alors qu'au moins dix-sept jeunes avaient le « profil Streco ».

Mardi 26 janvier, Abdeslam, Gary, Hichem, Jean-Charles, Phon, Santy et les autres, âgés de treize à seize ans, anciens élèves de quatrième ou troisième d'insertion, ont terminé leur cours de mathématiques et s'engouffrent dans une camionnette, direction le terrain de football. L'espace d'une heure, il n'est plus question d'élèves et de professeurs, tous sont des joueurs. « Le sport est l'un des axes prioritaires de notre projet pédagogique. Il permet de modifier les relations jeune-adulte et d'apprendre le respect des règles et d'autrui », insiste Alain, l'éducateur de la PJJ qui a prévu des sessions d'équitation, de parapente et de montgolfière d'ici à la fin de l'année scolaire.

En début d'après-midi, les élèves retournent dans l'appartement-salle de classe. Au dos de leurs chaises,

des inscriptions réalisées par ordinateur indiquent : « Phon, le boss », « Erhan, le big boss », « Réalisateur : Gary le boss ». Après dix minutes de négociation pour obtenir que les casquettes soient posées, Cyril, l'appelé du contingent, leur présente la règle du jeu « Drôles d'histoires ». « Je vais vous proposer une série de mots avec lesquels vous devrez faire des phrases. Abandonnez tout ce qui est sexe ou vulgaire. Chaque phrase rapportera un point. » Les mains dans les poches de leur blouson, les élèves découvrent la première liste : dédicace, diable, bleu. « J'ai fait une dédicace au diable avec de l'encre bleue », lance Abdeslam, ravi de sa trouvaille. « Ça sert à quoi de faire ça ? », bougonne Jean-Charles. « Et vas-y toi, fais en une de phrase ! », lance un élève à l'attention de l'enseignant qui vient de lui refuser une proposition. Zénith, shérif, propriété. « Je roule en Zénith [marque de scooter] et le shérif me dit que je suis sur une propriété », crie Hichem. « P'tain, ce charabia que j'ai sorti juste pour un point ! », ajoute-t-il. Au tableau, les scores s'inscrivent : treize pour Hichem, un pour Phon.

Resocialisation, remise à niveau des apprentissages fondamentaux,

Les classes-relais accueillent 1 300 élèves fin 1998

● **Nombre.** Au dernier trimestre 1998, 70 classes-relais fonctionnaient, contre 60 en 1997-1998, accueillant alors 1 300 élèves. La plupart des classes sont situées dans les 26 départements où la délinquance est la plus forte. L'objectif est d'atteindre 130 unités à la fin de l'année.

● **Public.** Massivement des garçons, dont une large part de collégiens de treize ou quatorze ans. 40 % d'entre eux bénéficient d'une mesure éducative relevant de la justice. Dans 50 % des cas, le père est absent du foyer. La quasi-totalité des jeunes atterrit dans une classe-relais après des problèmes d'absentéisme, d'incivilité, de refus scolaire et la plupart du temps, une exclusion, après un conseil de discipline.

● **Fonctionnement.** Une classe-relais peut accueillir 8 élèves comme 25. La moitié seulement sont situées dans les établissements scolaires. La durée moyenne de fréquentation est de quatre à cinq mois. 70 % des classes-relais sont animées par un instituteur spécialisé, la participation des enseignants du second degré demeurant très ponctuelle.

● **Résultats.** Que deviennent les jeunes à la sortie de ce dispositif ? Selon une étude de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), conduite sur 200 élèves, un tiers a réintégré le système scolaire, dont la plupart dans une classe normale ; un quart part en apprentissage ; un quart dans un établissement médical ou spécialisé. Un peu plus d'un sur dix n'est plus scolarisé.

insertion professionnelle : difficile de mener de front ces trois objectifs assignés au dispositif relais. « Nous parvenons à faire venir chaque matin des jeunes qui n'allaient plus à l'école. C'est déjà une première réussite », souligne l'équipe éducative. « Depuis octobre, leur comportement est meilleur mais il est quasiment utopique d'espérer améliorer leurs acquis scolaires dans le but d'un retour dans un cursus normal tant leur retard est important », concède Olivier, professeur des écoles « non spécialisé dans les publics difficiles, mais motivé », précise-t-il. « On m'avait décrit ces jeunes comme des moins que rien et j'ai finalement été agréablement surpris. Ils ont tous au fond d'eux-mêmes un trésor. Il faut maintenant trouver la clé pour ouvrir le coffre », se persuade ce jeune enseignant pour qui ce dispositif « est une formule expérimentale qui a déjà le mérite d'exister ».

« HAINE CONTRE L'ÉCOLE »

Quant à l'insertion professionnelle, à travers notamment des contrats d'apprentissage ou de qualification, c'est sans doute le mieux qui puisse arriver à ces jeunes. Car le retour au collège est davantage redouté qu'espéré par l'équipe éducative à moins qu'il s'effectue « de manière progressive et dans un autre établissement que celui d'où ils viennent ». Alain, Cyril et Olivier, tous répètent à quel point « ces gosses rejettent l'école. Ils ont une véritable haine envers elle. Pour eux, l'école les a « niqués » comme ils disent ». En montrant les gâteaux apportés le matin même par une mère d'élève, l'éducateur souligne également la nécessité de « retisser des liens avec les familles, de ne pas les convoquer uniquement lorsque ça va mal ».

M^{me} Nass dit avoir dans son établissement « 5 % de cas lourds » qu'il faudrait « éloigner ». Le Streco est une « première solution » mais son « rêve », dit-elle, « serait de sortir ces jeunes de leur environnement et de les envoyer dans les Vosges. Pour l'instant, ils rentrent chaque soir dans leur quartier ».

Sandrine Blanchard

Face aux gangs d'adolescents, les États-Unis misent sur la police de proximité

WASHINGTON

de notre correspondant

Selon une enquête effectuée dans onze villes américaines, 9 % des enfants de treize ans sont membres d'un gang et 17 % en ont fait partie. Ces statistiques du bureau de la justice pour enfants et de la prévention de la délinquance du département de la justice indiquent qu'il existait 31 000 gangs avec 846 000 membres en 1996, contre 100 000 membres en 1980. Leurs activités ne se limitent pas à chaparder dans les supermarchés ou à casser des voitures : le taux de criminalité chez les quatorze à dix-sept ans atteint celui des adultes.

Il y a deux ans, à un quart d'heure en voiture de l'endroit où se tenait la cérémonie d'intronisation de Bill Clinton, un gamin de douze ans, Darryl Dayan Hall, était sauvagement assassiné. Dans le quartier noir de Benning Terrace, à Anacostia - à la périphérie de Washington -, deux bandes d'adolescents se disputaient la zone, soit « l'avenue » et le « rond-point ». Issues du même gang - le Simple City Crew -, elles se livraient à une guérilla urbaine, terrorisant les habitants avec leur arsenal d'armes à feu, raconte Tyrone Parker. Cet ancien gangster a entrepris une médiation entre jeunes Noirs, contribuant ainsi à mettre fin au climat de violence.

Il explique comment ces gamins, parfois âgés de dix ans seulement, et qui étaient devenus de véritables experts en pistolets, s'entretuaient sans vraiment savoir pourquoi : pour des raisons d'honneur, de conflit territorial, d'arnaque ou de trafic de drogue. Mais aussi pourquoi ils ont pris le chemin de la délinquance : familles désunies, absence de principes moraux et de modèles à suivre dans leur entourage, nécessité de survivre dans un environnement hostile, absence d'infrastructures sociales, manque de confiance dans leur capacité à vivre normalement ; volonté enfin de se créer une identité au sein d'un groupe. Depuis deux ans, la plupart des gosses de Benning Ter-

race ont repris le chemin de l'école ou ont obtenu un emploi à l'office des HLM de Washington.

Si cet exemple montre que l'on peut se sortir de la violence dans les inner cities, les centres-villes déshérités, il est malheureusement isolé. Et la baisse de la criminalité juvénile depuis 1993 n'empêche pas que le taux actuel demeure de plus de 50 % supérieur à celui du milieu des années 80. Selon le professeur Emilio Viano, de l'American University, 62 % des meurtres commis par des adolescents le sont avec des armes à feu, et le quart des jeunes qui sont arrêtés dans les grandes villes sont armés. La facilité avec laquelle on peut se procurer une arme à feu en est largement responsable.

L'exil de jeunes gangsters dans des villes éloignées n'a pas été probant

Le trafic de drogue joue un rôle crucial dans les activités des gangs, même si, selon Jeffrey Butts, de l'Urban Institute, le crack a perdu de sa popularité chez les jeunes. Le professeur Viano établit un parallèle avec la situation économique dans les banlieues françaises, « entre les Algériens dans la banlieue parisienne et les immigrés mexicains, même si les différences entre classes sociales sont beaucoup plus marquées aux États-Unis ». Des chiffres récents indiquent que les gangs de Latinos sont devenus presque aussi nombreux que ceux composés d'Afro-Américains (43 % contre 48 %) ; les Asiatiques représentent 4 %, et les Blancs 5 %. Mais, contrairement à la tendance générale, les activités de ces derniers n'ont pas baissé. Cependant, le taux d'homicide chez les Noirs de quatorze à dix-sept ans demeure six fois plus élevé que chez les jeunes Blancs et, entre dix-huit et

vingt-quatre ans, il est dix fois plus élevé. Quelles sont les raisons de cette baisse de la criminalité ? Est-ce la répression tous azimuts ? En fait, selon Jeffrey Butts, les causes sont diverses et d'abord économiques : avec le taux de chômage le plus bas depuis des décennies, davantage de délinquants ont trouvé un travail, la possibilité de survivre en jouant le jeu. D'où une amélioration de la sécurité dans les rues et la renaissance des centres-villes.

« Vous avez en Europe une idée fautive de la politique répressive », ajoute le professeur Viano. Le combat contre la délinquance juvénile est aussi préventif : lutte contre l'absentéisme scolaire, « présence quotidienne d'un policier dans presque toutes les écoles, où ils apprennent à connaître élèves et parents ; cela peut vous paraître de la répression, mais c'est en fait de la prévention ». En revanche, l'exil de jeunes gangsters dans des villes éloignées n'est guère probant ; il a surtout permis à ces gangs d'essaimer à travers le pays. La police de proximité - M. Clinton a promis de recruter 100 000 nouveaux agents - joue aussi un rôle-clé : sa présence dans les rues, où elle établit le contact avec la population locale, a réduit le taux de criminalité.

Ce déploiement massif, comme

dans le métro new-yorkais, a réduit les possibilités d'agression. Davantage que de « tolérance zéro », M. Viano préfère parler de « réparer les fenêtres cassées », une politique visant à intervenir au moindre problème dans un quartier. La police de New York, explique le spécialiste de la délinquance à l'Urban Institute, Jeff Roth, peut également améliorer son budget par le produit des confiscations de biens des criminels.

A Boston, ajoute-t-il, la police a mis en place le « Boston Gun Project » : on cible un gang de jeunes parmi les plus violents, on arrête ses dirigeants pour des motifs divers, puis on menace les autres gangs d'agir de même avec eux s'ils continuent à faire usage de leurs armes. Résultat : le taux d'homicide chez les jeunes a baissé des deux-tiers. Mais ces experts considèrent que l'incarcération massive de délinquants et même la peine de mort n'ont qu'une faible vertu dissuasive. Le risque de se faire prendre n'est pas bien grand, et le profit du trafic de stupéfiants ainsi que l'excitation de la violence sont plus attractifs. La tradition de *West Side Story* reste bien vivace.

Patrice de Beer

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
 47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
 Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

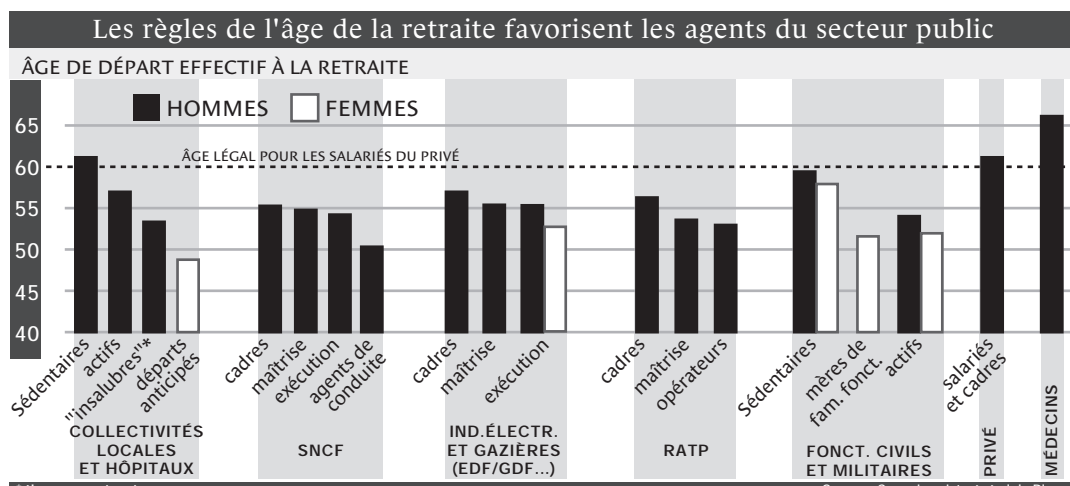
EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU T.G.I. DE DRAGUIGNAN
 Par jugement contradictoire rendu le 23/11/1998, le Tribunal de Grande Instance de DRAGUIGNAN statue en matière correctionnelle et condamné : **ELECTRICITE de France**, représentée par Monsieur Pierre SABLIERE, 2, rue Louis Murat (75008) PARIS, pour :
 - HOMICIDE INVOLONTAIRE, faits prévus par ART. 221-6 AL.1.C. PENAL et réprimés par ART. 221-6 AL.1, ART. 221-8, ART. 221-10 C. PENAL ; à la peine d'une amende délictuelle de UN MILLION DE FRANCS. Le Tribunal a en outre ordonné :
 - la publication de la décision par voie de presse dans deux journaux de consommateurs (QUE CHOISIR, 50 MILLIONS DE CONSOMMATEURS) et trois journaux nationaux (LE MONDE, LE FIGARO, LIBERATION) avec le coût maximal par insertion de 15.000 F. Pour extrait conforme, Le Greffier.

M. Jospin n'exclut pas de faire tomber le tabou de la retraite à 60 ans

L'âge de départ varie beaucoup d'un régime à l'autre

La commission de concertation sur les retraites, placée sous la houlette du Plan, se réunit, jeudi 28 janvier, pour comparer les différents régimes. Les fonction-

naires et les agents des entreprises publiques ont, en matière d'âge de départ et de durée de la retraite, un net avantage sur les salariés du privé.



Le Commissariat du Plan estime que les avantages dont bénéficient les salariés du public peuvent se justifier par des salaires moins élevés que dans le privé. En revanche, il est difficile d'intégrer le facteur sécurité de l'emploi.

QUINZE ANS après l'instauration du droit à la retraite à 60 ans, la gauche va-t-elle revenir sur cette « avancée sociale », l'une des plus symboliques du premier septennat de François Mitterrand ? Le sujet n'est plus tabou, comme en témoignent les déclarations que Lionel Jospin distille depuis quelques semaines. Il n'a pas écarté, le 13 janvier, sur TF 1, « l'idée de travailler plus longtemps ». Le premier ministre a de nouveau évoqué cette piste, jeudi 21 janvier, au « Forum de l'Expansion », en estimant que « les césures jusqu'ici fortement marquées que sont la jeunesse et la formation, l'activité professionnelle et la retraite s'estomperont progressivement ».

Peu à peu, l'idée de faire sauter le verrou de l'âge de la retraite et de raisonner en termes de durée d'activité et de cotisation - défendue depuis longtemps par la CFDT - fait son chemin dans les esprits. C'est l'une des pistes de travail que devrait suivre le commissaire au Plan, qui remettra à M. Jospin, fin mars, un diagnostic et des propositions sur l'avenir du système par répartition, rudement malmené, à partir de 2005, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des classes nombreuses du « baby boom ».

CORRIGER LES INÉGALITÉS

Cette formule, plus juste que l'âge couperet de 60 ans, permettrait à un ouvrier ayant commencé à travailler à 18 ans de cesser son activité à 58 ans, alors qu'un cadre entré dans la vie active à 26 ans ne partirait qu'à 66 ans (dans l'hypothèse du maintien de la durée de cotisation à quarante ans). L'espérance de vie moyenne étant plus courte pour les travailleurs manuels que pour les cadres, le dispositif permettrait de corriger de telles inégalités. Il présente aussi un avantage politique : éviter au gouvernement d'afficher le relèvement de l'âge de la retraite, difficile à faire passer dans l'opinion, même

si, pour rééquilibrer les régimes, il suffit d'allonger la durée légale de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une pension à taux plein, comme l'a fait Edouard Balladur en 1993.

Une telle réforme n'en pose pas moins une série de problèmes qui, pour l'heure, semblent difficiles à surmonter, si l'on en croit les nouvelles études que le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, devait présenter, jeudi 28 janvier, aux partenaires sociaux. Il faudrait d'abord résoudre la question de l'emploi des 55-59 ans et des 60-64 ans, tranches d'âge où l'on ne compte plus respectivement que 53,4 % et 14 % de personnes actives. Les experts se montrent cependant optimistes : à partir de 2010, l'économie risque de souffrir davantage d'une pénurie de main-d'œuvre que du chômage. Il faudrait également amorcer un rapprochement des règles des différents régimes. Or, l'âge effectif de cessation d'activité et la durée réellement cotisée sont très variables,

Proposition UDF pour les fonds de pension

Les députés devaient discuter, jeudi 28 janvier, de la proposition de loi de Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, visant à créer des « plans de prévoyance retraite », c'est-à-dire des fonds de pension, accessibles « à tous les Français ». Cette proposition prévoit d'ouvrir ces fonds de pension après accords collectifs d'entreprise ou de branche, mais sans les rendre obligatoires. La majorité de gauche a décidé de voter contre ce texte. Quant au ministère des finances, qui paraît pourtant réfléchir à un système approchant, il a assuré, mercredi, que « la priorité du gouvernement est de consolider et de pérenniser les régimes de retraite par répartition ».

comme le montre la note sur la « comparaison inter-régime » réalisée pour la mission de réflexion du Plan.

Chez les hommes, l'âge effectif de départ est de 55,9 ans à EDF-GDF, 50,3 ans pour les agents de conduite SNCF, 53,4 ans pour les agents de la RATP, 58,3 ans pour les fonctionnaires civils (hors PTT) et 61,2 ans pour les salariés du privé. Cet écart va se creuser avec la montée en charge de la réforme d'Edouard Balladur prévoyant de porter la durée légale de cotisation dans le privé à quarante ans en 2003. De plus, les salariés des entreprises publiques ont d'importantes « bonifications », et la durée de cotisation validée est supérieure à la durée de cotisation réelle. Enfin, le temps passé à la retraite, lié à l'âge de départ, est très différent d'un régime à l'autre : 13,6 ans en moyenne pour les salariés du privé (hommes), elle passe à 24 ans pour les agents de l'Etat et de la SNCF.

Le Plan nuance cependant ce constat en faisant remarquer qu'on ne peut comparer le rendement des régimes « sans faire, en parallèle, une étude sur les niveaux comparés de salaires ». Ainsi, l'Etat compenserait une politique salariale moins favorable par des retraites plus généreuses. Le gouvernement sait qu'il ne pourra engager une nouvelle réforme dans le privé, après celle de 1993, sans ouvrir aussi le dossier des régimes spéciaux. L'entreprise est à haut risque. A la veille de la réunion du Plan, la CGT, FO et la FSU ont réaffirmé, mercredi, dans un communiqué, « leurs convergences pour la défense des acquis des personnels », notamment le maintien à 37,5 ans de la durée de cotisation. « Il faut porter attention aux risques de césure entre les salariés du privé [...] et les autres », déclare, jeudi, la secrétaire générale de la CFDT, au Figaro. Dans le champ syndical, Nicole Notat reste isolée sur le sujet.

Jean-Michel Bezat

M. Chirac réfléchit aux moyens d'envoyer un « signe » aux femmes

Le chef de l'Etat, pris à contre-pied par son camp après le rejet de la parité au Sénat, doit veiller à ne pas s'aliéner la moitié du corps électoral

FICHUS SÉNATEURS. Jacques Chirac se serait volontiers passé de l'épisode sur la parité qu'ils ont cru bon d'ajouter au feuilleton de la droite. A peine avait-on eu le temps, à l'Elysée, de se réjouir de l'énerver manifesté par Lionel Jospin à l'Assemblée nationale, mardi 26 janvier, après la série de questions des députés RPR et UDF sur l'insécurité que, déjà, il fallait sortir de ce nouveau guépier politique.

Etat des lieux, analyse du scrutin, activation des réseaux, brassées d'invitations à l'Elysée, commande d'enquêtes d'opinion, élaboration de contre-feux, la machine s'est mise en route pour trouver une solution d'ici à la prochaine navette parlementaire du projet de loi (lire ci-dessous). Mercredi, le président a ainsi reçu à déjeuner une quinzaine de sénateurs de droite, parmi lesquels un fort contingent de RPR, afin de mesurer la détermination de la majorité sénatoriale contre le texte du gouvernement, en dépit du soutien public que lui a apporté le chef de l'Etat. Le tour de table a été édifiant : tous ont redit leur opposition aux quotas et cité l'exemple de leurs « adjointes », « suppléantes » ou « directrices de cabinet » pour assurer que la compétence des femmes n'a pas besoin d'une révision constitutionnelle pour être reconnue. Le président leur a seulement indiqué qu'il restait « attaché aux objectifs » de la loi.

En fait, M. Chirac ne sous-estime ni l'opposition de fond au principe de la parité, ni les velléités d'indépendance à son égard d'une partie de la majorité sénatoriale, alors même que la droite se divise sur les

élections européennes. Le chef de l'Etat est également sensible à l'argument des sénateurs, selon lequel le projet relatif à la parité n'est, pour le gouvernement, que le cheval de Troie d'une réforme en faveur de l'institution de la proportionnelle. Toute la difficulté, pour M. Chirac, est que cet argument aura sans doute du mal à intéresser l'opinion et à compenser, auprès des femmes, le refus de l'inscription de la parité dans la Constitution.

La deuxième piste de travail, tant à l'Elysée qu'au Sénat, consiste justement à mesurer l'impact sur le pays du rejet du texte du gouvernement, ses conséquences sur l'image de l'opposition et du chef de l'Etat.

Retour du texte à

l'Assemblée le 16 février

Le gouvernement a programmé une deuxième lecture du texte sur la parité à l'Assemblée nationale le 16 février et au Sénat début mars. Déplorant que la majorité sénatoriale ait vidé de son sens le projet de révision de la Constitution, Elisabeth Guigou a souhaité, mercredi 27 janvier, devant les députés, que « le Sénat puisse évoluer ». La garde des sceaux a réaffirmé que le gouvernement reste « sur sa position » et souhaite « la modification de l'article 3 de la Constitution ». Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, a rappelé que ce projet a l'accord de Jacques Chirac et que « chacun peut contribuer à convaincre » les sénateurs, faisant ainsi allusion au président.

On va surveiller également de très près, ce week-end, la mobilisation annoncée contre le PACS. La cohabitation répondant au principe des vases communicants, il importe en effet de voir si le réveil des anti-PACS contre le gouvernement n'est pas susceptible de chasser de l'actualité le sursaut anti-parité de la droite sénatoriale.

STRATÉGIE « PRÉSIDENTIELLE »

La troisième réflexion porte sur la stratégie propre de M. Chirac. Le chef de l'Etat, qui a lancé sa campagne présidentielle sur le thème de la modernisation de la vie politique, dans son discours de Rennes le 4 décembre - en affirmant notamment la nécessité d'ouvrir davantage la vie politique aux femmes -, doit-il aujourd'hui se laisser désavouer par une partie de ses troupes ? La stratégie « présidentielle » doit-elle imposer sur l'affichage du chef incontesté - et obéi - de la droite ? Autrement dit, M. Chirac doit-il attendre et s'employer discrètement à obtenir de la majorité sénatoriale qu'elle se dédise lors de la prochaine lecture du texte ou doit-il, dès à présent, marquer son indépendance à l'égard de ses troupes, en réaffirmant publiquement son soutien à cette réforme ? De la sensibilité de l'opinion féminine, qui représente... la moitié du corps électoral et dont la défection avait coûté cher à la droite lors des élections législatives de 1997, dépend en partie la réponse. A l'Elysée, on semble convaincu de la nécessité pour M. Chirac d'adresser, sans attendre, « un signe » aux femmes.

Pascale Robert-Diard

Les sénateurs préparent leur offensive contre le PACS

L'UNION LIBRE contre le pacte civil de solidarité (PACS). Lors de la journée d'auditions organisée par la commission des lois du Sénat, mercredi 27 janvier, la reconnaissance légale du concubinage a été plébiscitée, outre la famille, bien évidemment. Mis à part Denis Quinqueton, secrétaire général du Collectif pour le contrat d'union sociale et le PACS, qui organise son congrès le 30 janvier, à Paris, la proposition de loi socialiste, adoptée à l'Assemblée nationale, en première lecture, le 9 décembre 1998, a passé un mauvais quart d'heure.

Irène Théry, sociologue, a donné le ton, en prononçant la reconnaissance du concubinage dans le code civil, quel que soit le sexe du couple, proposition écartée par le gouvernement au profit du PACS. En obligeant les concubins à signer un contrat pour obtenir des droits, le PACS suppose de renoncer à l'union libre, a-t-elle souligné. Xa-

vier Tracol, représentant du Collectif pour l'union libre, a fait la même analyse. « Si je comprends bien, vous voulez généraliser la polygamie », a ironisé Patrice Gérard (RPR, Seine-Maritime), rapporteur de la proposition de loi sur le PACS. « Moi, des certificats de concubinage, j'en donne tous les huit jours, mais pas aux homosexuels. Peut-être chez [André] Labarère ! », a lancé René-Georges Laurin (RPR, Var), en évoquant le député et maire (PS) de Pau, qui revendique son homosexualité.

« SUPPRIMER L'HOMOPHOBIE »

Daniel Borrillo, juriste de la fédération nationale d'Aides, a déploré que le PACS « ne résout pas les discriminations à l'encontre des couples de même sexe qui souhaitent rester en union libre ou qui au contraire désirent se marier ». Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), partisan de la ligne « Théry », s'est alors interrogé : « Si on supprime

les discriminations qui persistent dans le concubinage, qu'apporte de plus le PACS ? » Bernard Teper, de l'Union des familles laïques, a proposé « de supprimer l'homophobie dans le droit français » en mettant fin aux discriminations en matière de droit de bail et d'assurance-maladie. « Ce n'est pas de l'homophobie, ça », a rétorqué Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), président de la commission des lois...

Le matin, le débat a parfois viré au colloque sur l'homosexualité, en présence du pédopsychiatre et psychanalyste Samuel Lepastier et de la psychanalyste Geneviève Delaisi. « Y a-t-il une explication chez Freud de l'homosexualité ? » s'est enquis M. Gérard, avant de demander s'il y a un « désir de l'enfant » chez l'homosexuel. Faux débat !, a tenté d'expliquer plus tard Dominique Touillet, de la Lesbian and Gay Pride, qui revendique le droit du couple à exister, en dehors des enfants, ainsi que la « légitimation » du couple homosexuel, tandis que pour Dominique Blanchon, d'Act Up Paris, le PACS ne va pas assez loin. Henri de Raincourt (RI, Yonne) et Charles Jolibois (RI, Maine-et-Loire) ont échangé un sourire entendu.

Sans illusion, Dinah Dericke (PS, Nord), vice-présidente de la commission des lois, et Robert Bret (PC, Bouches-du-Rhône), s'apprêtent à organiser leurs troupes, en vue du passage du texte au Sénat au mois de mars. Quant à la majorité sénatoriale, elle appelle à soutenir la manifestation anti-PACS du 31 janvier, à Paris.

Clarisse Fabre

OSP VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

LA VILLE DE PARIS vend LIBRES

en la Chambre des Notaires de PARIS, 12, avenue Victoria
Le MARDI 16 FEVRIER 1999 à 15 heures

- 10-12, RUE DES COUTURES SAINT-GERVAIS à PARIS (3^{ème})
2 APPARTEMENTS de 2 PIECES (19 m² chaque)
- 28 Bis, BOULEVARD SEBASTOPOLE à PARIS (4^{ème})
1 APPARTEMENT de 4 PIECES (98 m²) avec 2 CAVES
- 28, RUE JACOB à PARIS (6^{ème})
1 CHAMBRE avec DEBARRAS (29,70 m²)
- 3 CHAMBRES (9,20 m² et 31,20 m²) et 2 GRENIERS (6,20 m²)
- 5-7, RUE DES BEAUX-ARTS à PARIS (6^{ème})
1 APPARTEMENT de 3 PIECES (62,20 m²) avec CAVE
- 5, RUE DELAITRE à PARIS (20^{ème})
1 BOUTIQUE, 1 LOGEMENT d'1 PIECE (45 m²) et 1 CAVE

Visites et renseignements s'adresser à : Maître BELLARGENT,
Notaire associé à PARIS (75001)14, rue des Pyramides
Tél : 01.44.77.37.35 - 01.44.77.37.71

à BREUX S/AVRE (Eure), Lieudit "LE MOULIN NEUF"

5 BATIMENTS avec PRES, JARDINS et BOIS

23, RUE JACOB à PARIS (6^{ème})

1 APPARTEMENT de 5 PIECES (137,40 m²)

3, QUAI MALAOUAIS à PARIS (6^{ème})

2 PIECES (8 m² et 5,20 m²) - avec faculté de réunion des lots

21, RUE JACOB à PARIS (6^{ème})

1 DEBARRAS (4 m²)

60, RUE RAYMOND LOSSERAND à PARIS (14^{ème})

1 APPARTEMENT de 2 PIECES (30 m²) avec CELLIER

Visites et renseignements s'adresser à : Maître BOURGERS, Notaire associé à PARIS (75008) 77, boulevard Malesherbes - Tél 01.44.90.14.14

M^{me} Voynet se heurte à la droite sur l'aménagement du territoire

CHANGEMENT de ton, au Palais-Bourbon, sur l'aménagement du territoire. La droite, qui avait privilégié, jusqu'à présent, une approche constructive, a choisi, mercredi 27 janvier, de personnaliser ses attaques contre Dominique Voynet. Accusée « de ne pas connaître son texte », la ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire s'est efforcée, dans un premier temps, de ne pas répondre aux interpellations. Sommée de se justifier, elle a fini par s'en prendre au climat d'« ébriété législative » dans lequel aurait été votée, selon elle, la loi Pasqua de 1995.

L'expression a fourni un prétexte à François Sauvadet (UDF, Côte-d'Or) pour demander une suspension de séance, transformée en levée des débats par le président de séance, François d'Aubert (DL, Mayenne). Sur le même registre, les députés de l'opposition enfourchent un autre cheval de bataille : « M^{me} Voynet est une ministre solitaire. Aucun de ses

collègues n'accepte de venir la soutenir », martelait Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes) après la séance. Si un tel climat persiste, mardi 2 février, lors de la reprise de l'examen du texte, le gouvernement risque de ne pouvoir obtenir l'adoption du projet le 3 février, comme prévu.

Dans une ambiance autrement plus détendue, la commission des lois de l'Assemblée a commencé, mercredi matin, l'examen du projet de loi sur l'intercommunalité. Ce texte qui, sauf retard dans l'examen de celui sur l'aménagement du territoire, sera défendu par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à partir du 3 février, n'a donné lieu, pour l'heure, à aucune passe d'arme. Juste une mise en garde : regrettant l'instauration, dans ce projet de loi, d'un « fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France », Dominique Perben (RPR, Saône-et-Loire) a jugé que ces dispositions risquaient de « compromettre le bon déroulement

de l'ensemble du débat ». Pour le reste, les députés de l'opposition se sont bornés à regretter l'inflation législative en matière d'intercommunalité, ou à mettre en garde contre des réactions hostiles du monde rural.

Du côté de la majorité, Michel Vaxès (PCF, Bouches-du-Rhône) s'est posé en défenseur des communes, réclamant que la coopération intercommunale « procède d'une démarche volontaire » des conseils municipaux. Le principal débat a porté sur un amendement de Bernard Roman (PS, Nord) visant à instaurer l'élection au suffrage universel des membres des conseils de communautés urbaines. En dépit des fortes réserves initialement exprimées par le rapporteur, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne), la commission a adopté l'amendement, dans le souci que le débat s'engage dans l'hémicycle.

Béatrice Jérôme et Jean-Baptiste de Montvalon

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...
MATELAS & SOMMIERS
Toutes dimensions - Fixes ou relevables
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...
CANAPES. SALONS. CLIC-CLAC
Cuir - Tissus - Alcantara
Steiner - Coulon - Duvivier - Sufren - Etc...
Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France
MOBECO
247, rue de Belleville PARIS 19^{ème} Télégraphe
50, avenue d'Italie PARIS 13^{ème} Pl. d'Italie
01.42.08.71.00 - 7/17

JUSTICE L'avocat d'Omar Raddad, le jardinier marocain condamné en 1994 pour le meurtre de Ghislaine Marchal, a déposé, mercredi 27 janvier, une requête en

révision auprès de la Cour de cassation. Il espère obtenir la tenue d'un nouveau procès. ● **LE DOCUMENT EST FONDÉ** sur l'enquête d'un détective privé dijonnais, qui

oriente les soupçons vers le fils de la victime. Il estime que ce dernier, qui entretenait, selon lui, des relations orageuses avec sa mère, a caché des éléments à la justice.

● **HENRI LECLERC**, avocat de la partie civile et président de la Ligue des droits de l'homme, dénonce ces « *accusations absolument insupportables* ». « *La théo-*

rie de la défense, selon laquelle un autre meurtrier aurait rédigé les inscriptions avant de s'enfuir (...) ne résiste pas à l'examen des faits », déclare-t-il.

Omar Raddad demande à la Cour de cassation de réviser son procès

L'avocat du jardinier marocain, condamné en 1994 pour le meurtre de Ghislaine Marchal, oriente les soupçons vers le fils de la victime sans toutefois apporter la moindre preuve. Il conteste les expertises graphologiques concernant l'inscription « Omar m'a tuer »

LE JARDINIER marocain Omar Raddad, condamné en février 1994 pour le meurtre de sa patronne Ghislaine Marchal en 1991, se lance dans une nouvelle bataille judiciaire afin de prouver son innocence. Son avocat, Jacques Vergès, a déposé une requête en révision, mercredi 27 janvier, auprès de la Cour de cassation. Omar Raddad, libre depuis le 4 septembre 1998, espère ainsi obtenir un nouveau procès. Même si elle était attendue depuis plusieurs mois, cette démarche marque une étape supplémentaire dans ce qu'il est convenu d'appeler « *l'affaire Omar* ».

M^e Vergès s'appuie essentiellement sur le travail d'un détective privé dijonnais, Roger-Marc Moreau, dont la contre-enquête oriente les soupçons vers le propre fils de la victime. Malgré l'absence de preuves contre ce dernier, l'avocat parisien n'hésite pas à le mettre nommément en cause dans sa requête. Ce document de quarante et une pages, que *Le Monde* a pu se procurer, évoque en effet des « *problèmes d'argent et des disputes* » entre la victime et son « *unique héritier* ». Celui-ci est en outre accusé d'avoir « *caché* » certains éléments à la justice.

Témoignages à l'appui, M^e Vergès va plus loin en écrivant : « *M^{me} Marchal, présentant qu'elle serait tuée un jour ou l'autre par son fils, avait demandé à son ancien majordome [NDLR : l'oncle d'Omar Raddad], devenu son confident, de le dénoncer quand il l'apprendrait.* » Cette thèse,

développée par plusieurs médias depuis 1995 (*Paris-Match* et *Le Nouvel Observateur*), se heurte cependant à certains faits établis par l'enquête.

Le corps de M^{me} Marchal avait été découvert le 24 juin 1991, à Mougins (Alpes-Maritimes), dans le sous-sol de la villa, où cette femme de soixante-cinq ans vivait seule. Son agresseur l'avait frappée à l'aide d'un chevron en bois et d'une arme blanche qui n'a jamais été retrouvée. Sur la porte de la cave à vin, située à quelques mètres du corps, figurait une inscription en lettres de sang : « *OMAR M'A TUER* ». Sur celle de la chaufferie, figurait une autre inscription, incomplète celle-là : « *OMAR M'A T* ». Comme l'unique porte d'accès à ce vaste sous-sol était bloquée de l'intérieur par divers objets, dont un lit en fer, les gendarmes en avaient déduit que M^{me} Marchal s'était barricadée après le départ du meurtrier et qu'elle était donc l'auteur des inscriptions.

AVANCE SUR SALAIRE

Dès lors, leurs soupçons s'étaient portés sur Omar Raddad. Le jardinier, en proie à des difficultés financières, se serait vu refuser une avance sur salaire, ce qui aurait provoqué sa violence. Laisse pour morte, M^{me} Marchal aurait eu le temps et la force de se barricader et d'écrire le nom du coupable. Ce scénario, reposant sur les inscriptions, le blocage de la porte et les soucis financiers du suspect, a été retenu par

la cour d'assises des Alpes-Maritimes, qui a condamné Omar Raddad à dix-huit ans de réclusion criminelle. Depuis, les partisans du jeune homme n'ont cessé de dénoncer une « *erreur judiciaire* ». Dans sa requête, M^e Vergès rejette la thèse d'un « *scénario inspiré d'Agatha Christie* » pour retenir une « *ruse machiavélique de l'assassin* », soupçonné d'orienter les soupçons vers son client.

Des erreurs, voire des fautes, semblent avoir été commises à divers stades de l'enquête (*Le Monde* des 8 et 9 novembre 1995). Pourquoi, par exemple, n'avoir pas mesuré la largeur des doigts de la victime pour s'assurer qu'elle pouvait être l'auteur des inscriptions ? Lorsque les avocats s'en sont étonnés, il était trop tard : le corps avait été incinéré. Autre négligence : le témoignage d'un manoeuvre tunisien qui travaillait à proximité de la villa n'a pas été pris en considération. Cet homme, brièvement interrogé par les gendarmes, affirmait avoir entendu une voix de femme, à l'intérieur de la propriété, à une heure où le corps n'avait pas encore été découvert.

Ces défaillances ont alimenté le doute et servi de base de travail au détective Roger-Marc Moreau. Au cours de ses recherches, détaillées dans son livre « *Omar Raddad, contre-enquête pour la révision d'un procès manipulé* » (Editions Raymond Castels), il a interrogé de nouveaux des témoins entendus par les gendarmes, mais il s'est également



intéressé aux proches de la victime et à l'entourage de la femme de ménage, Liliane Receveau. Selon lui, M^{me} Receveau a menti sur son emploi du temps du jour du drame, et elle était liée, à cette époque, à un homme réputé violent.

Enfin, Roger-Marc Moreau a retrouvé le manoeuvre tunisien dont le témoignage n'avait pas retenu l'attention des gendarmes en 1991. Cet homme, Salah El Ouaer, a confirmé la présence d'une « *femme blonde* » dans la maison, à une heure où le corps n'avait pas encore été découvert. Ces éléments, ajoutés

à la contestation des expertises graphologiques et aux doutes émis sur la datation du crime, sont développés dans la requête de M^e Vergès. En conclusion, celui-ci demande à la justice de « *procéder à toutes mesures d'instruction et d'entendre les personnes mises en cause* ».

Depuis le procès de 1994, le « *camp* » Raddad a fait preuve d'une intense activité médiatique et diplomatique, sans que le jardinier marocain maîtrise toujours le cours des événements. Invité à la télévision (*La Marche du siècle*) et à l'Académie française, il a bénéficié du

soutien de plusieurs intellectuels français, mais aussi de celui du roi du Maroc. En 1996, Hassan II était intervenu auprès du président de la République, Jacques Chirac, pour que le jardinier soit en partie gracié.

« ENQUÊTEURS TROP CURIEUX »

Gravement mise en cause, la partie civile a longtemps préféré le silence, de crainte d'attiser la polémique. Le mutisme du fils de M^{me} Marchal – ses « *silences* », comme dit M^e Vergès – a ensuite été interprété comme un aveu de mauvaise conscience, voire de culpabilité. Le reste de la famille n'a pas été épargné, notamment le beau-frère de M^{me} Marchal, l'avocat Bernard de Bigault du Granrut. Dans leur livre favorable à Omar, M. Moreau et le journaliste Christophe Leloir écrivent : « *Dans les grandes familles, le linge sale se lave comme dans les autres, entre soi. Bernard de Bigault du Granrut craignait sans doute que la réputation de la lignée ne pâtît de l'intrusion d'enquêteurs trop curieux.* »

A l'heure où M^e Vergès orchestre la bataille judiciaire et médiatique de son client, la partie civile affirme s'en tenir aux faits. Il est vrai que dans cette affaire complexe, faussée par les négligences initiales, l'a-peu-près et l'omission ont souvent prévalu, au point d'occulter les réalités du dossier. Des réalités que la justice, jusqu'à aujourd'hui, a toujours estimé défavorables à Omar Raddad.

P. Br.

M^e Henri Leclerc, avocat du fils de la victime et président de la Ligue des droits de l'homme

« Les éléments à charge forment un tout cohérent »

« **Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu publiquement depuis 1994 ?**

– Comme mon client, je me suis tenu à une obligation de réserve. Nous ne voulions pas, et nous ne voulons toujours pas, d'un débat malsain entre la partie civile et l'accusé devant l'opinion alors que ce débat a eu lieu dans son cadre naturel et contradictoire, l'audience. Même si, pour ma part, j'ai toujours regretté l'absence d'un double degré de juridiction. Rappelons tout de même que la justice en France est rendue par l'État et l'accusation portée par le ministère public ! J'estime cependant, devant les accusations odieuses portées actuellement contre mon client, qu'il est de mon devoir de sortir du silence et de dire ce qu'a été ce procès, de rappeler aussi ma conviction.

– **La partie adverse soupçonne le fils de M^{me} Marchal d'être lié au meurtre. Comment réagissez-vous à cette mise en cause ?**

– J'ai lu dans un journal que l'un des avocats d'Omar Raddad ne laissait plus planer de doute à ce sujet. Ce sont des accusations absolument insupportables ! Il n'y a rien, pas d'élément sérieux ! Comment peut-on accuser cet homme qui a eu la douleur de perdre sa mère d'être en plus l'auteur de ce crime ? Je n'ai rien à dire contre une campagne médiatique : un homme condamné est libre de se défendre. Mais où est l'équilibre ? La victime est complètement désavantagée face à la divulgation d'enquêtes privées faites à sens unique.

– **Il est reproché au fils de M^{me} Marchal de n'avoir pas réagi lorsqu'il a été mis en cause...**

– C'est un comble ! Se serait-il défendu qu'on l'accuserait d'avoir accablé Omar Raddad... Aujourd'hui, je ne pense pas que mon client ait l'intention de se laisser accuser impunément. Quant à moi, on laisse entendre que je regretterais d'être intervenu dans cette affaire et que je n'aurais pas de conviction. Je ne saurais tolérer de telles insinuations.

– **En tant que président de la Ligue des droits de l'homme,**

n'êtes-vous pas dans une situation embarrassante face à un tel dossier ?

– Non. D'abord, les causes que je défends en tant qu'avocat sont indépendantes de mes activités de président de la Ligue des droits de l'homme. Ensuite, je ne vois pas en quoi le fait de défendre une victime serait incompatible avec cette fonction, que je n'occupais d'ailleurs pas en 1994. Quelqu'un comme moi, qui a passé sa vie à défendre des accusés, doit pouvoir défendre des victimes. Elles aussi ont droit à la justice. Si j'ai accepté cette affaire, c'est à la demande d'un ami, le bâtonnier du Granrut [NDLR : beau-frère de M^{me} Marchal]. J'ai la faiblesse de croire que c'est cette amitié et mes compétences professionnelles qui ont guidé ce choix et non mes activités associatives.

– **Certains partisans d'Omar**

Raddad dénoncent un verdict raciste. Qu'en pensez-vous ?

– Je ne crois pas qu'Omar Raddad ait été condamné parce qu'il est arabe. Le président de la cour d'assises a eu deux ou trois fois

« **Quelqu'un comme moi, qui a passé sa vie à défendre des accusés, doit pouvoir défendre des victimes** »

des propos déplaisants mais je constate que l'avocat d'Omar Raddad, la seule personne à pouvoir réagir, n'a fait aucune observation, aucun donner acte, aucune protestation. Se serait-il comporté ainsi devant un procès raciste ?

– **Restez-vous pleinement convaincu de la culpabilité d'Omar Raddad ?**

– Dans cette affaire, où le phénomène médiatique est allé avant, pendant et après le procès dans un seul sens, j'ai une conviction totale et absolue fondée sur des éléments du dossier : c'est

M^{me} Marchal qui a inscrit, de son sang, les inscriptions accusatrices. Je n'ai aucun doute là-dessus. A partir de cette certitude, divers éléments ont renforcé mon intime conviction. Comme je l'avais soulevé en 1994, ces autres éléments à charge ne constitueraient pas, à eux seuls, une preuve à l'encontre d'Omar Raddad, mais, ajoutés aux

inscriptions, ils forment néanmoins un ensemble tout à fait probant. La théorie de la défense, selon laquelle un autre meurtrier aurait rédigé les inscriptions avant de s'enfuir en bloquant la porte par un montage extrêmement complexe, ne résiste pas à l'examen des faits. Il n'était pas possible de bloquer solidement la porte de l'extérieur, à l'aide du lit pliant, d'un morceau de bois et d'une barre de fer ; l'un des avocats d'Omar Raddad n'y est pas parvenu lors d'une reconstitution. J'ai vu à la télévision une autre démonstration, avec un système de courroie, qui ne m'a pas davantage convaincu.

– **La défense affirme que M^{me} Marchal n'était pas en état de mettre en place ce dispositif de blocage...**

– Je constate, moi, que les trois médecins légistes sont formels :

Une procédure si restrictive que les révisions sont exceptionnelles

ILS S'APPELLENT Gaston Dominici, Guillaume Seznec, Raymond Mis et Gabriel Thiénot... Ils ont été condamnés par la justice, ont clamé leur innocence, et plusieurs années après, leurs descendants continuent à dénoncer une erreur judiciaire. Une fois, deux fois, trois fois, parfois plus, ils ont demandé à la justice de réviser son jugement. En vain. L'adoption d'une nouvelle loi sur la révision des condamnations pénales, en 1989, n'a pas permis à Denis Seznec d'obtenir l'annulation de la condamnation aux travaux forcés, en 1924, de son grand-père, Guillaume. La procédure répond en effet à des critères si restrictifs qu'en matière criminelle les révisions sont exceptionnelles.

Le principe de la révision des condamnations pénales, qui existe depuis le XVI^e siècle, a été consacré, en 1808, dans le code d'instruction criminelle de Napoléon. A l'époque, la révision n'était possible qu'en matière criminelle et seulement lorsque la prétendue victime d'un homicide était retrouvée vivante, lorsque deux personnes avaient été condamnées pour le même crime ou lorsqu'un des témoins au procès

avait fait un faux témoignage. Il faudrait attendre l'affaire Dreyfus pour qu'une loi de 1895 ajoute un quatrième cas, lorsqu'« *un fait vient à se produire ou à se révéler, ou lorsque des pièces inconnues lors des débats sont représentées, de nature à établir l'innocence du condamné* ».

La procédure de révision reste cependant strictement encadrée. Jusqu'en 1989, les demandes de révision étaient adressées au garde des sceaux, et non à la Cour de cassation. Le ministre de la justice faisait procéder, par ses services, aux vérifications utiles avant de réunir pour consultation une commission composée de trois directeurs du ministère. La procédure était secrète et non contradictoire, les avocats du réquérant n'ayant pas accès au dossier. Le garde des sceaux décidait ensuite de transmettre ou non le dossier à la Cour de cassation pour une éventuelle révision du procès.

Cette procédure a été largement critiquée dans les années 80 car elle n'autorisait qu'un très petit nombre de révisions. Les requêtes de Roland Agret, condamné en 1973 à quinze ans de réclusion criminelle pour complicité d'assassinat, ont ainsi

toutes été rejetées. Il faudra que l'un des témoins à charge de son procès soit condamné pour « *subornation de témoins* » pour que la Cour de cassation constate un fait nouveau de « *nature à apporter un doute* » sur sa culpabilité. Roland Agret a finalement été innocenté en 1984.

FAIT NOUVEAU

La procédure de révision a été réformée par la loi du 23 juin 1989. Conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation, il suffit désormais qu'un fait nouveau soit « *de nature à faire naître un doute sur la culpabilité* » et non plus seulement « *de nature à établir l'innocence du condamné* » pour que la révision soit acceptée. Surtout, la loi réforme entièrement la procédure de demande en révision, qui acquiert un caractère juridictionnel.

Désormais, ces demandes ne passent plus par le filtre du garde des sceaux mais sont directement adressées à la Cour de cassation, qui les instruit par le biais d'une commission composée de cinq magistrats. La procédure, contradictoire, permet aux avocats du requé-

rant et au parquet de faire valoir leur point de vue. La commission statue ensuite par une décision motivée, non susceptible de recours : soit elle rejette la demande, soit elle transmet le dossier à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui décide alors de réviser ou non la condamnation.

La loi, qui avait suscité beaucoup d'espoirs, n'a cependant guère modifié la pratique. Depuis 1989, une vingtaine de procès correctionnels ont été révisés mais une seule affaire criminelle est parvenue au terme de la procédure. Le 14 octobre 1998, la Cour de cassation a ainsi annulé la condamnation à quatorze ans de réclusion criminelle d'un Tunisien accusé de meurtre en s'appuyant sur un certificat médical, inconnu au moment du procès, prouvant que le condamné était hospitalisé pour une cure de désintoxication le soir du crime. La Cour qui avait déjà suspendu la peine de M. Daalouche en raison du doute sur sa culpabilité a décidé qu'il serait rejugué par la cour d'assises de l'Hérault.

Cécile Prieur

compte tenu de ses blessures, elle pouvait le faire ! A propos des inscriptions, je sais à quel point les expertises en écriture sont sujettes à contestation et je ne me suis pas appuyé sur cet argument lors de ma plaidoirie. Même si je constate qu'un grand nombre d'experts ont attribué ces inscriptions à M^{me} Marchal, les éléments matériels me semblent beaucoup plus convaincants. L'inscription « *OMAR M'A TUER* », sur la première porte, était à la hauteur de M^{me} Marchal à genoux. Sur la deuxième porte, il y avait, en bas, les traces d'une main qui glisse, une inscription inachevée pratiquement illisible, faite de lettres très déformées, preuve qu'elle l'a faite juste avant de mourir. Pareille mise en scène aurait nécessité, de la part d'un tueur machiavélique, un comportement hors de toute raison ! Pourquoi aurait-il pris la peine de désigner « Omar » une deuxième fois et sous cette forme inimaginable ? Nous sommes là devant une évidence à laquelle s'ajoutent les indices qui confortent la conviction, comme le comportement d'Omar Raddad lui-même le jour des faits ou dans les jours précédents, en particulier ses demandes répétées d'avances sur salaire.

– **Des négligences ont-elles été commises en phase d'instruction ?**

– Il est vrai, par exemple, que la largeur des doigts de la victime n'a pas été mesurée. Sans doute est-ce parce que, hélas, nous ne sommes pas encore dans une culture de police scientifique. Notre système procédural croit trop aux vertus de l'interrogatoire et pas assez à celles de la science. La qualité des investigations techniques s'en ressent souvent. Ce n'est pas pour autant qu'une conviction ne pourrait jamais s'établir.

– **Vous pensez donc que les intellectuels mobilisés en faveur d'Omar Raddad se trompent ?**

– Je crois qu'ils méconnaissent le dossier. »

Propos recueillis par Philippe Broussard

Carnets 1970-1998



Avec le temps

JEAN DANIEL

Grasset

«J'ai dévoré, pillé, fouillé les «Carnets» comme un de ces rares livres où palpite la vie d'un homme, où militent ses courages, où s'avouent ses faiblesses et ses peurs. Je vous le dis : voilà la plus excitante lecture de cette rentrée.»

François Nourissier,
de l'Académie Goncourt,
Le Point

«L'essentiel de la vie de l'auteur : la politique, la littérature, l'intimité. Un aspect de sa personnalité, à la fois emportée et nuancée; assurée, dominatrice et pleine de doutes, faite et dé faite par les tourments, les tourmentes et les tournants du siècle. Vous ne perdrez pas votre temps Avec le temps.»

Jorge Semprun,
de l'Académie Goncourt,
Le Journal du Dimanche

«Jean Daniel fait voir ce que peut être une existence passionnée et passionnante, si l'on est doué et courageux. Si ce n'est pas ici de la bonne et grande littérature, où est-elle ?»

José Cabanis,
de l'Académie française,
Le Figaro Magazine

«Ces carnets constituent une traversée captivante de l'histoire politique et intellectuelle contemporaines. Jean Daniel s'est beaucoup moins trompé que les autres. Il ne s'est pas fourvoyé face aux enjeux majeurs de son époque.»
Jean-Michel Helvig, Libération

Le Conseil national du sida s'inquiète des risques d'interruption des soins en garde à vue et en prison

La situation des étrangers en rétention est également jugée préoccupante

Un rapport du Conseil national du sida (CNS) dénonce le risque de discontinuité des soins médicaux touchant les personnes placées en détention,

mais surtout en garde à vue et en rétention. Le CNS pointe particulièrement « l'absence de politique de prise en charge médicale » dans les

centres de rétention pour étrangers, demandant la fermeture des centres, comme celui de Marseille, qui ne respectent pas « les droits de la personne ».

ALERTÉ par des témoignages émanant de médecins et d'associations, le Conseil national du sida (CNS) a enquêté sur les interruptions de soins dont peuvent être victimes les personnes atteintes par le virus du sida et les toxicomanes interpellés, de la garde à vue à la sortie de prison.

Dans un rapport rendu public mardi matin 26 janvier, le CNS, présidé par Alain Sobel, examine les conditions de suivi des traitements dans les locaux de police, les dépôts judiciaires, les centres de rétention administrative (CRA) et les établissements pénitentiaires.

Rappelant le caractère « lourd et complexe » des traitements antirétroviraux du VIH et des traitements de substitution à l'héroïne et « l'enjeu majeur » de la stricte observance des prescriptions, le CNS déplore que « le monde administratif et judiciaire [soit] encore peu attentif à cette préoccupa-

tion ». Il s'alarme plus particulièrement de la période de la garde à vue et de la situation des étrangers dans les CRA.

« PÉRIODE DE VULNÉRABILITÉ »

Le Conseil estime notamment que « l'absence de dispositif réglementaire concernant l'achat et la distribution des médicaments fait du passage dans les locaux de police ou de gendarmerie (...) une période de vulnérabilité ». Pour les personnes gardées à vue plus de douze heures, le CNS relève que « ni matelas ni couvertures ne sont mis à la disposition des intéressés » et que « l'alimentation [dépend] de la bonne volonté du fonctionnaire » de police. Il souligne en outre l'absence fréquente de confidentialité lors des examens médicaux et de fortes disparités régionales.

Le CNS recommande ainsi une « harmonisation au niveau national des conditions générales de la garde à vue » et propose que

« gendarmes et policiers soient sensibilisés [au problème] dans le cadre de la formation permanente ». Il préconise aussi la signature d'une « convention-cadre entre l'ordre national des médecins et les ministères concernés (justice, intérieur, défense, santé) » afin d'éviter les risques de « clientélisme » médical.

Le Conseil se déclare en outre « très préoccupé de la situation des personnes retenues » dans les CRA, où « l'absence de politique de prise en charge médicale » constitue « une atteinte grave aux droits de l'homme ». Il convient, selon le CNS, de « lever le lourd silence qui pèse sur ces lieux » et de fermer les CRA « ne respectant pas les droits de la personne », dont celui de Marseille-Arenc (cinq cas de rupture de traitement relevés en 1997).

Les soins en détention, rattachés au régime de droit commun par une loi du 18 janvier 1994,

échappent pour partie à ce constat. Des « pratiques de sevrage brutal » ont cependant été repérées chez des détenus héroïnomanes sous Méthadone ou Subutex, ainsi qu'« une réelle hostilité aux produits de substitution » chez certains médecins. Le CNS suggère que « la prison puisse être, le cas échéant, un lieu d'initiation aux traitements de substitution » et attire l'attention sur les transferts de détenus, qui font courir le risque de rupture des soins. En juin 1997, 1,6 % de la population pénale (906 personnes) était atteinte par le VIH (contre 1,9 % en 1996 et 2,3 % en 1995), et en mars 1998 2 % (1 056 personnes) prenaient un médicament de substitution (1,7 % du Subutex et 0,3 % de la Méthadone). Le CNS conclut que ses recommandations sont « valables pour les traitements d'autres pathologies ».

Laurence Folléa

Querelle littéraire au tribunal entre M. Attali et M. Lacouture

Le journaliste et biographe Jean Lacouture s'est retrouvé, mercredi 27 janvier, devant la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, poursuivi par Jacques Attali, ancien conseiller spécial du président François Mitterrand. Objet du litige : la publication par le premier dans sa biographie Mitterrand, une histoire de Français, parue au Seuil en 1998, d'extraits du Verbatim publié par le second en 1993 chez Fayard.



PROCÈS

Jacques Attali, absent à l'audience, affirme que ces extraits, par leur nombre et par leur longueur, violent le principe de la propriété intellectuelle et que certains ne sont même pas référencés comme étant tirés de son livre.

Selon les calculs de M^e Yves Baudelot, avocat de Jacques Attali, les « emprunts » représenteraient « un total de 1 375 lignes, soit 35 pages », avec pas moins de 104 citations et 44 passages non sourcés. Les éditions du Seuil ont, selon M^e Baudelot, eu conscience

du problème en adressant, en septembre 1998, un courrier à Fayard pour « demander l'autorisation d'intégrer des extraits dont la longueur excédait le droit de libre citation selon l'usage entre éditeurs », soit une moyenne de douze lignes. Mais le livre de Jean Lacouture sera publié sans que Fayard ait donné son accord.

« NOTES PERSONNELLES, NON OFFICIELLES »

Par ailleurs, les notes qui ont servi à la rédaction du livre de Jacques Attali (les siennes propres ou celles rédigées par d'autres conseillers de François Mitterrand, qu'il reproduit) sont, selon l'avocat, « une œuvre personnelle et originale dont la propriété intellectuelle appartient à celui qui met en forme ces propos ». Intervenant pour les éditions Fayard, M^e Henri Leclerc estime que « tout le livre de Jean Lacouture est structuré autour du livre de Jacques Attali, qui en constitue donc la source principale. Si ces citations sont supprimées, le livre s'écroule ».

Défenseur du Seuil, M^e Dominique de Leusse considère, au contraire, que l'« im-

posteur » dans cette affaire c'est Jacques Attali lui-même, qui « ment dès le début de sa préface en écrivant qu'il s'agit exclusivement de [ses] notes personnelles, non officielles, consignées chez [lui]. La plupart du temps, il se contente de puiser, de photocopier ou de recopier les notes d'Hubert Védrine, d'Elisabeth Guigou ou de Jean-Louis Bianco. Il ne peut pas prétendre à un droit d'auteur privatif ».

Sur un plan strictement légal, les demandes de Jacques Attali seraient sans fondement, à en croire M^e Thierry Lévy, avocat de Jean Lacouture. « Les notes dont il s'est servi sont des documents administratifs dont les droits appartiennent à une personne morale, l'administration, et non pas aux rédacteurs des documents », dit-il. Ces notes faisant partie des archives publiques, elles ne sont pas, d'après l'avocat, « aliénables ». « Jacques Attali considère que tout ce qu'il a vu ou entendu aux portes lui appartient. C'est une position égomaniaque qui n'a aucune valeur en droit. »

Jugement le 24 mars.

Acacio Pereira

Les magasins Ikea soupçonnés de discrimination raciale à l'embauche

LYON

de notre correspondant régional
La société de distribution de meubles et d'objets ménagers Ikea-France pratique-t-elle la discrimination à l'embauche à l'encontre des personnes de couleur ? Les syndicats CGT et CFDT en sont convaincus. La direction départementale du travail et de l'emploi du Rhône a récemment ouvert une enquête sur les pratiques d'Ikea dans son magasin de Saint-Priest (Rhône). Elle aurait étendu ses investigations à d'autres établissements, en région parisienne.

C'est une note interne, adressée par courrier électronique en juin 1998 aux responsables des services « clientèle » des neuf enseignes françaises par un cadre d'Ikea chargé de la distribution des catalogues, qui a déclenché l'enquête. L'entreprise emploie des étudiants d'écoles de commerce pour contrôler le bon acheminement de ces documents. La note décrit ainsi les qualités requises de ces « super-contrôleurs » : « dynamisme, organisation, débrouille et abord sympathique sont indispensables ». Elle précise : « Pour ce type de travail, ne pas recruter de personnes de couleur car, c'est malheureux à dire, on leur ouvre moins facile-

ment la porte et il s'agit d'avancer vite. »

Les syndicats CGT et CFDT ont annoncé leur intention de porter plainte contre l'entreprise. Leurs représentants estiment que ces pratiques discriminatoires s'inscrivent dans une politique plus générale de la société à l'égard des personnes de couleur qui seraient systématiquement écartées du contact avec la clientèle.

« IMAGE NORDIQUE »

Dans un entretien publié par l'hebdomadaire L'Événement du jeudi (devenu depuis L'Événement) en 1997, un directeur de magasin Ikea affichait d'ailleurs la volonté du groupe suédois de « revenir à son image nordique ».

La direction d'Ikea-France confirme l'existence du document incriminé. « Il est évident que cette initiative d'un collaborateur externe au processus de recrutement est inadmissible, et que la direction d'Ikea-France ne cautionne absolument pas cette action ». Elle annonce qu'elle a lancé un « enquête interne approfondie » et qu'elle prendra « les sanctions qui s'imposent ».

Claude Francillon

Le chanteur de NTM présente ses excuses aux policiers

MONTPELLIER

de notre correspondant
Était-ce Joey Starr, chanteur du groupe NTM, enfant des banlieues et emblème d'une génération en rupture, ou Didier Morville, trente et un ans, qui était prévenu, mercredi 27 janvier, devant le tribunal correctionnel de Montpellier ? Rappel des faits : un petit déjeuner à cinq heures trente du matin, le 29 novembre 1998, dans la salle à manger de l'hôtel Mercure de Montpellier ; des railleries à connotation sexuelle proférées au sujet d'une hôtesse de l'air attablée à proximité ; les gifles qui s'en suivent, puis les coups ; l'agenda que le chanteur lui jette à la figure. Et surtout, ces phrases : « T'es même pas baisable. Si t'as des gosses, ils doivent avoir une tête de cul. » La victime aura le nez fissuré et se verra notifier un arrêt de travail.

Didier Morville devait aussi répondre d'outrage envers deux policiers auxquels il avait lancé pendant sa garde à vue « Toi je t'encule », ou encore « Gros tas de merde ! ». Le chanteur a évoqué son état de fatigue, des provocations, et un coup de tête qu'il aurait reçu d'un policier. « La vio-

lence est une forme de mépris, et parce que vous le vivez, vous savez que c'est la chose la plus terrible qui soit », lui a rétorqué posément Elisabeth Bancal, substitut du procureur de la République. Rappelant que Didier Morville avait déjà été condamné à des peines assorties de sursis, elle a requis deux mois de prison ferme et une amende de 20 000 à 30 000 francs (3 048 à 4 573 euros).

Mais Didier Morville est aussi Joey Starr. « Ballotté entre l'admiration et la détestation, l'excitation permanente du trac et le rythme trépidant des répétitions », le chanteur souffre de troubles du sommeil qui l'ont conduit à suivre une psychothérapie, ont expliqué ses avocats. Maître Christian Charrière-Bournazel a préconisé un travail d'intérêt général, que ce soit « chez Coluche » ou pour chanter gratuitement parmi les jeunes. Joey Starr, lui, avait présenté ses excuses à la victime avant le procès. Il les a finalement présentées aux policiers, d'une voix à peine audible, à la fin de l'audience...

Jugement le 24 février.

Jacques Monin

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS

villa gillet

hors les murs à l'IUFM
4, rue Chazière - 69004 Lyon
LECTURE-RENTRE
Françoise Lebrun lit
« Jeanne Darc »
de Nathalie Quintane
Lundi 1er février à 20h30
Tarifs/Rés. : 04.78.27.02.48

villa gillet

«hors les murs» à l'IUFM
4, rue Chazière - 69004 Lyon
Colloque «La fabrique de l'histoire»
vendredi 5 et samedi 6 février 1999
avec : Alessandro Gennari, Carlo Ossola, Carlos Garcia Gual,
Hans-Jürgen Goertz, Tilman Spengler, Alain Nadaud,
François Hartog, Krzysztof Pomian, Jean-Luc Benoziglio
Tarifs/Réservation : 04.78.27.02.48

Rhône-Alpes tente de prendre un nouveau départ

Politique de la ville, universités, culture sont les dossiers les plus urgents pour la présidente (UDF) du conseil régional, Anne-Marie Comparini. Malgré la fragilité de sa majorité, elle espère remettre l'assemblée au travail après la paralysie de la présidence de Charles Millon

LYON

Après dix mois de quasi-paralyse, sous la présidence de Charles Millon (ex-UDF) qui avait été élu avec l'appui du Front national, le nouvel exécutif, désigné le 8 janvier, dirigé par Anne-Marie Comparini et ses huit vice-présidents tous membres de l'UDF, veut « redorer l'image » du conseil régional Rhône-Alpes. « Il y a déjà eu une crise. Rhône-Alpes ne peut pas se permettre d'en avoir une seconde », prévient M^{me} Comparini qui entend, dès la session plénière du vendredi 29 janvier, signifier à l'opinion publique et aux décideurs économiques que l'assemblée s'est remise en marche et qu'elle travaille.

Ainsi, vendredi, l'ordre du jour de la session prévoit l'examen de vingt-trois dossiers, dont beaucoup d'une très grande importance, qui furent

rejetés au cours de l'année 1998. Le 23 octobre, aucune majorité ne s'était dégagée pour voter 20 millions de francs de crédits destinés à financer la politique de la ville et accompagner les initiatives communales en direction des publics les plus en difficulté dans les principales agglomérations dont Lyon, Grenoble, Montélimar ou Saint-Etienne.

Autre sujet sensible, les universités. En décidant, sous la pression des élus FN, de repousser le contrat d'objectif de l'université Lumière (Lyon-II), l'assemblée a affronté, à partir du 24 juillet 1998, l'hostilité résolue de la communauté universitaire. Les présidents des huit universités de Rhône-Alpes et les directeurs des grandes écoles publiques décidèrent de ne plus accepter les subventions du conseil régional attribuées sous la forme de

contrats d'objectifs. Enfin, plusieurs institutions culturelles devraient également retrouver les subventions que le conseil régional avait bloquées : c'est le cas du théâtre de la Croix-Rousse à Lyon privé d'une somme de 200 000 francs. L'ex-premier vice-président de la commission culture, Pierre Vial (FN), reprochait notamment au directeur de ce théâtre, Philippe Faure, d'avoir « transformé sa scène en tribune politique contre Charles Millon ».

Désormais dans l'opposition, M. Millon et ses amis peuvent certes bloquer le fonctionnement de l'assemblée. Mais, outre le risque politique d'une telle attitude vis-à-vis de la population, la nouvelle présidente n'aura aucun mal à expliquer que les dossiers qu'elle soumet à son conseil sont ceux que prépara puis présenta M. Millon.

Installée dans son fauteuil de présidente grâce aux soixante voix de la gauche « plurielle » et aux quinze voix de l'UDF, M^{me} Comparini reste quand même dans une position fragile. Si elle peut compter sur le soutien efficace du maire de Lyon, Raymond Barre (app. UDF), du président du conseil général du Rhône, Michel Mercier (UDF), et

sur un large courant de sympathie parmi les maires socialistes de Rhône-Alpes (lire ci-dessous), elle devra très vite faire la preuve que l'institution qu'elle dirige n'est pas l'« otage » de la gauche.

LE SOULAGEMENT DE GENÈVE

Ainsi, les milieux économiques qui n'ont jamais exprimé publiquement de critiques à l'encontre de M. Millon et de sa stratégie d'alliance avec le FN sont désormais sur leur garde. Ils soulignent que Rhône-Alpes est restée « artificiellement à droite » après le scrutin du 8 janvier et ils pensent que M^{me} Comparini devra, à un moment ou un autre, « récompenser ceux qui l'ont portée au pouvoir ». « L'incertitude demeure sur le fonctionnement de la région », note René Etaix, élu à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, et responsable d'une PME de Tarare.

Prudents, les responsables de la CCI de Lyon s'abstiennent de tout commentaire officiel. Mais ils ne cachent pas en privé leur « irritation », notamment à l'encontre du maire de Lyon qu'ils accusent d'avoir été le principal artisan du

« compromis de Charbonnières » (siège du conseil régional) conclu entre les amis de M^{me} Comparini et la gauche.

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui, jusqu'alors, avait l'habitude de se caler sur les positions de M. Barre à propos des grands projets régionaux, quitte à délaissier ses propres positions, semble cette fois-ci réticente à le suivre. Les membres de la CCI redoutent un nouveau blocage de l'institution régionale qu'ils jugent trop dépendante des élus de gauche et ils pronostiquent la paralysie, à très court terme, du conseil. Ils rappellent que certains gros dossiers d'équipement – comme le renforcement de l'aéroport international de Lyon-Satolas ou le projet de construction de l'autoroute Lyon-Balagny (A 89) abandonné par le gouvernement au mois de décembre 1998 – ont beaucoup souffert de l'anémie politique et de l'isolement de la seconde région économique française tout au long de l'année 1998. « Rhône-Alpes, qui était en état de faiblesse, n'a pas pu jouer son rôle. Cette situation a trop duré », regrette René Etaix.

Il y a quelques semaines encore,

M. Barre déplorait l'absence de « synergie » entre la région alors dirigée par M. Millon et la Communauté urbaine de Lyon et le conseil général du Rhône. Il se déclarait également préoccupé par les « réserves » émises par plusieurs partenaires étrangers de Rhône-Alpes. La ville et le canton de Genève ont dénoncé, respectivement en mai et septembre 1998, la « prise de contrôle de la deuxième région française (voire la première dans l'ordre des priorités genevoises) par une majorité d'extrême droite fascisante ». Aussitôt, le Grand Conseil de Genève avait décidé de « réduire au strict minimum » ses relations avec les représentants de l'exécutif régional. Dès l'annonce de l'élection de M^{me} Comparini, la ville et le canton de Genève ont exprimé leur soulagement.

Si M^{me} Comparini passe cette session sans encombre, un nouveau test l'attend les 11, 12 et 13 mars : le vote du budget 1999 (environ 7,5 milliards de francs, 1,14 milliards d'euros). Faute de majorité, M. Millon avait dû, en novembre 1998, repousser son examen.

Claude Francillon

Huit villes dans un réseau

BOURG-EN-BRESSE

de notre correspondant

La parenthèse qui a prévalu dans les relations entre la conférence des grandes villes de Rhône-Alpes et le conseil régional, après l'élection de Charles Millon à la présidence avec les voix du Front national, est aujourd'hui résolue. C'est ce qu'a fait valoir Raymond Barre en présentant la synthèse des travaux de la réunion qui s'est tenu à Bourg-en-Bresse, vendredi 22 janvier. « Les maires des huit villes se réjouissent de travailler dans un état d'esprit efficace avec la région », a déclaré le maire (app. UDF) de Lyon en présence de Louis Besson, ancien maire de Chambéry et secrétaire d'Etat au logement, et de ses collègues : André Godin (Bourg-en-Bresse, PS), Michel Destot (Grenoble, PS), Michel Thiollière (Saint-Etienne, UDF), André Gilbertas (Chambéry, divers-gauche), Jean Auroux (Roanne, PS), Bernard Bosson (Annecy, UDF) et Patrick Labaune (Valence, RPR).

En évoquant le chapitre des actions culturelles, M. Barre a souligné que « la reprise de relations positives avec le conseil régional permettra de débloquer un certain nombre de dossiers envisagés avant mars 1998 et qui pourront être complétés ». Le maire de Lyon a indiqué que la nouvelle présidente du conseil régional avait souhaité rencontrer les membres de la conférence après le vote du budget de la région « pour fixer les perspectives des mises en œuvre

d'une convention de la région avec le réseau de villes ». Anne-Marie Comparini sera présente à la prochaine réunion de la conférence à Valence le 21 mai.

UNE CHARTE D'OBJECTIFS

La réunion des grandes villes a également permis aux maires de signer une charte d'objectifs qui, tout en constituant la règle du fonctionnement de réseau, « est aussi destinée à l'Etat comme un préalable à l'association du réseau de villes, aux négociations et à la signature du contrat de plan Etat-région ». Sans se substituer aux acteurs concernés par le contrat (Etat, conseil régional, conseils généraux), ces élus des huit principales agglomérations entendent bien faire valoir « les projets qu'ils défendent ainsi que la capacité de leurs collectivités à être associées à leur exécution ».

La réunion de Bourg-en-Bresse a notamment examiné le développement qualitatif de l'enseignement supérieur, les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires. Tout en respectant la spécificité des agglomérations, ces maires souhaitent harmoniser les équipements structurants entre les huit villes du réseau. Enfin, ils ont fait part à Jean-Louis Guigou, délégué à la Direction de l'aménagement du territoire (Datar), de leur désir de faire reconnaître leur réseau « à travers la signature d'un contrat avec la Datar ».

Laurent Guigon

Le conseil régional Nord-Pas-de-Calais construit un nouveau siège

LE CONSEIL régional Nord-Pas-de-Calais a décidé de se doter d'un nouveau siège plus adapté à ses besoins que l'actuel, éclaté entre deux immeubles du centre-ville de Lille, l'un pour les élus et une partie des services, l'autre pour les séances plénières. Outre les dysfonctionnements qu'il engendre, le système actuel coûte 45 millions de francs (6,85 millions d'euros) par an de location.

Le nouvel hôtel de région devrait être implanté à l'emplacement de l'ancienne Foire de Lille, au principal nœud de communications routières et ferroviaires, près du Palais des congrès et d'Euralille. Une somme de 18 millions de francs (2,74 millions d'euros) a été proposée sur le budget 1999 du conseil régional pour la programmation et les études. Trente millions de francs (4,57 millions d'euros) sont également prévus en 2000. Le lancement des travaux est fixé à l'été 2001, pour une inauguration prévue fin 2003, juste avant la fin de la mandature de Michel Delebarre. – (Corresp. rég.)

DÉPÊCHES

■ **BRETAGNE** : plusieurs dizaines de manifestants du Collectif eau pure, de l'association Eau et rivières de Bretagne et d'associations de pêcheurs, se sont retrouvés récemment devant le conseil général des Côtes-d'Armor, réuni en séance plénière, à Saint-Brieuc, pour décerner le « nitrate d'or » de l'eau la plus polluée du département au canton de Jugon-les-Lacs, dont le conseiller général est le président du conseil général, Claudy Lebreton (PS). Le cours d'eau qui traverse ce canton enregistre une pollution par les nitrates de 173 milligrammes/litre, soit plus de trois fois la norme maximale autorisée.

■ **LORRAINE** : la Communauté urbaine de Nancy, qui regroupe vingt communes et deux cent soixante-six mille habitants, doit signer, vendredi 29 janvier, une convention pour le recyclage des vieux papiers avec le groupe norvégien Norske Skog, qui s'appête à mettre en service à Golbey, près d'Epinal, une nouvelle machine. Cette entreprise emploie environ quatre cent quatre-vingt-dix personnes, dont cent cinquante embauchées à la suite des investissements réalisés pour cette seconde machine. Environ 3 300 tonnes de vieux papiers ont été récoltées dans le Grand Nancy en 1998, soit 16,5 % de plus qu'en 1997.

1780. John Jameson crée le whiskey Jameson... Et, pour une fois, les Irlandais tombèrent tous d'accord. Son mode d'élaboration était le bon!

JAMESON L'IRLANDAIS...
Depuis 1780

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, CONSOMMEZ AVEC MODERATION.

LA peur finit toujours par remonter jusqu'à eux. Une voiture qui brûle, la nuit, et le téléphone sonne au domicile du maire. Un éclairage qui fonctionne mal, et on l'arrête dans la rue parce que « là, vous voyez, à 6 heures du soir, il peut arriver n'importe quoi dans le noir ». Parfois, c'est un petit groupe de locataires qui écrit parce qu'il s'exaspère de voir la même bande de gamins, les siens, ceux des voisins, « tenir les murs » et inquiéter ceux qui rentrent chez eux. Et puis, il y a des mères, moins souvent des pères, « complètement dépassés », qui viennent demander « qu'on fasse quelque chose » parce que le cadet de quatorze ans a commencé à les « tabasser ». Et encore les associations de commerçants qui réclamaient des bancs sur la petite place, pour retenir les clients, et n'en veulent surtout plus maintenant, « par peur d'attirer la racaille ».

Comme beaucoup de ses collègues élus dans des communes « difficiles », Marie-Noëlle Liemann, maire socialiste d'Athis-Mons (Essonne), 30 000 habitants, a donc ajouté à ses compétences deux ou trois petites choses dont personne ne lui avait parlé. Elle peut être à ses heures assistante sociale, psychologue et parfois même un peu « shérif ». Le surnom, trouvé par quelques jeunes gens, n'est pas méchant. Il désigne à la fois son cran et sa façon directe de rappeler la règle dans des quartiers que certains habitants appellent avec amertume « le Far-West ». De son rôle, dans cette gestion de l'inquiétude quotidienne, elle dit simplement : « Je dispense surtout le catéchisme républicain. »

Cette peur, qui lui est renvoyée au visage à chaque réunion de quartier, à chaque visite de marché, presque à chaque conseil municipal, recouvre une réalité que les statistiques n'appréhendent pas. A Athis-Mons comme dans la plupart des villes françaises, le recensement des crimes et délits montre une baisse des vols avec violence, des coups et blessures, des cambriolages et même des vols de voiture. Mais les usagers des transports en commun, les habitants des cités, les travailleurs sociaux, les écoliers notent tous la même recrudescence des dégradations de biens publics et privés (graffitis, pneus crevés), de la violence des mineurs, des insultes verbales, des crachats et de toutes ces agressions qui donnent rarement lieu à une procédure judiciaire mais minent la vie quotidienne de chacun.

Il faut donc se battre contre cette angoisse et, pis encore, contre le sentiment que rien n'est fait pour la diminuer. Cela suppose de s'attaquer à l'inertie des pouvoirs publics. « Cela suppose aussi, énumère Marie-Noëlle Liemann, de convaincre une famille que plus personne ne supporte dans une HLM d'accepter le relogement qu'on lui propose ; de caser trois garçons difficiles en emplois-jeunes à la mairie et de répondre à ceux qui me reprochent de "réserver tous les emplois aux délinquants" ; de rappeler la police parce qu'elle n'a toujours pas organisé la moindre planque devant une cage d'escalier, alors que tout le monde voit, tous les soirs, la même bande dealer ; de rappeler aussi le foyer d'accueil de la Ddass parce que le gosse de quinze ans qu'on y avait placé, et qui est censé y être encadré, est justement en train de crever des pneus devant la mairie. »

Quand tout cela est fait, il n'y plus qu'à constater que la tâche n'est qu'un éternel recommencement. Que la bande des 18-20 ans que l'on avait réussi à déloger d'une des cages d'escalier du Clos Nollel a été aussitôt remplacée par un nouveau groupe de 13-15 ans.

Il y a aussi la hargne de certains adolescents qui peuvent parfaitement dégingliser le gymnase municipal mis à leur disposition et assurer dans le même élan que « la mairie ne fait rien pour les jeunes ». Ceux-là testent sans cesse l'élue, l'interpellent, la contestent. Ils l'agressent très rarement. « C'est vrai, ils ne me mettent pas dans le même sac que la police ou les profs, reconnaît Marie-Noëlle Liemann. Je ne suis pas certaine que cela soit simplement du respect pour ma fonction, mais ils ont sans doute compris que je les aimais bien. Je les soupçonne aussi d'être impressionnés par le seul fait qu'ils m'ont vue à la télévision. » Une fois, une seule, un



JULIEN DANIEL/CEIL PUBLIC

3. VIOLENCES EN FRANCE

La peur qui inquiète les élus

Chaque jour, les maires, toutes étiquettes politiques confondues, sont confrontés à la délinquance et aux angoisses qu'elle suscite chez leurs concitoyens. Chacun invente son « cathéchisme républicain » avec un réel sentiment d'impuissance

gamin l'a regardée droit dans les yeux en lui lançant : « Vous, je vais vous violer. » Il n'a pas eu le courage de répéter sa menace. « Je ne laisse jamais rien passer. »

Ne rien laisser passer, voilà sans doute la première règle que chacun commencent tout juste à organiser les réponses à une violence qui a changé de nature, depuis deux ou trois ans. La plupart des municipalités se portent donc ainsi systématiquement partie civile dans tous les cas de dégradations de bâtiments publics. « Il faut le faire, rappeler chaque fois les règles, sinon les populations ont un sentiment d'abandon », assure Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes et président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Mais que faire contre une insulte, un crachat, des pneus crevés sur toute une file de voitures ? La morale ? Une convocation à la mairie ? Déposer une plainte qui sera finalement classée ?

FIGÉE dans sa propre peur, la population désigne rarement avec clarté ceux qui l'exaspèrent. La police consacre ses forces aux seuls flagrants délits. Les éducateurs, les assistants sociaux, les psychologues suffisent à peine à la tâche et finalement, au bout de la chaîne, les élus locaux restent les seuls investis d'une parole que plus personne ne restitue.

« Moi, je fais la morale, comme autrefois », constate Michel Thiollière, maire centriste de Saint-Etienne. « Mais combien de temps cela sera-t-il efficace ? Ici, ville du football, les gamins, mon propre fils, jouent tous avec un jeu électronique qui simule un match. Et qu'y voit-

on ? A chaque intervention de l'arbitre, un joueur s'approche de lui, lance une insulte ou lève un bras en signe d'agression. C'est comme si je les voyais devant moi, apprendre à ne pas respecter celui qui rappelle la règle. » La plupart des maires en sont convaincus, le phénomène est général et touche presque tous les milieux. « Trois gosses, deux filles et un garçon d'une famille bourgeoise, ont dégradé une statue, devant un

« C'est un miracle qu'il n'y ait pas plus de types qui tirent de leurs balcons sur les jeunes »

Jean-François Copé, maire (RPR) de Meaux

collège, raconte ainsi Jacques Myard, maire RPR de la ville cossue et bourgeoise de Maisons-Laffitte (Yvelines). Au bas mot, 20 000 francs de dégâts [3 049 euros]. Je convoque les trois à la mairie, le samedi matin. Les filles sont venues. Pas le garçon : il ne s'est pas réveillé, a téléphoné la mère. J'aurais voulu leur donner un travail d'intérêt général. La loi me l'interdit, sauf à saisir la justice des mineurs. »

Mais cette indifférence à l'égard de la règle se manifeste parfois de façon plus alarmante. A Givors, dans le Rhône, les élus se sont ainsi retrouvés démunis face à une mini-émeute de jeunes gens soutenant explicitement des délinquants contre la police. « Tout a démarré par un hold-up à la poste de Tain-l'Hermitage, raconte le député socialiste Gabriel Montcharmont, maire de la ville voisine de

Condrieu. Les voyous ont pris en otage cinq personnes pendant plusieurs heures. L'un des gangsters a été blessé pendant sa fuite. Il est mort quelques heures plus tard. Il était originaire d'un quartier de Givors. Il n'y a pas eu de bavure policière, le hold-up était sans équivoque, la presse avait publié le témoignage des otages. Pourtant, deux jours après, des incidents créés par une toute petite minorité ont éclaté dans ce quartier : jets de pierres, voiture brûlées, insultes à l'égard des policiers. Personne n'a compris cette incroyable manifestation de solidarité. »

Cela n'empêche pas l'immense majorité des élus de mettre en œuvre un éventail très large de mesures préventives. Mais la peur qui grandit, la petite délinquance qui augmente ont fini par convaincre bon nombre d'entre eux que la prévention n'est pas la seule réponse. « Nous avons créé 500 emplois-jeunes, le contrat local de sécurité passé par la ville avec la police, la justice et tous les acteurs concernés marche bien, il y a eu renforcement des activités sportives, les jeunes des quartiers défavorisés peuvent partir en vacances, mais cela n'a pas empêché la dégradation que je constate, explique Jean-Marie Bockel, maire

dans la ZUP de La Pierre Collinet », énonce-t-il. Lui, l'ancien énarque, s'insurge : « Il n'y a vraiment que des technocrates pour parler d'incivilités. Chez moi, les "incivilités" en question rendent les gens fous. Des gosses pissent dans les halls d'immeubles, s'amuse à couper la conduite de gaz, trafiquent à peu près tout, drogue, téléviseurs, pièces de voitures, appareils électroménagers, empêchent les mamans de rentrer avec leurs enfants et leurs courses. Payer son loyer et devoir subir ça ! Inutile de dire que les gens que je rencontre me demandent d'abord de penser à eux et pas aux délinquants. »

Bon nombre d'élus dans des villes particulièrement touchées par la violence ont le sentiment d'avoir entamé une course de fond contre cette exaspération de leurs concitoyens. « Les gens ont des armes, chez eux, affirme encore Jean-François Copé, c'est un miracle qu'il n'y ait pas plus de types qui tirent de leurs balcons sur les jeunes. »

MAURICE CHARRIER, maire communiste de Vaulx-en-Velin, constate lui aussi « la tentation pour certains de s'organiser en milices d'autodéfense » et s'attache à mettre en place des médiateurs de moins de trente ans capables d'apaiser les tensions. « Même leur recrutement est compliqué, reconnaît-il. Car il faut trouver des jeunes reconnus par les autres, mais qui soient respectés sur une base positive, pas parce qu'ils ont déjà fait cinq ans de prison... »

Course contre la peur, course contre ceux qui exploitent la peur. Dans bien des communes, l'insécurité fournit un formidable terrain pour le Front national. Le combat contre la violence est donc parfois devenu l'enjeu d'une compétition. « Dans les discours, le cheminement est clair. Les gens commencent à parler de l'autoradio qu'on leur a volé, puis des Arabes qui sont trop nombreux, et cela finit par 30 % de voix pour le Front national », constate Thierry Mariani (RPR), maire de Valréas (Vaucluse), petite ville ouvrière de 9 200 habitants au milieu des vignobles des côtes-du-rhône.

Le moindre incident peut alors déclencher des peurs plus profondes. « Le soir de Noël, cinq jeunes Maghrébins se sont amusés à se mettre en travers du chemin qui mène jusqu'à la paroisse, embêtant les gens qui allaient à la messe de minuit. Pendant toute la semaine qui a suivi, le centre-ville ne parlait que de

Le photographe Julien Daniel a suivi en 1998 le travail d'une classe de 4^e au collège République de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Confrontés quotidiennement aux bagarres, rackets, insultes..., ces élèves ont participé au projet pédagogique de leur professeur d'histoire : se familiariser au fonctionnement de la justice à travers une initiation aux lois et à la rigueur telles qu'elles sont vécues par les avocats, les procureurs, les juges... Cet enseignement comprenait la reconstitution par les élèves d'un procès, avec « représentation en costume » dans une salle d'audience du tribunal de Bobigny. Cette expérience sera reconduite cette année par le professeur d'histoire, Emmanuel Attali.

cela, sur le thème : ça y est, les Arabes nous empêchent d'aller à l'église... » Comment aller contre cela ? « En n'édulcorant pas la réalité, répond Jean-Marie Bockel, mais en faisant en sorte que la police soit plus représentative de la réalité ethnique. Il faut y recruter des jeunes Maghrébins. » « En intégrant la dimension ethnique des problèmes sans peur de prendre des sanctions, rétorque Jean-François Copé. Dans une des HLM de Meaux, j'ai eu une famille malienne, polygame. Un père, deux mères, quinze enfants qui courent dans la cour. Les adultes ne travaillent pas, font donc du bruit toute la nuit. Si la famille est multirécidiviste et ne paye pas son loyer, j'expulse. »

Au bout du compte, chacun se débrouille avec les moyens du bord, tentant de gérer les difficultés au cas par cas quand les gouvernements successifs n'ont toujours envisagé que des réponses globalisantes. « Il est impossible de généraliser, confirme Jean-Marc Ayrault. Nous avons tous vu des gamins sombres et des jeunes que l'on croyait perdus s'en sortir finalement sans que l'on sache comment. » La maîtrise de la peur tient aussi à ces petits miracles, à certains ressorts irrationnels autant qu'aux mesures concrètes. « Au fond, constate Marie-Noëlle Liemann, depuis dix ans que je suis maire d'Athis-Mons, la seule chose qui m'a paru vraiment efficace pour calmer ces garçons, ce n'est pas toujours ce que l'on s'échine à faire pour eux. Le vrai truc, c'est que soudain, ils tombent enfin amoureux. »

Raphaëlle Bacqué

FIN

Sang contaminé : Laurent Fabius n'est pas coupable

par Jean-Claude Casanova, Olivier Mongin et Pierre Nora

LAURENT FABIUS ne doit pas être condamné pour l'affaire du sang contaminé.

En 1985, il y avait, en France, 350 cas de sida, dont 8 à l'issue d'une transfusion. En France comme à l'étranger, ni la communauté médicale, au premier rang de laquelle les spécialistes de la transfusion, ni les administrations sanitaires, ni les correspondants spécialisés de la presse (médecins le plus souvent) n'eurent immédiatement conscience du péril et de l'urgence sanitaires.

En décidant le dépistage du virus du sida dans les dons du sang, en juin 1985, Laurent Fabius a cependant fait de la France l'un des 5 premiers pays au monde (avant la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis) à avoir pris semblable mesure.

Le procureur près la Cour de justice de la République, chargé pourtant de l'accusation, a, par deux fois, requis le non-lieu pour l'ancien premier ministre, considérant que, compte tenu des circonstances et des informations mises à sa disposi-

tion par son entourage, il avait accompli les diligences qu'on pouvait attendre de lui en pareille situation.

Qu'on analyse donc la décision de Laurent Fabius à l'aune des informations dont il a disposé et du moment où il en a disposé, ou qu'on l'étalonne à l'attitude des gouvernements étrangers, on ne peut conclure, objectivement, qu'à la diligence et au discernement du premier ministre. Il a sauvé des vies hu-

manes. Et c'est lui qu'on condamnerait aujourd'hui ? Paradoxalement, Laurent Fabius n'est pas poursuivi parce qu'il pourrait être coupable, mais parce que les victimes et, au-delà d'elles, l'opinion ne se résolvent pas à une tragédie sans auteur principal.

Il n'est pas poursuivi parce qu'il pourrait être coupable, mais parce que les victimes et, au-delà d'elles, l'opinion ne se résolvent pas à une tragédie sans auteur principal.

maines. Et c'est lui qu'on condamnerait aujourd'hui ?

Paradoxalement, Laurent Fabius n'est pas poursuivi parce qu'il pourrait être coupable, mais parce que les victimes et, au-delà d'elles, l'opinion ne se résolvent pas à une tragédie sans auteur principal. C'est

société française ingouvernable.

Que les victimes demandent qu'on reconnaisse leur souffrance est plus que légitime. Leur exigence de vérité est aussi justifiée. Il est sain qu'en démocratie on fasse la lumière sur un drame comme celui des contaminations post-transfu-

sionnelles. Il est naturel qu'on s'interroge sur les raisons d'un tel désastre. De même, il faut répondre à l'exigence de justice, par la réparation civile du préjudice subi et par la sanction pénale des fautes effectivement commises.

Mais aucun de ces objectifs ne sera satisfait par la désignation d'un bouc émissaire.

Le procès de Laurent Fabius devant la Cour de justice de la République, en confondant responsabilité pénale et responsabilité politique, non seulement ne constitue par un progrès de l'Etat de droit mais traduit une régression très inquiétante du constitutionnalisme libéral.

Si la responsabilité politique peut être une responsabilité du fait d'autrui (l'administration, les cabinets), la responsabilité pénale, elle, ne peut s'exercer qu'en vertu de fautes personnelles. Si la responsabilité politique peut être engagée sur une base extrêmement vague, en vertu d'un critère d'opportunité (la politique conduite est jugée mauvaise, insuffisante, inadaptée), la responsabilité pénale, elle, n'est engagée

que sur la base d'une qualification rigoureuse, en vertu du principe de légalité des délits et des peines.

Ainsi une action publique peut-elle être légale et cependant inopportune, entraînant la destitution d'un ministre ou d'un gouvernement. Ainsi, également, un ministre peut-il n'avoir commis de faute personnelle, mais voir sa responsabilité politique engagée du simple fait des erreurs commises par son administration.

Il est aberrant que Laurent Fabius soit jugé pénalement responsable simplement parce qu'il était premier ministre, alors même que non seulement il n'a accompli aucun acte personnel répréhensible, mais a pris opportunément les bonnes décisions.

Ce serait un attentat aux principes fondamentaux du droit pénal, dont il faut rappeler qu'ils sont autant de garanties apportées aux citoyens, compte tenu de la gravité des sanctions dont ce droit est assorti.

Ce serait une atteinte au fonctionnement de nos institutions démocratiques. Le champ de compé-

tence d'un gouvernement est immense. Si sa responsabilité pénale pouvait être engagée, même en l'absence de faute, même en l'absence d'incrimination précise, pour des actes intentionnels ou non intentionnels, pour des actions ou pour des omissions, alors les crimes et délits qui pourraient lui être imputés deviendraient infinis. Et la société, elle, deviendrait ingouvernable.

Dans cette dérive possible apparaît la pathologie de nos sociétés contemporaines : tyrannie de l'opinion, diabolisation de l'Etat, abaissement des politiques.

La justice n'est pas la vengeance. Le respect des morts commande celui des vivants. Gageons que pas une famille de victime ne sentirait le fardeau du deuil allégé par le sacrifice d'un innocent.

Jean-Claude Casanova est directeur de la revue Commentaire. **Olivier Mongin** est directeur de la revue Esprit. **Pierre Nora** est directeur de la revue Le Débat.

Le droit et rien d'autre par Francis Graëve

FAIT exceptionnel, un procès va s'ouvrir, le 9 février prochain, pour juger trois anciens ministres. Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, respectivement premier ministre, ministre des affaires sociales et secrétaire d'Etat à la santé en 1985, verront examiner leur éventuelle responsabilité dans la contamination par le virus du sida d'environ 2 800 transfusés et de 1 300 hémophiles.

A en croire de nombreuses déclarations, ce procès serait frappé d'ilégitimité avant même d'avoir eu lieu. Deux « raisons » essentielles sont invoquées pour rejeter le travail passé et à venir de la Cour de justice de la République appelée à juger les ministres :

– la première vise la motivation du procès, qui serait entièrement guidée par la douleur irraisonnée, « la haine du politique » et la recherche de « bouc émissaire » aussi haut placé que possible dans la hiérarchie de l'Etat et de la société ;

– la seconde raison invoquée concerne la supercherie qu'il y aurait à juger de faits datant de 1985 avec les connaissances de 1998.

Nous voudrions revenir sérieusement sur ces deux points.

La Cour de justice de la République a été instituée par la loi constitutionnelle du 27 juillet 1993 et par une loi organique du 23 novembre 1993. On ne change pas la Constitution à l'instigation de victimes sous le coup du ressentiment. C'est François Mitterrand, alors président de la République, qui a donné le coup d'envoi de ce changement

constitutionnel, lequel a été examiné et voté par les Assemblées législatives. Affirmer que c'est la haine du politique qui animait les élus à voter contre leur propre fonction relève du ridicule.

La Cour de justice de la République protège d'ailleurs les responsables politiques des accusations du tout-venant. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun appel de la part des plaignants. Ces plaignants ne peuvent d'ailleurs pas se constituer partie civile, ce qui signifie qu'ils n'ont pas d'avocat, qu'ils n'ont pas accès au dossier d'instruction et qu'ils ne sont pas entendus au cours du procès.

Accuser la Cour de justice de la République de faire un « procès en sorcellerie » à l'encontre des ministres comme le fait Michel Winock dans *Libération* (15 janvier) relève, là encore, du ridicule en plus de l'insulte à magistrats. Comparer le procès à venir à celui de Léon Blum par le régime vichyste en 1942 comme le fait Blandine Kriegel dans le même journal (25 janvier) et Alain Minc dans *Le Monde* (22 janvier) veut-il sous-entendre que les membres de la Cour de justice de la République sont pétainistes ? Blandine Kriegel restera en tout cas dans les annales en montant encore d'un cran dans la bêtise quand elle compare l'affaire Dreyfus à celle du sang contaminé. D'insinuation en insinuation, traitera-t-on à la fin les victimes du sang contaminé de collaborateurs ou d'antisémites ?

Le reproche fait aux plaignants et à la juridiction de se prêter à une recherche haineuse du « bouc émis-

saire » ne résiste pas davantage à l'examen. Etymologiquement, le bouc émissaire désigne celui sur qui l'on fait porter la faute à la place du responsable réel. Rappelons donc que les trois ministres ne sont pas les seuls incriminés dans ce dossier. Trente autres personnes ont été mises en examen et seront jugées ultérieurement si le parquet décide de leur renvoi. Il n'a jamais été question pour les plaignants de rendre les ministres seuls responsables d'une faille étendue à tout un système de santé publique. Mais il n'est pas question non plus d'exonérer Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé de leur éventuelle responsabilité au seul motif qu'ils étaient ministres ! Cette charge leur donnait beaucoup de pouvoirs et certains devoirs.

Rappelons que « l'Etat est détenteur des pouvoirs de police sanitaire » (code de la santé publique). Un arrêt du Conseil d'Etat du 9 avril 1993 précise que l'administration aurait dû prendre les mesures nécessaires par arrêté ministériel à partir du 22 novembre 1984 pour interdire la délivrance des produits sanguins dangereux.

Aucun plaignant ne cherche dans ce procès de « victime expiatoire », comme fait semblant de le croire la défense de M. Fabius. Il s'agit au contraire de déterminer calmement les causes et le processus du dysfonctionnement du système de santé publique qui a conduit à la « *sine exception française* » que l'on sait : 56 % des transfusés européens contaminés sont français et un hémophile sur deux soigné en France

a été contaminé (contre 7 % en Belgique).

Quand un système ne fonctionne pas, on interroge ses acteurs pour déterminer la nature du problème et il arrive que la responsabilité de ses dirigeants soit mise en cause : qui trouverait là matière à contestation ?

Le deuxième argument employé pour contester le principe du débat public qui va s'instaurer devant la Cour de justice de la République

D'insinuation en insinuation, traitera-t-on à la fin les victimes du sang contaminé de collaborateurs ou d'antisémites ?

consiste à prétendre qu'on ne peut pas juger les faits datant de 1985 avec les connaissances de 1998. C'est ignorer tout à fait que les connaissances ont évolué entre 1981 et 1985.

En ce qui concerne les tests de dépistage, François Gros, conseiller scientifique du premier ministre, le docteur Netter, directeur du Laboratoire national de santé, le docteur Leibowitch et le professeur Ducos, président de la Commission consultative de transfusion sanguine, ont tous déclaré au mois d'avril 1985 que les tests Abbott et diagnostics Pasteur étaient acceptables. Le professeur Ducos a alerté le 26 avril 1985 toutes les autorités sur l'urgence qu'il y avait à rendre possibles les tests « *qui sont maintenant disponibles* ». Or il faudra attendre le

1^{er} août 1985 pour que le dépistage des dons de sang soit systématique.

En ce qui concerne le chauffage des produits concentrés antihémophiliques, le docteur Brunet, épidémiologiste à la direction générale de la santé, a présenté, le 22 novembre 1984, un rapport dans lequel il relève que l'inactivation du virus après un chauffage des dérivés sanguins est prouvée. Le 12 mars 1985, le même docteur Brunet informe cette direction qu'il est probable que tous

les produits préparés à partir de pools de donneurs parisiens sont contaminés.

Voilà donc quel était l'état des connaissances en 1984 et 1985 sur les deux principaux problèmes : enregistrement des tests Abbott et Diagnostics Pasteur, dépistage systématique des dons de sang et innocuité des produits chauffés. Quand bien même il existait des controverses à l'époque sur différents aspects de l'épidémie de sida (il en existe d'ailleurs toujours), certains points étaient fermement acquis depuis le début de l'année 1985.

Les experts de la transfusion sanguine et des dérivés du sang ont multiplié les alertes en ce sens au printemps 1985. En témoignage cette déclaration d'Anne-Marie Couroucé, alors responsable des

études virologiques au Centre national de transfusion : « *Il est vrai qu'il y a eu confusion et incertitude en 1983-1984. Mais, début 1985, et surtout après la première conférence sur le sida qui s'est tenue à Atlanta en avril, il y avait un faisceau d'arguments et de preuves tel qu'il n'y avait plus d'incertitude. C'est alors que l'on a compris que [...]* le seul moyen de faire de la prévention en transfusion était de faire du dépistage systématique des donneurs de sang. » Rappelons que le congrès d'Atlanta fut à l'époque relayé par toute la presse généraliste. Lors de l'ouverture de la conférence, le secrétaire d'Etat américain à la santé invita à déclarer la guerre au sida, « *maladie qui n'a laissé aucun survivant derrière elle* ». Les avocats de Laurent Fabius préfèrent citer des témoignages de médecins non spécialistes de la transfusion et de l'hémophilie ou des philosophes fort éloignés du dossier. On comprend que, si telle était la démarche à l'époque, les morts aient été si nombreux.

Il reste évidemment à préciser quelle pouvait et devait être l'information personnelle des ministres sur ces problèmes. C'est répondre à la question « *Qui sait quoi ?* » Le procès devant la Cour de justice de la République doit faire connaître la vérité.

Francis Graëve est président d'honneur de l'Association française des hémophiles et préfet honoraire.

AU COURRIER DU « MONDE »

LA VIEillesse FISCALISÉE

En écrivant « *Retraités, il faut changer de logique* » (*Le Monde* du 6 janvier), Jean Tsuk a eu une belle idée : faire progresser le taux d'imposition des revenus en fonction de l'âge du contribuable. (...) Autant j'ai toujours été d'accord avec un véritable rééquilibrage des cotisations sociales des retraités, notamment avec la CSG, autant il me paraît anti-social et même anti-économique de faire progresser les impôts avec l'âge. (...) M. Tsuk semble oublier que ce sont les retraités qui ont créé une partie des richesses dont les générations suivantes bénéficient, (...) qu'ils ont beaucoup plus travaillé que leurs successeurs, qu'ils ont élevé des enfants – en plus grand nombre qu'actuellement, payant des cotisations sociales et souvent aidés par les anciens –, qu'ils sont des consommateurs contribuant à l'activité économique, qu'ils jouent un grand rôle dans l'économie non marchande par leur implication bénévole dans la vie associative, etc.

Le parallèle entre progressivité des impôts en fonction des revenus et progressivité en fonction de l'âge est un argument digne d'un dirigeant de la « World Company » : d'un côté l'argent et la fortune, de l'autre la vie humaine qui, hélas, a le mauvais goût de s'allonger...

Henri Bourdureau Auffargis (Yvelines)

Sérénité et dignité par Louis Gondre

Alire les articles publiés dans divers quotidiens et hebdomadaires sur l'affaire du sang contaminé qui va être évoquée dans quelques jours devant la Cour de justice de la République, on éprouve le sentiment que la machine médiatique s'emballe. On assiste à une surenchère de mots, tels : « *sceau d'infamie* », « *procès en sorcellerie* », « *tribunal politique* », « *vengeance* »...

A moins – ce que je n'ose croire – que l'on cherche à discréditer les juges pour mieux critiquer leur décision, ce n'est pas ainsi la meilleure manière de créer le climat propice à une bonne administration de la justice, celle que tous nos concitoyens attendent, d'abord les victimes du sida et aussi ceux, présumés innocents jusqu'à jugement définitif, qui étaient chargés de la gestion de l'Etat.

Cette démarche procède d'une méconnaissance de la nouvelle institution issue en 1993 d'un consensus politique, à tel point que celui qui l'a installée et qui l'a présidée pendant trois ans ne la reconnaît pas dans les descriptions qui en sont faites.

Alléguer que demain on jugera les ministres pour la sécheresse d'un certain été, pour une catastrophe aérienne, pour une vague de froid ou pour des accidents de voiture

n'est pas sérieux. Comparer ce procès à celui de Léon Blum ou de Bill Clinton est plus grave et inacceptable. Dans les deux cas, c'est oublier qu'il existe aujourd'hui en

qu'elle a conclu à la saisine de la commission d'instruction, donc à des poursuites.

Les membres de la commission d'instruction, qui ont prononcé l'ar-

d'une résolution de mise en accusation par les deux Assemblées ? Les débats à venir le diront.

Imaginer que des juges puissent se déterminer en fonction de leurs opinions politiques ou de leur appartenance corporative est une vision subjective. Ainsi les avocats appelés à compléter un tribunal deviennent, le temps d'un procès, de véritables juges ; de même, au conseil de prud'hommes, des cadres n'hésitent pas à associer leurs voix à celles des représentants des syndicats.

A la Cour de justice de la République, les parlementaires élus par chaque Assemblée, juristes pour la plupart, sont des juges, qualité qui leur a été conférée par la loi. Ils ont prêté le serment de magistrat. Je peux attester qu'ils ont une haute conception de leur mission et qu'ils oublient dans une enceinte judiciaire leur famille politique d'origine. La nouvelle institution ne saurait donc être comparée aux cours de justice de triste mémoire. Elle procède entièrement de l'élection et n'a pas été constituée pour connaître d'infractions politiques. Elle est la juridiction constitutionnelle des ministres pour les faits supposés commis dans l'exercice de leurs fonctions et se rattachant à la vie publique, donc à l'exclusion de la vie privée.

Alléguer que demain on jugera les ministres pour la sécheresse d'un certain été ou pour des accidents de voiture n'est pas sérieux. Comparer ce procès à celui de Léon Blum ou de Bill Clinton est inacceptable.

France, dans le cadre de la Cour de justice de la République, une commission des requêtes composée de conseillers d'Etat, de conseillers à la Cour de cassation et de conseillers maîtres à la Cour des comptes, tous élus par leurs pairs, qui est chargée de filtrer les plaintes des particuliers et les demandes de poursuites émanant du procureur général. Sa décision s'impose, le ministère public ne peut passer outre.

Au cours des trois années de mon mandat, cette commission a reçu 400 requêtes, en a examiné 347 et, après avoir écarté celles qui lui apparaissaient injustifiées, c'est seulement pour 23 concernant 4 dossiers

rêt de renvoi devant la formation de jugement, sont 3 conseillers à la Cour de cassation élus par leurs pairs et connus pour leur compétence et leur impartialité. Dans ces conditions, comment ne pas être choqué de lire dans un quotidien « *que l'arrêt de renvoi, c'est l'école stalinienne de la falsification* ».

Cette affaire douloureuse, qui a secoué l'opinion publique, pouvait-elle se terminer sur du « papier » par un arrêt de non-lieu, comme le demandait le procureur général ou devait-elle être évoquée en audience publique dans la transparence pour répondre au besoin de vérité exprimé dès 1992 et ayant motivé le vote

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléfax : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Sécurité : la bonne logique

DES milliers d'adolescents et d'enfants sont, dans notre société, les premières victimes du chômage, de la misère économique et affective, du racisme, de la constitution de véritables ghettos urbains. Là est l'urgence, et c'est une urgence sociale. La situation institutionnelle française – la cohabitation – a substitué, pendant trois semaines, à cette urgence sociale, une empoignade politique. La sécurité est devenue l'enjeu d'une compétition entre Jacques Chirac, qui s'en est emparé lors de ses vœux de Nouvel An, et Lionel Jospin, qui l'a aussitôt inscrite au deuxième rang de ses priorités ; puis, au sein du gouvernement et de la majorité, entre le ministre de l'intérieur et ses amis du Mouvement des citoyens, qui y ont vu un moyen d'augmenter leur poids dans la gauche, et ceux qui refusaient le « tournant sécuritaire » auquel Jean-Pierre Chevènement les invitait.

Les décisions annoncées au terme de la réunion du Conseil de sécurité intérieure, mercredi 27 janvier, ramènent heureusement le débat sur le terrain qu'il n'aurait pas dû quitter : celui des moyens mis en œuvre pour traiter enfin à sa juste mesure le problème central de la délinquance des jeunes. Ce problème, les gouvernements successifs ne l'ont certes pas ignoré, mais ils ont toujours eu tendance à le minimiser, tant sa prise en considération exige de bouleverser les habitudes, les conceptions et les missions qui incombent à la police, à la jus-

te, à l'éducation nationale, et aussi aux élus.

Sans évaluer le coût de ces mesures, le gouvernement annonce donc la création de postes et de structures pour tout ce qui relève des services de la justice en matière de délinquance des mineurs. Le nombre des juges pour enfants et des éducateurs va augmenter. Des structures éducatives vont être mises sur pied, selon un calendrier particulièrement ambitieux vu le temps nécessaire pour désigner et déplacer les personnels compétents et pour trouver les locaux adaptés. La police et la gendarmerie, que M. Jospin avait renoncé à redéployer sur le territoire – cédant ainsi aux pressions des élus et des syndicats de policiers –, vont être, quand même, réorganisées afin que davantage de fonctionnaires remplissent leur vraie mission : lutter contre la violence, protéger ses victimes potentielles, dissuader et aider ceux qui y tombent ou y sont entraînés.

Le plan annoncé par Lionel Jospin prévoit – et c'est le seul élément véritablement nouveau – la création d'un dispositif qui est une forme d'alternative à la prison pour les mineurs délinquants multirécidivistes. Placés sous la responsabilité de la Protection judiciaire de la jeunesse, confiées à des éducateurs, ces structures ne seront pas, contrairement à ce que voulait M. Chevènement, des « centres fermés ». Tout en parlant d'un « contrôle strict », le gouvernement reste donc dans une logique éducative, ce dont on ne peut que se féliciter.

IL EST encore trop tôt pour le mesurer, mais le débat public pourrait bien se trouver fortement vivifié par la scission du Front national. Sur de nombreux sujets, le débat démocratique et son relais journalistique sont depuis près de quinze ans cadenassés par l'obsession, parfois inconsciente, de « ne pas faire le jeu du Front national ». Comme si, mus par un réflexe de temps de guerre, responsables politiques, intellectuels ou journalistes avaient été obsédés par le souci de dissimuler sur la peinture de la cité tout ce qui pouvait faire tache, de peur que les assaillants ne s'en aperçoivent. « Ne parlons pas trop fort, les murs ont des oreilles » : tel était le mot d'ordre au temps du lepénisme triomphant.

Sur les sujets qui se trouvent au cœur du discours d'extrême droite, cette autocensure était devenue un réflexe. Ainsi, partisans et adversaires de la régularisation systématique des sans-papiers ne cessent de s'envoyer le reproche à la figure. Régulariser, selon les adversaires de la régularisation, c'était « faire le jeu du Front national », en manifestant de la faiblesse et en lui fournissant des arguments. Ne pas le faire, selon les défenseurs des sans-papiers, c'était faire son jeu d'une autre manière, en cédant à ses intimidations, et en succombant à la « lepénisation des esprits ». Tout projet de réforme touchant de près ou de loin à la nation-

nalité ou à l'immigration déchaînait aussitôt des polémiques comparables. Des mots et des idées comme la « nation » étaient devenus piégés, comme contaminés. Exprimer un sentiment national, une joie nationale, une nostalgie nationale, était d'emblée suspect. A l'inverse, exprimer de sincères convictions européennes n'allait-il pas renforcer le Front national ?

Ces tout derniers jours, l'argument se portait encore bien, et reparaisait à chaque péripétie politique. La tragi-comédie rhônalpine ? François Bayrou, en favorisant l'élection d'une candidate de droite avec le renfort des voix de gauche, avait fait le jeu du Front national, en soulignant la connivence de la droite traditionnelle avec la gauche. Au contraire, répliquaient les centristes, c'était Alain Madelin et Philippe Séguin, qui eussent fait le jeu du Front national en permettant l'élection d'un candidat qui n'avait pas clairement marqué sa désapprobation de l'aventure Millon.

Mais ce n'était pas le seul domaine. Dans bien d'autres secteurs, et parfois les plus inattendus, on s'envoyait le même argument à la figure. Qui eût pu croire que le PACS ferait le jeu du Front national ? Ce fut dit, et pas par n'importe qui : « Des opérations comme le PACS ne contribuent-elles pas à une fragilisation de la société, à une confusion des repères essentiels qui font, à terme, le lit du Front national ? » (Le Monde, 3 no-

vembre), se demandait Mgr Louis-Marie Billé, président de la conférence épiscopale. Il est vrai que les évêques eux-mêmes, par leur opposition au PACS, essayaient le reproche symétrique de contribuer à « la lepénisation des esprits ».

Que les intellectuels aient été également contaminés, la « guerre des statistiques » dont ce journal se faisait l'écho à l'automne dernier suffit à le rappeler. Faut-il faire entrer dans les statistiques de l'immigration, ou dans les recherches sur l'intégration, des données sur « l'origine ethnique » ou « l'appartenance ethnique » des personnes interrogées ? Ce qui pourrait n'être qu'un débat théorique se transforme aussitôt en pugilat idéologique, chercheurs et démographes se renvoyant furieusement le fameux reproche de faire le jeu du Front national ! (Le Monde du 6 novembre.)

UN « SURMOI » FRONT NATIONAL

Mais les hommes politiques et les intellectuels ne sont pas les seuls à avoir développé comme une excroissance un « surmoi » Front national. Il en va de même des journalistes, et notamment de ceux qui traitent des affaires politico-financières, ou de la violence dans les banlieues. Enquêter sur l'état réel des banlieues, sur les difficultés de la police, sur la vie quotidienne dans les collèges « difficiles » ? Donner la parole aux victimes des tags, du bruit, des voitures incendiées, des multiples « incivilités » ? Vous n'y pensez pas, cela serait « faire le jeu du Front national ». Relayer les enquêtes judiciaires qui se sont multipliées, depuis dix ans, sur la corruption des élites ? Le jeu du Front national, encore.

Jusqu'où la presse doit-elle respecter la vie privée des hommes publics ? Là encore, le Front national avait pris le débat en otage. S'autocensurant, jusqu'à être délivrés par le président lui-même, à propos de l'existence de la fille naturelle de Mitterrand, les journalistes n'avaient-ils pas prêté le flanc au reproche lepéniste de constituer une « classe politico-médiatique », cimentée par la connivence ?

Même si elle se fondait sur un souci sincère et sur une angoisse nécessaire, la peur de « faire le jeu du Front national » était devenue au fil des années une facilité de pensée, un cliché intellectuel, un argument d'autorité tous terrains, un alibi à toutes les filosités et toutes les paresseuses, un facteur de stérilisation de la réflexion.

Le Front national, depuis la fin de l'année dernière, a changé de statut. Ce n'est pas tant la division en deux de son influence électorale que les mots et les images de l'explosion qui bouleversent les données. On imagine comment l'électeur FN de base, dégoûté du « système », a accueilli les accusations croisées de racisme et de népotisme qui ont accompagné la scission. En même temps que la fracture éloigne la coupe du pouvoir des lèvres frontistes, le discours lepéniste a sans doute perdu une partie de son pouvoir d'envoûtement. Non seulement les héros du « mains propres, tête haute », dans les municipalités qu'ils contrôlent, sont en butte à des ennuis judiciaires « comme les autres », mais leurs grands chefs sont des assoiffés de pouvoir « comme les autres ». L'exception mythologique Front nationale est morte.

Toute exposition publique de turpitudes de dirigeants, toute dénonciation des carences de l'Etat, devraient logiquement cesser de lui profiter automatiquement. Il est donc permis d'espérer, outre une plus grande liberté dans la description de la réalité sociale, une certaine libération du débat politique. Enfin pouvoir dépeindre les banlieues, enfin pouvoir débattre de la nation, de l'exclusion, de la corruption : à l'image de la disparition de l'empire soviétique qui entraîna, du Chili à l'Afrique du Sud, en passant par l'ex-Yougoslavie, le meilleur et le pire, ce dégel idéologique peut-être la meilleure ou la pire des choses. Ses conséquences sont imprévisibles. Mais on y va.

Daniel Schneidermann

Métamorphose par Boucq et Jodorowsky



François Boucq, président du Festival international de la BD d'Angoulême, a illustré quarante saynètes, fables, contes ou maximes imaginés par Alejandro Jodorowsky dans la veine d'Alejo Carpentier ou Gabriel Garcia Marquez.

« LE TRÉSOR DE L'OMBRE » ÉD. LES HUMANOÏDES ASSOCIÉS

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Jongkind au Musée de l'Orangerie

C'EST du Musée de La Haye que nous vient la plus grande partie de l'exposition Jongkind, qui sera inaugurée cet après-midi au Musée de l'Orangerie. Le Louvre et quelques collections privées y ont ajouté leur contribution. Ainsi, pour la première fois, un ensemble de plus de deux cents œuvres permet d'étudier à Paris cet artiste qui, né en Hollande en 1819, travailla d'abord à l'exemple des paysagistes de son pays, et venu en France en 1846 y devait mener une vie de misère, pour finir demi-dément, ignoré, obscur, à la Côte-Saint-André, près de Grenoble, en 1891.

De son vivant, il a joui de l'estime de nombreux peintres, les impressionnistes d'abord, mais, errant et vagabond, il ne s'est mêlé à aucun groupe. Pionnier de la peinture de plein air, son art est tout d'exactitude et de spontanéité.

Paysagiste, il n'écarte pas les personnages silhouettés dans l'animation de leurs gestes. Ses magnifiques aquarelles sont justement recherchées, et, si toutes ses peintures présentées à l'exposition ne sont pas d'égale qualité, il en est de premier ordre.

L'errance des nuages, la fluidité des eaux, font partie de son domaine. Atteignant parfois la délicatesse d'un Corot, il a su traiter son sujet avec une aisance qui n'exclut pas la précision, voire la minutie. Certains de ses croquis sont de petits chefs-d'œuvre. Ses rares gravures, réunies à cette manifestation, permettent d'étudier et d'admirer sous toutes les faces de son labeur un artiste qui a trouvé en France le milieu où son talent s'est épanoui.

R.-J.

(29 janvier 1949.)

Zorro n'arrive plus

Suite de la première page

« L'avenir de l'Irak », d'abord. S'il est un Etat artificiel, au moins autant que feu la Yougoslavie, sa contemporaine, c'est bien celui-là, créé au lendemain de la première guerre mondiale pour permettre aux Britanniques d'avoir la haute main sur son pétrole, et faire avaler au chérif Hussein de La Mecque, auquel ils avaient promis un vaste royaume arabe, le partage de fait du Proche-Orient entre eux et les Français. Rien d'étonnant à ce que les Irakiens n'aient échappé à une dictature que pour tomber sous une autre, les promesses d'autonomie faites aux Kurdes, quand le pouvoir avait besoin d'eux, ayant vite fait de céder la place aux persécutions.

Sans doute Bush s'était-il imaginé, en appelant les Irakiens à renverser le despote, que quelque général s'en chargerait. Mais les chiites du Sud, d'abord, puis les Kurdes du Nord, ont pris le contrôle de vastes régions. Les monarchies du Golfe ont-elles alors redouté de voir Bagdad tomber aux mains d'amis de ces ayatollahs d'Iran dont Saddam, tout au long

d'une guerre de huit ans, les avait protégés ? Les voisins de l'Irak ont-ils pris peur devant la perspective de la proclamation d'un Etat kurde ? Toujours est-il que, quinze jours après avoir déclaré qu'il considérerait comme une violation du cessez-le-feu l'utilisation par l'armée irakienne d'avions ou d'hélicoptères contre les rebelles, le gouvernement américain faisait savoir qu'il ne s'y opposerait plus. Il a fallu l'émotion de l'opinion mondiale devant le tragique exode des Kurdes, abondamment rapporté par la télévision, pour que ces derniers se voient reconnaître une autonomie de fait sous la protection de l'aviation occidentale.

« MODUS VIVENDI »

Si les apprentis sorciers, qui ont récemment fait adopter par le Sénat et par le président des Etats-Unis un *Iraq Liberation Act*, douant un crédit de 100 millions de dollars a déjà été affecté, et qui mettent actuellement au point des scénarios de renversement du dictateur de Bagdad, ont une idée d'un projet sur lequel pourraient s'entendre les trois communautés ethniques ou religieuses qui composent le pays, ils feraient bien de le faire savoir. Les Kurdes d'Irak, quant à eux, dont les deux principaux leaders, Barzani et Talabani, font cause commune après des années d'une suicidaire guerre civile, sont maintenant par-

venus à un modus vivendi avec Saddam et n'ont pas l'intention de le remettre en question pour les beaux yeux de qui que ce soit.

Autre question non moins importante : « Les Etats-Unis ont-ils le droit de recourir unilatéralement à la force pour se débarrasser de Saddam ? » On dira qu'ils n'ont pas demandé la permission pour intervenir au Guatemala, en 1954, à Saint-Domingue en 1965 ou à la Grenade en 1983. On dira aussi qu'à lui tout seul Kennedy avait donné son feu vert pour le débarquement de la baie des Cochons, à Cuba, en 1962, comme pour le coup d'Etat au cours duquel le président sud-vietnamien Ngo Dinh Diem devait trouver la mort.

JFK avait même fortement envisagé de faire assassiner Fidel Castro. Mais c'était le temps où le Conseil de sécurité était paralysé par le veto d'une URSS armée jusqu'aux dents, maintenant les peuples de son empire enfermés derrière un infranchissable rideau de fer, et n'hésitant pas à intervenir manu militari en Tchécoslovaquie ou en Afghanistan. Sûr de la justice de sa cause, le peuple américain était toujours prêt à applaudir Zorro. Reagan l'a compris mieux que personne, qui a vengé, en mettant l'adversaire au tapis, la double humiliation de la défaite au Vietnam et de la prise d'otages de Téhéran.

La fin de la guerre froide, en faisant disparaître la peur de l'apocalypse, a d'autant plus démoobilisé les Américains qu'ils connaissent aujourd'hui une prospérité et une sécurité intérieure peut-être illusoire, certes, mais sans précédent. La fin tragique de leur intervention humanitaire en Somalie, il y a six ans, leur a tout à fait enlevé le goût de risquer la vie de leurs soldats sur des théâtres d'opérations exotiques.

Du coup Zorro s'est mis en congé, ne laissant d'autre arme à la Maison Blanche que les fameuses missiles de croisière. N'épargnant pas les populations civiles autant qu'on veut bien nous le dire, ils ne font que renforcer la rancœur envers les Américains.

Les Saddam, les Milosevic, les Kim Joong-il, les Kabila, qui poussent chaque jour un peu plus loin le bouchon de la provocation, l'ont bien compris. Et l'Europe, dont on parle tant ces jours-ci ? Le moment ne serait-il pas particulièrement bien venu pour elle, devant le vasouillage américain, de jeter enfin les bases de cette *PESC*, de cette « politique étrangère et de sécurité commune » qui fait si peur à Charles Pasqua ? Pour le moment, elle s'indigne, elle condamne, bien entendu, mais, grands dieux, qu'est-ce que cela change ?

André Fontaine

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfils du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

FUSION L'américain Ford a annoncé, jeudi 28 janvier, qu'il acquiert la branche automobile du constructeur suédois Volvo, pour 50 milliards de couronnes, soit 5,7 milliards d'euros.

ros (37 milliards de francs). ● CETTE ANNONCE intervient après un suspens de plusieurs semaines. Le groupe américain General Motors et l'italien Fiat étaient également sur

les rangs. ● VOLVO ET FORD seront propriétaires en commun de la marque suédoise que le groupe américain pourra utiliser pour les voitures de tourisme, les mono-

spaces, les 4x4 et les utilitaires. ● LE SUÉDOIS conservera la production des camions, des autocars, des moteurs de bateaux et des équipements aéronautiques. L'opération

doit encore recevoir le feu vert des actionnaires de Volvo et des autorités de contrôle. ● UN MARIAGE programmé entre Renault et Volvo avait échoué en 1993.

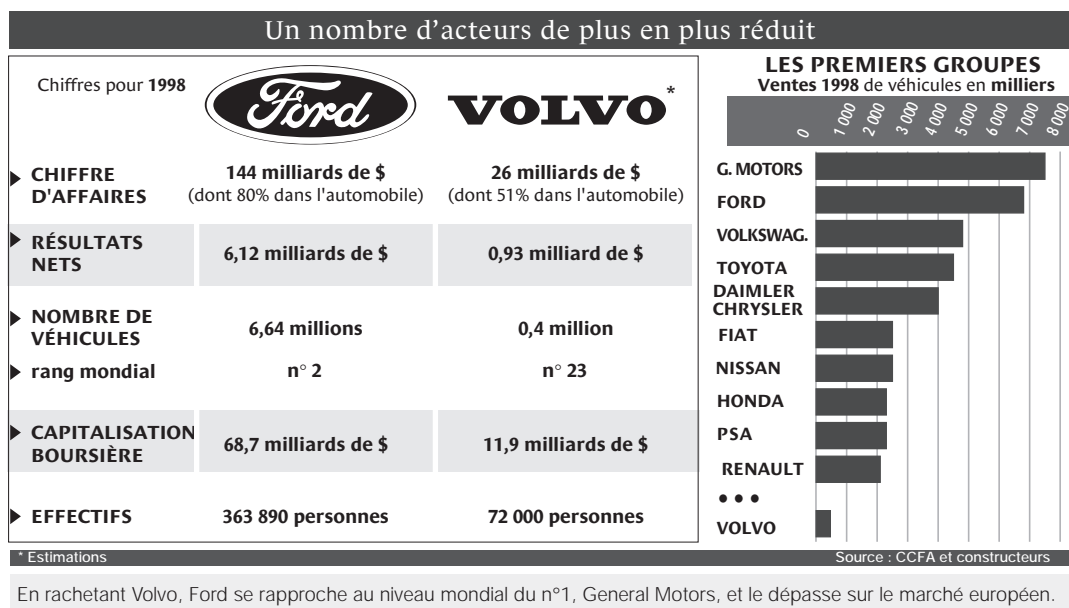
Ford achète les automobiles Volvo pour 5,7 milliards d'euros

Le numéro deux mondial du secteur complète son offre en y ajoutant les berlines de haut de gamme du suédois. Après cette opération, le groupe américain talonne désormais le premier constructeur, General Motors

ON SAVAIT que 1999 allait être l'année des fusions dans l'automobile. L'américain Ford a ouvert le bal, jeudi 28 janvier, en achetant la division automobile du constructeur suédois Volvo pour 50 milliards de couronnes suédoises (6,5 milliards de dollars, 5,68 milliards d'euros). Volvo a confirmé la nouvelle. Après un passage en revue « stratégique » de ses affaires, le constructeur suédois estime, jeudi dans un communiqué, avoir « conclu que la vente de Volvo Automobiles à Ford était dans le meilleur intérêt de Volvo Automobiles et des actionnaires » de la firme de Göteborg. Peu avant, la cotation de l'action Volvo avait été suspendue à Tokyo.

La rumeur d'une cession de Volvo circulait depuis plusieurs semaines. Ford, avec un résultat d'exploitation de 6,57 milliards de dollars en 1998 et une trésorerie de 25 milliards de dollars, était en tête des prédateurs potentiels. Fiat, également sur les rangs, avait fait une offre supérieure à celle de Volvo. Mais le constructeur italien souhaitait prendre aussi le contrôle de l'activité poids lourds et autobus, que Volvo ne souhaitait pas céder. Il a donné sa préférence à Ford, avec qui les premiers contacts avaient été pris fin 1998. Le directeur général de Ford, Jacques Nasser, était à New York en tout début de semaine pour régler les derniers détails avec les hauts responsables de Volvo.

Plus que jamais, après la fusion entre Daimler et Chrysler en 1998, la course aux fusions est devenue une obsession pour les constructeurs mondiaux. Pour M. Nasser, un constructeur aura besoin de produire chaque année plus de 5 millions de véhicules pour être mondial, et les plus petits auront besoin d'au moins un million de véhicules pour être considérés comme un constructeur de niche.



En-dessous de cette barre, un constructeur « ne survivra probablement pas ».

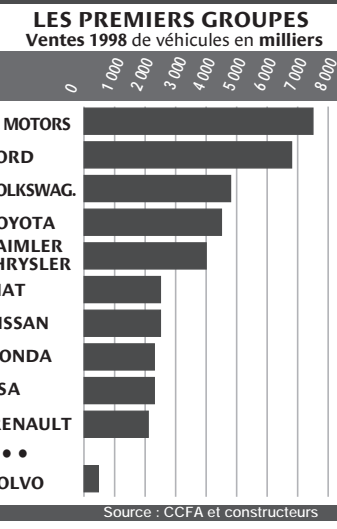
En achetant Volvo, le groupe américain prend appui en Europe avec une marque de haut de gamme, auréolée d'une réputation de sécurité. « Volvo est une marque phare, aux atouts exceptionnels, qui représente une excellente occasion d'étendre notre gamme et d'accroître la part de marché de Ford dans le monde. Volvo est un complément parfait de la famille de marques de Ford », a commenté M. Nasser dans un communiqué.

DEUXIÈME EN EUROPE

La marque Volvo conservera son identité dans le nouvel ensemble. « L'« ADN » des deux marques est très fort, il n'est pas question que la marque Volvo disparaisse », soulignait-on chez Ford, jeudi matin. Volvo précisait, dans son communiqué : « Le groupe restera dirigé depuis Göteborg, avec un accès complet à l'ingénierie, la distribution, les achats, le marketing et les ressources financières de Ford. » Le PDG de Volvo Automobiles, Tuve Johansson, restera à son poste. Ford a précisé qu'il deviendrait propriétaire de toutes les unités de Volvo Cars dans le monde, notamment les trois usines principales d'assemblage et les deux usines de blocs-moteurs en Europe, ainsi que du centre de développement de Gothenburg.

Le deuxième constructeur mondial se hisse ainsi au deuxième rang en Europe grâce à la part de 1,6 % du marché capté de Volvo et dépasse ainsi le premier constructeur mondial, General Motors, qui contrôle un peu plus de 11 % du marché européen, derrière Volkswagen. Volvo, lui, a vendu 399 700 voitures l'an dernier dans le monde, dont 100 200 aux États-Unis, premier marché pour Volvo devant la Suède avec 53 600 uni-

tés. En rachetant le constructeur suédois, Ford risque d'être confronté à un problème de coûts, car la Suède pratique des salaires élevés, mais Ford ne donne pour l'instant aucune information sur d'éventuelles restructurations. C'est le point noir du rapprochement, compte tenu des surcapaci-



tés. En rachetant le constructeur suédois, Ford risque d'être confronté à un problème de coûts, car la Suède pratique des salaires élevés, mais Ford ne donne pour l'instant aucune information sur d'éventuelles restructurations. C'est le point noir du rapprochement, compte tenu des surcapaci-

Chômage technique sur des chaînes dédiées à la Fiesta

A la suite de ses mauvaises performances commerciales en Europe en 1998, le groupe Ford a annoncé la mise en chômage technique de ses usines allemande et anglaise. L'établissement de Cologne (3 500 salariés), qui produit des Fiesta, fermera ses portes pendant dix-neuf jours au premier trimestre 1999, dont onze jours en février. Au Royaume-Uni, le site de Davenham sera frappé par la même mesure, pour une durée de vingt-cinq jours. Cette usine, qui emploie comme son homologue allemande 3 500 personnes, assemble aussi des Fiesta ainsi que ses dérivés utilitaires. Sa production s'est élevée, en 1998, à 250 000 unités, dont 45 % destinées à l'exportation.

De tous les modèles de Ford, c'est la Fiesta dont les ventes ont le plus baissé l'an dernier. Sur un marché européen en hausse de 7 %, le groupe américain a enregistré un recul global de 3,8 %, mais les ventes de son petit modèle populaire ont subi une chute de 9 %.

L'américain réussit où Renault a échoué

L'ILLUSION d'indépendance n'a duré que cinq ans. Les actionnaires de Volvo qui ont désavoué la fusion avec Renault, le 2 décembre 1993 (obligeant le charismatique président Pehr Gyllenhammar à démissionner), semblent aujourd'hui accepter de passer sous la coupe de Ford. Ce dernier enlève la belle européenne en signant un chèque de 5,7 milliards d'euros. Le double de la valeur de Volvo Car estimée en 1991.

En 1990, Renault avait employé, sans succès, une méthode plus douce passant par de longues fiançailles et un début de vie commune. A la lettre d'intention signée le 23 février 1990 entre Renault et Volvo, succèdent, en janvier 1991, des prises de participations croisées. Volvo acquiert 20 % du capital de Renault (encore nationalisé) pour 13,2 milliards de francs (2 milliards d'euros) et 45 % de Renault Véhicules industriels pour 4,96 milliards de francs. De son côté, Renault verse 4,08 milliards de francs pour 25 % de Volvo Car et 7,22 milliards de francs pour 45 % de Volvo Truck.

Dès lors, les deux constructeurs commencent à travailler ensemble. Métier par métier, les employés

de Renault ont un correspondant chez Volvo. Mais, malgré l'intensification des relations téléphoniques et aériennes entre Boulogne-Billancourt et Göteborg, les ingénieurs des deux sociétés ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde. Il faut attendre 1996 (après une longue période de deuil) pour que la direction de Renault avoue qu'elle s'est comportée en maître du jeu à l'égard de Volvo.

Le 6 septembre 1993, le projet de fusion est annoncé, Volvo pouvant détenir jusqu'à 35 % du nouvel ensemble. Mais la question de la privatisation de Renault n'arrange pas les choses. En se désengageant progressivement du capital de Renault, l'Etat français laisse à Volvo une position dominante.

Le 2 décembre 1993, la rupture est prononcée et les deux groupes négocient les modalités de leur séparation. Si les liens capitalistiques se dénouent lentement (Volvo réduisant sa participation à 12 % lors de l'ouverture du capital de Renault en octobre 1994 puis cédant ses titres au fil de l'eau), les liens industriels s'interrompent immédiatement. Signe qu'ils n'étaient guère tenaces.

E. Re.

Volkswagen abandonne la semaine de quatre jours

BONN

de notre correspondant

Pour faire face à la demande, Volkswagen va réorganiser le travail dans son usine de Wolfsburg (Basse-Saxe) et passer à un fonctionnement en trois équipes à compter du 8 février. Cette mesure concerne les 21 000 salariés affectés à la production, sur les 48 000 que compte le site. Ceux-ci travailleront désormais huit heures par jour du lundi au vendredi pendant neuf semaines, la dixième étant libre, ce qui fait un temps de travail hebdomadaire moyen de 36 heures.

La semaine de quatre jours introduite en 1994 (28,8 heures de travail par semaine du lundi au jeudi) n'est plus qu'un souvenir même si, juridiquement, elle persiste. La nouvelle organisation devrait évi-

ter le travail le samedi. Depuis deux ans, pour faire face à la demande, l'usine faisait travailler quasiment tous les samedis une équipe du matin. L'usine avait adopté 150 modèles de temps de travail différents en 1994. Jusqu'à présent, l'usine travaillait en deux équipes, auxquelles s'ajoutait une équipe de nuit. Mais cette organisation ne permettait pas aux chaînes d'assemblage de fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La nouvelle organisation avait bouleversé la vie des salariés de Volkswagen. Selon une étude universitaire, que la direction de la firme conteste vivement, le nombre des divorces a considérablement augmenté à Wolfsburg ces dernières années.

La réduction draconienne du temps de travail avait permis en

1994 à l'entreprise d'éviter la suppression de quelque 30 000 emplois. Avec la renaissance de l'entreprise, les 28,8 heures de travail par semaine, étalées du lundi au jeudi, n'existent plus. Les premières années, les salariés ont travaillé entre 31 et 33 heures par semaine. Depuis septembre 1998, ce sont les 36 heures qui prévalent. L'accord signé entre les syndicats et la direction prévoit que le temps de travail peut varier entre 28,8 heures et 38,8 heures, celles-ci étant payées en heures supplémentaires à partir de la trente-sixième heure.

L'usine envisage d'assembler cette année 730 000 véhicules, contre 641 000 en 1998. Elle saura au printemps si elle assemble la nouvelle Coccinelle.

Arnaud Leparmentier

En 1998, les entreprises françaises ont bien résisté aux secousses économiques, selon la BNP

LES ENTREPRISES françaises n'ont pas échappé à la dégradation rapide de l'économie mondiale à partir du deuxième semestre de 1998. « Les résultats d'exploitation des entreprises, selon nos prévisions, ont sensiblement ralenti », écrit la BNP dans sa dernière étude sur la situation financière des entreprises, publiée jeudi 28 janvier. Alors que la banque tablait sur une croissance de l'excédent brut d'exploitation des entreprises de l'ordre de 6 % en juillet, elle ne s'attend plus qu'à une progression autour de 4 % et à une stabilisation des marges.

La contre-performance est relative. Mais personne dans les entreprises n'imaginait un tel retournement. Tout au long du premier semestre, la situation était euphorique : la demande intérieure était très soutenue, les gains de productivité élevés et les coûts de produc-

tion très bas. La chute très importante du prix du pétrole et des matières premières permettait de réaliser d'importantes économies.

TRES BONS BILANS FINANCIERS

Mais à la différence du choc pétrolier de 1986, les entreprises n'ont pu pleinement en profiter. Alors qu'à cette époque, les groupes avaient récupéré près des deux tiers de baisses du pétrole dans leurs marges, cette fois-ci, ils sont obligés de faire des efforts. Pour faire face à une concurrence accrue, à la dépréciation du dollar et au ralentissement des pays émergents, ils ont dû répercuter les diminutions dans leurs prix de vente. Tandis que les coûts de production ont diminué d'environ 0,6 %, les prix ont baissé de 0,2 %. « Aujourd'hui, les ménages apparaissent comme les principaux bénéficiaires de la chute du prix des ma-

tières premières et de l'important transfert de pouvoir d'achat des pays en voie de développement vers les grands pays industrialisés », écrit la BNP.

« Si ce partage n'est pas très agréable pour les entreprises, il n'est pas illogique. En 1986, il fallait faire face à une mauvaise santé financière des entreprises. Aujourd'hui, il faut plutôt soutenir une croissance affaiblie par la crise asiatique, alors que les entreprises sont dans une situation financière saine », explique Guy Longueville, responsable de l'économie française et des risques pays à la BNP et auteur de l'étude.

Rarement, en effet, les bilans financiers des sociétés sont apparus aussi solides. Grâce à des trésoreries consistantes, les entreprises ont pu financer sans heurt l'augmentation de leur activité. Constatant qu'il est désormais bien plus intéressant d'emprunter à des taux

d'intérêt très bas plutôt que de solliciter des actionnaires qui exigent des rentabilités élevées, elles ont recommencé à s'endetter. Mais dans le même temps, « leur autofinancement progresse au même rythme que l'endettement », note l'étude. Il atteint encore le taux de 110 %, malgré la reprise des investissements. « Les ratios de liquidité, de solvabilité et d'endettement affichent les meilleurs niveaux jamais atteints depuis la fin des années 80 et, même depuis le début des années 70 », souligne la BNP.

En dépit d'une croissance molle et d'un relatif tassement des résultats, les entreprises devraient connaître une aussi bonne santé financière, cette année, ce qui les pousse à envisager de créer de nouveaux emplois, d'autant plus facilement que les revendications salariales restent faibles. L'adoption progressive de la loi sur les

35 heures n'y serait pas étrangère, selon l'étude : « La modération salariale observée dans la perspective de la loi sur les 35 heures a limité l'évolution du coût salarial unitaire. Celui-ci n'a progressé que de 0,5 % en 1998 contre 0,6 % en 1997. »

L'INVESTISSEMENT EN FORME

Dans le même temps, les investissements se sont poursuivis, à un rythme rapide au premier semestre 1998 - 8 % environ - puis beaucoup plus lent au second, de l'ordre de 4 %. Ce sont les investissements de croissance externe qui ont le plus fléchi à partir de septembre. Les incertitudes sur les marchés mondiaux, la cherté des actions avec l'envolée des marchés boursiers ont dissuadé les chefs d'entreprise d'acheter des titres. « Mais le renforcement entamé en 1997 d'une stratégie de croissance externe via une internalisation ac-

celérée et un recentrage n'est sans doute pas remis en cause », dit l'étude, qui rappelle que, en 1998, les investissements directs français à l'étranger ont dépassé les 200 milliards de francs en rythme annuel.

Alors que l'Insee prévoit une stagnation de l'investissement dans son enquête d'octobre, la BNP mise sur une poursuite des dépenses des entreprises cette année. L'arrivée de l'euro et du marché unique, la remise à niveau des systèmes informatiques et techniques en prévision du passage à l'an 2000 lui paraissent être des facteurs suffisamment structurants pour inciter les groupes à renouveler leurs équipements et se moderniser. Selon les estimations de la banque, l'investissement productif devrait croître de 4 %.

Martine Orange

Gilles Pélisson, président d'Euro Disney

« L'idéal serait de pouvoir ouvrir le deuxième parc en 2002, pour le 10^e anniversaire de Disneyland Paris »

Gilles Pélisson, président d'Euro Disney, confirme la création d'un deuxième parc d'attractions à côté de celui de Disneyland Paris, à Marne-la-Vallée. Ce nouveau parc sera différent

du premier et déclinera les thèmes du cinéma, de l'animation, de la télévision et des nouvelles technologies. Il générera environ 4 500 emplois. Après avoir réussi à séduire en Europe la clien-

tèle des enfants et des parents, il s'agit pour Euro Disney de gagner celle des adolescents et des jeunes. Disneyland accueille aujourd'hui 12,5 millions de visiteurs par an.

« Pouvez-vous confirmer aujourd'hui la création d'un deuxième parc d'attractions à Marne-la-Vallée ?

– La convention de 1987 signée avec les pouvoirs publics, qui régit l'aménagement des 2 000 hectares de Marne-la-Vallée où nous sommes, nous laissait jusqu'à 2011 pour construire un deuxième parc. Nous avons seulement décidé d'anticiper sur cette date pour engager la troisième phase de notre développement. Une première étape avait consisté à construire un parc à thème, des hôtels et la Disney Village. La deuxième a démarré il y a un an avec la construction du centre commercial, qui ouvrira fin 2000 autour d'une nouvelle gare RER et du quartier du Val-d'Europe.

Aujourd'hui, concernant le deuxième parc, il y a plusieurs éléments qui ont commencé à se mettre en place : une réelle volonté de Disney, d'une part, et des pouvoirs publics, d'autre part. Ce projet a trouvé un véritable appui tant du côté du premier ministre et de son équipe que du ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, ainsi que de la part de Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

– N'est-ce pas un peu surprenant de la part de M. Gayssot ?

– Non, je crois qu'il a raison en terme d'emplois et de développement économique. Il est également le ministre de tutelle du secrétariat d'Etat au tourisme : il souhaite certainement que Disneyland Paris reste la première destination touristique en Europe.

– Concrètement, quand comptez-vous signer l'avenant à la convention ?

– Je ne sais pas si cette signature interviendra dans les jours qui viennent, comme le souhaite Dominique Strauss-Kahn dans un schéma idéal. Mais, en tous cas, le dossier pourrait être bouclé dans les semaines qui viennent. Il faudra ensuite presque trois ans pour achever un tel chantier. L'idéal serait bien sûr de pouvoir ouvrir ce deuxième parc le 12 avril 2002 pour le 10^e anniversaire de Disneyland Paris.

– Pourquoi avez-vous décidé de lancer ce projet aujourd'hui ?

– Compte tenu du succès commercial et populaire de Disneyland Pa-



GILLES PÉLISSON

ris et à partir du moment où les infrastructures majeures sont en place, comme la gare TGV ou le RER, et que le projet de nouveau parc n'en nécessite pas d'autres, n'est-ce pas le moment idéal pour passer à un objectif supérieur ? Le nouveau parc, tel qu'il est prévu aujourd'hui, pourra recevoir dès la première année 4,5 millions de personnes, en plus de nos 12,5 millions de visiteurs actuels.

– De plus, on assiste à un très net développement de parcs régionaux en Europe, avec l'ouverture d'un parc Lego en Grande-Bretagne et d'un parc Warner en Allemagne ; Universal vient de racheter une partie de Port Aventura en Espagne. Il est donc fondamental pour nous que Disneyland Paris, qui est aujourd'hui leader européen en la matière, le reste. Il y avait donc deux solutions : ajouter des attractions au parc existant ou créer un nouveau parc. Aujourd'hui, nous favorisons la seconde.

– Quand avez-vous songé à réactiver ce projet, qui avait été abandonné au tout dernier moment en 1993 en raison de la conjoncture, et de vos difficultés financières ?

– Nous l'avons relancé il y a un an, compte tenu des bons résultats obtenus depuis 1995. A la fin de l'année 1997, j'ai pensé qu'il était important pour l'entreprise et ses collaborateurs de remettre un projet de cette ampleur sur la table. Depuis, des équipes créatives et des analystes financiers ainsi que les responsables du marketing ont travaillé sur l'équation économique du projet. Nous avons pris conscience des potentialités du site de Marne-la-Vallée, et notre principal actionnaire a également souscrit à cette volonté de développement.

– Que va vous apporter un deuxième parc ?

– Très clairement, de la diversité. Si le parc actuel séduit les enfants et leurs parents, le nouveau parc devrait plus séduire les adolescents et les jeunes adultes. Ils seront donc très complémentaires.

– Mais deux parcs peuvent-ils coexister à cent mètres l'un de l'autre ?

– D'abord, Disney connaît bien cette situation, car ce type d'implantation existe déjà à Orlando, en Floride. Notre nouveau parc sera très différent du premier, puisqu'il déclinera les thèmes du cinéma, de l'animation, de la télévision et des nouvelles technologies. Il sera bien sûr inspiré d'Hollywood, mais avec une très large place faite au cinéma français et européen.

– Le délai pris dans la mise en œuvre de ce projet va nous donner ce plus, qui est l'expérience que nous avons acquise depuis

12,5 millions de visiteurs

Le parc de loisirs de Marne-la-Vallée constitue la première destination touristique en Europe.

● **Visiteurs** : 12,51 millions en 1998, dont 38 % de Français, 17 % de ressortissants du Benelux, 15 % originaires du Royaume-Uni, 11 % d'Allemands, 4 % d'Espagnols, 3 % d'Italiens et 12 % de nationalités diverses.

● **Chiffre d'affaires 1998** : 5,89 milliards de francs (898 millions d'euros).

1992, et qui va nous permettre de mieux nous adapter à la clientèle française et européenne. Nous allons également bénéficier de l'expérience de MGM Studio, en Floride. Nous connaissons bien aujourd'hui l'engagement du public pour tout ce qui est coulisses et effets spéciaux, que ce soit pour le dessin animé ou les films traditionnels.

– Dans cette optique, songez-vous à déménager les studios d'animation Disney de Montreuil (Seine-Saint-Denis), près de Paris ?

– Cela ne se fera qu'en cas d'expansion majeure. Dans l'état actuel du dossier, les studios d'ani-

mation de Disney, qui emploient 120 personnes environ, continueront à travailler à Montreuil. Ces derniers nous aideront d'ailleurs à réaliser l'attraction qui expliquera la production d'un dessin animé.

– Le projet est aujourd'hui estimé à 4,5 milliards de francs [686 millions d'euros]. Comment comptez-vous le financer ?

– Je ne souhaite pas en parler pour l'instant ; nous l'expliquerons quand le projet sera définitivement arrêté.

– Bénéficierez-vous d'aides de l'Etat ?

– J'aimerais que, sur ce point, les choses soient claires : à l'origine du projet, les pouvoirs publics ont financé des infrastructures et des équipements pour environ 2,7 milliards de francs. Depuis, chaque année, l'Etat et les collectivités locales bénéficient d'un retour d'environ 2 milliards de francs sous la forme de taxe, de TVA et de différents impôts, alors que nos action-

● **Bénéfice net 1998** : 290 millions de francs (44,2 millions d'euros).

● **Structures du capital** : The Walt Disney Company (39 %), prince Al Waleed (24 %), autres (37 %).

● **Salariés** : 10 000, dont 70 % de Français et 50 nationalités différentes. Moyenne d'âge : 32 ans. 55 % sont dans l'entreprise depuis plus de trois ans.

● **Métiers** : 500.

● **Contribution économique** : 20 % des recettes en devises du tourisme en Ile-de-France ; entre 2,4 % et 3,7 % des recettes en devises du tourisme en France.

naires, eux, ont plutôt souffert dans la phase initiale de notre installation à Marne-la-Vallée.

– Par ailleurs, ce deuxième parc devrait permettre de créer 4 500 emplois nouveaux, dont 1 500 directs sur le site lui-même, dès l'ouverture en 2002. Je vous rappelle que, sur la première phase, nous avons aujourd'hui 10 000 emplois permanents, auxquels s'ajoutent 3 000 saisonniers pour les pointes de l'été. Les pouvoirs publics estiment que les emplois indirects sont de l'ordre de 30 000. Et pour la construction du nouveau parc, qui devrait s'étaler entre 1999 et 2002, 2 000 personnes par an devraient participer au chantier.

– Dans quelle mesure le développement d'Euro Disney, rendu possible par la réussite du premier parc, va-t-il bénéficier au personnel ? On a vu, lors de l'été 1998, qu'une partie des employés revendiquait une amélioration de leur statut ?

– Comme à chaque fois qu'une société se développe comme nous allons le faire, l'ensemble des collaborateurs sera concerné. Dans le domaine du tourisme, la carte de visite Disney était déjà celle d'une entreprise leader. Avec le nouveau parc, nous offrirons des perspectives d'évolution de carrière ou de mobilité différentes, avec des métiers différents. L'aventure sera là pour nous tous. »

Propos recueillis par François Bostnavarone et Christophe de Chenay

Joël Morio

Quinze années de polémiques

DEPUIS la signature, le 18 décembre 1985, de la lettre d'intention par Michael Eisner, président de Walt Disney, et Laurent Fabius, premier ministre, l'implantation du parc n'a cessé de provoquer de multiples polémiques. Mickey a réussi à réunir contre lui la fine fleur des milieux intellectuels. D'André Comte-Sponville (« L'invasion de la sous-culture américaine ») à Jean-Pierre Chevènement (« une schizophrénie collective ») en passant par Jacques Julliard (« J'appelle de tous mes vœux un mai 92 qui mettrait le feu à Disneyland »), on ne compte plus les mises à l'index de ce « Tchernobyl culturel », selon l'expression fautive d'Ariane Mnouchkine, re-

prise à son compte, une fois n'est pas coutume, par Jean Cau. Et en plus, les Français ont payé pour se faire envahir !

Car la convention signée le 24 mars 1987 entre Michael Eisner et Jacques Chirac, premier ministre, stipulait le financement par l'Etat et les collectivités locales de la création d'une gare TGV et le prolongement de la ligne du RER... L'aide des pouvoirs publics représentait 2,7 milliards de francs, sans compter la réduction de la TVA sur tous les parcs de loisirs à 7 % et un prêt bonifié de la Caisse des dépôts de 4 milliards de francs. Les pouvoirs publics ont beau expliquer que les recettes fiscales générées par le parc dépasseront les aides,

rien n'y fait. Les premiers coups de pelle ne mettront pas fin à la polémique. Quelques semaines avant l'inauguration du parc, seize entreprises du BTP réclament 850 millions de francs. Euro Disney aurait exigé des modifications dans le chantier tout en refusant d'en payer le surcoût.

A partir de 1991, une autre polémique se développe : celle des conditions de recrutement des futurs salariés de Disney. En exigeant des recrues des contraintes de présentation draconiennes, Disney se met à dos la CGT, l'administration du travail et l'opinion publique.

L'ouverture du parc, le 12 avril 1992, ne met pas fin aux ennuis de Disney. Les résultats financiers

catastrophiques (5,3 milliards de francs de déficit la première année) semblent mettre en cause l'existence même du parc. « Mickey va-t-il fermer ? », s'interroge *Le Point* (31 décembre 1993). L'entreprise est alors au bord du dépôt de bilan. Les 61 banques qui avaient prêté plus de 20 milliards de francs abandonnent 1,6 milliard d'intérêts et acceptent un différé de remboursement du principal sur trois ans. La nomination de dirigeants français puis le succès commercial du parc mettront progressivement fin à ces polémiques mais il est clair qu'Euro Disney reste sous étroite surveillance.

Frédéric Lemaître

Alcatel a dégagé en 1998 un résultat trois fois supérieur à celui de 1997

Le bénéfice net atteint 2,3 milliards d'euros

« DES PROGRÈS majeurs » ont été accomplis cette année par Alcatel, a affirmé son président, Serge Tchuruk, en annonçant, jeudi 28 janvier, les résultats provisoires de 1998. Le groupe affiche un chiffre d'affaires de 21,3 milliards d'euros (139,5 milliards de francs), en hausse de 6 %, et un résultat net de 2,3 milliards d'euros (15,3 milliards de francs), trois fois supérieur à celui de 1997. Le résultat opérationnel (1 milliard d'euros, soit 6,5 milliards de francs) est en hausse de 10,2 %. « Nous sommes désormais largement centrés sur le marché des télécommunications, où notre portefeuille de clients s'est sensiblement diversifié », relève M. Tchuruk.

La branche télécoms, désormais la plus importante du groupe, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 13,5 % à 15,2 milliards d'euros (99,8 milliards de francs). Son résultat opérationnel à 0,6 milliard d'euros (4 milliards de francs) a progressé de 30 % par rapport à 1997 (+40 % à périmètre comparable). Les activités de transmission et accès, sous l'effet de l'explosion du trafic lié à Internet, ont augmenté leur chiffre d'affaires de 40 %. L'activité entreprises et grand public a augmenté de 19 %, notamment grâce aux ventes de GSM (7,2 millions d'unités vendues), mais ses résultats sont jugés « décevants ». Alcatel précise qu'un « important programme de redressement est en cours » dans ce secteur.

Les contours d'Alcatel ont considérablement changé au cours de ces douze mois : les derniers intérêts que détient le groupe dans un secteur autre que les télécommunications sont une participation de 44 % dans le fabricant de chaudières nucléaires Framatome, dont M. Tchuruk souhaite se débarrasser. Mais il lui faut pour cela s'en-

tendre avec l'Etat, ce qui peut prendre du temps. Les autres activités « non stratégiques » d'Alcatel ont été une à une détachées du cœur du groupe. En 1998, Alcatel est devenu l'actionnaire de référence de Thomson-CSF en lui apportant ses activités de défense, il a cédé sa filiale d'ingénierie électrique Cegelec à Alstom, dont il détenait 50 % à égalité avec le groupe britannique General Electric Company (GEC), avant de mettre Alstom en Bourse. Il n'en détient plus, désormais, que 24 %.

CAP SUR L'AMÉRIQUE

Prendre le contrôle de sociétés qui lui permettent d'accéder au marché américain ainsi qu'aux technologies Internet est désormais l'une des priorités d'Alcatel. En 1998, le groupe a racheté la firme américaine DSC, ce qui lui a causé quelque souci puisque certains actionnaires ont contesté les conditions dans lesquelles l'opération a été réalisée, et ont porté plainte. Cette affaire a été à l'origine du coup de Bourse du 17 septembre 1998, au cours duquel le groupe français, qui venait de réviser en légère baisse ses prévisions de bénéfices pour 1998, a vu son titre baisser de 38 % en l'espace d'une séance.

En décembre 1998, Alcatel a également acquis Packet Engines, une entreprise dont les produits sont destinés à équiper les réseaux de transmissions de données. M. Tchuruk affirme qu'il continuera cette année à réaliser des acquisitions et à développer la recherche dans ces domaines. Pour 1999, il pronostique une « poursuite du rythme annuel de croissance de son résultat opérationnel » ainsi qu'une « croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires ».

Anne-Marie Rocco

Crédit lyonnais : M. de Larosière devrait être entendu comme témoin

L'ANCIEN GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE, de 1987 à 1993, Jacques de Larosière, devrait être entendu par le juge d'instruction parisien, Jean-Pierre Zanoto, au titre de témoin, dans le cadre de l'affaire du Crédit lyonnais. M. de Larosière, qui fut également directeur du Trésor de 1974 à 1978 puis directeur du Fonds monétaire international jusqu'à sa nomination la tête de la Banque de France, pourrait permettre au magistrat de préciser les différents niveaux de responsabilité qui ont conduit aux lourdes pertes de la banque publique et à la probable falsification des comptes pour l'année 1992. La Banque de France intervient dans le contrôle des établissements financiers par le biais de la Commission bancaire. L'éventuelle mise en cause de la Banque de France serait, donc, avant tout, administrative, à moins que les enquêteurs ne découvrent des éléments impliquant directement la responsabilité du gouverneur dans la déconfiture du Crédit lyonnais, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le juge Zanoto mène des consultations identiques, depuis le début de son enquête, avec l'ensemble des personnes qui ont exercé, au début des années 90, des fonctions de tutelle ou d'administrateurs au sein de la banque.

Microsoft premier groupe mondial

LE CONSTRUCTEUR AMÉRICAIN DE LOGICIELS Microsoft a ravi la première place détenue jusqu'à présent par un autre géant américain, General Electric (GE), sur la liste des 500 premières sociétés mondiales dressée chaque année par *The Financial Times (FT)*. Selon l'édition du jeudi 28 janvier du quotidien britannique, le premier rang de Microsoft confirme la place prépondérante qu'occupe aujourd'hui la technologie, l'informatique et le multimédia sur les marchés financiers. La liste répertorie les sociétés par leur capitalisation boursière. Microsoft vaut ainsi, selon le *FT*, 271,85 milliards de dollars (236,5 milliards d'euros) et GE 258,87 milliards de dollars. Suivent Exxon, Royal Dutch/Shell (la seule non-américaine dans les dix premières), Merck, Pfizer, Intel, Coca-Cola, Wal-Mart Stores et IBM. Sur les 500 sociétés de la liste, 244 sont américaines, 173 européennes, 46 japonaises, 20 de la région Asie-Pacifique, 10 canadiennes, 4 latino-américaines, 2 du Proche-Orient et 1 anglo-australienne.

AOL améliore sa rentabilité

AMERICAN ONLINE (AOL), le premier service en ligne mondial, a annoncé, mercredi 27 janvier, un bénéfice net de 121 millions de dollars (105 millions d'euros) au deuxième trimestre de son exercice courant, contre 33 millions de dollars à la même période un an avant. Le chiffre d'affaires a augmenté de 62 % à 960 millions de dollars. Le chiffre d'affaires tiré de la publicité, du commerce en ligne et d'autres sources a grimpé à 181 millions de dollars (+66 %). AOL a enregistré un nombre record de 1,6 million de nouveaux abonnés pendant le trimestre et comptait au total 15,1 millions de membres au 31 décembre 1998 dans le monde, dont 2 millions à l'étranger, auxquels s'ajoutent les quelque 2 millions de membres de sa filiale CompuServe. Pendant les fêtes de Noël, les abonnés d'AOL ont dépensé environ 1,2 milliard de dollars chez les marchands en ligne disponibles sur le service. AOL prévoit que l'acquisition de Netscape, annoncée en novembre 1998, sera effective au printemps.

L'AFP souffre de la domination des agences de presse anglo-saxonnes

Pour maintenir son rang d'agence mondiale derrière les puissants Reuters, Associated Press et Bloomberg, l'Agence France-Presse est contrainte d'engager une politique de diversification de ses services plus ambitieuse qu'aujourd'hui

« **DEPUIS** la guerre du Golfe, la maîtrise de l'information est réellement devenue anglo-saxonne », affirme Daniel Renouf, président de la Fédération française des agences de presse (FFAP). Le marché des agences de presse mondiales est dominé par des poids lourds anglais ou américains comme Reuters, Associated Press (AP) et Bloomberg ; et par une seule agence française, l'Agence France-Presse, qui s'apprête à changer ou renouveler son président le 2 février.

L'influence d'une télévision d'information en continu, comme la chaîne américaine CNN, qui joue un rôle assez comparable à celui d'une agence, a bouleversé la donne. D'ailleurs, le grand saut des agences vers l'audiovisuel s'est effectué à des cadences variées. Si la télévision est toujours

déficitaire pour les agences, elle leur permet de jouer un rôle de vitrines pour mieux équiper leurs clients en terminaux. Bloomberg est sans doute la plus avancée dans ce domaine puisqu'elle est la seule à assumer un rôle de diffuseur et à proposer une télévision interactive et une chaîne de télévision en dix langues, dont l'une est coproduite avec l'AFP.

Diversifiée dans l'audiovisuel depuis 1974, l'agence américaine AP a considérablement renforcé sa position dans ce domaine en rachetant l'an dernier Worldwide Television News (WTN) à ABC (groupe Disney). Coopérative issue de l'association de 7 700 journaux, télévisions et radios américaines, AP propose désormais deux services audiovisuels, APTN (généraliste) et SNTV (sport). L'AFP, qui lognait pourtant WTN

depuis des années, n'a pas trouvé les partenaires ni les moyens nécessaires pour se placer dans la course à l'audiovisuel. Pour sa part, Reuters est très présente dans la production télévisée.

L'autre grande diversification des agences de presse, de loin la plus fructueuse, a été l'entrée sur les marchés financiers. Si l'AFP est quasiment absente de ce marché – hormis par sa filiale économique et financière AFX, toujours déficitaire, et en raison du fiasco de l'autre filiale, Mine and Yours –, AP y est entrée plutôt modestement, avec un « fil » économique réalisé en coopération directe avec Dow Jones. En revanche, Reuters et Bloomberg s'y livrent une concurrence frontale. L'agence britannique ne tire que 7 % de son chiffre d'affaires mondial de ventes d'informations aux médias, l'essentiel provenant des données financières en temps réel, systèmes de gestion à risques, réseaux transactionnels de changes, bases de données financières, etc. (*Le Monde* du 13 janvier). De son côté, Bloomberg, qui n'emploie que cinq cents journalistes dans le monde, tire la quasi-totalité de son volume d'affaires et de ses bénéfices des services financiers. L'entreprise américaine étant détenue à 80 % par son fondateur, Michael Bloomberg – les 20 % restants

étant aux mains de Merrill Lynch –, les décisions d'investissement sont forcément rapides.

Les deux agences à vocation financière ont remarquablement profité du boom économique des années 80. « *Michael Bloomberg est le plus créatif des entrepreneurs dans les médias de notre temps et, avec Bill Gates, peut-être celui qui réussit le plus* », n'a pas hésité à déclarer, récemment, Rupert Murdoch, le magnat australo-américain. Si Bloomberg se garde de dévoiler ses bénéfices, ceux de Reuters ont augmenté, comme son chiffre d'affaires, de plus de 50 % entre 1993 et 1997. « *On ne*

gagne pas d'argent avec les informations générales », assure Christian Lévesque, directeur pour la France de Reuters.

ADAPTATION À INTERNET

Aujourd'hui, pour garder cette avance incontournable prise par ces deux géants, la gestion se fait un peu plus serrée, en raison des cascades en fusion des principales banques ou encore de la crise asiatique. A plus long terme, une nouvelle concurrence pourrait se faire jour chez les fournisseurs des agences économiques, comme Data, ou même chez leurs clients, qu'il s'agisse des Bourses

ou encore des journaux financiers qui lancent depuis peu leurs propres services sur Internet.

La compétition mondiale entre les grandes agences de presse, qui ont toutes un statut et une histoire très différents, s'effectue sur la rapidité de la collecte d'information, grâce à un maillage très serré de bureaux répartis sur la planète. Mais elles sont aujourd'hui contraintes à de vastes mutations pour s'adapter à l'avènement d'Internet et du multimédia. Bloomberg possède déjà par exemple huit sites sur la Toile.

L'adaptation des agences reste une priorité. Selon Jean Miot, président de l'AFP, les statuts handicapent le développement de l'agence française. C'est par ailleurs la seule parmi les grosses agences mondiales à dépendre aussi directement de l'Etat, qui finance encore aujourd'hui, par le biais d'abonnements, près de la moitié de son volume d'affaires. Toute la question posée au futur président de l'AFP sera de conserver une forte présence internationale pour tenter d'endiguer une domination anglo-saxonne de l'information, en luttant face aux agences économiques et face à AP, qui bénéficie du marché national américain.

Nicole Vulser

La course au président

LA GUERRE DE SUCCESSION à l'AFP a recommencé, comme tous les trois ans, avec son cortège de rumeurs et de volte-face, alors que le mandat de Jean Miot s'achève le 3 février. Lundi 25 janvier, la cause semblait entendue : Pierre Jeantet, directeur général de *Sud-Ouest* et ancien dirigeant de l'AFP, semblait le candidat idéal. Il avait le soutien des représentants de la presse au conseil d'administration et sa candidature paraissait judicieuse au ministère de la culture et à Matignon. Et pourtant il a renoncé dès mardi à briguer le fauteuil de président, après un entretien au ministère des finances et des désaccords portant notamment sur le budget de l'AFP et le remboursement d'un prêt accordé par l'Etat.

Cet épisode n'est pas le dernier rebondissement du feuilleton. Avant le conseil d'administration prévu mardi 2 février, seul Jean Miot a officiellement fait acte de candidature à sa propre succession. « *Il ne peut pas y avoir de président sans budget. Je présenterai un budget 1999 à l'équilibre, donc irréprochable statutairement, indique-t-il. Ce budget préfigurerait le plan de restructuration et prendra en compte une quote-part de 22 millions de francs du prêt parti-*

cipatif de l'Etat. » Reste un candidat très sérieux : Bernard Porte, ex-patron du groupe Bayard Presse. Il se déclare intéressé à condition d'obtenir un soutien unanime de la presse au conseil et des garanties sur des éléments stratégiques comme la vocation de l'agence, ses produits et surtout son budget. Aussi bien rue de Valois qu'à Matignon, l'hypothèse d'un candidat issu de la presse semble préférée à tout autre scénario.

Parmi les autres noms qui circulent : Jean-Pierre Hoss, ex-directeur général de RMC, ancien patron de la SFP, Rémy Pflimlin, président du directoire de *L'Alsace*, Ivan Levaï, directeur délégué de *La Tribune* ou le diplomate Bernard Miyet. Vu les statuts du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Hervé Bourges ne peut briguer ce mandat. « *On se préoccupe de plus en plus des hommes, mais de moins en moins des projets* », regrette un administrateur. Pourtant, les rapports accablants sur la gestion de l'AFP se sont succédés depuis l'été, le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis des mois et le budget n'est toujours pas voté.

N. V.

Jacques Espinasse est nommé directeur général de TPS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de Télévision par satellite (TPS), réuni mercredi 27 janvier, a choisi Jacques Espinasse pour succéder à Cyrille du Peloux au poste de directeur général du bouquet. Né en 1943, M. Espinasse, ancien directeur général adjoint d'Havas, administrateur de Canal Plus et ancien PDG de Bernard Tapie finances, a été préféré à Christian de Pennart, directeur du marketing de TPS, qui avait les faveurs du président, Patrick Le Lay. D'après les statuts de TPS, la nomination du directeur général revient aux actionnaires du groupe B Suez-Lyonnaise des eaux (25 %) et M 6 (M 6), tandis que les actionnaires du groupe A, TF 1 (25 %) et France Télécom (25 %), désignent le président. Selon l'un des poids lourds du bouquet, Jacques Espinasse présente l'avantage d'être « *un directeur général un peu dégagé des affaires d'actionnaires et qui aura un certain poids* » face à Patrick Le Lay.

« Le Parisien » candidat à l'attribution d'une chaîne locale

LE GROUPE AMAURY A DÉPOSÉ au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) une candidature pour l'attribution d'une fréquence hertzienne sur Paris et la région parisienne. Le groupe, qui édite notamment *Le Parisien* et *L'Equipe*, veut lancer un projet de télévision locale de proximité qui s'inspire du succès de son quotidien régional. Le projet, piloté par Fabrice Nora, directeur général adjoint du groupe chargé du développement, repose sur un budget annuel de 100 millions de francs (15,2 millions d'euros). Le groupe a lancé en août 1998 la chaîne d'information sportive *L'Equipe TV* et avait travaillé avec Canal Plus à un projet de chaîne d'information, que la chaîne cryptée continue à développer seule.

DÉPÊCHE

■ **TÉLÉVISION : les bons résultats de TF 1 pour 1998**, communiqués mercredi 27 janvier, devraient, en partie, consoler Patrick Le Lay, PDG de la chaîne privée, après son raid manqué sur le groupe Pathé. Avec 715 millions de francs (109 millions d'euros), le bénéfice net part du groupe de TF 1 enregistre une hausse de 48,3 % par rapport à 1997. Le chiffre d'affaires gagne 5,3 % pour s'établir à 10,704 milliards de francs (1,631 milliard d'euros) contre 10,169 milliards de francs (1,55 milliard d'euros) il y a un an. Cette progression est due à la bonne tenue des activités de diversification, qui gagnent 7,1 % pour atteindre 2,658 milliards de francs (405,2 millions d'euros), et à la hausse de 4,7 % des recettes publicitaires, qui s'établissent à 8,046 milliards de francs (1,226 milliard d'euros).

MOËT&CHANDON

Dom Pérignon

Veuve Clicquot Ponsardin

MERCIER

Ruinart

KRUG

Chanoine-Duchêne

POMMERY

Hennessy

Louis Vuitton

CELINE

LOEWE

CHRISTIAN LACROIX

GIVENCHY

Christian Dior

GUERLAIN

KENZO

DFS

SEPHORA

LE BON MARCHE

RIVE GAUCHE

LVMH

MOËT HENNESSY . LOUIS VUITTON

CHIFFRE D'AFFAIRES 1998 : 6,9 MILLIARDS D'EUROS
(45,5 MILLIARDS DE FRANCS)

Le chiffre d'affaires consolidé 1998 du Groupe LVMH - MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON a atteint 6,9 milliards d'euros (45,5 milliards de francs), en baisse de 5 % par rapport à l'exercice 1997. Après un troisième trimestre difficile (-13 %), le chiffre d'affaires

du quatrième trimestre a été meilleur (+2 %), le mois de décembre enregistrant même un niveau de ventes record (+7 %). La hausse du yen, un début de stabilisation de la situation en Asie et la réussite du lancement des nouveaux produits expliquent cette évolution favorable.

	1997		1998		évolution
	€	FF	€	FF	
Champagne & Vins	1 134	7 440	1 254	8 223	+ 11 %
Cognac & Spiritueux	762	5 000	663	4 347	- 13 %
Mode & Maroquinerie	1 837	12 053	1 831	12 011	0 %
Parfums & Cosmétiques	1 406	9 220	1 368	8 976	- 3 %
Distribution sélective	2 170	14 233	1 797	11 786	- 17 %
Autres	14	89	17	116	+ 20 %
TOTAL	7 323	48 035	6 930	45 459	- 5 %

l'activité du groupe a été contrastée. En Champagne, les ventes ont continué de croître fortement. Les volumes sont en hausse de 5,9 % pour atteindre 58 millions de bouteilles. L'année a été marquée par une forte demande limitée par le contingentement de certains marchés. Après un troisième trimestre soutenu, le quatrième trimestre a enregistré une croissance de 7 %. Les volumes sont restés stables en France et ont progressé sensiblement à l'export notamment aux Etats-Unis et au Japon. En Cognac, le chiffre d'affaires a baissé de 13 % du fait de la diminution des volumes et de l'effet mix. Au quatrième trimestre la baisse a été limitée à 2 %. Si au Japon la demande diminue, les ventes aux Etats-Unis ont poursuivi leur croissance. L'année a été marquée par le lancement de nombreux produits : *Single Distilleries*, *X.O Grande Champagne*, *Pure White*, *Jimmy et Na-Geanna*.

L'activité du groupe a été stable en 1998. Le chiffre d'affaires de Louis Vuitton Malletier a été quasiment stable (-1 %) sur l'année malgré un effet change négatif de 3 % et l'impact de la crise asiatique sur le tourisme dans la zone Pacifique. Toutes les autres zones (y compris le Japon) ont enregistré des croissances en volume. Les parts de marché de Louis Vuitton se sont améliorées en 1998. L'excellente performance du 4^{ème} trimestre (+8 %) - le mois de décembre ayant même enregistré un record historique des ventes (+13 %) - a effacé la baisse constatée à la fin du 3^{ème} trimestre. L'offre commerciale de Louis Vuitton s'est étendue grâce à l'arrivée de Marc Jacobs comme Directeur Artistique, au lancement de nouveaux produits (prêt-à-porter, souliers et *Monogram vernis*), et à l'ouverture des "global stores" (Champs-Élysées, New Bond Street, Soho et Osaka). L'image de Louis Vuitton s'est encore renforcée par la créativité de sa communication.

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires en baisse d'environ 3 %. Cette légère diminution, imputable essentiellement à Parfums Christian Dior, est due à la forte réduction du tourisme en Asie et au programme d'arrêt des ventes aux réseaux parallèles, qui a été achevé en 1998. Le succès d'*Hypnotic Poison* chez Dior, de *π* chez Givenchy et de *Coriolan* chez Guerlain a contribué

à la croissance des parfums. Le nouveau rouge à lèvres *Plastic Shine* et la ligne de soins *Capture Essentiel* chez Dior ont enregistré d'excellentes performances. L'année a été marquée par la création du groupe Parfums et Cosmétiques qui a permis la réorganisation de la distribution à l'international et la mise en place de synergies entre les quatre maisons de parfums.

La a enregistré une forte baisse du chiffre d'affaires entièrement liée à la situation en Asie. Les ventes de DFS sont en retrait de 34 %. Les flux de touristes japonais comme les niveaux moyens de dépenses sont demeurés largement inférieurs à ceux de 1997. Le raffermissement du yen par rapport au \$ US au cours des derniers mois de l'exercice a permis de stabiliser l'activité. En vue d'abaisser substantiellement le point mort, un important plan de restructuration a été mené en 1998 aboutissant à la fermeture de certains magasins et de concessions aéroportuaires. Parallèlement le programme d'investissement des "Galleries" s'est poursuivi ainsi que l'implantation de Sephora aux Etats-Unis où 14 magasins ont été ouverts.

Sephora a accéléré sa croissance en Europe. Sur l'année, le chiffre d'affaires est en croissance de près de 24 %. L'acquisition de Marie-Jeanne Godard renforce la position de leader de Sephora sur le marché français. Le chiffre d'affaires du *Bon Marché*, qui a intégré le groupe en juin 1998, est en augmentation de 2 %. Le nouveau "Théâtre de la Beauté" a connu un excellent démarrage.

La Presse a enregistré une croissance de plus de 20 % avec une hausse sensible de la diffusion et des recettes publicitaires.

Les résultats du groupe LVMH seront publiés le 18 mars prochain. Ils seront en baisse par rapport à 1997.

Club des Actionnaires LVMH
30, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 13 21 50
Minitel : 3615 LVMH (1,29 F la minute) - Internet : www.lvmh.fr

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **FORD : le constructeur américain** a annoncé, jeudi 28 janvier, le rachat de la division automobile du constructeur suédois Volvo pour 6,5 milliards de dollars (5,68 milliards d'euros) (*lire p. 15*).

● **ALCATEL : le groupe français de télécommunications** a annoncé, jeudi 28 janvier, un résultat net plus que triplé en 1998 (*lire p. 16*).

● **DASA : DaimlerChrysler Aerospace** craint que l'achat par British Aerospace (BAe) de la filiale défense Marconi de General Electric Co. (GEC) « ne retarde la restructuration d'Airbus », selon le directeur général de DASA, Manfred Bischoff.

● **DANONE : le groupe agroalimentaire** a annoncé, jeudi, qu'il fusionnait ses activités biscuits en Allemagne avec le groupe Griesson. La nouvelle entité, détenue à 40 % par Danone et à 60 % par son partenaire, s'appellera Griesson - De Beukelaar.

● **BSN EMBALLAGE : la filiale emballage de Danone** a annoncé, mercredi 27 janvier, un plan de réorganisation : les sites vont être spécialisés, et 700 postes de travail vont être supprimés sans licenciement « sec ». Une nouvelle usine dans le Languedoc permettra de créer environ 100 emplois.

SERVICES

● **EURO DISNEY : Gilles Pélisson**, PDG d'Euro Disney, détaille le projet du nouveau parc de loisirs qui va se construire à Marne-la-Vallée (*lire p. 16*).

● **IKEA : une note interne du distributeur suédois de meubles** recommande de ne pas embaucher de collaborateurs de couleur dans le secteur du contrôle de la distribution des catalogues annuels. La direction française souligne que le document a été réalisé sans son aval. Des syndicats ont annoncé leur intention de porter plainte pour discrimination raciale (*lire page 10*).

● **FRANCE TÉLÉCOM : le Conseil de la concurrence** a condamné l'opérateur public à une amende de 10 millions de francs (1,52 million d'euros) pour ne pas avoir communiqué à ses concurrents les noms de ses clients

inscrits sur la liste orange, a indiqué, jeudi, la société plaignante, Group/Adress-Filetech.

FINANCES

● **BANQUES JAPONAISES : la société américaine de services financiers** General Motors Acceptance Corporation (GMAC) envisage de consacrer 1 milliard de dollars pour racheter à des banques nippones un portefeuille de créances sinistrées, affirme, jeudi, le quotidien économique *Nihon Keizai Shimbun*.

● **YASUDA TRUST AND BANKING : la banque japonaise, en difficulté**, a annoncé, jeudi, qu'elle allait émettre pour 300 milliards de yens (2,3 milliards d'euros) d'actions nouvelles entièrement réservées à son premier actionnaire, Fuji Bank. La participation de Fuji Bank dans Yasuda Trust va passer de 16,8 % à plus de 50 %.

● **CRÉDIT SUISSE FIRST BOSTON : la banque d'affaires du groupe financier Crédit suisse** fait l'objet d'une enquête de l'Agence de supervision financière (FSA) japonaise pour vérifier « si elle n'a pas effectué des opérations illégales ». C'est la première enquête de ce type à l'encontre d'une banque étrangère.

● **DEUTSCHE BANK : la première banque privée allemande** pourrait créer une fondation d'un capital de plusieurs milliards d'euros afin de satisfaire les opposants juifs à la fusion avec Bankers Trust, notamment le Congrès juif mondial (CJM), écrit l'hebdomadaire allemand *Wirtschaftswoche* de jeudi.

RÉSULTATS

● **RHÔNE-POULENC : le groupe de sciences de la vie** a enregistré en 1998 un résultat net de 4,2 milliards de francs (644 millions d'euros), contre une perte de 4,9 milliards de francs (760 millions d'euros) en 1997. Le résultat net avant exceptionnels a progressé de 23,2 %, à 4 210 millions de francs (642 millions d'euros). Le dividende brut proposé est de 6 francs par action.

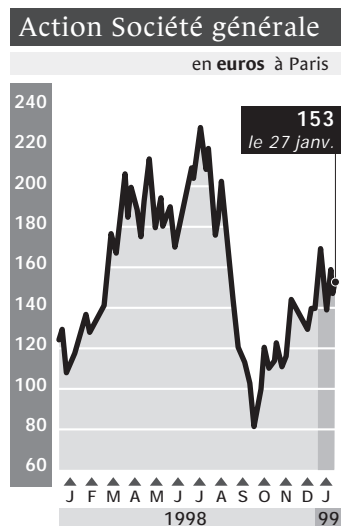
● **CASINO : le groupe de distribution Casino** a enregistré un bond de 21,7 % de son chiffre d'affaires consolidé hors taxe en 1998, à 92,8 milliards de francs (14,2 milliards d'euros). Le volume d'affaires (toutes taxes comprises) sous enseignes a progressé de 22,8 %, à 109,5 milliards de francs.

VALEUR DU JOUR

Les plus-values à la rescousse de la Société générale

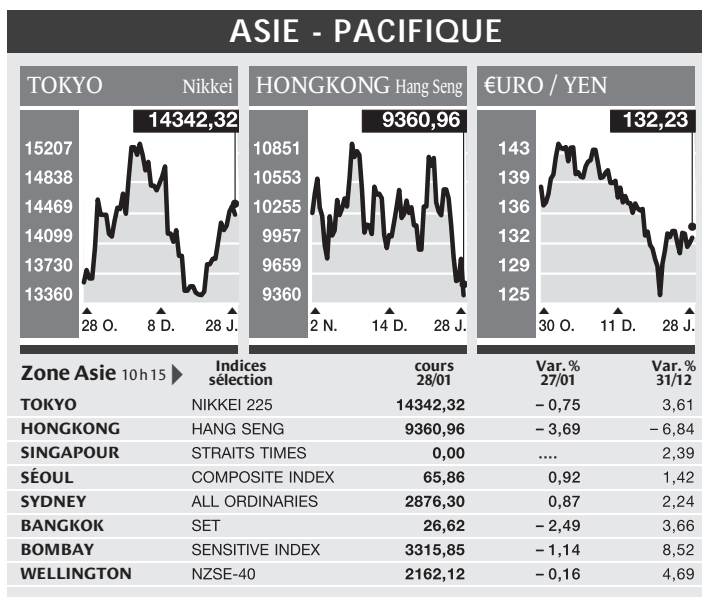
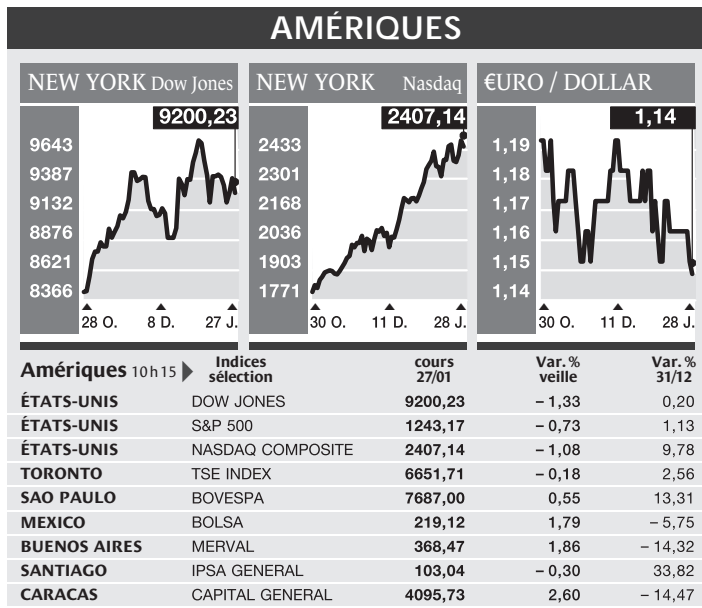
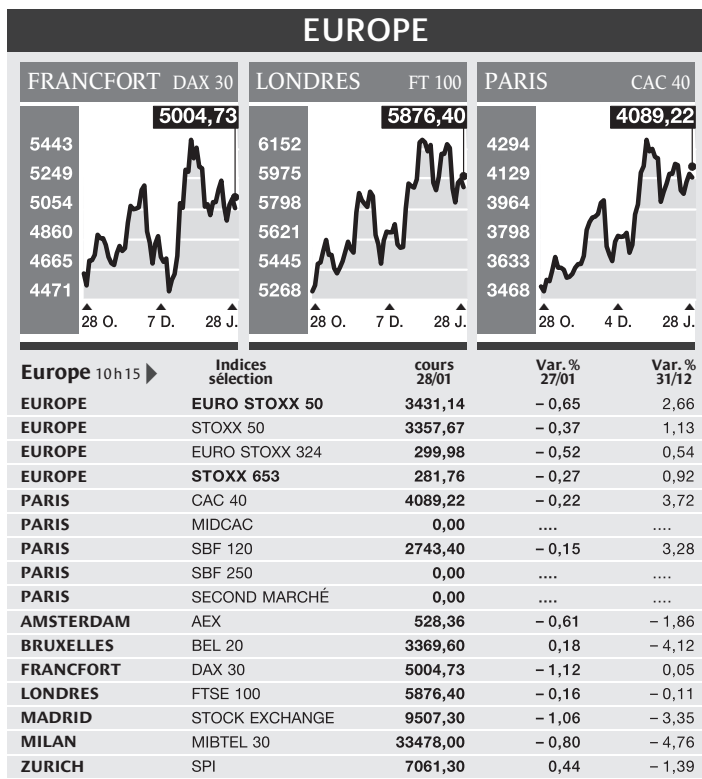
LA SOCIÉTÉ générale (SG) a donné mercredi 27 janvier, à l'issue de son premier conseil d'administration de l'année, des indications sur ses comptes 1998, qui seront arrêtés le 10 mars. « L'exercice 1998 devrait se traduire par une progression du résultat brut d'exploitation, du résultat net part du groupe et du bénéfice net par action », indique un communiqué. En 1997, son résultat net s'est élevé à 6,1 milliards de francs (930 millions d'euros). En 1997, il progressera malgré « un mauvais résultat » de la Banque internationale et de la Banque d'investissement, frappées par les crises asiatique et russe et surtout par la contre-performance des activités sur les marchés de taux.

La banque détaille ses engagements dans les pays les plus touchés par la crise financière. Ils ont été réduits de 30 % par rapport à fin 1997 en Corée, Indonésie, Thaïlande, Philippines et Malaisie, et n'ont pas nécessité de provisions supplémentaires au second semestre de 1998. En Russie, la SG souligne que la provision générale de 2,5 milliards de francs (380 millions d'euros) qu'elle a constituée au premier semestre « excède le besoin de provisionnement de ce risque ». Le groupe bancaire est le premier à donner des détails sur ses engagements auprès de contreparties brésiliennes, précisant qu'ils ont été fortement réduits ces derniers mois. L'exposition globale de la banque s'élève à



588 millions de dollars (506 millions d'euros), hors opérations de financement de commerce (437 millions de dollars, soit 376 millions d'euros). Globalement, « un renforcement du provisionnement prudentiel risque pays » a été prévu et « sera financé par des plus-values réalisées en 1998 sur la cession de filiales ». En 1998, la banque a bien tiré parti de son portefeuille de participations financières, en poursuivant les cessions au second semestre. La SG réussit malgré tout à maintenir ses plus-values latentes à 1,75 milliard d'euros à fin 1998. Mercredi 27 janvier, avant la publication de ces éléments, l'action Société générale était en hausse de 4,08 % à 153 euros (1003,61 francs), soutenue par de nouvelles rumeurs de consolidation dans l'industrie bancaire européenne.

Sophie Fay



SUR LES MARCHÉS

PARIS

JEUDI 28 janvier, l'indice CAC 40 a ouvert en recul de 0,33 % à 4 084,44 points. Mercredi, l'indice CAC 40, pour la troisième séance consécutive, avait progressé, soutenu notamment par la fermeté du dollar et la bonne tenue des places européennes. Il avait terminé la journée sur un gain de 0,66 % à 4 098,10 points.

FRANCFORT

LES VALEURS allemandes reculaient jeudi 28 janvier en début de séance. L'indice Dax 30 cédait 0,48 % à 5 014,23 points. Mercredi, la Bourse de Francfort avait terminé en hausse de 0,74 %, portée par les valeurs énergétiques, l'indice DAX 30 clôturant à 5 038,21 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé jeudi en baisse sous l'effet de prises de bénéfices. L'indice Nikkei 225 a reculé de 0,7 %, soit 107,74 points, à 14 342,32 points, après avoir gagné environ 300 points lors des trois séances précédentes.

LONDRES

MERCREDI 27 janvier, la Bourse de Londres a terminé en légère baisse sous l'influence d'un départ hésitant de Wall Street et des craintes de mauvaises nouvelles en provenance du Brésil après l'annonce d'un relèvement des taux d'intérêt officiels. L'indice Footsie 100 a clôturé en baisse 0,16 % à 5 876,4 points.

NEW YORK

LA BOURSE de New York a terminé en baisse sous l'effet de prises de bénéfices mercredi 28 janvier. L'indice Dow Jones a clôturé sur un recul de 1,33 % à 9 200,23 points, reprenant tous ses gains de la veille en raison notamment de la chute d'IBM et J. P. Morgan. La baisse continue du real brésilien par rapport au dollar fait également craindre un risque de défaut du Brésil sur sa dette et a pénalisé les valeurs financières. Sur le Nasdaq qui avait battu des records la semaine dernière, le recul s'inscrivait à 1,08 % à 2 407,14 points avec la baisse de valeurs vedettes comme Microsoft et Intel.

TAUX

LE CONTRAT notional du Matif qui retrace l'évolution des obligations de l'Etat français progressait légèrement de 3 centièmes de points à 113,37 points jeudi 28 janvier. Le rendement des obligations d'Etat émises à 10 ans s'inscrivait à 3,71 %. Outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans s'élevait à 5,132 % mercredi contre 5,118 % mardi.

MONNAIES

L'EURO progressait très légèrement jeudi 28 janvier au début de la matinée face au dollar, par rapport à mercredi soir, dans les premières transactions sur le marché européen, à 1,1454 dollar contre 1,1450 dollar. Face au yen, la devise européenne reculait à 132,40 yens contre 132,57 yens mercredi. Le billet vert cédait du terrain face au yen à 115,59 yens contre 115,79 yens mercredi soir.

ÉCONOMIE

Le Brésil menacé de défaut de paiement

LE BRÉSIL est exposé à un risque de défaut sur sa dette tant libellée en devises étrangères qu'en real, a estimé mercredi 27 janvier l'agence de notation Standard & Poor's. « Le risque de défaut sur la dette du Brésil en devises et en monnaie locale a clairement augmenté », a affirmé Lacey Gallagher, responsable du département de la dette Américaine latine chez Standard & Poor's. Lors d'une conférence, il a rappelé que Standard & Poor's avait abaissé le 14 janvier la note du Brésil libellée en devises à B+ et celle en monnaie locale à BB-. La perspective actuellement attribuée à ces notes est négative. Standard & Poor's rappelle qu'une défaillance de paiement se traduit généralement à la fois par une récession économique, une insolvabilité du système bancaire et l'impossibilité d'accéder aux sources de crédit nationales ou internationales.

■ **Le Congrès brésilien a adopté mercredi 27 janvier à Brasilia le budget fédéral 1999**, réduit de 17,3 % par rapport au projet initial, conformément au plan d'austérité mis en place par le gouvernement afin d'assainir la situation économique du pays, en proie à une grave crise financière.

■ **La maison de courtage Salomon Smith Barney dresse un sombre tableau** des perspectives financières au Brésil dans une analyse de son département recherches, estimant que le real pouvait descendre à 2,25-2,50 reals pour 1 dollar dans les prochains mois. « Nous sommes pessimistes », écrit l'analyste Joseph Petry. « Un taux de change flottant au Brésil exacerbe les perspectives déjà fragiles du budget. C'est le résultat direct d'une monnaie affaiblie, ce qui va de pair avec des taux d'intérêt plus hauts et une croissance plus basse », ajoute-t-il.

■ **FMI : face à une crise financière qui tous les trois mois fait une nouvelle victime**, les remèdes du Fonds monétaire international (FMI) suscitent de plus en plus de critiques. Une nouvelle volée de bois vert est partie indirectement du très renommé et libéral Forum économique de Davos qui s'ouvre en Suisse jeudi 28 janvier. Dans une interview au magazine suisse *L'Illustré*, le directeur général de ce forum, Claude Smadja, a accusé le Fonds monétaire d'être responsable d'« un désastre humain » en Asie. Il s'est dit « outré par les re-

eurs d'analyse et l'action du Fonds monétaire international qui a transformé une crise tout à fait gérable en un désastre humain ». Ce pavé dans la mare risque de donner le ton de l'ouverture de ce forum annuel, où Stanley Fischer, le numéro deux du FMI, est censé intervenir plus tard dans la semaine.

■ **ÉTATS-UNIS : l'économie américaine reste « incroyablement vigoureuse** » a estimé mercredi 27 janvier William McDonough, le président de la Réserve fédérale de New York. « Il y a toute les raisons de croire que l'économie s'essoufflera sur la voie des 4 % des deux dernières années, mais elle restera toutefois très positive », a-t-il déclaré. « Il s'agit véritablement d'une performance incroyable accompagnée d'une baisse de l'inflation ».

■ **Le sous-secrétaire d'Etat américain Stuart Eizenstat a jugé « impératif »** mercredi à Bonn que le prochain sommet du G 8 se penche sur les moyens « d'améliorer l'architecture financière mondiale ». Cela inclut aussi le Fonds monétaire international (FMI), a-t-il assuré devant la chambre allemande de commerce et d'industrie. Le sommet des sept pays les plus industrialisés plus la Russie se tiendra à Cologne (ouest) en juin. Le sous-secrétaire d'Etat a aussi estimé que « la corruption et le manque de transparence financière » avaient contribué à la crise asiatique.

■ **JAPON : le président de la Banque de réserve fédérale de New York**, William McDonough, a estimé, mercredi, que malgré « l'espoir de faibles leueurs », il était encore « très difficile » d'être optimiste sur la croissance de l'économie japonaise. Lors d'une intervention à la conférence des maires, M. McDonough a affirmé que les statistiques récentes montraient un léger redressement de la confiance des consommateurs mais il a ajouté que le Japon faisait encore face à « une récession économique sérieuse ». Il a ajouté qu'il faudrait à la fois une confiance des consommateurs et des entreprises pour que l'économie japonaise commence à se reprendre.

■ **PAKISTAN : le Fonds monétaire international** s'est dit préoccupé, mercredi, de la dépendance du Pakistan à l'égard des capitaux privés extérieurs volatils pour financer sa balance des paiements. Dans son examen de la situation économique du Pakistan réalisé annuellement, l'institution internationale déplore aussi une position de change largement à découvert de la banque centrale.

Taux de change fixe des pays euro

Contre	Taux	Contre franc	Taux
EURO/FRANC	6,55957	FRANC/EURO	0,15245
EURO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	3,35385
EURO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	3,38774
EURO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	3,94238
EURO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	3,27190
EURO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FRANC	4,76703
EURO/PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	8,32894
EURO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	2,92660
EURO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607
EURO/MARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10324

Cours de change croisés

28/01 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,86670	1,14585	0,17470	1,64790	0,71068
YEN	115,38000	132,23500	20,16500	190,13000	82,00500
EURO	0,87271	0,75623	0,15245	1,43785	0,62010
FRANC	5,72415	4,96070	6,55957	9,43245	4,06800
LIVRE	0,60683	0,52595	0,69550	0,10605	0,43125
FRANC SUISSE	1,40710	1,21960	1,61275	0,24580	2,31880

Taux d'intérêt (%)

Taux 27/01	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,13	2,90	3,74	4,57
ALLEMAGNE	3,06	3,04	3,65	4,57
GDE-BRETAG.	6,07	5,63	4,20	4,20
ITALIE	3	3,91	4,83
JAPON	0,25	0,29	2,07
ÉTATS-UNIS	4,69	4,46	4,70	5,14
SUISSE	0,88	1,16	2,47	3,81
PAYS-BAS	3,10	3,03	3,76	4,60

Matières premières

En dollars	Cours 27/01	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1443,5	0,24
ALUMINIUM 3 MOIS	1210,5	-0,04
PLOMB 3 MOIS	486	0,21
ETAIN 3 MOIS	5135	0,20
ZINC 3 MOIS	966	0,10
NICKEL 3 MOIS	4300	-0,46
MÉTAUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	5,14	-0,29
PLATINE A TERME	74118,50	-0,06
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	273	0,18
MAÏS (CHICAGO)	214,5	-0,46
SOJA TOURTEAU (CHG.)	131,5	-0,08
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	1306	-0,15
SUCRE BRÛLÉ (LONDRES)	1710
SUCRE BLANC (PARIS)	216,5

Matif

Cours 10h15	Volume 28/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	3839	113,31	113,39
Euoribor 3 mois			
MARS 99	902	97,02	97,02

Pétrole

En dollars	Cours 27/01	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,88
WTI (NEW YORK)	12,41	0,73
LIGHT SWEET CRUDE	12,40	0,98

Or

En euros	Cours 27/01	Var. % 26/01
OR FIN KILO BARRE	7940	-0,63
OR FIN LINGOT	8040	+0,50
ONCE D'OR (LO) \$	283,80	-1,15
PIÈCE FRANCE 20 F.	48,50	+1,89
PIÈCE SUISSE 20 F.	48	+0,21
PIÈCE UNION LAT. 20 F.	47,60
PIÈCE 10 DOLLARS US	270
PIÈCE 20 DOLLARS US	457,50
PIÈCE 50 PESOS MEX.	297,50

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde » : www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du **Banco Central Hispano** a grimpé de 2,04 % à 10 euros mercredi 27 janvier. La plus grande banque espagnole a vu son bénéfice bondir de 53 % en 1998.

● Les titres des conglomérats allemands **RWE** et **Veba** ont respectivement progressé de 13,23 % et de 5,98 % mercredi et ont clôturé à 42,65 et 52,46 euros. Le gouvernement a annoncé qu'il différerait son interdiction du retraitement des déchets nucléaires jusqu'à ce que ce que les compagnies d'électricité puissent stocker leurs rejets.

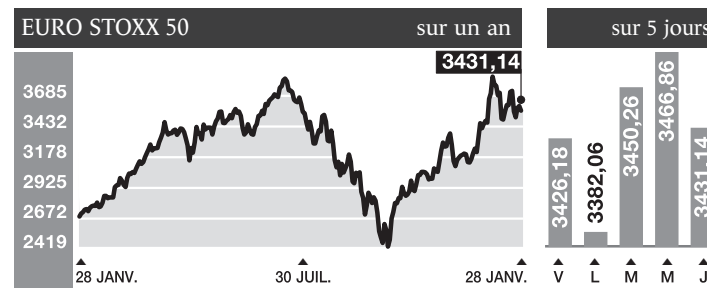
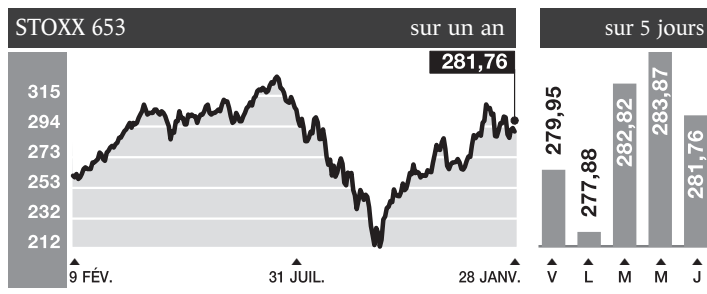
● L'action **Reed Elsevier**, le plus grand éditeur mondial par la taille de sa capitalisation boursière, a bondi par la seconde journée consécutive

mercredi et s'est inscrit en hausse de 4,49 % à 13,95 euros. Les investisseurs anticipent la nomination d'un nouveau directeur général.

● Après sa progression de mardi, le titre **SAP**, le leader mondial des logiciels pour entreprise, a gagné 0,96 % à 315 euros mercredi.

● L'action de **Safeway** a perdu 0,76 % à 260,5 pence mercredi malgré l'opinion positive émise par la maison de titres Morgan Stanley Dean Witter sur le quatrième distributeur anglais.

● Le titre **Stora Enso Oyj** a gagné 6,6 % à 7,20 euros. Le numéro un du papier en Europe a annoncé des réductions de charges supérieures à ses estimations.



BEAZER GROUP	GB	1,97
BENETTON GROUP	IT*	1,43
BERKELEY GROUP	GB	5,81	+2,53
BRITISH AIRWAYS	GB	5,11
BRYANT GROUP PL	GB	1,23	+3,61
CHARGEURS RM	FR*	43,55	-3,01
CLUB MED./RM	FR*	82	+0,61
COATS VIELLA	GB	0,52
COMPASS GRP	GB	11,22	+0,13
COURTAULDS TEXT	GB	1,66	-1,69
DT.LUFFTHANSA N	DE*	16,2	-0,55
ELECTROLUX -B-	SE	14,30	+0,79
EMI GROUP	GB	5,32	+0,27
EURO DISNEY/RM	FR*	1,12
FINNAIR	FI*	4,6
G WIMPEY PLC	GB	1,42	-1
GRANADA GROUP P	GB	15,11	+0,10
HERMES INTL	FR*	71
HPI	IT*	0,6	-1,64
HUNTER DOUGLAS	NL*	24,25	-1,02
KLM	NL*	22,7	-0,44
LABROKE GRP	GB	3,06	+0,95
LOUJINE/RM	FR*	10,22	-4,40
NCL HLDG	NO	2,85	+1,66
PATHE/RM	FR*	231,1	-2,82
PENTLAND GRP	GB	1,33	-1,06
PERSIMMON PLC	GB	2,34
RANK GROUP	GB	2,99	+0,48
SAIRGROUP N	CH	188,10	+0,17
SAS DANMARK A/S	DK	9,68	+0,70
SEB/RM	FR*	49,5	-1
THE SWATCH GRP	CH	468,85	+1,21
THE SWATCH GRP	CH	114,41	-1,21
WILLIAM BAIRD	GB	1,15
WILSON BOWDEN	GB	6,97	-0,21
WOLFORD AG	AT*	40,35	+0,88
WWW UK UNITS	GB	0,76	+1,92
DJ E STOXX CCVC P		142,44	-0,20

UNIM	IT*	0,54	+8
VALLEHERMOSO	ES*	10,99	+0,73
WOOLWICH PLC	GB	4,75	-0,90
DJ E STOXX FINS P		247,77	-0,14

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECO	GB	6,80	+1,72
ASSOCIATE BRIT	GB	7,74	+0,75
BASS	GB	11,55	+1
BBQ OE BRAU-BE	AT*	45,5
BONGRAIN/RM	FR*	376,1	+0,03
BRAU-UNION	AT*	49,1	+0,20
CADBURY SCHWEP	GB	13,89	+0,21
CARLSBERG -B-	DK	44,38	-2,94
CARLSBERG AS -A	DK	44,83
CHR. HANSEN HLD	DK	111,62
CULTOR -I-	FI*	7,81	-3,58
DANISCO	DK	43,71
DANONE/RM	FR*	232,3	+1,66
DELTA DAIRY	GR	13,48
DIAGEO	GB	9,11	+0,79
ELAIS OLEAGINOU	FR	18,05
ERID.BEIGH.SAY /	FR*	138,5	-1,07
GREENCORE GROUP	GB	3,52	+0,41
HEINEKEN	NL*	47,7	-1,55
HELLENIC BOTTLI	GR	29,70
HELLENIC SUGAR	GR	9,51
HUHTAMAKI I VZ	FI*	31
KERRY CRP-A	GB	12,17	-2,30
MONTEDISON	IT*	0,9	-2,17
NESTLE N	CH	1609,87	+0,94
PARMALAT	IT*	1,34	-1,47
PERNOD RICARD /	FR*	52,3	+0,58
RAISIO GRP K	FI*	7,8	-8,02
RAISIO GRP V	FI*	6,9	-1,43
RIEBER & SON -B	NO	6,51
TATE & LYLE	GB	5,71	+0,76
UNICOR REG	PT*	20,65
UNIGATE PLC	GB	5,63	-0,76
UNILEVER	NL*	67,1	-0,74
UNILEVER	GB	8,75	-0,81
DJ E STOXX F & BV P		236,5	-0,11

PHARMACIE

ASTRA -A-	SE	18,97
ASTRA -B-	SE	18,69	-0,60
ELAN CORP	GB	58,84	-4,09
GLAXO WELLCOME	GB	29,88	-0,14
NOVARTIS N	CH	1631,64	+0,15
NOVO NORDISK B	DK	109,60	+0,25
ORION A	FI*	19,8	+1,02
ORION B	FI*	20
RHONE-POUL/RM	FR*	41,55	+0,12
ROCHE HOLDING	CH	15744,31	+0,08
ROCHE HOLDING G	CH	11354,31	+0,33
SANOFI/RM	FR*	162,4	-0,67
SCHERING AG	DE*	112,35	-0,04

BIENS D'EQUIPEMENT

ABB AB -A-	SE	8,22	+1,39
ABB AB -B-	SE	8,16	+1,40
ABB BADEN	CH	932,72	+0,33
ADECCO CHEREX	CH	411,02
ALSTOM	FR*	20,4
ALUSUISSE LON G	CH	963,81	+1,31
ASSOC BR PORTS	GB	3,87	+3,05
ATLAS COPCO -A-	SE	18,07	-1,23

CHIMIE

AGA -A-	SE	11,60
AGA -B-	SE	11,32
AIR LIQUIDE/RM	FR*	142	-1,39
AKZO NOBEL	NL*
BASF AG	DE*	32,1
BAYER AG	DE*	32,6	-0,46
BOC GROUP PLC	GB	12,03	-0,95
CIBA SPEC CHEM	CH	70,73	+1,56
CLARIANT N	CH	437,76	+0,28
DYNO INDUSTRIER	NO	13,96	+0,42
EMS-CHEM HOLD A	CH	5033,58	-0,92
HENKEL KGAA VZ	DE*	61,8	+1,64
HOECHST AG	DE*	35,4	+1,75
ICI	GB	7,81	-2,33
KEMIRA	FI*	5,8
LAPORTE	GB	7,38	-0,19
LENZING AG	AT*	52,9	+2,84
PERSTORP -B-	SE	9,80
SNIA BPD	IT*	1,37
VALCO/RM	FR*	74,2	-0,27
VOLKSWAGEN	DE*	67,5	-1,89
VOLVO -A-	SE	25,33	+10,57
VOLVO -B-	SE	25,90	+9,26
DJ E STOXX CHEM P		278,09	+0,50

CONGLOMERATS

AKER RGI -A-	NO	10,12	-1,14
BTR	GB	1,56	+0,93
CGIP/RM	FR*	52,85	-0,47
CIR	IT*	1,04
D'ETEREN SA	BE*	457	-0,65
GAZ ET EAUX/RM	FR*	40,5	+0,25
GBL	BE*	166	+1,22
GENL ELECTR CO	GB	8,15	+1,25
GEVAERT	BE*	60,6	-0,33
HAGEMEYER NV	NL*	31,8	+0,95
INCHCAPE PLC	GB	1,94	+1,50
INVESTOR -A-	SE	38,84	-0,43
INVESTOR -B-	SE	41,32	+4,56
KVAERNER -A-	NO	16,28	-1,41
KVAERNER -B-	NO	16,17	+16,81
LYMH/RM	FR*	204,2	-2,76
MYTILINOS HOLD	GR	14,42
NORSK HYDRO	NO	29,42	+2,02
OERLIKON-BUEHRL	CH	104,93	-1,32
ORKLA -A-	NO	12,73	+2,82
ORKLA -B-	NO	10,70
SONAE INVESTIME	PT*	35,65
VEBA AG	DE*	51,7	-1,71
DJ E STOXX CONG P		231,96	-0,50

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM	GB	13,10	-0,33
CABLE & WIRELES	GB	12,47	-0,46
DEUTSCHE TELEKO	DE*	35,8
EUROPOLITAN HLD	SE	109,21
FRANCE TELECOM	FR*	78,25	-1,45
HELLENIC TELE (GR	25,57
KONINKLIJKE KPN	NL*	47,5	-2,46
PORTUGAL TELECO	PT*	42,75
SWISSCOM N	CH	379,31
TELE DANMARK	DK	118,35	-0,56
TELECEL	PT*	194
TELECOM ITALIA	IT*	8,14	-0,73
TELECOM ITALIA	IT*	5,97	-1,32
TELEFONICA	ES*	38,5	-0,52
TIM	IT*	5,59	+0,18
VODAFONE GROUP	GB	17,05
DJ E STOXX TCOM P		637,41	-0,82

CONSTRUCTION

AALBORG PORTLAN	DK	17,89	-1,48
ACCIONA	ES*	55,3	-0,90
ACESA REG	ES*	13,37	-0,22
AKTOR SA	GR	11,50
ASKO OY	FI*	13,8	+0,07
AUMAR	ES*	22,5	-0,18
AUTOSTRADA	IT*	7,1	+0,28
BCA INTESA	IT*	4,29	-1,83
BICC PLC	GB	0,85	-1,67
BILFINGER & BER	DE*	17,2	-2,27
BLUE CIRCLE IND	GB	4,03	+3,69
BOUYGUES/RM	FR*	206	-1,39
BPB	GB	2,70	-0,53
CARADON	GB	1,87
CBR	BE*	82,8	-0,72
CHARTER	GB	5,02	+0,57
CIMPOR SGPS R	PT*	25,49
COLAS/RM	FR*	178,9	-2,77
CRH PLC	GB	13,91	+0,21
CRISTALERIA ESP	ES*	52,3	-0,95
DRAGADOS CONSTR	ES*	31,25	-0,79
FOM CON CONTRAT	ES*	57,15
GROUPE GTM	FR*	84
HEIDELBERGER ZE	DE*	61
HELLTCHNODOR	GR	7,86
HERACLES GENL R	GR	24,55
HOCHTIEF ESSEN	DE*	29,2	-1,68
HOLDERBANK FINA	CH	212,97	-0,72
HOLDERBANK FINA	CH	909,09	+0,27
IMETAL/RM	FR*	96,9
ITALCEMENTI	IT*	10	+7,53
ITALCEMENTI RNC	IT*	4,2	-3,23
LAFARE/RM	FR*	75,2	-0,96
MICHANIKI REG.	GR	6,90
PARTEK	FI*	7,25	-1,23
PHILIPP HOLZMAN	DE*	121,5	-2,80
PILKINGTON PLC	GB	0,80	+1,82
POTAGUA -B-	DK	16,81	-3,10
RMC GROUP PLC	GB	8,98	-0,63
RUGBY GRP	GB	1,39	+1,04
SAINT GOBAIN/R	FR*	119	+0,42
SEMAPA	PT*	15,2
SKANSKA -B-	SE	25,22	-0,44
SUPERFOS	DK	12,91	-2,04
TARMAC	GB	1,46	-1,92
TAYLOR WOODROW	GB	2,04	+1,43
TECHNIP/RM	FR*	78,75	+2,94
TITAN CEMENT RE	GR	72,05
UNICEM	IT*	8,7	-1,69
URALITA SA	ES*	9,32	-0,53
VALENCIANA CEM	ES*	11,1	+0,91
WIENERBAU STOF	AT*	157,55	+0,64
WILLIAMS	GB	4,49	+0,32
DJ E STOXX CNST P		174,71

PRODUITS DE BASE

ACERINOX REG	ES*
ALUMINIUM GREEK	GR	51,58
ARJO WIGGINS AP	GB	1,49	+0,97
ASSIDOMAEN AB	SE	17
AVESTA	SE	2,79
BEKAERT	BE*	368	+0,03
BILTON	GB	4,42	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	39,2	-1,51
BRITISH STEEL	GB	1,74	+0,83
BURHMANN NV	NL*	14,15	-1,39
BUNZL PLC	GB	3,42	+0,42
CART.BURGO	IT*	4,93	+2,07
DEGUSSA	DE*	37,5	+4,90
ELKEM ASA, OSLO	NO	10,23	-1,12
ELVAL	GR	10,70
INPARSA	PT*	20,7
JOHNSON MATTHEY	GB	5,86	+2,26
MAYR-MELNHOF KA	AT*	40,65	-0,59
METSÄE-SERLA A	FI*	5,81	-7,78
MODO B FR	SE	23,25	+2,74
NORSKE SKOGIND-	NO	24,89	-0,47
OUTOKUMPU OY -A	FI*	8,4	+1,20
PECHINEY-A	FR*	29,25
PORTUGAL INDUSTR	PT*	5,21
RAUTARUUKKI K	FI*	5,32	-1,48
RIO TINTO	GB	10,43	+0,14
SIDENOR	GR	22,31
SILVER & BARYTE	GR	30
SMURFIT JEFFERS	GB	1,49	+0,97
SONAE INDUSTRIA	PT*	12,23
SOPORCEL	PT*	11,9
SSAB SW ST A FR	SE	9,57	+0,59
STORA ENSO -A	FI*	7,4	+2,07
STORA ENSO -R-	FI*	7,42	-0,40
STORA KOPPARB-	SE	9,91
SVENSKA CELLULO	SE	18,91	+0,60
THYSSEN	DE*	148,4	+0,10
TRELLEBORG B	SE	8,56	+0,66
UNION MINIERE	BE*	29,5
UPM-KYMMENE COR	FI*	23,8	-1,24
USINOR	FR*	10,76	+0,56
VIOHALCO	GR	27,65
VOEST-ALPINE ST	AT*	25,37	-2,69
DJ E STOXX BASI P		143,05	+0,11

CONSUMMATION CYCLIQUE

ACCOR/RM	FR*	173,5	+0,29
ADIDAS-SALOMON	DE*	76	-1,04
AMER GROUP A	FI*	8,9	+2,30
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	29,39	+3,49
BANG & OLUFSEN	DK	60,52	-1,10
BARRATT DEV PLC	GB	2,94	+0,99

SMITHKLINE BEEC GB 12,06 -0,94
ZENECA GROUP GB 40,56 +0,57
DJ E STOXX PHAR P 388,72 -0,13

ÉNERGIE

AKER MARITIME	NO	7,91	-1,45
BP	GB	5,34	+0,54
ACESA REG	ES*	13,37	-0,22
BURMATH CASTROL	GB	10,88
CESPA	ES*	31,9	-1,24
ELECTRAFINA	BE*	103	-2,37
ELF AQUITA			

VALEURS FRANÇAISES

● L'action Alcatel s'inscrivait jeudi 28 janvier au début de la séance en baisse de plus de 4 % à 97,9 euros. Le groupe de télécommunications a annoncé une provision de restructuration inattendue de 2,5 milliards de francs (381 millions d'euros) ce qui a ramené les profits de 1998 dans le bas de la fourchette des prévisions des analystes.

● Après la publication d'un bénéfice net en hausse de 48 % en 1998, le titre TF1 bondissait jeudi matin de 5,75 % à 174 euros. Ce résultat est supérieur aux prévisions des analystes.

● Le titre Casino était stable jeudi matin à 54,1 euros. Le groupe de distribution a vu son chiffre d'affaires grimper de 10 % au cours du dernier trimestre 1998.

● L'action Rhône Poulenc progressait jeudi matin de 0,98 % à 42 euros. Le résultat opérationnel du chimiste pour le quatrième trimestre de 1998 a augmenté de 7,1 % à 814 millions de francs (146 millions d'euros). Ce chiffre est supérieur à ce que les analystes attendaient.

● Le titre Schneider s'appréciait jeudi matin de 1,93 % à 49,9 euros. Le constructeur d'équipement électrique a vu son chiffre d'affaires progresser de 5,5 % en 1998.

● L'action Société Générale gagnait jeudi matin 0,65 % à 153 euros. La Banque s'attend à ce que son bénéfice 1998 soit meilleur que celui de 1997 malgré les provisions passées pour couvrir ses créances douteuses en Asie et en Russie.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 28 JANVIER Cours relevés à 10h 15
Liquidation : 19 février

France	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
B.N.P. (T.P.)	147,20	147,30	966,22	+ 0,06	147
RELYONNAIS(TP)	140,10	140,10	888,00	0,00	138,10
CRAVAL (T.P.)	428,40	431,90	2833,08	+ 0,81	421,30
SAINT GOBAIN(T.P.)	178	177,20	1162,36	- 0,44	180
THOMSON SA (T.P.)	145	145	966,22	0,00	144
ACCOR	173	174,20	1142,68	+ 0,69	179
AGF	49,80	49,74	326,27	- 0,12	49,45
AIR LIQUIDE	144	142,30	933,43	- 1,18	146
ALCATEL	102,10	98,20	644,15	- 3,81	98
ALSTOM	20,40	20,40	133,82	0,00	19,30
ALTRAN TECHNO.#	235	238,80	1566,43	+ 1,61	226
ATOS CA	207,50	210,10	1378,17	+ 1,25	202
AXA	124	124	813,39	0,00	126
BAIL INVESTIS	131	129	846,18	- 1,52	128
BAZAR HOT. VILLE	110	111	728,11	+ 0,90	114
BERTRAND FAURE	55,10	56,05	367,66	+ 1,72	55,05
BIC	48,85	48	314,86	- 1,74	48

BIS.....	79,10	79,10	514,26	0,00	79,10
B.N.P.	78,65	77,25	506,73	- 1,78	78,10
BOLLORE	170,50	171,90	1127,59	+ 0,82	167,10
BONGRAIN	376	376,10	2467,05	+ 0,02	372
BOUYGUES	208,90	209	1370,95	+ 0,04	204,20
BOUYGUES OFFS.	21,70	21,06	138,14	- 2,94	21,60
BULL#	5,92	5,75	37,72	- 2,87	5,36
CANAL +	255	252,20	1654,32	- 1,09	240
CAP GEMINI	160,90	159,20	1044,28	- 1,05	151
CARBONE LORRAINE	35	35	229,58	0,00	34,30
CARREFOUR	593	587	3850,47	- 1,01	589
CASINO GUICHARD	87,70	87,85	576,26	+ 0,17	86,40
CASINO GUICH.ADP	55	54,05	354,54	- 1,72	54,50
CASTORAMA DUB.(L)	215,60	209,80	1376,20	- 2,69	204,30
C.C.F.	79	78,70	516,24	- 0,37	80,50
CEGID (LY)	161,90	161,90	1061,99	0,00	165
CERUS EURO.P.REUN	6,78	6,80	44,61	+ 0,29	6,76
CGIP	53,10	52	341,10	- 2,07	48,90
CHARGEURS	44,90	43,55	285,67	- 3	47
CHRISTIAN DALLOZ	54	53,90	353,56	- 0,18	56,40
CHRISTIAN DIOR	115,50	112,60	738,61	- 2,51	118
CIC-ACTIONS A	81,95	77,70	509,68	- 5,18	76
CIMENTIS FRANCAIS	48,40	49	321,42	+ 1,23	47,80
CLARINS	63,90	62,10	407,35	- 2,81	65
CLUB MEDITERRANE	81,50	82	537,88	+ 0,61	81,15
CNP ASSURANCES	25,40	25,10	164,65	- 1,18	23,80
COFELIXP	53,40	53,40	350,28	0,00	55,50
COLAS	184	178,90	1173,51	- 2,77	173,50
COMPTOIR ENTREP.	2,11	2,05	13,45	- 2,84	2,05
CPR	36,05	36,89	241,98	+ 2,33	35,80
CRED.FON.FRANCE	12,78	12,65	82,98	- 1,01	13
CFE.(FERRAILLES)	29,19	29,25	191,87	+ 0,20	28,81
CREDIT LYONNAIS	37	36,72	240,87	- 0,75	34,45
CS SIGNAUX(CSEE)	59,60	58,15	381,44	- 2,43	58,95
DAMART	68,80	68,80	450,00	0,00	64
DANONE	228,50	232	1521,82	+ 1,53	216,50
DASSAULT-AVIATIO	162,90	163	1069,21	+ 0,06	162,50
DASSAULT SYSTEME	37,50	37,63	246,84	+ 0,34	34,50
DE DIETRICH	38,75	39,95	262,05	+ 3,09	40
DEVEAUX(LY)#	95,50	93,90	615,94	- 1,67	97,50
DEV.R.N-P.CA.LI	9,99	9,69	63,56	- 3	10,01
DEXIA FRANCE	134	132,70	870,45	- 0,97	128
DMC (DOLLFUS MI)	5,85	5,60	36,73	- 4,27	8,72
DYNACTON	23,60	23,90	156,77	+ 1,27	22,49
ECIA	107,50	107,20	703,19	- 0,27	104,50
EIFFAGE	63,90	63,50	416,53	- 0,62	62
ELF AQUITAINE	93,15	92,55	607,09	- 0,64	95,50
ERAMET	25,50	25,50	165,00	0,00	24,50
ERIDANIA BEGHIN	140	138,10	905,88	- 1,35	135
ESSILOR INTL	365,50	362	2374,56	- 0,95	380
ESSILOR INTLADP	321,90	324,80	2130,55	+ 0,90	305,10
ESSO	73	73	478,85	0,00	71
EURAFRANCE	530	532	3489,69	+ 0,37	521,50
EURO DISNEY	1,12	1,13	7,41	+ 0,89	1,11
EUROPE I	200	206	1351,27	+ 3	195
EUROTUNNEL	1,07	1,07	7,02	0,00	1,06
FIMALAC SA	100	98,50	646,12	- 1,50	100
FINEXTEL	18,02	18,05	118,40	+ 0,16	18,01
FIVES-LILLE	65,80	63	413,25	- 4,25	66,20
FRANCE TELECOM	79,40	77,70	509,68	- 2,14	80
FROMAGERIES BEL.	690	699	4585,14	+ 1,30	653,50
GALERIES LAFAYET	840	840	5510,04	0,00	876
GASCOGNE	71,50	71,50	489,67	0,00	75
GAUMONT P.	59,20	59,50	390,29	+ 0,50	59
GAZ ET EAUX	40,40	41	268,94	+ 1,48	40,54
GECINA	102	102	669,08	0,00	101
GEOPHYSIQUE	46,50	47,25	309,94	+ 1,61	49,50
GRANDVISION	22,71	22,71	148,97	0,00	21,80
GROUPE ANDRE S.A	95	94	616,60	- 1,05	98,80
GPE VALFOND ACT.	46,50	47	308,30	+ 1,07	49,60
GR.ZNANNIER (LY)	19,30	19	124,63	- 1,55	18
GROUPE GTM	84	84,45	553,96	+ 0,53	86
GROUPE PARTOUCHE	68,30	67,95	445,72	- 0,51	63,80

GUILBERT	122	117,20	768,78	- 3,93	109,10
GUYENNE GASCOGNE	375,50	376	2466,40	+ 0,13	380
HACHETTE FILI.ME	203	203	1350,00	0,00	209
HAVAS ADVERTISIN	142,70	139,80	917,03	- 2,03	156
IMETAL	96,90	96,90	635,62	0,00	95,50
IMMEUBLES DE FCE	17,90	17,50	114,79	- 2,23	17,50
INFOGRAMS ENTER	58	57,90	379,80	- 0,17	58,40
INGENCO	24,40	23,80	156,12	- 2,45	23
INTERBAIL	22	22	144,31	0,00	21,93
INTERTECHNIQUE	251,30	250	1639,89	- 0,51	249
ISIS	55,90	54,10	354,87	- 3,22	57
JEAN LEFEBVRE	76,20	76,20	499,84	0,00	78,45
KLEPIERRE	88	87,10	571,34	- 1,02	89,80
LABINAL	181	182,20	1201,71	+ 1,21	181
LAFARGE	75	74,85	490,98	- 0,20	71
LACARDERE	37,68	37,30	244,67	- 1	35,50
LAPEYRE	62,90	64	419,81	+ 1,74	57
LEBRON (CIE)	34,60	34,52	226,44	- 0,23	36,80
LEGRAND	206	207,50	1361,11	+ 0,72	205,80
LEGRAND ADP	121	120	787,15	- 0,82	124
LEGRIS INDUST.	47,02	46,40	304,36	- 1,31	46
LOCINDUS	122	121,50	796,99	- 0,40	122
L'OREAL	614	609	3994,78	- 0,81	604
LMVM MOET HEN.	210	204,10	1338,81	- 2,80	215
MARINE WENDEL	195	190,90	1252,22	- 2,10	175,20
METALEUROPE	4,17	4,21	27,62	+ 0,95	4,10
MICHELIN	34,07	33,80	221,71	- 0,79	30,64
MONTUPET SA	36,90	36,75	241,06	- 0,40	35,50
MOULINEX	10,69	10,29	67,50	- 3,74	11
NATEXIS	54,70	54,70	353,35	0,00	53,35
NORBERT DENTRES	26,67	26,75	175,47	+ 0,29	25,93
NORD-EST	21,70	21,55	141,36	- 0,69	20,50
NORDON (NY)	70	68,60	449,99	- 2	73,95
NRJ	171	170,80	1120,37	- 0,11	175
OLIPAR	7,09	7	45,92	- 1,26	7,44
PARBAS	83	82,05	538,21	- 1,14	80,50
PATHE	237,80	231,10	1515,92	- 2,81	315
PECHINEY ACT ORD	29,25	29,25	191,87	0,00	28,51
PERNOD-RICARD	52	52,10	341,75	+ 0,19	53
PEUGEOT	139,50	143,50	941,30	+ 2,86	138,50
PINALUT-PRINT.RE	9,99	164	1075,77	+ 0,61	154
PLASTIC OMN.(LY)	70,80	70,80	464,42	0,00	73,15
PRIMAGAZ	68	68,25	447,69	+ 0,36	74,05
PROMODES	585	585,50	3827,51	- 0,25	644
PUBLICIS S	135,20	135	885,54	- 0,14	122
REMY COINTREAU	15,72	16	104,95	+ 1,78	16,10
RENAULT	41,85	43,05	282,39	+ 2,86	43,50
REXEL	71	69,50	455,89	- 2,11	70
RHODIA	11,85	12,30	80,68	+ 3,79	10,95
RHONE POULENC A	41,50	41,92	274,98	+ 1,01	44
RHONFORSAT CO	111,70	111,90	734,02	+ 0,17	109
ROCHETTE (LA)	2,41	2,37	15,55	- 1,65	2,39
ROYAL CANIN	49,50	49,50	324,70	0,00	48
RUE IMPERIALE (L)	967,50	998	6546,45	+ 3,15	990
SADE (NY)	34,70	34,60	226,96	- 0,28	34,10
SAGEM SA	551	555	3640,56	+ 0,72	560
SAINT-GOBAIN	118,50	119,80	785,84	+ 1,09	112
SALVEPAR (NY)	73,95	72,10	472,94	- 2,50	75
SANOFI	163,50	163	1069,21	- 0,30	167,10
SAUPIQUET (NS)	58	57,50	377,18	- 0,86	56,70
SCORNEIDER SA	49	50,25	329,62	+ 2,55	46,20
SEB	50,50	50,75	332,90	+ 0,49	46,65
SEIFA	57	57	373,90	0,00	54
SEIT	48	48,02	314,99	+ 0,34	46,70
SELECTBANQUE	11,03	11,03	72,35	0,00	11,05
SELM	60,95	60,95	400,00	0,00	49,83
SGE	43,80	42,05	275,83	- 3,99	42
SIDEL	74,90	74	485,41	- 1,20	74
SILIC CA	155	153	1003,61	- 1,29	155
SIMCO	80,50	77,40	507,71	- 3,85	83
S.I.T.A	205,20	205,50	1347,99	+ 0,14	207
SKIS ROSSIGNOL	10,65	10,40	68,22	- 2,34	11,02

International	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
AMERICAN EXPRESS	89	86,40	566,75	- 2,92	87,40
A.T.T.#	76,90	74,75	490,33	- 2,79	76
BARRICK GOLD #	16	16,02	105,08	+ 0,12	17,03
CROWN CORK ORD.#	28,60	28,60	186,00	0,00	29
DE BEERS #	12,16	12,22	80,16	+ 0,49	11,71
DU PONT NEMOURS	47,95	46,98	308,17	- 2,02	46,20
EASTMAN KODAK #	58,50	56,20	368,65	- 3,93	56,50
FORD MOTOR #	53,70	53,45	350,61	- 0,46	53,10
GENERAL ELECT.#	89	88,80	582,49	- 0,22	85
GENERAL MOTORS #	78,90	81,30	533,29	+ 3,04	77,60
HITACHI #	5,91	6,04	39,62	+ 2,19	6,12
I.B.M.#	158,90	156	1023,29	- 1,82	162,50
ITO YOKADA #	56,65	55,20	362,09	- 2,55	57,65
MATSUSHITA #	14,29	14,27	93,61	- 0,13	14,49
MC DONALD'S #	68,60	68,70	450,64	+ 0,14	65,70
MERCK AND CO #	126	125	819,95	- 0,79	125,70
MITS					

DISPARITIONS

Jeanne-Marie Darré

Les Américains la surnommaient « la Grande Dame du piano »

LA PIANISTE française Jeanne-Marie Darré est morte à Paris mardi 26 janvier. Elle était âgée de quatre-vingt-treize ans.

Née à Givet, dans les Ardennes, le 30 juillet 1905, Jeanne-Marie Darré fut une enfant prodige dont les débuts parisiens firent sensation : âgée d'un peu plus de vingt ans, elle donna le même soir les cinq concertos de Camille Saint-Saëns, un exploit sportif, nerveux et intellectuel qu'aucun autre musicien n'a tenté depuis.

Elève de Marguerite Long et d'Isidore Philipp, Jeanne-Marie Darré était une pianiste à doigts, dont le jeu virtuose, spirituel, vif, témoignait de son amour pour le clavier. Après avoir remporté ses prix de piano, solfège et harmonie au Conservatoire, Jeanne-Marie Darré se présenta, en 1921, au concours Louis-Diémer. Vlado Perlemuter emporta cette compétition, alors très prestigieuse, qui était organisée de loin en loin et n'était ouverte qu'aux premiers prix du Conservatoire. Perlemuter se souvenait, il y a quelques années, que Jeanne-Marie Darré n'avait jamais été jalouse de cet échec.

Jeanne-Marie Darré avait enregistré ses premiers disques, en Grande-Bretagne, alors qu'elle n'était âgée que de seize ans. On y entend nettement, malgré le bruit de fond caractéristique des 78 tours acoustiques, le jeu conquérant, libre, fantastiquement alerte et optimiste d'une artiste au tempérament joyeux.

Ce qu'elle était également dans la vie : Jeanne-Marie Darré était

une gymnaste, une danseuse accomplie de tango, de valse. Très attirée par la musique de Liszt, Jeanne-Marie Darré, vraisemblablement poussée dans cette voie par Isidore Philipp, lui-même d'origine hongroise, alla parachever ses études à Budapest. Elle y fut l'élève d'Ernő von Dohnányi, compositeur et grand pianiste bien oublié de nos jours. Elle y peaufina une technique pianistique unique en son genre dont la maîtrise impressionnante s'imposera à tous les auditeurs jusqu'à son retrait de la scène, au tout début des années 80, après un récital triomphal Salle Pleyel. Elle était entrée en scène dans sa célèbre robe en lamé argent qui soulignait une plastique parfaite et que n'aurait pas désavouée Marlene Dietrich.

UNE FEMME ENTHOUSIASTE

La France musicale n'avait pourtant pas été très chic avec cette artiste qui trouva le réconfort auprès du public des grands orchestres et des grandes séries de récitals américains. Harold Schoenberg, le *senior critic* du *New York Times*, avait préparé sa venue en publiant des articles enthousiastes sur une pianiste qui adulait Vladimir Horowitz et avait publié, en 1948, un enregistrement inégalé et inégalable de la *Toccata* de Saint-Saëns : le jeu immaculé de la pianiste y déjoue en permanence les lois de la physique ; jouée sans pédale, la partie centrale de cette pièce relève de la magie ; on n'y entend pas la moindre attaque des touches du piano.

Nommée professeur au Conser-

vatoire de Paris en 1958, Jeanne-Marie Darré y enseignera jusqu'à sa retraite. Son collègue Perlemuter dit d'elle : « Elle était un modèle de convivialité, elle n'était pas de ces professeurs qui repèrent les bons élèves dans la classe des autres pour les leur enlever. Nous nous échangeons des élèves. Face à un problème musical qu'elle n'arrivait pas à résoudre, elle disait à l'élève : "Va voir Vlado..." [Et] je lui rendais la pareille. »

Simple, droite, originale, Jeanne-Marie Darré était parfois critiquée pour son jeu que d'aucuns trouvaient un peu sec et auquel ils reprochaient un manque de profondeur. C'est une vision coincée de l'interprétation. Jeanne-Marie Darré incarnait un type de virtuose scrupuleux, honnête avec la musique, qui savait choisir son répertoire en fonction de ses affinités électives. Et Jeanne-Marie Darré était une femme enthousiaste, débordant d'énergie, joyeuse qui voulait faire partager ce qu'elle aimait à son public.

Il nous souvient avoir entendu un *Concerto en fa mineur* de Chopin, donné en concert, à l'Académie de Nice, où elle enseignait l'été, qu'elle joua sous la direction du flûtiste Jean-Pierre Rampal. Quelle formidable allure ! La netteté d'un discours débarrassé de toute sentimentalité ; un chant simple, humain, émouvant. Les Américains avaient raison d'appeler Jeanne-Marie Darré, en français dans le texte : « La Grande Dame du piano ».

Alain Lompech

Jerzy Turowicz

Un intellectuel, ami de longue date du pape

GRANDE FIGURE d'une certaine Pologne, celle qui, quelles que soient les circonstances, cherchait à garder sa dignité, Jerzy Turowicz, qui est mort mercredi 27 janvier à l'âge de quatre-vingt-six ans, était aussi un homme d'une autre époque.

Son nom restera attaché à *Tygodnik Powszechny*, l'hebdomadaire qu'il fonda en 1945, juste après la guerre, et alors que le nouveau régime installé par les Soviétiques laissait encore quelques soupapes de relative liberté. Une liberté que ce catholique éclairé, soutenu à ses débuts par le cardinal (et prince) Sapieha, archevêque de Cracovie, réussit à préserver, autant que le pouvoir le tolérait, et même un peu au-delà, pendant des décennies. Il y eut des hauts et des bas, des moments où le journal fut fermé, où toutes sortes de manœuvres furent lancées contre lui. Mais il y eut aussi de grandes joies, comme en ce jour de 1978 où l'hebdomadaire proclama fièrement, sur toute la largeur de sa première page : « *Habeus papam.* » Turowicz était un ami du pape, de très longue date, bien avant que Karol Wojtyła ne devienne évêque de Cracovie, et c'est dans son journal que le futur pape signa son premier article.

Libéral, il ne fut pas toujours en odeur de sainteté auprès d'une partie de la hiérarchie catholique, et plus tard, après la chute du régime communiste, il fut encore moins apprécié par la droite la plus radicale. Mais à tous ou presque, le respect s'imposait, pour ce petit homme qui sous ses sourcils

broussilleux vous considérait toujours avec un regard mi-amusé, mi-indulgent. Après tout, le poète Czesław Miłosz n'a pas tort de dire qu'il publia, de longues années durant, « *le seul journal indépendant entre l'Elbe et Vladivostok.* ». Cette indépendance n'alla jamais de soi et, dans les années 80, la censure du régime finissant n'avait pas renoncé à imposer d'innombrables « coupes », dûment et insolemment signalées dans les colonnes du journal. « *C'était un homme d'une modestie, d'une bonté et d'un talent exceptionnels, un homme toujours économe de ses mots.* », a dit de lui son ami Bronisław Geremek, actuel ministre des affaires étrangères.

Lui et son journal accompagnèrent bien sûr de leurs vœux la naissance de Solidarité, puis l'avènement de la démocratie, même si la rédaction du digne hebdomadaire cracovien devait avoir du mal à retrouver ses marques dans un monde où, soudain, tout était permis, où la finesse, les demi-mots, la retenue, une certaine prudence cachant un réel courage n'étaient plus nécessaires. Il vécut très personnellement la rupture, intervenue dès 1990, entre les intellectuels libéraux et le héros de Solidarité, Lech Walesa, qui lança contre lui des invectives publiques dont il devait plus tard s'excuser. Jerzy Turowicz n'était plus tout à fait adapté à cet univers-là, qu'il considérait pourtant sans amertume, avec un sourire de vieux sage qui en a vu bien d'autres.

Jan Krauze

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Paule FOURNIAL

a la joie d'annoncer la naissance de son arrière-petite-fille,

Aristéa, Catherine,

le 23 décembre 1998,

au foyer de

Agathe et Yannis TOPIZOPOULOS.

La Roche, 72400 Villaines-la-Gonais. Tymphristou 6, Neos Kosmos, Athènes.

Anniversaires de naissance

– Le 29 janvier 1999,

Amandine,

vingt ans !

Joyeux anniversaire !

Your friends.

Paris-11^e.

– Bon anniversaire,

Julien !

« *Sous une pluie de pierres, nous nous en tiendrons à notre gisement soldé par le passé en émoi. Montant d'un avenir captivé, le présent au solide appétit, aux largesses imprévisibles, en restera à de passionnés desseins. Pas d'exploration.* »

Décès

– Henriette Darbon, sa sœur, Nicole Soubeyran, Jacques Marcus, Jacques et Elisabeth Lagarde, Catherine et Jean-Pierre Clément, ses enfants, Ses treize petits-enfants, Ses dix-neuf arrière-petits-enfants, Et toute sa famille, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Madeleine DARBON, épouse de Pierre LAGARCE,

survenu le 21 janvier 1999, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M^{me} Boutros Dib, son épouse, Myriam, Maha, Youssef, et Mona, ses enfants,

Les familles Dib, Ben-Khai, Nunez, Charaoui, Daher, Elias, Frangie, Mahfoud et Raffoul, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Boutros DIB,

ancien ambassadeur du Liban, ancien recteur de l'université libanaise, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Cèdre,

survenu à Paris, le 26 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 30 janvier, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, 15, rue d'Ulm, Paris-5^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille

a la tristesse de faire part à ses amis français du décès à cinquante-deux ans, de

Louise DUBUC,

directrice du service de l'immigration à l'étranger pour le gouvernement du Québec,

le 4 janvier 1999, à Montréal.

M. Dubuc, 761 Haute-Rivière, J6J 5W3 Chateauguay Québec. C. Gréard, Tél. : 01-43-73-33-61.

– Catherine et Christophe Rambert, ses enfants, M. Pierre-Yves Rambert, son époux, M. Joseph Sanchez, son père, Sa famille, Et ses amis, ont l'immense douleur de faire part du décès de

Amélia RAMBERT,

survenu brutalement le 26 janvier 1999, à l'âge de cinquante-trois ans.

La cérémonie religieuse se déroulera le vendredi 29 janvier, en l'église Saint-Pierre de Blagnac.

65, rue Galande, 75005 Paris.

– La directrice de l'IUFM de Versailles, L'ensemble des personnels, en particulier ceux de l'ex-MAPPEN, ont la tristesse de faire part du décès de

Madeleine GOUINEAU, professeur d'anglais,

survenu le 27 janvier 1999.

Jusqu'à sa maladie, qu'elle affrontait avec courage, Madeleine s'est consacrée à l'enseignement et à la formation. Ses collègues gardent le souvenir de son engagement total.

– Les Ports français, Le président, Et les membres de l'Association pour le développement des ports français, Ses collaborateurs de l'ADPF, ont la tristesse de faire part du décès de

Henri ROCHEREAU,

président d'honneur de l'ADPF, ancien sénateur de Vendée, ancien ministre, ancien commissaire européen.

Ils présentent à sa famille et à ses proches leurs condoléances attristées.

– Jean Roquigny, son époux, Joëlle et Christian Lebout, Jean-François Roquigny, Stanislas Roquigny, Sylvie Bonneville, Clémence et Thomas Roquigny, ses enfants et petits-enfants, Sa famille, ses amis, ont le chagrin de faire part du décès, dans sa quatre-vingtième année, de

Marie-Claire ROQUIGNY,

née RIANTS, ancienne résistante déportée à Ravensbrück, officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 27 janvier 1999, au cimetière du Cannet (Alpes-Maritimes).

Remerciements

– Geneviève Leroy, Raphaël Rippe, Marcelle Rippe, Marie-Madeleine Laizé, Et toute la famille, remercient chaleureusement tous ceux qui ont manifesté leur affection et les ont aidés lors de la brutale disparition de

Gérard RIPPE.

Anniversaires de décès

– Il y a deux ans, le 29 janvier 1997, disparaissait

Paul LAVAL.

Ceux qui l'ont connu ont une pensée pour lui.

– Une pensée pour

Pierre MIFSUD,

professeur, université Jean-Monnet, Saint-Etienne,

qui nous a quittés le 29 janvier 1992.

Merci à ceux qui l'ont aimé et gardent la mémoire vivante.

– C'était il y a vingt ans, Tu avais trente ans, Tu aimais l'aviation, Tu es mort en vol,

Hervé

COLLARD de MACQUERH.

Ceux qui t'ont connu t'ont aimé et ne t'oublient pas.

Marie-France, Xavier, Rachel.

Commémoration

– Avis aux anciens de l'UEJF. Inauguration de la plaque en l'honneur de son fondateur ce jeudi 28, à 18 heures, au bureau national. UEJF, 27 ter, avenue de Lowendal, Paris-15^e. Tél. : 01-47-34-62-00.

Conférences

– Cycle de conférences : *Les minorités en Espagne du XIV^e siècle à nos jours*, organisé par l'Instituto Cervantes.

Lundi 1^{er} février 1999, à 19 heures : *Introducción al problema morisco*, par Mercedes García Arenal, Consejo Superior de Investigaciones Científicas.

Mardi 2 février, à 19 heures : *Expulsion des juifs d'Espagne en 1492 : fin du régime de « convivance »*, par Maurice Kriegel, Ecole des hautes études en sciences sociales.

Instituto Cervantes, 7, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris, Métro George-V. Tél. : 01-40-70-92-92.

Colloques

Collège des études juives de l'Alliance israélite universelle : « *Lire la Bible aujourd'hui* » *Dialogue biblique*, sous la présidence de G. Molinié, D. Cohen-Lévinas, O. Revault d'Allonnes, avec D. Banon, D. Cohen-Lévinas, J. Kristeva, P. Ricœur, B. Rojzman, S. Trigano, A. Wémin, J.-P. Winter *suivi d'un récital de Roula Safar, dimanche 31 janvier, de 10 heures à 18 h 30*, en Sorbonne, amphî Richelieu (PAF). Renseignements : 01-53-32-88-55 Site Internet : <http://www.aliu.org>

Débats

« *L'éthique de la souffrance* » le 5 février, Palais des congrès, porte Maillot, Paris-17^e Renseignements : 01-42-16-04-76 **En public, accès gratuit**

A partir de 14 h 30, salle Violette. Débat animé par Antoine Spire avec Miguel Benasayag, Philippe Sollers, Mathieu Ricard, Françoise Héritier, David Khayat, Antoine Lazarus, Martin Winckler.

De 18 heures à 19 h 45, salle Rouge, en direct du Palais des congrès, **Staccato**, le magazine culturel de France-Culture produit par Antoine Spire.

Concours

– Concours de nouvelles. Edition des dix meilleures créations. An tu as air mor, 12, quai Jean-Jaurès, 29770 Audierne.

Inscriptions

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

Établissement privé d'enseignement supérieur reconnu d'utilité publique et par l'Etat (diplôme reconnu par l'Etat) ; président : Christian de Portzamparc ; deux rentrées par an : semestre de printemps 1999, rentrée le lundi 22 février 1999.

Lycéens préparant le baccalauréat, bacheliers, diplômés de l'enseignement supérieur, vous désirez intégrer l'École spéciale d'architecture au printemps 1999, un examen d'admission se déroulera le 3 février. Journées portes ouvertes les 26, 27 et 28 mars. Renseignements : ESA, 254, boulevard Raspail, 75014 Paris. Tél. : 01-40-47-40-00 Fax : 01-43-22-81-16 E mail info@esa.Paris.fr

Soutenances de thèse

– M. Alain Houlou a soutenu avec succès, le 6 janvier 1999, son habilitation à diriger les recherches à l'université Paris-VIII sur l'ensemble de ses travaux, et notamment autour d'une thèse intitulée « *La pomme acide. Saint Augustin. De l'augustinisme juridique à l'invention de la psychologie* ». Le directeur en était M. Tobie Nathan, professeur à l'université Paris-VIII.

Le jury était composé de M^{me} Armelle Debru (université Paris-V) ; MM. André Demichel (université Paris-VIII), Alexandre Dorna (université de Caen) ; Tobie Nathan (université Paris-VIII), sous la présidence de M. Rodolphe Ghiglione (université Paris-VIII).

– Léa, Axelle et Swann remercient chaleureusement les membres du jury d'avoir remis, le 5 décembre 1998, à Anna Cieslar le titre de docteur en droit pour sa thèse sur « *La participation des salariés aux décisions dans l'entreprise, l'exemple de la Pologne.* ». Le jury, sous la présidence de Jean-Maurice Verdier (Paris-X - Nanterre) et composé de Xavier Blanc-Jouvan (Paris-I - Panthéon - Sorbonne), Alain Coeurret (Cergy-Pontoise), Jean-Claude Javillier (Paris-II - Panthéon-Assas) et Michal Sewerynski (Lodz, Pologne), a ainsi eu la bonne idée, en décrétant la mention Très Honorable avec félicitations, de leur ouvrir, à eux aussi, de nouveaux horizons.

– M. John Lambert soutiendra sa thèse de doctorat en philosophie « *Postérité analytique : l'influence wittgensteinienne dans les œuvres de Richard Rorty, Stanley Cavell et Charles Taylor* », le vendredi 29 janvier 1999, à 14 heures, dans les locaux de l'université Paris-IV (ISHA), situés au 96, boulevard Raspail, à Paris, au deuxième étage. Le numéro de la salle sera affiché.

– M^{me} Laurence Tartreau-Zeller a soutenu, le 19 janvier 1999, à l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV), une thèse de doctorat intitulée « *Mirbeau, une critique du cœur* ».

Le jury, composé par les professeurs Michel Delon (Paris-IV, président) ; Louis Forestier (Paris-IV, directeur de thèse) ; Anne-Marie Christin (Paris-VII) et Jean-François Nivet, lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations.

■ ROGER PRIOU-VALJEAN, l'un des fondateurs du mouvement de résistance Police et patrie, durant la seconde guerre mondiale, est mort, samedi 23 janvier, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Roger Priou, dit « Valjean », avait été chargé par le mouvement Libération-Nord de « noyauter » la police parisienne et d'y créer un réseau avec Pierre Combes, qui devait devenir le directeur de la sûreté nationale à la Libération. Le réseau prendra le nom de Police et patrie, et sa mission consistera à saboter, dans la mesure du possible, l'action des policiers collaborateurs et à organiser des groupes francs. Il sera l'un des animateurs, avec les responsables du Front national de la police et du groupe Honneur de la police, du soulèvement de la police parisienne, à partir du 15 août 1944, contre les Allemands. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de la rosette de la Résistance, Roger Priou-Valjean était officier de la Légion d'honneur.

■ MGR SETTIMIO FERRAZZETTA, évêque de Bissau, est décédé mardi 26 janvier à Bissau. Missionnaire italien né le 8 décembre 1924 près de Vérone, il avait été nommé évêque en 1977. Il fut l'un des artisans du retour à la paix en Guinée Bissau en novembre 1998, après cinq mois de déchirements consécutifs à un soulèvement militaire intervenu le 7 juin 1998. Son nom avait été proposé au prix Nobel de la paix par le mouvement Bafata, principal parti d'opposition.

■ GONZALO TORRENTE BALLESTER, écrivain espagnol, récompensé, entre autres distinctions, par le prix Cervantes, est mort dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 janvier à Salamanque. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans (*lire p. 28*).

– M^{me} Nathalie Pierron-Bonnikke a soutenu, le 19 janvier 1999, à l'université Aix-Marseille-I, une thèse d'histoire de l'art sur « *Architecture et culture aux Etats-Unis depuis la fin des années 60 : la déconstruction à l'œuvre* ».

Le jury, présidé par M. Thierry Dufrenoy, Grenoble-II, et composé de MM. Michel Guérin, Aix-Marseille-I, Jean Kempf, Lyon-II, et Claude Massu, Aix-Marseille-I, directeur de thèse, lui a décerné la mention Très Honorable.

– Alain Patrick Olivier a soutenu le 19 janvier 1999, à l'université Paris-I, en cotutelle avec la FernUniversität Hagen, sa thèse de doctorat intitulée « *La philosophie hégélienne de la musique* ». Le jury, composé de MM. Bourgeois (Paris-I), Dufourt (CNRS), Röttgers (Hagen) et de M^{me} Gethmann-Siefert (Hagen), lui a décerné à l'unanimité la mention Très Honorable avec félicitations pour la France, *summa cum laude* pour l'Allemagne.

– Alain Soubigou a soutenu avec succès le 26 janvier 1999, à la Sorbonne-Paris-I sa thèse de doctorat en histoire sur « *Thomas Garrigue Masaryk (1850-1937), biographie intellectuelle et politique* ».

Le jury international, composé de M^{me} et MM. les professeurs Elisabeth du Réau (présidente, Paris-III), Pavla Horská (Institut de sociologie, Prague), Bernard Michel (codirecteur, Paris-I), Alexandr Ort (codirecteur, VSE, Prague), Robert Frank (Paris-I) et Peter Horák (université Masaryk, Brno) lui a décerné la mention Très Honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Communications diverses

A la Maison des écrivains *ÉCHOS D'ITALIE* organisé avec le soutien du ministère de la culture (DAI)

Mercredi 3 février, 18 h 30 : *Regards sur la littérature italienne contemporaine* ; avec : Mario Fortunato et Enzo Siciliano.

Modérateur : Jean-Baptiste Para.

Mercredi 10 février, 18 h 30 : *A travers l'Histoire, l'histoire personnelle* ; avec : Dacia Maraini, Elisabetta Rasy et Alessandro Barbero.

Modérateur : Fabio Gambaro.

53, rue de Verneuil, 75007 Paris.

Tél. : 01-49-54-68-87/83.

Participation aux frais : 20 francs. Entrée libre pour les membres de l'association MdE, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Souhaitez la SAINT-VALENTIN

dans le Carnet du "Monde" le 14 février

83 F TTC LA LIGNE

Le Monde
des
POCHES

Le supplément mensuel consacré aux livres en format de poche

Prochaine parution dans *Le Monde* jeudi 4 daté vendredi 5 février

SPORTS Le choc du championnat de France de football de division 1 oppose, vendredi 29 janvier, au parc Lescure, les Girondins de Bordeaux (2^{es} du classement) au leader, l'Olym-

pique de Marseille (en direct sur Canal Plus, à 20 h 15). ● **TROIS POINTS** séparent les deux équipes, qui ont distancé leurs poursuivants, Nantes (à 14 points), Rennes (à 15 pts) et

Lyon (à 16 pts). ● **LE CLUB BORDELAIS** doit une grande partie de sa réussite à l'entraîneur Elie Baup, quarante-trois ans, dont la carrière trouve en Gironde une forme d'apothéose

après des étapes plus ou moins réussies à Castelnau-d'Audoubert, Toulouse et Saint-Etienne. ● **À MARSEILLE**, Roland Courbis, lui, n'a pas seulement imposé sa manière, il a placé aux

commandes du club les membres d'une « garde rapprochée ». ● **LES AUTRES MATCHES AVANCÉS** opposeront l'AS Monaco au Paris Saint-Germain, et Bastia à Rennes.

Travail et discrétion, les valeurs d'Elie Baup sont devenues celles des Girondins

Bordeaux, actuel deuxième du championnat de France, reçoit Marseille, leader de la compétition, à l'occasion de la 22^e journée. Les méthodes de travail de l'entraîneur des Bordelais, un « pur technicien », font merveille sur les rives de la Garonne

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Été comme hiver, une casquette à longue visière arrondie lui donne des faux airs d'étudiant américain.

Il n'en faut pas plus pour distinguer Elie Baup. Méconnu du grand public il y a encore un an, l'homme est devenu un personnage familier du championnat de France de division 1. Moins bavard qu'un Roland Courbis, son homologue d'un soir, vendredi 29 janvier, pour le match au sommet de la 22^e journée face à l'Olympique de Marseille, l'entraîneur des Girondins de Bordeaux a imposé sa silhouette à mesure que son équipe s'est mise à aligner les succès.

Le remarquable parcours (deuxième du classement, à trois points de l'OM) effectué cette saison par les Girondins ne doit rien au hasard. Équipe homogène, équilibrée, soudée, Bordeaux incarne les vertus prônées par son entraîneur de quarante-trois ans, un bourreau de travail qui arrive tous les matins à 8 h 30 au centre d'entraînement du Haillan et en repart à 22 heures passées. Elie Baup fait partie de cette corporation, rare, des « purs techniciens ». Il n'a jamais évolué au niveau professionnel. Un accident de voiture a stoppé en pleine ascension le gardien de but de vingt ans qu'il était. Deux cervicales fracturées et six mois

d'hôpital l'éloignèrent des terrains. « Peut-être que ce fut ma chance », dit-il, sans regret ni amertume. Etudiant en EPS (éducation physique et sportive) à Toulouse, il n'a que vingt-six ans lorsqu'il obtient son deuxième degré d'entraîneur.

L'ADOUBEMENT

Il battait au passage un record de précocité. Il a vingt-huit ans le jour où il prend la tête de l'équipe de division 4 de Castelnau-d'Audoubert (Aude). La carrière qu'il n'a pu avoir en tant que joueur, Elie Baup va alors la bâtir, à sa façon, dans l'ombre des professionnels du ballon rond.

A Toulouse, Saint-Etienne et Bordeaux, l'homme va goûter à toutes les facettes du métier d'entraîneur. « J'ai eu la responsabilité d'une équipe de jeunes, j'ai entraîné des gardiens de but, j'ai dirigé à deux reprises un centre de formation, j'ai été préparateur physique, je suis devenu entraîneur adjoint, puis entraîneur tout court, énumère-t-il. En quinze ans, je pense avoir touché à tout. »

Il expérimentera même ce que beaucoup, dont lui, considèrent être comme une forme d'adoubement : le licenciement en cours de saison. A Saint-Etienne, en 1996, il est mis à la porte à treize journées

de la fin du championnat, pour manque de résultats. Coïncidence, c'est à la faveur de circonstances analogues qu'il va refaire son apparition. Adjoint de Guy Stéphan à Bordeaux, il lui succède en janvier 1998. Elie Baup a tout, alors, de l'intérimaire idéal, chargé de sauver les meubles, en attendant que soit trouvé un technicien plus chevronné. Mais les Girondins terminent 5^{es} du championnat et disputent, le 4 avril 1998, face au Paris-Saint-Germain, la finale de la Coupe de la Ligue (défaite à l'issue des tirs au but). Elie Baup est confirmé dans ses fonctions. A la grande satisfac-

tion de ses joueurs, qui louent son sens du dialogue et de l'échange permanent.

Beaucoup pensent qu'il n'aurait pas déparé à la tête d'un club de rugby. En naissant à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), en faisant ses études à Toulouse, en partageant les « troisièmes mi-temps » de ses amis rugbymen pendant des années, ce fils d'agriculteurs de moyenne montagne s'est forgé un discours centré autour des notions de « solidarité » et de « plaisir ». « Dans le football comme dans le rugby, s'il n'y a pas de relations fortes entre les joueurs, s'il n'existe pas une

forme de fraternité entre les garçons, alors tout devient plus difficile », expose-t-il.

Le propos peut sembler angélique en ces temps de transferts à tout va et d'inflation des masses salariales. « Mais là est notre bataille, à nous les entraîneurs : nous devons défendre la dimension collective du football », poursuit-il.

MULTIPLIER LES DISCUSSIONS

Pour bien faire, Elie Baup a remis au goût du jour les repas d'après-match, habitude en voie de disparition dans le milieu professionnel. Il multiplie aussi les discussions informelles avec ses joueurs, dans l'avion, en voiture, à table, sous les frondaisons du domaine du Haillan... « et jamais dans mon bureau ».

Pour l'heure, la méthode a du bon, même si certains acceptent difficilement de figurer sur le banc de touche, comme l'attaquant Kaba Diawara, qui ne cache plus ses envies d'aller en Angleterre. Plus rien n'étonne Elie Baup. En quinze ans, le pédagogue a vu défiler un certain nombre de jeunes pousses. L'un d'eux, apprenti gardien de but issu du centre de formation de Toulouse, s'appelait Fabien Barthez. « Il m'a tout appris », dit le champion du monde à propos de son ancien entraîneur. « J'ai tout appris à quelqu'un qui était hyper-doué », répond le mentor. Avant de conclure : « Mon boulot, c'est d'aider les joueurs à progresser. Ce n'est rien d'autre. »

A. M.

Frédéric Potet

A Marseille, Roland Courbis joue aussi les chefs de bande

L'IMPÉVU l'a souvent attrapé par le col, dans sa carrière de joueur comme plus tard dans sa vie d'entraîneur. Et pas toujours avec tendresse. Mais le hasard, jamais. A l'Olympique de Marseille, Roland Courbis a pris place dès son arrivée au club, en début d'été 1997, au centre d'un cercle de fidèles. Et il n'a pas cessé, depuis, d'en agrandir le périmètre. L'origine de cette garde rapprochée se perd dans les détours de son propre itinéraire. Marseille, Toulon, Bordeaux avec retour, ces deux dernières saisons, à la case départ.

Meilleur exemple : Marcel Dib. Marseillais de naissance, passé par Toulon, recruté par les Girondins de Bordeaux, avant de rentrer doucement au port. Le même parcours que Roland Courbis. Débarqué à l'OM en 1994, il a pris part comme joueur à la remontée du club vers la division 1. Puis, le travail accompli, Marcel Dib a mis au clou son maillot et enfilé le costume de directeur sportif. Sa première tâche : le recrutement. Une mission de confiance. Autres fidèles, anciens

eux aussi du Sporting Club de Toulon : Bernard Casoni et Jacques Vankerssaver. Le premier a connu l'OM de Bernard Tapie. Il en est parti pour mieux y revenir et prendre depuis peu la responsabilité du centre de formation. Jacques Vankerssaver, lui, porte l'insigne d'entraîneur adjoint. Sa spécialité : la préparation physique.

PLUS QU'UN SIMPLE ENTRAÎNEUR

A l'époque, la venue à Marseille de Roland Courbis avait soulevé un tollé de certains élus locaux. On craignait, à l'hôtel de ville, de voir ces anciens Varois faire main basse sur le club. Et, pis, l'entraîneur vers les mêmes bas-fonds où avait sombré plus tôt le SC Toulon. Mais cette opposition de principe n'a pas pesé bien lourd.

Les joueurs ? Encore une fois, point de hasard. Roland Courbis aime s'entourer de ceux qu'il a connus ailleurs. Trop malin pour risquer la pagaille, il se garde bien de les favoriser. Mais ils sont plusieurs à voir en lui un peu plus qu'un

simple entraîneur. Christophe Dugarry, par exemple, ancien Bordelais, ayant transité par le Milan AC et le FC Barcelone. Roland Courbis l'a fait venir à l'OM contre la volonté de son président, Robert Louis-Dreyfus, et a usé de son ascendant pour le dissuader de rejoindre la Juventus Turin.

Volontiers touche-à-tout, Roland Courbis ne s'est jamais interdit d'enfiler pour l'occasion une casquette d'agent (de joueurs). Il l'a fait à Bordeaux, au risque de déplaire. A Marseille, il évite ce périlleux mélange des genres et se contente d'un rôle de conseiller. Comme pour Peter Lucin, une des recrues de la saison 1998-1999, un Marseillais passé aux Girondins de Bordeaux. Un jeune joueur bourré de talent, l'avenir de l'OM. Et l'assurance, pour Roland Courbis, de compter encore longtemps dans son effectif un fidèle parmi les fidèles.

Gilles Beyer, manager de l'équipe de France de patinage artistique « Le départ de Philippe Candeloro laisse un grand vide »

PRAGUE

de notre envoyé spécial

Les championnats d'Europe de patinage artistique ont débuté lundi 25 janvier à Prague (République tchèque). La France ne peut plus compter sur sa quintuple championne d'Europe, Surya Bonaly, et sur le double médaillé de bronze olympique, Philippe Candeloro, qui ont rejoint les rangs professionnels. Pour Gilles Beyer, le manager de l'équipe de France, c'est surtout le départ du second qui pose problème à court terme.

« Le début d'une nouvelle olympiade marque habituellement, en patinage artistique, un changement de génération. Les anciens passent professionnels, laissant la place à des patineurs moins connus. Est-ce le cas cette saison ?

— Oui et non. Après les Jeux de Nagano de 1998, plusieurs grands noms de la discipline ont en effet renoncé à leur carrière amateur. Surya Bonaly et Philippe Candeloro en France, Tara Lipinski et Todd Eldredge aux Etats-Unis, Lu Chen en Chine, Ilija Kulik et le couple de danseurs Gritshuk-Platov en Russie. Mais les choses ne sont plus aussi simples que par le passé, lorsqu'il n'y avait pas de passerelle entre le circuit amateur et celui des professionnels. Aujourd'hui, il existe entre ces deux mondes une nébuleuse de patineurs dits « éligibles », plus tout à fait amateurs mais pas réellement profession-

nels. Ils ont renoncé pour un temps à participer aux championnats européens ou mondiaux, leur préférant des compétitions « open » reconnues par la Fédération internationale de patinage. Mais il leur est possible de revenir chez les amateurs, pour participer notamment aux Jeux olympiques. L'Américaine Michelle Kwan, médaillée d'argent aux JO de Nagano, est de ceux-là.

— Cela permet-il encore de dégager une nation dominante dans le patinage européen ?

— La Russie reste dominatrice. Son équipe a subi peu de changements depuis les JO de Nagano.

— Les patineurs russes ne seraient-ils donc pas attirés par l'argent du circuit professionnel ?

— Si, mais ils y ont moins facilement accès que les patineurs occidentaux. Le circuit professionnel est essentiellement une affaire nord-américaine.

— Les pays de l'ex-URSS connaissent actuellement de graves difficultés économiques. Comment expliquer que cela n'affecte pas leurs performances ?

— Le patinage reste chez eux un sport majeur et une occasion de gagner de l'argent. La Russie possède toujours un grand nombre de pratiquants, des patinoires par milliers et quelques-uns des meilleurs entraîneurs du monde. En plus, l'éclatement du bloc sovié-

tique a multiplié la présence des juges venus de l'ex-URSS. Il est arrivé d'en trouver cinq dans un jury de neuf. S'ils se mettent d'accord, la compétition est terminée avant d'avoir commencé.

— La France a perdu Surya Bonaly et Philippe Candeloro. Doit-elle pour autant renoncer aux podiums européens ?

— Pas du tout. Elle possède même trois sérieuses chances de médailles, cette semaine, aux championnats d'Europe de Prague. Les danseurs Marina Anisina et Gwendal Peizerat sont en concurrence avec les Russes Krilova et Ovsyanikov pour la médaille d'or. En couples, Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis sont troisièmes, comme en 1997. Quant à nos deux jeunes filles, Laetitia Hubert et Vanessa Gusmeroli, elles sont également candidates au podium. Elles ont déjà été confrontées à la haute compétition. Et il leur a fallu pallier l'absence de Surya Bonaly.

— La situation semble moins réjouissante chez les garçons...

— C'est exact, le départ de Philippe Candeloro laisse un grand vide. L'équipe actuelle est composée de six ou huit patineurs qui se situent, dans le meilleur des cas, à la huitième place européenne. Mais certains d'entre eux sont jeunes, leur marge de progression reste importante.

— Techniquement, le patinage artistique continue-t-il à évoluer ?

— Tout à fait, surtout chez les garçons. Aujourd'hui, il est indispensable de passer un quadruple saut pour espérer une bonne place dans l'épreuve masculine. Cette figure technique est apparue l'an passé, mais elle sera bientôt courante. Aux championnats du monde d'Helsinki, en mars, je suis persuadé que huit ou neuf des dix premiers auront réussi, ou au moins tenté, un quadruple saut. Et il sera certainement obligatoire d'en présenter deux ou trois pour espérer l'emporter. »

Propos recueillis par
Alain Mercier



LA FRANCE EN A GAGNÉ UNE SUR SON MAILLOT.
NOUS EN MÉRITERIONS QUATRE POUR NOS LOGES.

LOGES ET SIEGES PREMIER : 01 55 93 07 75.

Les services exclusifs du Stade de France :
places de parking avec accès direct dans le stade - entrée d'honneur
et hôtesse d'accueil - les meilleures places du stade
- cocktails et repas - salons décorés et animés - cadeaux souvenir.

STADE DE FRANCE. LE PLUS BEAU LIEU DE RENCONTRE.

Première médaille française

Signe des temps : une place sur un podium européen ne suffit plus à combler de joie les patineurs français. Pas même chez les couples, une discipline où la France n'a pourtant plus remporté le moindre titre depuis 1932. Mercredi 27 janvier, Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis ont accueilli avec des mines défaites leur troisième place aux championnats d'Europe de Prague, derrière les Russes Maria Petrova et Alexei Tikhonov, et les Polonais Dorota Zagorska et Mariusz Siudek. Ils espéraient mieux. Et s'étaient même mis à penser à la victoire, en début d'après-midi, en apprenant le forfait des champions en titre, les Russes Elena Berezhnaya et Anton Sikharulidze, la jeune femme étant victime d'une forte grippe. Hélas, l'importance de l'enjeu a semblé contracter les deux patineurs français, déjà médaillés de bronze européens en 1998. Et une chute de Stéphane Bernadis à la réception d'un double axel, dans le programme libre, a anéanti leurs chances de victoire.

Le CEA entame la dénucléarisation de son centre de Fontenay-aux-Roses

Ce site a accueilli la première pile atomique française

Le site du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), qui a abrité pendant un demi-siècle deux générations

d'installations nucléaires, se trouve aujourd'hui en pleine zone urbanisée dans la banlieue parisienne. Un programme de complète dénucléari-

sation de 910 millions de francs (138,7 millions d'euros) prévoit de le rendre « réutilisable sans restriction » d'ici dix ans.

BERCEAU du nucléaire français, le centre du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) est en voie de dénucléarisation complète, a annoncé Jean-Pierre Pervès, le directeur du site, mardi 26 janvier. Dans ce centre se sont succédés deux générations d'installations au cours du dernier demi-siècle ; la première étant la pile Zoé, dont le cinquantenaire de la première réaction nucléaire a été célébré le 15 décembre 1998.

Un premier démantèlement avait eu lieu entre 1958 et 1965. L'ultime phase de démantèlement des quatre dernières installations nucléaires de base, dont les activités ont été stoppées ces dernières années, va maintenant débuter. Alors que le centre réoriente ses activités vers la sûreté, la sécurité, la biologie et la robotique et que le bâtiment Zoé a été transformé en musée, l'objectif est d'atteindre le niveau 3 du démantèlement, qui permet de restituer un « site réutilisable sans restriction ».

Le nouveau programme d'assainissement du centre court sur dix

ans et devrait coûter environ 910 millions de francs (138,7 millions d'euros). Il prévoit le nettoyage et l'évacuation de résidus et d'équipements radioactifs - cuves ayant abrité des effluents hautement radioactifs, cellules blindées, boîtes à gants qui permettaient la manipulation des produits radioactifs, etc. -, qui seront envoyés soit au centre de stockage exploité par l'Andra dans l'Aube, soit aux centres CEA de Cadarache (Bouches-du-Rhône) ou de Marcoule (Gard).

DANS LES ÉGOUTS

Le sous-sol sera ensuite attentivement sondé en vue de décontaminations. « Nous allons avoir à gérer des situations anciennes mais anormales au regard des réglementations actuelles », explique Jean-Pierre Pervès, qui mentionne quatre points contaminés à des niveaux de très faible activité, et trois autres entrant dans la catégorie de faible activité, résultant de fuites identifiées en 1957, à la fin des années 60 et au début des années 70. Au total, note le patron

du centre, les contaminations semblent, au regard des sondages pratiqués, confinées dans les premiers mètres du sous-sol, et n'affleurent en aucun cas.

Les rejets liquides ont, par ailleurs, occasionné la contamination des conduites d'évacuation menant aux égouts et à la station d'épuration d'Achères, dont certaines courent sous les rues entourant le centre. Même si cette contamination n'est pas mesurable après la sortie du site, ces tuyaux devront être retirés, après la mise en place dès 1999 d'un réseau double d'égouts séparés.

D'autre part, assure le CEA, l'environnement du centre n'a pas été significativement affecté par les effluents gazeux. Des traces de tritium sont détectables sur certains points d'eau, mais à des concentrations représentant environ un centième des normes autorisées pour l'eau de boisson.

Le centre devrait affecter à ces opérations environ 160 personnes (sur 1 500 salariés), auxquelles s'ajoutent des entreprises extérieures. Les opérations se déroule-

ront sous la surveillance des autorités de sûreté et de radioprotection, mais le CEA appelle de ses vœux la création d'une commission locale d'information susceptible de réclamer des expertises indépendantes. Delphine Mayrargue, chef de cabinet du maire (PS) de Fontenay-aux-Roses, Paul Buchet, rappelle qu'il y a quelques années la demande de mesures par la Criirad, association de défense de l'environnement, avait été « torpillée » par le CEA.

Cette récente volonté d'ouverture sera sans doute appréciée par des riverains, et notamment des municipalités environnantes. Ferat-elle école dans d'autres centres du CEA, comme celui de Saclay, régulièrement mis en cause par les écologistes ? Le Commissariat à l'énergie atomique, rappelle Jean-Pierre Pervès, a prévu de consacrer 20 milliards de francs (3,05 milliards d'euros) sur trente ans au reclassement de ses installations nucléaires civiles.

Hervé Morin

Front républicain contre l'algue « tueuse »

Des députés de tous bords ont déposé des propositions de loi identiques pour lutter contre la propagation de « *Caulerpa taxifolia* »

APRÈS avoir été l'héroïne d'un roman noir scientifique, l'objet d'études passionnées de plus de 300 publications scientifiques, l'algue « tueuse » pourrait faire son entrée dans les débats de l'Assemblée nationale. Les groupes RCV, PS et RPR de l'Assemblée ont chacun rendu public, mardi 26 janvier, le même texte de proposition de loi pour lutter contre l'algue *Caulerpa taxifolia*, qui ravage le littoral de la Méditerranée occidentale. Par une curieuse alchimie, l'algue « tueuse » a permis une alliance hors norme sur un sujet environnemental.

A l'origine de l'initiative, André Aschieri, député Vert des Alpes-Maritimes, souhaitait réagir contre « l'inertie des pouvoirs publics » devant le phénomène de propagation de l'algue et déposer un texte pour « inciter l'ensemble des usagers de la mer à contribuer à la lutte ». Comme tous ses collègues du littoral, l'élu a reçu les doléances des pêcheurs et des plongeurs qui, de Menton à Cannes, se plaignent de la disparition de la faune.

Le député Vert a convaincu Michèle Rivasi, députée apparentée PS de la Drôme, des dangers de cette colonisation. Membre du club de plongée parlementaire, elle en a naturellement parlé à son président, Pierre Lellouche, député RPR de Paris. Les trois députés ont alors décidé d'agir conjointement par amour des fonds marins. Après l'organisation d'un colloque avec les élus littoraux, le 15 décembre 1998 à Paris, ils ont battu le rappel. Parmi les signataires, on retrouve ainsi des députés du littoral de tous bords : Robert Gaïa (Var), Michel Vauzelle (Bouches-du-Rhône), Christine Lazerges (Hérault), Jacques Bascou (Aude) pour le groupe socialiste, Gérard Saumade (Hérault) et Roger Franzoni (Haute-Corse) pour le

groupe RCV, Renaud Muselier (Bouches-du-Rhône), Jean-Claude Guibal (Alpes-Maritimes) et Jean-Pierre Giran (Var) pour le RPR, mais aussi Jean-Antoine Leonetti (Alpes-Maritimes) pour l'UDF.

Le phénomène a effectivement de quoi alarmer. Continuant sa cavale sous-marine, entamée voilà quinze ans, l'algue *Caulerpa taxifolia* gagne année après année les fonds marins de la Méditerranée. Elle colonise aujourd'hui près de 5 000 hectares entre la Croatie et l'Espagne, dont 1 800 sur les côtes françaises. « Comme cela ne touche pas la santé humaine, mais seulement l'environnement, personne ne bouge », insiste Michèle Rivasi.

NICHE PARLEMENTAIRE

Avec ses onze articles, le texte se veut modeste. Il s'agit avant tout de sensibiliser le public, et de « responsabiliser les usagers du milieu marin, pêcheurs, plongeurs et plaisanciers, principaux vecteurs de la colonisation ». S'inspirant largement des recommandations du groupe de travail réuni en Crète en mars 1998, les élus exigent la mise en place d'une information dans tous les lieux publics des zones touchées, l'obligation pour les usagers professionnels ou plaisanciers de nettoyer leur ancre, la mise en place de filtres sur les navires, et l'organisation par les collectivités locales d'une « stratégie d'éradication et de contrôle de *Caulerpa taxifolia* ». Conscient des réticences du gouvernement à voir discuter une proposition de loi jugée trop « pointue », les trois groupes se sont engagés à user de la procédure de la niche parlementaire qui laisse aux députés, une fois par mois, l'initiative de l'ordre du jour.

Sylvia Zappi

L'exploitation de Mir pourrait être prolongée jusqu'en 2002

LE PREMIER MINISTRE RUSSE, Evgueni Primakov, vient de signer un décret par lequel il « accepte la proposition de l'Agence spatiale russe et de la société Energuia [exploitant de Mir] de poursuivre l'exploitation de la station dans les années 1999-2002 ». Le texte précise toutefois qu'à partir de la deuxième moitié de 1999, « le financement de toutes les étapes du vol, y compris l'abandon de la station et sa chute contrôlée, sera financé par des moyens non budgétaires ». L'exploitation de la station coûte, selon les experts, plus de 1 milliard de francs (152,4 millions d'euros) par an. La direction d'Energua a annoncé à plusieurs reprises avoir trouvé des investisseurs intéressés par Mir, sans jamais citer de nom ou de chiffres.

La station spatiale russe devait, pour des raisons financières, être abandonnée à l'été 1999 et la mission qui doit quitter Baïkonour le 20 février, avec le Français Jean-Pierre Haigneré, devait être la dernière. Elle pourrait durer six mois au lieu des trois prévus, a indiqué ce dernier, mardi 26 janvier. Le spationaute du CNES a exprimé sa « sympathie pour la position russe ». Selon lui, « Mir n'a jamais été en aussi bon état », alors que la station spatiale internationale n'accueillera son premier équipage qu'en 2000. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ **ESPACE : un accord entre les Etats-Unis, la Russie et le Kazakhstan** permettant la reprise des lancements de satellites américains par des fusées russes depuis le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan), a été signé, mardi 26 janvier, à l'occasion de la visite à Moscou de la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright. Il prévoit que du personnel du département américain de la défense pourra surveiller la technologie américaine employée en Russie et au Kazakhstan et décider de la procédure à suivre si la fusée échappe au contrôle et s'écrase. - (AFP)

■ **Le premier satellite scientifique taïwanais, Rocsat-1**, a été lancé, mardi 26 janvier, par la NASA. Mis en orbite par une fusée de type Athena-1, fabriquée par Lockheed-Martin, ce satellite, construit par TRW Space and Electronics, devrait mener des expériences en matière d'océanographie, d'astronomie et de télécommunications. Le second engin du programme, Rocsat-2, dédié à l'observation de la Terre, devrait être lancé en 2002. - (Reuters.)

■ **PALÉONTOLOGIE : les restes d'un nouvel homme de Néanderthal** ont été découverts dans la vallée allemande du même nom, sur le site où avaient été mis au jour, au siècle dernier, les premiers fossiles de cette branche éteinte d'*Homo sapiens*. Une vingtaine d'ossements datés d'environ 40 000 ans ont été retrouvés à 3,80 mètres de profondeur dans les débris d'une grotte aujourd'hui disparue. Ils appartiennent visiblement à un nouvel individu, à l'exception d'un éclat d'os qui s'adapte parfaitement aux restes de l'articulation du genou gauche du squelette trouvé là il y a cent quarante ans et qui avait bouleversé la vision de l'évolution humaine. - (AFP)

■ **ÉTHIQUE : l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)** se dote d'un Comité d'éthique et de précaution. Instance consultative composée de douze membres extérieurs à l'INRA, il a pour mission « de réfléchir aux relations entre la science et la société dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement », ainsi qu'« aux impacts et à l'acceptabilité, au plan éthique, des applications de la recherche agronomique pour la société civile ».

Recherchons cœur bien accroché. Travail de nuit obligatoire. Français parlé exigé. Rémunération non stimulante. Pas de voiture de fonction.

SOS SUICIDE PHENIX

SOS Suicide Phenix. 36 rue de Gergovie, 75 014 Paris. Tél : 01 45 42 45 88.

Les envolées de la glisse

Surf, snowboard, planche ont engendré une culture qui a ses rites, ses vêtements, son langage. Et qui attire un public de plus en plus large

ILS CATCHENT leur board pour faire des *tricks* sur le *spot*. Ils font parfois des *nose grab* sur le *pipe*. Indéchiffrable pour un non-initié, le langage de la planète glisse se répand sur la poudreuse. Un sacré bout de chemin parcouru, depuis le surf d'eau en résine muni d'une corde bricolé par le surfeur Sherwin Popper dans les années 60 pour s'occuper dans les Rocheuses jusqu'à la reconnaissance olympique du snowboard, à Nagano, en 1998. Le planter de bâton traditionnel a pris un coup de vieux. Avec 4 millions de paires vendues dans le monde pendant la saison 1997-1998, l'industrie du ski traditionnel a connu une baisse de 9 % par rapport à la saison précédente. Pendant ce temps, le surf des neiges a progressé de 5 % en 1998 (1,4 million de planches vendues) après une explosion de 30 % en volume l'année précédente, selon les statistiques de la Fédération française des industries du sport et des loisirs.

Ceux qu'on appelait les « *nains de jardin* » tant leur silhouette était ramassée entre pantalon *baggy*, doucine surdimensionnée et bonnet pointu, rentrent peu à peu dans la norme. Une étude de l'Institut Sportlab de septembre 1998 place d'ailleurs les activités de glisse en deuxième centre d'intérêt sportif des 15-25 ans en France, derrière le football.

Glisseexpo, Salon européen mode et matériel des sports de glisse surfe sur la vague du succès. Depuis 1991, le nombre d'exposants est passé de 85 à 400, et la surface d'exposition a été multipliée par trente pour atteindre les 15 000 mètres carrés. « *Plus qu'une évolution, on a vécu une restructuration du marché des sports*. En 1991, les majors du secteur nous regardaient comme de gentils *Beach Boys*. Mais, avec un chiffre d'affaires estimé à 7 milliards de francs en Europe, ils ont repéré que la glisse était un mouvement de fond », se réjouit Richard Harnie-Cousseau, fondateur de Glisseexpo



Chaussure de snowboard Crazy Creek pour Intersport, 499 F (76 euros).

avec Alain Sevellec. Le géant Nike prend le train en marche avec une première ligne de textile de snowboard cet hiver et une planche qui arrivera en France fin 1999. Mais l'authenticité reste un argument vendeur. « *Il faut que les marques aient une histoire et soient porteuses de rêve pour émerger* », explique Bernard Volk, président du SIG (Salon international de Grenoble des articles de la mode, des sports et loisirs d'hiver et de montagne). Beaucoup sont nées dans des garages, comme Gotcha en 1978 ou Burton, première compagnie de planches à neige fondée par Jack Burton, qui surfait sur les sommets du Vermont en 1977. Avec des progressions de 20 % par an, la griffe est devenue depuis leader mondial du snowboard. Des contes de fées pour surfeurs.

Dans la petite ville de Torquay, à l'extrême sud de l'Australie, deux surfeurs, Alan Green et John Law, créent les shorts Quiksilver au cœur des années 60. Ils sont rapidement adoptés à Hawaï et en Californie. En 1984, les *businessmen* de la vague débarquent au Pays basque : 5 millions de francs de chiffre d'affaires la première année, 673 millions (102,6 millions d'euros) en 1998 avec deux mille points de vente en Europe, dont une boutique sur les Champs-Élysées inaugurée en novembre 1998 et des ouvertures prochaines rue de Rivoli et au Forum des Halles.

LA BARRIÈRE DU JARGON

La glisse est une culture, un mode de vie, des cimes aux plages en passant par les trottoirs. *Beastie Boys*, Korn, Wu Tang Klan : les rythmes hip-hop, hardcore ou techno s'accordent aux sensations fortes. Le joint, la canette de bière et la PlayStation aussi. « *Rien qu'à l'usure latérale des pompes et à la façon de bouger, on se reconnaissait entre skateurs et on se tutoyait automatiquement*. Aujourd'hui, le phénomène s'est démocratisé. Entre les vrais riders [pratiquants] et les poseurs [ceux qui ont la panoplie mais s'aventurent peu sur le spot], il peut y avoir confusion », déplore Jean Tongo, vingt-neuf ans, skateur de haut niveau de 1986 à 1991, reconverti dans la photo. Il continue de traîner dans l'incontournable boutique Street Machine,

Salopette de snowboard Fly Right avec zips sur toute la longueur. Helly Hansen. 1 999 F (304,7 euros).

installée dans une ruelle du 1^{er} arrondissement de Paris, où les Icare de l'asphalte n'hésitent pas à dépenser en moyenne 1 200 francs tous les deux mois pour renouveler leur matériel.

Ces micro-tribus veillent soigneusement à préserver leurs différences. « *Cette population est assez sectaire. Le vocabulaire technique est une barrière montée de toutes pièces pour écarter les non-initiés et sauvegarder le noyau* », explique Eric Gros, fondateur de la boutique Hawaï Surf, la Mecque de la glisse depuis 1976.

« *La hiérarchie se fait aussi en fonction des difficultés d'accès au sport. Le surf d'eau est resté le sport roi mais le roller est plus populaire, les figures sont plus élémentaires* », précise Laurent Polisse, gérant de Street Machine. Si la figure est une façon de se réapproprié l'espace urbain, la planche au graphisme élaboré (images de manga, les bandes dessinées japonaises, hologrammes, etc.) est un marquage identitaire, un tag que l'on trimbale à bout de bras.

TONS SOURDS

Des sommets au bitume, les styles se mélangent. « *Il y a cinq ans, on notait un vrai fossé entre la culture alpine et la culture urbaine du snowboard. En quelques années, le secteur marginal s'est imposé sportivement, ses codes vestimentaires s'appliquent de plus en plus à l'ensemble de la montagne* », constate le président du SIG. L'explosion de la glisse a accéléré les innovations technologiques des panoplies de sport d'hiver. Loin du skieur engoncé dans sa combinaison Bibendum et ses chaussures rigides, le snowboarder foule le goudron avec la même aisance que la neige.

Dans ce règne de la facilité et de la légèreté, on module sa tenue suivant le climat. Quiksilver conseille d'adopter « les pelures d'oignon » : sous-vêtements en V-loft, micropolaire pour éviter les déperditions de chaleur, veste amovible et un *shell* (coupe-vent). Autre astuce maison sur les blousons : une écharpe protège-nez, un grattoir à lunettes, un masque intégré et des coutures anti-abrasion. L'architecture du vêtement se plie aux mouvements du corps : des pantalons aux genoux préformés aux gants à renforts latéraux en mousse pour rigidifier le poignet lors des appuis sur la neige.

Les amateurs de courbes ont abandonné les logos énormes des années « fun », la décennie 80, pour les matières et les tons sourds des vêtements de fonction. Aujourd'hui, les marques (Dickies, Carhartt, Ben Davies) habillent aussi bien les rappeurs de la côte ouest que les surfeurs des neiges. « *Le marketing de rue a une influence considérable. Il y a quelques années, les détournements étaient un peu accidentels, et aujourd'hui, des agences sont spécialisées dans leur étude* », explique Bernard Volk. *Baggies* et doucounes XXL sont devenus l'équivalent de la panoplie en jean de leurs parents pour ces rêveurs en apesanteur.

A.-L. Q.



« Une iconographie organisée autour du vertige et de la perte des appuis terrestres. »



Plateau de skate Girl, 520 F (79,3 euros) chez Street Machine.

Un « half-pipe » qui fait un « spot » de rêve pour s'éclater en « freestyle »

LES PURISTES de la glisse utilisent un langage d'initiés composé de nombreuses expressions anglo-saxonnes plus ou moins déformées. Quelques exemples de cet espéranto.

Backcountry. Surf de randonnée, où l'on marche plusieurs heures sur des raquettes pour pouvoir descendre une étendue vierge.

Board. Planche de skate, de snowboard ou de surf.

Freecarve. Planche relativement plate qui permet de glisser sur les pistes damées. Déconseillée pour la poudreuse.

Freeride. Glisse en liberté, surtout en hors-piste. Imaginée au départ comme un plaisir pur, le *freeride* a aujourd'hui ses compétitions et ses champions.

Freestyle. Figures libres.

Gap. Obstacle qui permet de sauter, composé de trois parties :

l'aire de décollage, une zone plate, la surface de réception.

Grabber. Saisir la carre de la planche pendant un saut.

Half-pipe. Rampe en demi-tube pour le skate, le roller ou le snowboard. Le *half-pipe* était discipline olympique aux Jeux de Nagano, en 1998.

Nose. Le « nez », la spatule de la planche.

Peuf. Neige fraîchement tombée.

Rider. Pratiquant de snowboard, de skate ou de surf.

Spoiler. Partie arrière d'une fixation à coques qui maintient le talon et la base du mollet.

Spot. Lieu praticable par les riders.

Tricks. Ensemble des figures réalisées en *freestyle*, avec des rotations plus ou moins verticales

Wear. La panoplie vestimentaire.

Avec les paraboliques, le ski entend rester tendance

UN JOUR, pendant l'hiver 1996-1997, le ski devint féminin. Il s'affirma en son milieu, une course sur la planche, que les fabricants appelaient « taille de guêpe ». Une marque n'hésita pas à donner les canons de ces skis révolutionnaires, sous forme de mensurations. Les usagers du ski les appellent plus communément skis paraboliques ou encore *carvings*. Ils sont plus larges aux extrémités et permettent ainsi des virages plus faciles à effectuer et surtout une belle sensation de confort, de « *sensations grisantes* », annoncent les fabricants.

Issus des laboratoires de recherche sur les skis de compétition, ils sont arrivés sur le marché grand public. Après la tentative sans lendemain des skis asymétriques et des monocoques, les skis paraboliques sont une aubaine. Ils permettent de retrouver les sensations de ces drôles de planches sans en avoir les inconvénients. A leur apparition, les consommateurs étaient perplexes.

C'était le grand boom du surf et autres joujoux de glisse qui snobent résolument les « deux planches ». Les irréductibles du ski, eux, se sont demandés à quoi pouvait bien servir cette « taille de guêpe » qui taille les virages. « *Ils ont d'abord commencé à les louer avant de les acheter, ensuite, le bouche-à-oreille a bien fonctionné* », explique Tanguy Chatillon, directeur du marketing chez la marque française Rossignol.

COMPROMIS ENTRE DEUX MONDES

Dans un monde où le surf grignote les parts de marché du ski, le parabolique est un compromis entre les deux mondes. Depuis des années, tous les fabricants s'attachent ainsi à redonner aux skis une image plus jeune et moins contraignante. De part et autre des Alpes, on étudie tout d'abord l'harmonie entre la chaussure, la fixation et les skis pour un meilleur confort, en reconnaissant, bien sûr, que la bottine réservée aux skis ne pourra guère être plus lé-

gère par souci de compromis entre le confort et la performance. Ce qui condamnera les skieurs à ne jamais pouvoir rêver passer de la piste à la station sans changer de godillots, ce qui est un must des *snowboarders*. Comme les chaussures ne sont pas sortables, il vaut mieux les choisir rigides et un peu hautes : la tendance est à la protection de la cheville. Mais alors gare aux genoux ! Le choix d'une fixation souple devrait permettre d'éviter les ruptures de ligaments.

Comment choisir ses skis paraboliques ? Plus le centre est étroit – et donc la spatule et le talon larges – plus le skieur devra être confirmé, histoire de ne pas tourner comme une girouette. Il existe actuellement trois tailles de paraboliques en fonction du niveau du skieur, de débutant à confirmé. Outre la forme, ce sont surtout les couleurs ou les dessins qui varient sur les skis : une simple question de goût.

Bénédicte Mathieu

TROIS QUESTIONS À...

ALAIN LORET

1 Pour vous qui êtes l'auteur de *Génération Glisse* (Editions Autrement), la vogue des sports de glisse est-elle un épiphénomène ou une mutation culturelle ?

La glisse s'est développée dans les années 80, sur l'un des vestiges de mai 1968. Son émergence est une remise en cause du système de valeur du sport, un refus de la règle et de la discipline. Là où le sport traditionnel valorise la prestation, les pratiques de glisse favorisent la sensation. Les couleurs du vêtement sont significatives de la mutation. Face au rouge et au bleu roi assorti de bandes blanches – autrement dit, aux multiples déclinaisons du bleu-blanc-rouge – qui constituèrent pendant de nombreuses années les standards des coloris sport, se sont substitués le violet, le vert pomme, le rose, le jaune et le rouge vif. Ces couleurs représentent l'un des principaux symboles du mouvement psychédélique créé par Timothy Leary au début des années 60...

2 Quel est le dénominateur commun à l'ensemble des sports de glisse ?

Du skateboard à l'ULM, la glisse rassemble des activités à forte valeur ajoutée technologique qui reposent sur le pilotage d'un engin. Autre paramètre, le vol. Dans l'iconographie du monde de la glisse, tout est organisé autour du vertige et de la perte des appuis terrestres. Dans cette quête ludique de l'enfance, la figure emblématique serait plus Peter Pan que Pierre de Coubertin.

3 Le marché des sports de glisse est en pleine mutation. Quelles évolutions majeures vont-ils vivre ?

Dans les dix ans à venir, des pratiques virtuelles vont apparaître, en filiation directe avec la glisse. Avec le « cybersport », on reproduira chez soi des sensations extrêmes. Les adolescents d'aujourd'hui, qui ont intégré la logique de manipulation des jeux vidéo, seront les clients de demain.

Propos recueillis par Anne-Laure Quillieriet

Neige à basse altitude sur le Nord-Est

VENDREDI, l'anticyclone va se positionner au large sur l'Atlantique puis remonter vers les îles Britanniques. Avec une zone dépressionnaire sur la Grèce, le flux s'orientera au nord-est, et peu à peu la masse d'air humide sur la France deviendra plus froide et plus sèche.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le temps gris et faiblement pluvieux va persister une bonne partie de la journée. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que les éclaircies perceront par l'Est. Il fera de 9 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le temps gris avec quelques gouttes ou flocons à partir de 400 mètres durera jusqu'à la mi-journée. L'après-midi, les éclaircies s'imposeront et le fond de l'air sera plus frais avec pas plus de 5 à 7 degrés.

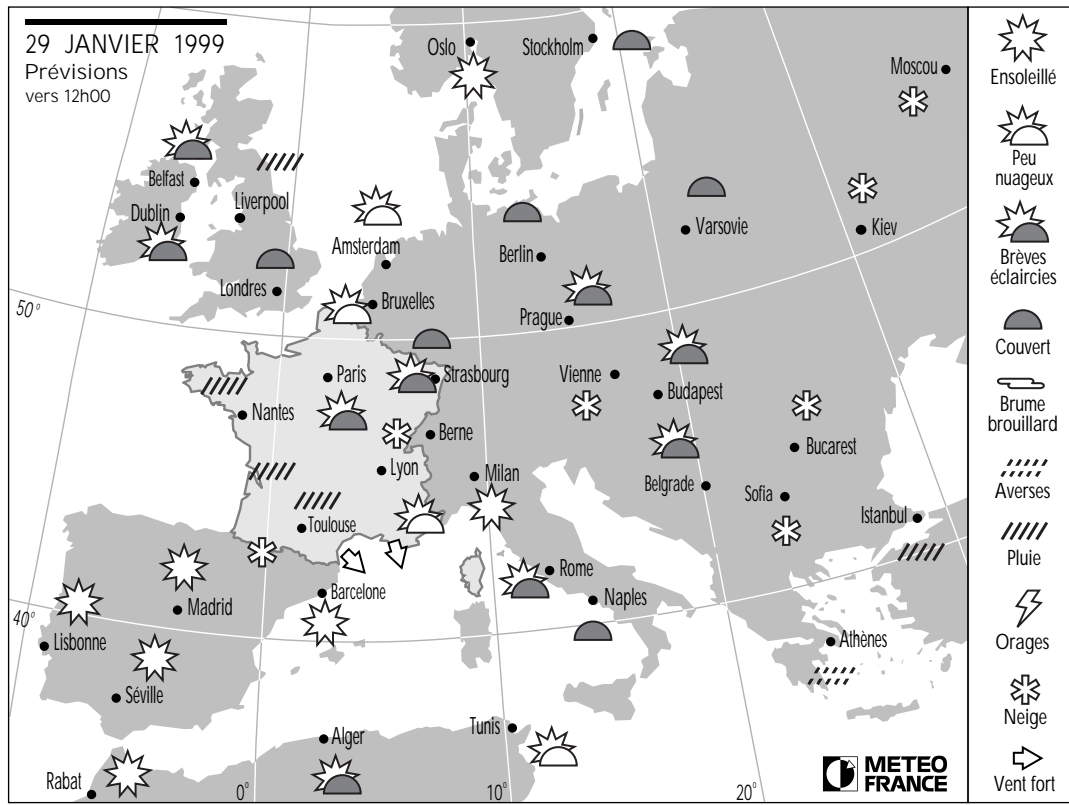
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La matinée sera grise avec quelques chutes de neige à très basse altitude. Les éclaircies gagneront par le

Nord-Est, et l'après-midi sera bien ensoleillé. Les températures proches de 0 degré le matin ne varieront guère.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les nuages seront très nombreux avec quelques pluies et un peu de neige au-dessus de 800 m sur le Massif Central et 1 400 m sur les Pyrénées. Les températures seront douces, entre 10 et 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La grisaille dominera avec de la pluie ou de la neige à basse altitude, 500 m sur les Alpes et 800 m sur le Massif Central. L'après-midi, les précipitations cesseront et quelques éclaircies perceront. Les températures seront comprises entre 2 et 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Excepté quelques nuages bas sur le Languedoc-Roussillon le matin, le temps sera ensuite bien dégagé, avec un grand soleil. Mistral et tramontane souffleront très fort, aux environs de 100 km/h.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AUSTRALIE.** La compagnie privée australienne Qantas propose un tarif promotionnel à 5 700 F (869 €) A/R au départ de Paris vers les villes australiennes d'Adélaïde, Brisbane, Cairns, Darwin, Melbourne, Perth et Sydney, à partir de 6 600 F (1006 €) au départ de la province. La réservation doit être effectuée avant le 31 mars pour un départ antérieur au 30 juin. Réservations au 0-803-846-846.

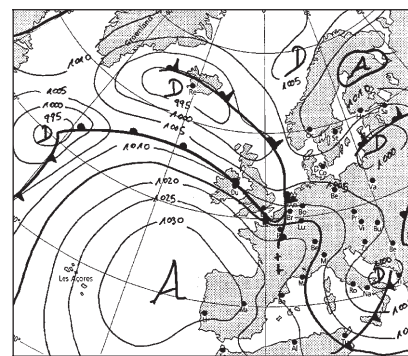
■ **ÉTATS-UNIS.** A partir du 4 avril, la compagnie United Airlines proposera 60 % de vols supplémentaires sur sa plaque tournante de Washington-Dulles. Cette offre accrue permettra aux passagers au départ de Paris (quatre vols quotidiens sans escale à destination de Chicago, San Francisco et Washington) de bénéficier de correspondances plus rapides et plus fréquentes vers un plus grand nombre de villes américaines.

PRÉVISIONS POUR LE 29 JANVIER 1999

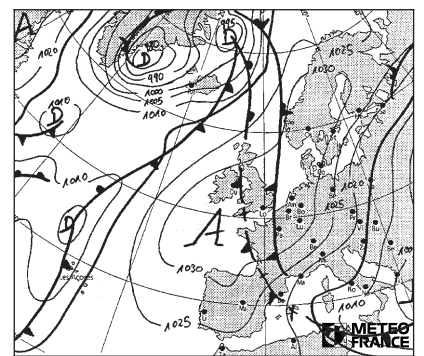
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	2/1 N	
AJACCIO	6/13 S	NANTES	7/10 P
BIARRITZ	7/12 P	NICE	6/14 S
BORDEAUX	9/11 P	PARIS	4/7 N
BOURGES	4/7 N	PAU	4/10 P
BREST	7/11 P	PERPIGNAN	9/14 S
CAEN	6/8 N	RENNES	8/10 P
CHERBOURG	7/9 N	ST-ETIENNE	3/6 N
CLERMONT-F.	4/7 P	STRASBOURG	0/1 N
DIJON	3/3 N	TOULOUSE	9/11 P
GRENOBLE	-1/5 C	TOURS	6/8 N
LILLE	4/4 N	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	5/8 P	CAYENNE	24/28 P
LYON	4/6 N	FORT-DE-FR.	23/26 S
MARSEILLE	8/12 S	NOUMEA	25/28 S

PAPEETE	24/30 S	KIEV	-5/-2	VENISE	-4/6 S	LE CAIRE	11/19 S
POINTE-A-PIT.	19/27 N	LISBONNE	10/16 S	VIENNE	-7/-1	MARRAKECH	8/19 S
ST-DENIS-RE.	24/27 N	LIVERPOOL	8/10 P	AMÉRIQUES		NAIROBI	16/28 S
EUROPE		LONDRES	4/7 N	BRASILIA	20/26 P	PRETORIA	20/27 P
AMSTERDAM	-4/0 N	LUXEMBOURG	-7/1 N	BUENOS AIR.	18/26 N	RABAT	8/17 S
ATHENES	9/12 P	MADRID	-2/15 S	CARACAS	21/27 N	TUNIS	12/16 N
BARCELONE	9/16 S	MILAN	1/13 S	CHICAGO	-2/2 C	ASIE-Océanie	
BELFAST	7/9 N	MOSCOW	-5/-2	LIMA	20/23 C	BANGKOK	24/33 N
BELGRADE	-7/-2 N	MUNICH	-9/-3	LOS ANGELES	10/17 S	BOMBAY	16/27 S
BERLIN	-7/-3 C	NAPLES	2/11 C	MEXICO	8/23 S	DJAKARTA	26/28 C
BERNE	-10/0	OSLO	-15/-9 S	MONTREAL	-13/-10 N	DUBAI	17/25 S
BRUXELLES	-4/3 N	NEW YORK	8/16 S	NEW YORK	1/4 S	HANOI	21/24 C
BUCAREST	-4/-1	SAN FRANCISCO	-9/-3 N	SAN FRANCISCO	7/12 C	HONGKONG	17/23 S
BUDAPEST	-7/-2 N	SANTIAGO/CHI	-2/11 S	SANTIAGO/CHI	14/28 S	JERUSALEM	9/19 S
COPENHAGUE	-10/-6 N	SEVILLE	7/19 S	TORONTO	-5/-2 C	NEW DEHLI	7/17 S
DUBLIN	8/11 N	SOFA	-5/-3	WASHINGTON	1/8 N	PEKIN	-9/-2 S
FRANCFORT	-6/1	ST-PETERSB.	-16/-13	AFRIQUE		SEOUL	-6/-3 N
GENEVE	-3/4	STOCKHOLM	-17/-12 C	ALGER	9/17 S	SINGAPOUR	25/31 C
HELSINKI	-21/-17	TENERIFE	10/13 S	DAKAR	16/22 S	SYDNEY	22/29 S
ISTANBUL	2/10 P	VARSOVIE	-10/-5 C	KINSHASA	22/29 C	TOKYO	3/10 S



Situation le 28 janvier à 0 heure TU



Prévisions pour le 30 janvier à 0 heure TU

VENTES

MYSTÉRIEUSES, controversées, les origines du vitrail n'ont jamais pu être établies avec certitude. Les plus anciens modèles parvenus jusqu'à nous, en Italie, en Allemagne ou en France, datent des IX^e et X^e siècles. Ce sont des verres colorés dans la masse, sertis dans du plomb, rehaussés de peinture en grisaille qui permet de donner corps aux formes et aux visages. Parvenu à maturité au XIII^e siècle dans les ateliers de la cathédrale de Chartres, cet art impose à l'architecture sa propre évolution. Au début du XIV^e, l'invention du « jaune d'argent », une teinture jaune légère et très brillante, permet de raffiner encore la technique. Au XVI^e siècle, la Renaissance introduit des éléments nouveaux dans le style et la composition des vitraux, qui connaissent alors un deuxième âge d'or. Cette expression artistique tombe en désuétude au XVIII^e siècle, au point que les techniques sont perdues. Elles seront retrouvées au XIX^e, quand le « courant troubadour » met à la mode le Moyen Age. En même temps que l'on restaure les chefs-d'œuvre médiévaux, le public découvre le vitrail d'appartement, qui connaît un grand succès jusqu'à

la fin de la période art déco. A Drouot, une vente présente, le 1^{er} février, un ensemble de vitraux anciens et modernes : leur valeur dépend surtout de leur intérêt décoratif. Couleurs vives, compositions gaies (personnages, animaux, scènes d'intérieur, etc.). De préférence aux sujets religieux. L'ancien-

neté a aussi de l'importance : on trouve sur le marché des pièces du XVI^e siècle, mais celles de l'époque médiévale sont très rares.

Un vitrail suisse du XVI^e siècle, en grisaille et jaune d'argent, de forme ronde, offre une scène à plusieurs plans ; dans un décor de palais, on voit Jean-Baptiste devant Hérode et

Salomé, et, au fond, le saint crucifié au pied des fortifications (diamètre : 23 centimètres, 8 000 à 10 000 F, 1 221 à 1 538 euros). Quelques modèles du XVI^e siècle ont subi des restaurations. Le *Baptême du Christ* en grisaille et jaune d'argent (51 x 43 cm, 5 000 à 7 000 F, 763 à 1 076 euros), *Saint personnage en*

buste en polychromie, grisaille et jaune d'argent, dans un encadrement de motifs végétaux et de rinceaux (50 x 40,5 cm, 8 000 à 12 000 F, 1 221 à 1 832 euros).

Beaucoup de verriers du XIX^e ont imité les styles antérieurs, et l'on trouve dans cette veine l'*Allégorie du mois de janvier*, un vitrail en ca-

maïeu et jaune d'argent signé Georges Bardon, verrier, 1884, et Estienne Deleau (29,5 x 39,5 cm, 4 000 à 5 000 F, 610 à 763 euros). Invention au XIX^e, la verrière réunit plusieurs vitraux pour former une baie vitrée. Deux grandes verrières dans le style du XV^e siècle, exécutées à Lille au XIX^e et composées chacune de trois vitraux, sont estimées 10 000 à 15 000 F chacune (175 x 56 cm, 1 526 à 2 290 euros). Une spectaculaire verrière de style art déco, de forme cintrée, déploie des « jets d'eau dans une perspective de pins florentins » ; elle provient d'une suite de quatre réalisées pour un appartement parisien avant la Grande Guerre (attribuée au verrier Maumejean, 239 x 390 cm, 100 000 à 120 000 F, 15 267 à 18 320 euros).

Catherine Bedel

★ Drouot-Richelieu, lundi 1^{er} février, exposition le samedi 30 janvier de 11 h à 18 h, le matin de la vente de 11 h à 12 h. Etude Rieunier-Bailly-Pommery, 25, rue Le Peletier, 75009. Tél. : 01-45-23-44-40. Expert : François de la Vaisière, 30210 Pouzilhac, tél. : 04-66-37-11-16.

Calendrier

- ANTIQUITÉS, BROCANTES**
- **Bordeaux Lac** (Gironde), Salon des antiquaires, Parc-Expo, du 29 janvier au 7 février de 10 heures à 19 heures ; 220 exposants ; entrée 43 F, 6,56 €.
 - **Nantes** (Loire-Atlantique), Antiquités-brocantes, Parc-Expo La Beaujoire, du vendredi 29 au dimanche 31 janvier ; le vendredi de 14 heures à 19 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; 160 exposants ; entrée 15 F, 2,29 €.
 - **Chaponost** (Rhône), Antiquités-brocantes, Salle des fêtes, samedi 30 et dimanche 31 janvier, de 9 heures

- à 19 heures ; 35 exposants ; entrée 15 F, 2,29 €.
- **Paris**, Foire à la ferraille, Parc floral du Bois de Vincennes, du samedi 30 au dimanche 7 février de 11 heures à 19 heures. Nocturne le samedi 30 et le jeudi 4 février jusqu'à 22 heures ; 230 exposants ; entrée 35 F, 5,34 €.
- **Provins** (Seine-et-Marne), Antiquités-brocantes, Gymnase R. Vitte, place du 29^e Dragon, samedi 30 et dimanche 31 janvier de 12 heures à 19 heures, 40 exposants, entrée 10 F, 1,52 €, le samedi après-midi et le dimanche, gratuit le dimanche matin.
- **Crosne** (Essonne), Antiquités-brocantes, Espace René Fallet, samedi 30 et

- dimanche 31 janvier de 9 h 30 à 18 h 30. 25 exposants, entrée 20 F, 3,05 €.
- **Antony** (Haut-de-Seine), Antiquités-brocantes, Centre André Malraux, samedi 30 et dimanche 31 janvier, de 9 heures à 19 heures, 40 exposants, entrée 20 F, 3,05 €.
- **Rouen** (Seine-Maritime), Puces rouennaises, Parc-Expo, du vendredi 29 au dimanche 31 janvier, de 10 heures à 22 heures le vendredi, de 10 heures à 21 heures le samedi et de 10 heures à 20 heures le dimanche, 400 exposants.

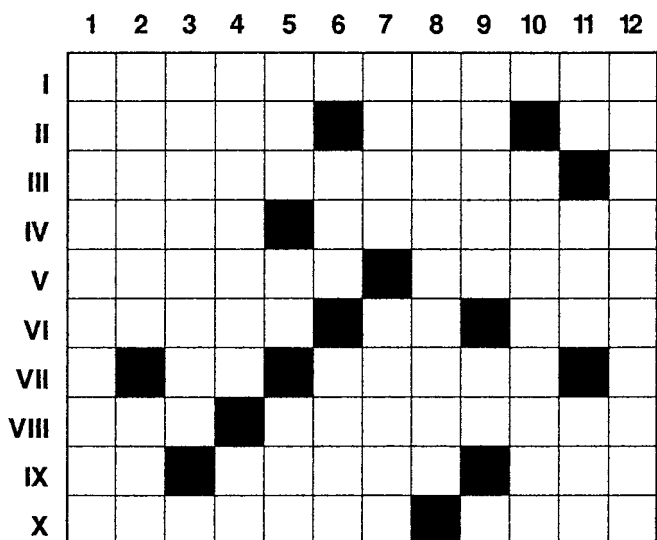
- COLLECTIONS**
- **Angoulême** (Charente), Festival international de la BD, centre-ville, du mercredi 27 au

- dimanche 31 janvier, de 10 heures à 19 heures, 200 exposants, entrée 50 F, 7,62 €.
- **Pont-à-Marcq** (Nord), Festirail 99, Salle des sports, rue de la Gare, samedi 30 et dimanche 31 janvier, de 10 heures à 18 heures, 60 exposants, entrée 20 F, 3,05 €.
- **Paris**, Rencontre internationale du coquillage, Espace des Blancs-Manteaux, samedi 30 et dimanche 31 janvier, samedi de 10 heures à 19 heures, dimanche de 11 heures à 18 heures, 50 exposants.
- **Argenteuil**, Foire du cinématographe, Salle Jean-Vilar, boulevard Héloïse, samedi 30 et dimanche 31 janvier, de 9 heures à 19 heures, 200 exposants, entrée 50 F, 7,62 €.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99025

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Echanges de bons procédés. - II. Poulet faisandé. Sable du désert. Bien dans un sens, moyen dans l'autre. - III. A une vue plongeante sur les acteurs. - IV. Véhicules à chevaux. Aurai un penchant certain. - V. Ses palmes et ses graines fournissent de l'huile. Large. - VI. Temps de pouvoir. Article inversé. Stupide et content. - VII. Préposition. Petit européen du Nord. - VIII. Homère s'y reposerait pour toujours. Fait l'ouverture.

- IX. Négation. Bien en place. Traverser l'Ile-de-France à grande vitesse. - X. Fatigues les oreilles. Aieule familière.

VERTICALEMENT

1. Occupent la couche dans toute sa largeur. - 2. Celle d'en face. Avec ses copines, elle prévint Manilus de l'attaque gauloise. - 3. Privilèges exclusifs. - 4. Mal à propos. Plus de 500 mètres au pied de la muraille. - 5. Manière de savoir. Voyelles. Peut s'échanger. - 6. Fait le tri. Protège le

cou-de-pied. - 7. Démonstratif. Anneaux marins. - 8. Attrapée avec un coup de froid. - 9. En feu. Dans Bologne et dans Londres. - 10. Attaque en surface. - 11. Lettres en fin de lettre. Pour ranger les traits d'esprit. Une remise à 50 %. - 12. Fait signe fin novembre, et en décembre.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99024

HORIZONTALEMENT

I. Sempervirent. - II. Epousée. Amie. - III. Pile. Tresser. - IV. Alarmiste. RG. - V. Roi. Oc. Mai. - VI. Agrémentée. - VII. Tue (eut). Ino. Je. - VIII. Ie. Détecteur. - IX. Orbe. Elargis. - X. Nababs. Leone.

VERTICALEMENT

1. Séparation. - 2. Epilouera. - 3. Molaire. BB. - 4. Puer. DEA. - 5. Es. Momie. - 6. Réticentes. - 7. Vers. Noël. - 8. Etat. Cal. - 9. Rase. Entre. - 10. Ems. Me. Ego. - 11. Niera. Juin. - 12. Tergiverse.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

L'ART EN QUESTION

N° 102

En collaboration avec



Le noir d'un chapeau

PAUL VALÉRY considère ce portrait de Berthe Morisot, qui vient de rejoindre les collections du Musée d'Orsay, comme un chef-d'œuvre d'Edouard Manet.

« Je ne mets rien, dans l'œuvre de Manet, au-dessus d'un certain portrait de Berthe Morisot, daté de 1872. Avant toute chose, *Le Noir, le noir absolu, le noir d'un chapeau de deuil et des brides de ce petit chapeau mêlées de mèches de cheveux châtain à reflets roses, le noir qui n'appartient qu'à Manet, m'a saisi* », affirme l'auteur de *M. Teste*.

Berthe Morisot (1841-1895), peintre elle aussi et élève de Corot, rencontra Edouard Manet en 1868. Elle épousa son frère en 1876 et posa à plusieurs reprises pour l'artiste.

On la voit notamment dans *Le Balcon*, au côté d'une autre femme. Quel était le nom de cette dernière :

- Nina de Callas ?
- Fanny Claus ?
- Victorine Meurent ?

Réponse dans *Le Monde* du 5 février.



PHOTO RMN/MICHELLE BELLOT

Edouard Manet (1832-1883), « *Berthe Morisot au bouquet de violettes* » (1872), 55 x 38 cm, Paris, Musée d'Orsay.

Solution du jeu n° 101 paru dans *Le Monde* du 22 janvier : Soliman II (1494 ou 1495 - 1566) régna sur l'Empire ottoman de 1520 à 1566. Il fut appelé « le Législateur » par les Turcs.

ART Une exposition des peintures de David Hockney, notamment ses plus récents tableaux, ouvre ses portes au Centre Pompidou jusqu'au 26 avril, alors que deux autres,

consacrées l'une à un « dialogue avec Picasso », l'autre aux photographies du peintre, commenceront respectivement en février et en mars, elles aussi à Paris. ● DANS UN ENTRETIEN

au *Monde*, le peintre anglais, installé en Californie depuis 1964, souligne ses rapports difficiles avec les images photographiques ou filmées, « qu'il faut considérer avec méfiance »,

avec la couleur, et s'élève contre l'idée de la mort de la peinture, qui serait née en France, de « philosophes ayant trop joué avec des appareils photo ». ● LA COULEUR ET

LA PHOTO obsèdent les derniers travaux de David Hockney, de vastes paysages qu'on peut voir au Centre Pompidou, et en particulier un lieu qui lui est cher, le Grand Canyon.

David Hockney, l'Anglais qui croit encore à la peinture

Quarante-trois toiles du maître installé en Californie sont présentées au Centre Georges-Pompidou jusqu'au 26 avril, qui mettent l'accent sur sa vision du paysage et de l'espace. L'exposition se consacre largement aux tableaux récents et à son sujet favori, le Grand Canyon

UNE CHAMBRE d'un grand hôtel parisien, le 26 janvier. Sur la moquette, des affiches roulées. Dans un vase, un bouquet qui n'a pas même été débarrassé de son papier brun. Sur le lit, des livres. Sur la table, une bouteille d'eau minérale et, derrière la table, dans un fauteuil, David Hockney, calme, très calme – neutre et silencieux. La veille, le peintre anglais avait donné une conférence de presse au Centre Georges-Pompidou – *happening* raté et frustrant. Il avait sur la tête une casquette où sont brodés les mots Grand Canyon, allusion à ses tableaux actuels. Les télévisions étaient là. Il a parlé, brièvement, du Grand Canyon, qui est « le plus grand trou de la Terre ». Il a répondu, plus brièvement encore, à quelques questions. « Quel est le plus grand peintre vivant ? – Il y a beaucoup de bons peintres. Balthus, peut-être... » Là-dessus, le spectacle a pris fin. Hockney semblait très pressé de s'en aller.

Le lendemain, il ne semble pas avoir une bien plus vive envie de parler. « De toute façon, à quoi bon ? Les tableaux parlent d'eux-mêmes. Mais il faudrait que les gens les regardent. Hier, ils n'ont pas regardé les toiles. Seulement moi. Mais, moi, ça n'a aucun intérêt. » Coquetterie ? Lassitude. Puisqu'il faut, puisque ce serait, paraît-il, nécessaire, il répondra quand même. Mais la première question paraît plutôt lui déplaire – « Que pensez-vous de votre œuvre, telle qu'elle est exposée à Paris ? » Silence. Attente. Il joue avec les audiophones qui le prémunissent contre la surdité. Puis, se décidant : « Quand on a accroché les tableaux, j'ai passé du temps à les observer. J'aime bien le choix qui a été fait. J'aime l'idée de les réunir autour du paysage et de l'espace... Mais bon... Je ne considère pas le passé, je suis trop occupé, j'ai trop à faire. Je suis au début de quelque chose, ce qui sera la période centrale de mon travail : c'est elle qui m'intéresse. Je n'ai pas une trop haute opinion de mon travail. Je suis mon instinct, pour aller où il veut. J'obéis à la peinture en train de se

faire. Je me vois comme un chercheur.

« J'observe attentivement les images, toutes les images, la publicité, la télévision, les médias. J'y passe beaucoup de temps. Il me semble qu'aujourd'hui il faut les considérer avec méfiance. Il faut douter d'elles, douter de leur véracité. Le photojournalisme, par exemple, décline. Il y a quelques années, j'ai vu une photo, vraiment bien, des gosses irlandais à Belfast qui montraient les poings et lançaient des cailloux vers le photographe. Et puis, j'ai vu une autre photo, prise d'un peu plus loin : on y voyait les enfants et, devant eux, une rangée de photographes côte à côte. En fait, c'était une sorte de performance. Un spectacle... »

« Je veux faire des images fortes dont on se souviendra et qui durent »

Voyez aussi ce qui s'est passé pour l'accident de Diana : tous les photographes dirigent leurs objectifs vers le tunnel. Il y aurait eu une photo à faire, d'eux, vus de dos, tous face au tunnel, tous avec le même point de vue, le même angle, la même vision. Et pourtant, devant les photos de presse, les gens restent naïfs, terriblement naïfs. Ils y croient. »

De plus en plus offensif : « La peinture doit faire en sorte que l'on se pose des questions... Dans mes tableaux récents, la question porte sur la manière de voir. Ce n'est pas le Grand Canyon en lui-même, mais comment le voir ? Et aussi : qu'est-ce qui se passe quand on le photographie ? C'est simple : un appareil photo n'a qu'un point de fuite, il fonctionne sur ce principe. Mais, dans la réalité, il y a beaucoup plus d'un seul point de fuite. L'œil ne fonctionne pas comme un appareil photo. »



PHILIPPE GONTIER POUR « LE MONDE »

David Hockney, le 21 janvier, au Centre Georges-Pompidou, devant sa toile « Mr and Mrs Clark and Percy » (Percy est le chat) (1970-1971, Tate Gallery).

David Hockney se réfère à ses travaux commencés dans les années 80, montages de photos, avec décalages et divergences de points de vue, dérèglement de la vision, basculement incessant de la perspective. « Pour moi, ces travaux tiennent du cubisme. Et les paysages du Grand Canyon aussi, sont des tableaux cubistes. Evidemment pas au sens du premier cubisme, Picasso, Braque. D'ailleurs, le mot est très mauvais, mal choisi. Mais cubisme

parce que le cubisme comprend la multiplicité et la diversité. Or nous vivons dans une époque de ce genre. On peut prendre l'exemple de la télévision. Quand il n'y a qu'une seule chaîne, tout le monde la regarde et il n'y a donc qu'un seul et unique point de vue. Quand il y en a deux, puis trois, puis une infinité, les points de vue se multiplient à l'infini : c'est une situation cubiste. »

Interruption. Le garçon d'étage apporte une bouteille de cham-

pagne offerte par la direction de l'hôtel et la pose sur la table. « Ils me prennent décidément pour une star... » La comparaison s'impose : il serait une star de la peinture, l'égal par conséquent des stars du cinéma. Mais la comparaison, cependant, l'offusque presque, à la façon d'un sacrilège. « La peinture dure un peu plus longtemps que le cinéma... Quand on demande quelles étaient les stars de cinéma des années 30 ou 40, seuls les ciné-

philes savent répondre. Les autres pensent à Mickey et Donald. Le cinéma est un art éphémère – je n'ai rien contre, j'ai souvent travaillé dans l'éphémère, pour le théâtre et l'opéra. Mais enfin, c'est éphémère. Il faut en prendre conscience, mesurer que beaucoup de l'art que nous voyons ne peut pas durer... La plupart des films disparaissent. On me répondra : la télévision ouvre au cinéma une audience immense, elle lui garantit de survivre. Non. Le lendemain, le public veut autre chose, que ça change.

« Moi, à l'inverse, je veux faire des images fortes dont on se souviendra et qui durent. Et je sais qu'il faut que tout y contribue, la facture, la construction. Dans un tableau, le sens vient de partout... Des couleurs aussi, évidemment. Je dis souvent que les couleurs de Vermeer dureront plus longtemps que celle de la MGM... Voyez les Egyptiens. Francis Bacon disait que la meilleure période de l'art avait été l'égyptienne. Il avait raison, ça se confirme au Louvre. Pourquoi ? Parce que la peinture égyptienne a un pouvoir visuel très fort et qui ne passe pas. »

Lui-même s'en est inspiré à ses débuts. Il a pastiché les processions que l'on voit peintes sur les murs des tombeaux. « Je les ai regardées de près, exactement comme je regarde de près les œuvres de toutes les époques et tous les pays, pour apprendre. La semaine dernière, j'étais à Londres, je suis allé visiter l'exposition "Monet au XX^e siècle". Sur un mur, il y a six versions du Pont de Charing Cross, toutes différentes – c'est passionnant à étudier. Comme il est passionnant d'étudier Picasso, Matisse, Dufy... » Décidément, la peinture, à l'en croire, n'est pas un art menacé. « On verra bientôt des choses très nouvelles, très étonnantes, j'en suis sûr. L'idée de la mort de la peinture est une idée qui a commencé en France. Il y a eu Duchamp... Et les philosophes, tant de philosophes... Ils ont trop joué avec un appareil photo. »

Propos recueillis par Philippe Dagen

A lire et à voir

● **Expositions.** « David Hockney, espace/paysage ». Galerie sud, Centre Georges-Pompidou, Paris 3^e. M^o Rambuteau. Réservations : 01-44-78-46-25. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 22 heures. 30 F (4,6 €). Jusqu'au 26 avril. – « David Hockney, dialogue avec Picasso ». Musée Picasso, 5, rue de Thorigny, Paris 3^e. M^o Saint-Paul. Tél. : 01-42-71-25-21. Du mercredi au lundi, de 9 h 30 à 17 h 30. 38 F (12,2 €). Du 10 février au 3 mai. – « David Hockney, photographies 1969-1997 ». Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4^e. M^o Pont-Marie. Tél. : 01-44-78-75-00. Du mercredi au dimanche, de 11 heures à 20 heures. 30 F (4,6 €). Du 10 février au 14 mars. ● **Bibliographie.** Deux catalogues paraissent, l'un publié par le Centre Georges-Pompidou (228 p., 220 F [33,5 €]), l'autre par le Musée Picasso (128 p., 140 F [21,3 €]). Pour avoir une vision moins incomplète et fragmentée de l'œuvre, il reste préférable de se reporter à l'édition française (Nathan, 1989) du catalogue *David Hockney, A Retrospective*, qui s'est tenue au Los Angeles County Museum of Art en 1988. Et, mieux encore, de lire la biographie de Peter Webb traduite par Pierre Saint-Jean (*David Hockney*, Editions de la Différence, 1991). ● **Télévision.** *David Hockney en perspective*, documentaire de Monique Lajournade et Pierre Saint-Jean : conversations avec l'artiste, qui s'explique en détail sur sa conception de la vision en peinture. Le 16 février à 21 h 50, Canal Plus.

TROIS EXPOSITIONS sont consacrées à David Hockney à Paris, au Centre Georges-Pompidou, au Musée Picasso et à la Maison européenne de la photographie, mais il est si difficile d'accorder les calendriers de trois institutions publiques, que deux d'entre elles n'ouvriront que dans deux semaines –, c'est malencontreux. L'exposition du Centre Pompidou n'est pas une rétrospective, il s'en faut de beaucoup puisqu'elle ne traite que du paysage –, c'est regrettable. Elle est accrochée platement, dans l'ordre chronologique, et sous une lumière d'hôpital –, c'est fâcheux.

Elle commence par une suite de toiles qui racontent, en abrégé, les deux premières décennies de Hockney. On y voit l'étudiant prodige et joueur qui, en 1962, à vingt-cinq ans, efface la Grande-Bretagne par sa virtuosité et la déclaration de son homosexualité ; puis, en 1964, le Britannique qui découvre la Californie, les piscines, les *beach boys*. Il devient vite l'une des vedettes de l'époque, moins célèbre que Warhol évidemment, mais très célèbre tout de même. Promotion express, affiches, posters, gros prix, la belle vie, une place retenue au panthéon des modernes : la légende Hockney, autrement dit.

Les œuvres sont à sa hauteur : intelligentes, rapides, très habiles, insaisissables. *Flight into Italy, Arizona, Rocky Mountains and Tired Indians* : autant de compositions hétéroclites, qui accumulent les citations et les pastiches. On y trouve de tout. Elles empruntent aux coupes géologiques simplifiées des manuels de géographie, à la bande dessinée, au design industriel, aux arts dits primitifs, aux

graffitis de pissotière, à Hollywood, à l'histoire de la peinture ancienne et contemporaine – surtout contemporaine. Elles font rire. C'est très rare, au XX^e siècle, une peinture qui fasse rire.

Hockney aurait pu s'en tenir là, d'autant plus aisément qu'il passe alors pour un artiste pop, titre extrêmement flatteur dans les années 60. Assimilation erronée, dit-il aujourd'hui. Ses hybrides comiques de styles hétéroclites n'en ont pas moins quelque rapport avec les *Made in Japan* de Raysse, exactement contemporains, autre parodie de la culture de masse. Et quelque autre avec les détournements de chefs-d'œuvre pratiqués par Warhol et Lichtenstein.

L'ENNEMI, LE PHOTOGRAPHE

Mais Hockney (pas plus que Raysse du reste) n'accepte de se spécialiser dans le bouturage des références et des reminiscences universellement reconnues. Comment en sortir ? Comment en finir avec l'inventaire de la mémoire visuelle contemporaine et accéder à la réalité elle-même ?

S'il n'est pas certain que Hockney y parvienne, il est certain qu'il ne cesse de le vouloir. En Californie, il s'astreint à représenter des motifs quotidiens, façades de buildings, intérieurs clairs et chics, piscines évidemment. La tentative est risquée, parce que la photographie et le cinéma menacent. Un plongeur ? La moindre caméra l'enregistre. Un portrait de famille avec chat ? Le moindre appareil photo le fixe. Les derniers étages d'un building ? Il suffit d'un zoom. Les remous de l'eau sur fond de carrelage azur ? Il suffit d'un ralenti ou d'un gros plan. Il y a de l'héroïsme à em-

ployer malgré tout la brosse, les tubes, la toile, les instruments du peintre et du dessinateur. L'hyper-réalisme de Hockney – que Malcolm Morley a pratiqué avant Hockney et mieux que lui – n'est que partiellement convaincant, si célèbres soient néanmoins *A Bigger Splash* (qui deviendra un film de

vraiment creuse. S'entêter, c'est s'imposer des épreuves et s'aventurer dans l'expérience. Donc, à partir de 1982, Hockney s'empare de l'instrument de l'ennemi – le photographe évidemment.

Avec des Polaroid, il compose des mosaïques, mosaïques d'intérieurs, de portraits, de natures

Partout, sauf à Paris

Petite vérification instructive : d'où proviennent les tableaux de Hockney prêts pour l'exposition parisienne ? De partout, sauf de France. Les plus récents sont la propriété de l'artiste, comme il se doit. Les plus anciens, qui sont aussi les plus célèbres, se partagent entre collections privées et publiques, et ces dernières entre les américaines, les britanniques et les autres : Museum of Modern Art et Metropolitan Museum à New York ; Getty Museum à Los Angeles ; Hishhorn Museum à Washington ; Tate Gallery à Londres – avec des œuvres-clés ; Scottish Gallery of Modern Art d'Edimbourg.

Rien que de très prévisible : Hockney est citoyen britannique et vit aux Etats-Unis. Mais d'autres toiles, non moins grandes ou symptomatiques, appartiennent à des musées – Düsseldorf, Budapest, Naoshima, Fukuoka... Au Musée national d'art moderne ? Non. Et pour cause : il ne possède pas une seule peinture de Hockney. C'est ce qu'on appelle un oubli regrettable.

Jack Hazan en 1974) et *Mr. and Mrs Clark and Percy and the Cat*, triple portrait en intérieur.

Deux solutions alors : abandonner ou s'entêter. Abandonner, c'est en revenir aux délices de la récapitulation et les relever d'une touche de désinvolture. Peinture-cocktail. A la française : Matisse, Dufy, Gauguin, Seurat. A l'italienne : Chirico, Savinio, Balla. A la Picasso : toutes périodes confondues. A l'abstraite : Kandinsky, Mondrian, Stella, Noland. L'exercice exige de l'adresse, le goût de la provocation. Hockney remplit ces conditions nécessaires pour produire de la peinture post-moderne vraiment séduisante,

mortes. Deuxième période de grâce, après celle des débuts : ses photocollages – cubisme renouvelé – ont toutes les vertus, à commencer par le courage de ne pas esquiver.

ROCHERS ROUGES ET HERBE VERTE

Il suffit de regarder un moment *Pearlblossom Highway*, un carrefour dans le désert, juxtaposition d'innombrables clichés pris à des hauteurs et dans des directions différentes, leçon de phénoménologie de la perception.

Ces montages, dont l'exposition ne contient que trop peu d'exemples, font oublier les ta-

bleaux artificieux, les exercices de style, les « à la manière de » dans lesquels l'artiste se complaît certains jours, trop nombreux.

Depuis deux ans, Hockney tire les conséquences picturales de ces expériences. Il peint de vastes et de très vastes paysages du Yorkshire et de l'Arizona selon le principe de la perspective brisée, inversée ou basculée. Après des dessins et des photos sur le motif, des pastels, des photocopies, des agrandissements, toute une mécanique optique savante à l'atelier, il peint, lentement, des campagnes anglaises, des montagnes américaines et son cher Canyon. Il obtient des tableaux compliqués, tourbillonnants, spectaculaires, d'une couleur aigre. En souvenir de Hodler et de Vallotton, dont il s'approche étrangement, on pourrait dire qu'il est entré dans sa période suisse.

L'effet de choc est accru par les dimensions monumentales du morceau de bravoure de l'exposition, *A Closer Grand Canyon*, quatre-vingt-seize toiles réunies en un ensemble de 7,5 mètres de long et trois de haut. Hockney l'a exécuté avec l'assurance qu'il disposerait à Paris de l'espace nécessaire à sa présentation. Le ciel est bleu vif, les nuages blanc coton, les rochers rouge orangé, rouge vif ou pourpre. La végétation est verte. On aimerait être sûr que l'entreprise a réussi, que le gigantisme ne confine pas au pompérisme et que l'on ne préfère pas un petit dessin ou une petite gravure de Hockney – un portrait, un nu érotique – à cette grande machine qui fait songer aux panoramas du siècle dernier.

Torrente Ballester, éternel combattant de l'imaginaire

L'écrivain espagnol est mort à Salamanque mercredi 27 janvier

NÉ LE 13 JUIN 1910 à Ferrol (Galice), l'écrivain espagnol Gonzalo Torrente Ballester est mort à son domicile de Salamanque, dans la nuit du 26 au 27 janvier. Bien qu'il ait écrit son premier roman en 1943, il avait dû attendre l'âge de soixante-deux ans pour avoir droit à la reconnaissance des siens : il fut membre de l'Académie de la langue, Prix national de littérature, prix Prince des Asturies, prix Cervantes, parmi les plus importantes distinctions.

Lorsqu'il était enfant, il pouvait voir de sa fenêtre d'un côté les chantiers navals de Ferrol, de l'autre la brume, les paysans labourant la terre avec l'araire romain. A la nuit tombée, il guettait la Santa Compaña - âmes condamnées à une procession éternelle dans les chemins de Galice. Son père, officier de marine, très cultivé, se rendait tous les ans à Paris et rentrait les valises pleines de livres : ouvrages scientifiques, littéraires, biographies de Napoléon. Sa grand-mère, quant à elle, hébergeait et nourrissait toutes sortes de vagabonds qui, avec leur syntaxe et leur vocabulaire simple et archaïque, racontaient des histoires de gnomes, de morts et de revenants. Dans la tête du petit Gonzalo défilaient les récits de l'un et de l'autre monde en un tel mélange d'imaginaire et de réalité qu'il a pu dire, à la manière d'une épithète : « Ferrol me fecit. »

A dix-sept ans, Torrente Ballester part faire son droit dans les Asturies. Mais sa vocation littéraire s'était déjà manifestée, après la lecture de Heine, Byron, Musset, Victor Hugo et Rubén Darío, par l'écriture de quelques récits sagement

brûlés. Baptisé « le surréaliste » par ses camarades d'Oviedo, il apprend, à travers Poe et Baudelaire, que l'art n'est pas seulement intuition mais réflexion et conscience critique. En 1931, il s'installe à Madrid, où il collabore au journal anarchiste *La Tierra*, fréquente Valle-Inclán et, surtout, assiste aux cours d'Ortega y Gasset : « Il m'apprit à penser. Il m'a nettoyé le cerveau de la mousse provinciale et a fait de moi, intellectuellement, un homme. »

En 1936, la guerre civile le surprend à Paris. Pour Torrente, il s'agit d'un *pronunciamiento* de plus. Rentré en Galice deux mois plus tard, il voit, de l'autobus qui le conduit chez lui, des dizaines de cadavres dans les fossés. « Et le lendemain matin, dira-t-il, sur les conseils du curé du village, je me suis engagé dans la Phalange. » Sans grand profit, d'ailleurs. Publiée en 1938 dans une collection consacrée aux thèmes de guerre, la pièce *Le Voyage de Tobie*, où il conjugue des éléments réalistes dans un cadre raisonnablement fantastique, sera bientôt interdite à cause de ses « images lubriques ».

« FANTASTIQUE RÉALISTE »

De toute évidence, ni la réalité sociale ni la situation politique n'intéressent Torrente Ballester. Alors que toutes les énergies se concentrent dans l'effort de guerre, mission qui affaiblit la veine créatrice de nombreux artistes, il suit littéralement, en compagnie des écrivains Josep Plá et Alvaro Cunqueiro, la consigne de James Joyce, l'un de ses maîtres : « Que la patrie meure pour moi ! » Son combat sera l'écriture. Une écriture



PAOLA AGOSTI

imprégnée de la syntaxe, du rythme et du vocabulaire galiciens et d'un humour qui va du comique au grotesque, du macabre au noir.

Contre vents et marées, Torrente construit son « fantastique réaliste » sur une véritable théorie du réel : est réel tout ce que nous pouvons penser, expérimenter et nommer ; même l'irréel est l'un des ordres possibles de la réalité. La fantaisie est un pur objet verbal, dont l'existence se justifie par la seule magie des mots. Un postulat merveilleusement illustré dans ce passage de *La belle au bois dormant* va à l'école : « ...Il se mit à parler, et pendant qu'il parlait, Agathy se sentit métaphysiquement absorbée (...). Elle lui demanda son nom et il répondit : François Dupont. « Qui es-tu ? - Personne. - Que fais-tu ? - Rien. » La comtesse se mit à rire et l'embrassa sur la bouche. « Je n'ai jamais connu dans ma vie quelqu'un d'aussi important que toi. »

En 1966, Torrente Ballester signe un texte contre la répression d'une grève de mineurs dans les Asturies. La gauche se méfie de ce phalangiste déçu et la droite ne lui pardonne pas sa trahison. Les critiques

littéraires ne cessent de lui reprocher son penchant pour la fiction, la complexité de son écriture, son « intellectualisme ». Le gouvernement a donc les mains libres pour le renvoyer de son poste d'enseignant à l'École navale.

Sans travail, avec de nombreux enfants à charge, Torrente met tout son espoir dans *Don Juan*, roman pour le sortir de l'ornière. Il ne fait pour autant aucune concession à la facilité. Il inscrit son Don Juan en contrepoint des deux grands jouisseurs de la littérature, celui de Tirso de Molina, condamné au feu éternel, et celui de Molière, qui ose défier le ciel. Le héros de Torrente est sans conteste le plus malheureux des trois. Il ne mérite ni le châtiment ni la grâce divine. Abandonné par Dieu et par le Diable, répudié par sa propre famille, il conclut, paraphrasant Sartre, que l'enfer c'est soi-même.

VILLAGE EN LÉVITATION

La diffusion de *Don Juan* - sans doute le meilleur roman de Torrente - reste confidentielle et son auteur se voit contraint d'accepter une chaire à l'université d'Albany. L'échec de ce livre « venu trop tôt » le déçut considérablement, comme il le confia de nombreuses années plus tard dans un entretien accordé au *Monde* (« Le Monde des livres », 19 mars 1994). Il vivra aux Etats-Unis pendant cinq ans. A son retour, il découvre la même Espagne, les mêmes cercles littéraires, la même obstination des écrivains à se confiner dans le réalisme social. En revanche, il a dans sa valise le manuscrit, presque achevé, d'une œuvre absolument fantastique, *La Saga/Fuga de J. B.*

Le point de départ de ce roman pourrait être l'histoire d'un village galicien imaginaire, Castroforte qui,

pour échapper à l'envahisseur, entre en lévitation. La trame s'y diversifie à l'infini, sans craindre de prendre des risques, Torrente multiplie les fausses identités, la magie, la sensualité et l'érudition, posant des pièges à ses personnages, à ses lecteurs et à lui-même, enchaînant fables et délires jusqu'aux limites de l'irrationnel. Tout le savoir de Torrente, toutes ses lectures deviennent matériel de construction : Cervantes - son maître avoué -, Swift, Homère, Joyce, Valle-Inclán.

Bibliographie

Traductions en français :

- *Don Juan, roman*, Alei, 1988 (épuisé).
- *L'Île des jacinthes coupées*, Actes Sud, 1989, et Gallimard, « Folio », 1993 (traduction : Claude Bleton).
- *Les Délices et les Ombres*, tome I : *Le seigneur arrive*, tome II : *Au gré des vents*, tome III : *Pâques amères*, Actes Sud, 1990 (trad. : Claude de Frayssinet).
- *La Saga/fuga de J. B.*, Actes Sud, 1991 (trad. : Claude Bleton).
- *Le Roi ébahi : chronique, scherzo en roi majeur allegro ma non troppo*, Actes Sud, 1991 (trad. : Claude Bleton).
- *La Sirène*, Actes Sud, 1992 (trad. : Claude Bleton).
- *Fragments d'Apocalypse*, Actes Sud, 1993 (trad. : Claude Bleton).
- *Filomeno, malgré moi !, Mémoires d'un jeune homme dérangé*, Actes Sud, 1994 (trad. : Jean-Marie Saint-Lu).
- *Le Roman d'un rond-de-cuir*, Actes Sud, 1996 (trad. : Claude Bleton).
- *Dafné et les rêves*, Actes Sud, 1997 (trad. : Claude Bleton).

Est réel tout ce que nous pouvons penser, expérimenter et nommer ; même l'irréel est l'un des ordres possibles de la réalité.
Tel est le postulat sur lequel Gonzalo Torrente Ballester a fondé son œuvre.

Tous les styles sont confondus, parodiés, adaptés aux besoins immédiats de l'auteur qui, pour finir, se parodie lui-même. On joue, on se désespère à tenter de débrouiller les pistes, d'autant que l'on pressent que toutes les clés se trouvent dans l'œuvre elle-même.

Ce livre difficile aurait dû être voué à l'oubli. Or Torrente reçoit le Prix de la critique en 1973, et on va alors parler dans les cercles littéraires du meilleur et du plus important roman espagnol de ce siècle. Sans doute, sa qualité intrinsèque est déterminante dans ce phénomène, mais on ne doit pas négliger le fait que l'Espagne se trouvait alors quelque peu assommée par le succès de la littérature latino-américaine. Elle disposait enfin (et l'industrie du livre par voie de conséquence) d'un produit national, d'un écrivain à la hauteur de Borges, García Marquez ou Cortázar et dans le même registre qu'eux.

PÉCHÉ ET RÉDEMPTION

La reconnaissance populaire viendra à Torrente à partir de 1972, grâce à l'adaptation télévisée d'une trilogie parue entre 1957 et 1962, *Les Plaisirs et les Ombres*. Ce récit linéaire, dans la tradition du XIX^e siècle, évoque les préludes de la guerre civile de 1936 dans un village galicien. L'auteur reste fidèle aux thèmes qui lui sont chers : amour et religion, péché et rédemption, mythe et réalité. Le succès est foudroyant. Les prix se mettent à pleuvoir. Torrente Ballester est hissé à la place qu'il mérite. Il accueille la gloire avec la même indifférence marc-aurellienne que l'échec passé.

A soixante-dix ans, il commence à être traduit dans toutes les langues et pense au futur : « Je ne voudrais pas donner le triste spectacle d'un écrivain qui survit à son talent. » Mais il vit par l'écriture et, sa myopie s'aggravant, doit dicter à sa femme des récits courts, truculents, pleins d'humour qui vont un peu au-delà du simple jeu sans pourtant atteindre la jouissance. *Le Roi ébahi*, *Filomeno, malgré moi !*, *Le Roman du rond-de-cuir* sont autant de joyeux tableaux couronnant une œuvre qui, déjà, survit à son auteur.

Ramon Chao

LE PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

PRODUCTIONS DU 18 JUIN

à partir du 1^{er} OCTOBRE 1999



1940/1945
DE GAULLE

Celui qui a dit "NON"

LE NOUVEAU SPECTACLE DE
ROBERT HOSSEIN

écrit par
ALAIN DECAUX et ALAIN PEYREFITTE
de l'Académie Française

avec
RTL

LOCATION OUVERTE

Palais des Congrès 01 40 68 00 05 et 3615 Palais (2,23 F/mn)

Magasins Fnac 0803 808 803 (0,99 F/mn) • 3615 Fnac (2,23 F/mn)

Printemps Haussmann • Carrefour et Points de Vente Habituels

fnac

TF1

MICROBUS

PARIS COMPAGNON LIBÉRATION

Un 33^e Midem empreint d'optimisme

CANNES

de notre envoyée spéciale

Avec 9 426 participants, venus de 94 pays, 43 concerts, dont 12 classiques, réunissant 1 181 musiciens, le Marché international du disque, de l'édition et de la vidéo musicale (Midem) devait se clore le 28 janvier dans la satisfaction. « En 1998, déclare Xavier Roy, PDG de Reed-Midem Organisation, le Midem avait été marqué par l'effondrement du marché asiatique et japonais. L'édition 1999 est celle de la transition. »

Cette 33^e édition aura été marquée par l'accord annoncé par Pascal Nègre, PDG de la future Universal Musique France (née de la fusion entre PolyGram et Universal), vice-président du Syndicat national des producteurs phonographiques (SNEP), et Jean-Loup Tournier, président du directoire de la Société des auteurs-compositeurs et éditeurs de musique (Sacem). SNEP et Sacem ont convenu que dans la société de l'information, auteurs et producteurs de disques pourraient bénéficier du même droit à autoriser ou à interdire la diffusion des œuvres. C'est une première mondiale, et elle devrait s'étendre, a annoncé Jean-Loup Tournier, à l'Europe, en commençant par l'Allemagne, où la société d'auteurs GEMA a des visions similaires.

Les nouvelles technologies, la distribution de la musique sur Internet sont en effet sorties des cadres théoriques des salles de conférences pour devenir effectives. « Plus de vingt sociétés exposantes sont spécialistes du commerce électronique », ajoute Xavier Roy, qui projette pour le Midem de l'an 2000 la création

d'un Midnet, une section du Midem consacrée au Web. Le Midnet serait ouvert par une rencontre au sommet où se croiseraient tous les intervenants, des auteurs aux opérateurs industriels, selon Cary Sherman, vice-président de la très puissante Recording Industry Association of America (RIAA), présent à Cannes. Il a rappelé que le Secure digital music initiative (SDMI) avait pour but de mettre au point d'ici à la fin de cette année une norme de sécurité universelle destinée à protéger les droits de propriété intellectuelle et le copyright par la musique diffusée « par toute forme digitale, à travers tous les canaux possibles ».

ÉCLECTISME

Le vent de panique qui a soufflé ces derniers mois sur l'industrie du disque après la mise en place des systèmes de compression numérique, tels que le MP3, et de l'enregistreur Rio (*Le Monde* du 28 janvier) a bizarrement généré un optimisme dont les concerts, le public venu sur les stands du Palais des festivals ont été les témoins. Hasard ou esprit d'anticipation, c'est à un inlassable défenseur du copyright, Frances Preston, présidente de la Broadcasting Music Inc. (BMI), l'une des deux sociétés d'auteurs américaines, que le trophée de la Personnalité de l'année a été décerné lors d'un dîner au Carlton.

Le Midem a aussi besoin de montrer l'éclectisme des genres musicaux. Avec une soirée consacrée aux voix africaines (Sally Nyolo, Kadja Nin, Rokia Traoré), une autre à la guitare sous toutes ses formes (avec Bireli Lagrene et John MacLaug-

hlin), des nuits thématiques (espagnole, brésilienne, Blue Note), un plateau classique prestigieux monté en hommage au compositeur Henri Dutilleul, du rock à l'ancienne (Squeeze), un Palm Beach transformé en scène électronique, le pari a été réussi par la nouvelle programmatrice musicale, Dominique Leguern.

Grands et petits y auront donc trouvé leur compte. Les premiers organisant la résistance sur le Net, les seconds tissant, par le biais des licences d'exploitation ou de distribution, la toile de l'Europe. « Les DJ, explique Dominique Leguern, viennent ici à double titre : se montrer, et faire des affaires, car ils sont souvent aussi producteurs. »

Dans le Village électronique, au troisième étage du Palais des festivals, les petits labels de musiques électroniques se sont regroupés dans une ambiance tamisée (les grands sont avec les autres, aux étages inférieurs). Ils définissent déjà un nouveau monde, à l'instar des labels français What's Up et Pro-Zak, qui occupaient le Palm Beach le 26 janvier. Le premier est né d'un bar de la Bastille. Il édite un magazine, bientôt mensuel, retransmet ses concerts sur le Net, prépare une compilation de ses DJ résidents. Le second s'ancre dans les *free-parties*. Les deux cultivent une musique où se marient les machines, les chanteurs, les instruments acoustiques, le rap et la techno. Chez Pro-Zak, on retiendra Kojak, trio révélé en Grande-Bretagne par le club Ministry of Sound, comme l'une des révélations de ce Midem.

Véronique Mortaigne

Le grand bond en avant de la chorégraphe Maguy Marin

Un trio, un quartet, un quintet : trois créations de la danseuse, qui s'installe à Rillieux-la-Pape

La chorégraphe Maguy Marin vient de présenter à Mulhouse trois créations : *Pour ainsi dire*, trio, pose la question de la durée ; *Vaill*

aille, quartet de filles, questionne la notion de territoire ; le quintet *Quoi qu'il en soit*, composé uniquement de garçons, danse l'exil, l'éloi-

gnement, charrie le Sud. Ces trois pièces seront jouées les 30 et 31 janvier à Décines (Rhône) et en mars à Paris.

POUR AINSI DIRE (trio), VAILLE QUE VAILLE (quartet), QUOI QU'IL EN SOIT (quintet), de Maguy Marin. Denis Mariotte (musiques). Candice Zastera (costumes). Christian Toullec (scénographie, lumières). FILATURE DE MULHOUSE, du 21 au 24 janvier. Prochaines représentations : les 30 et 31 janvier, au Toboggan, à Décines (Rhône). Tél. : 04-72-93-30-00. Du 23 au 28 mars, à Toulouse. Du 10 au 15 mai, à Paris, Théâtre de la Ville.

MULHOUSE

de notre envoyée spéciale

Le vent souffle sur la planète Maguy Marin : après Créteil, où elle est restée seize ans, elle installe un nouveau centre chorégraphique national dans une tour d'habitation désertée de Rillieux-la-Pape (Rhône) : « Comme le maire Jacky Darne, je trouve plus intéressant de transformer ces tours vidées de leurs habitants que de les détruire. » Le financement de ce projet, autant culturel que social, est soutenu par les communes voisines : Décines, Villeurbanne, Bron, Villefranche-

sur-Saône. A Rillieux, la chorégraphe a aménagé dans une ancienne menuiserie, achetée avec ses propres deniers, un centre de réflexion et de rencontres artistiques, qu'elle a nommé Ramdam.

Depuis le 4 janvier, Maguy Marin a bénéficié d'une résidence à La Filature de Mulhouse, où elle vient de présenter en avant-première trois créations. Trois pièces d'une heure chacune : « *Afin*, dit-elle, que les danseurs ne soient pas mobilisés tous ensemble. Quand une pièce, ou deux, partent en tournée, il reste ainsi des interprètes disponibles pour le travail de terrain que nous avons débuté en avril 1998. » Le feu, le souffle de Maguy Marin n'a pas fini de surprendre. Une de ses premières danses, *May B* (elle date de 1981), vient d'être jouée pour la quatre centième fois. Les triomphes de *Cendrillon*, puis de *Coppélia* lui ont ouvert les portes des Opéras du monde entier. Elle n'a pas voulu jouer la star, préférant s'engager dans l'action artistique, partager la vie des moins favorisés.

Et interroger à nouveau tous les paramètres qui composent son art : *Pour ainsi dire*, trio, pose la ques-

tion de la durée ; *Vaill* que *vaill*, quartet de filles, questionne la notion de territoire ; le quintet *Quoi qu'il en soit*, composé uniquement de garçons, danse l'exil, l'éloignement, charrie le Sud, les dictatures de Pinochet, de Franco. Depuis *Cortex*, créé en 1991, Maguy Marin épaula sa danse de mots, de paroles. Est-ce pour autant de la danse-théâtre ? Il s'agit plutôt d'une danse sonorisée, parlée, comme on le dirait d'un film. Le texte n'a de sens qu'au moment précis où il est dit en scène. Pas question de le lire tranquillement dans son lit. Il est éphémère. Il est prétexte, à danser.

LE TREMBLEMENT, LE RAIDISSEMENT

Chacun écoute, et mêle son histoire à celle d'autrui. La matière dansée-parlée, parfois chantée, qui ainsi se dégage, s'enrichit du tremblement de l'un, du raidissement de l'autre. Elle appartient tout autant à Ulises Alvarez, à Marcelo Sepulveda (chiliens), à Adolfo Vargas (espagnol), à Ennio Sannarico (italien), à Thierry Parraud (français). Dates précises, morceaux de mémoires sculptent une histoire récente dans laquelle celle de Thierry

Parraud reste la plus secrète. Est-ce parce que son destin personnel ne rencontre jamais, à proprement parler, le dévoiement politique, le terrorisme ?

Il faut du culot, ou du courage, pour oser aujourd'hui une danse qui s'engage avec tant de simplicité. On se croirait revenu à la grande époque du théâtre sartrien. A cela près que le corps autorise des détours, favorise des ellipses, allège le poids des mots. Danse populaire, sans être démagogue. Danse tout public qui n'est pas faite pour plaire à tout le monde. On l'aura compris. Elle dit la résistance, le courage modeste de ceux qui éveillent à jamais la conscience. *Quoi qu'il en soit* n'a pas d'autre ambition que de laisser affleurer la vie réelle. Celle de cinq interprètes qui acceptent de se dévoiler. Danse de reportage, mais aussi de confidences, de traces. De l'intime à l'universel. On ne saurait aujourd'hui travailler avec Maguy Marin par accident. Ou pour « faire carrière ». Il faut s'embarquer. Choisir son camp. Et accepter de ne pas tricher avec soi-même.

Dominique Fréard

Les Footsbarn au service de Molière, pour le Rire, contre la Loi

DON JUAN, de Molière. Par le Footsbarn Travelling Theater. Avec Rod Goodall, Paddy Hayter, Agnieszka Bihel, Christophe Bihel, Paddy Fletcher, Harry Holtzman, Shaji Karyat Velayudhan, Heinz Lorenzen, Clémence Massart, Messaouda Sekkal. ATHÉNÉE, 4, square de l'Opéra, Paris 9^e. M^o Opéra. Tél. : 01-53-05-19-19. 40 F à 160 F (6,1 € à 24,4 €). Durée : 1 h 40. Mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 13 février.

L'histoire a souvent été rapportée. Elle remonte à l'époque où les comédiens du Footsbarn avaient assaisonné à leur façon un de ces Shakespeare auprès desquels il revenait régulièrement puiser. Un spectateur, conquis mais inquiet, leur avait lancé quelque chose comme : « *Passe encore pour Shakespeare, mais ne touchez pas à Molière !* » L'avertissement allait devenir le titre de leur spectacle suivant, centré sur *Le Médecin malgré lui*. Un succès qu'ils avaient promené

durant un an et demi en France, en Europe et en Afrique. Ils s'étaient convaincus alors que ce chemin les conduisait vers le *Don Juan* de Molière, étape évidente du voyage dans le théâtre entrepris vingt-sept ans auparavant.

Dès l'annonce de leur projet, ils avaient entendu les mêmes avertissements : « *Passe encore pour Le Médecin, mais ne touchez pas à Don Juan !* » Cette fois, c'était sûr, ils allaient faire souffrir les intégristes du Grand Siècle, ceux qui ont bien connu Molière et l'ont vu jouer. Des facétieux du théâtre de tréteaux allaient propager le mal sournois de l'irrespect, rouler dans la farce les icônes, saper de leurs gestes grossiers l'équilibre d'une colonne où vacilleraient le commandeur-histoire. Derrière ce qui apparaissait comme un véritable complot se glissait déjà l'ombre de l'Anglais, muni d'une arme irrésistible : son accent.

C'était oublier que les Footsbarn n'ont pas un, mais une collection d'accents. Cultivés entre Atlantique et Oural, entre mer du Nord et confins méditerranéens, ils dessinent une Europe en long,

en large et en profondeur, si l'on en juge par l'intermède paysan de Mathurine et Pierrot, plus délicat à décrypter que toute modulation « étrangère » contemporaine.

DES ÉPICES POUR SGANARELLE

A elle seule, cette scène devrait conduire l'honnête homme à un joli questionnement du Français moyen, et à reconnaître la puissance de la langue de Molière, capable de contenir les débordements les plus inattendus, pourvu qu'ils soient amoureux.

Les Footsbarn sont montés à l'Athénée sans abandonner leurs caravanes, stationnées quai d'Austerlitz. Routards, ils demeurent. Et ils n'ont rien cédé de leur fantaisie au grave passé de

leur hôte. A l'étroit dans son format à l'italienne, ils occupent les loges, coupent la salle, passent entre les spectateurs et sèment leurs paillettes carnavalesques, chargées d'épices indiennes, de rengaines françaises (« *Rien, je ne regrette rien...* »), de crincrins (pour les larmes) et de roulements de tambour (pour les coups de pied). Leur maître est évidemment Sganarelle (Paddy Hayter), devant lequel Don Juan (Rod Goodall) est un traître de pacotille, et le Commandeur (Shaji Karyat Velayudhan) une marionnette - indienne. Avec eux, le Rire l'emporte toujours sur la Loi.

Jean-Louis Perrier

Un opéra pour les droits de l'homme

SCOURGE OF HYACINTHS (« Le Maléfice des jacinthes »), de Tania Leon. Livret de Wole Soyinka. Solistes vocaux, Orchestre de la Suisse romande, Tania Leon (direction), Robert Wilson (mise en scène, décor et lumières), Susanne Raschig (costumes). Durée : 1 h 30.

GENÈVE, Bâtiment des Forces motrices, les 1^{er}, 3 et 5 février, à 20 heures. Nancy : Opéra, les 22, 25 et 26 février, à 20 h 30 ; le 28, à 15 heures. De 20 à 195 F (de 3 à 30 €). Tél. : 03-83-85-33-20.

GENÈVE

de notre envoyée spéciale

En racontant l'histoire d'un prisonnier arrêté et abattu arbitrairement, l'écrivain nigérian Wole Soyinka, Prix Nobel de littérature, sait de quoi il parle. Son pays, le plus peuplé d'Afrique, n'a connu depuis son indépendance que de brèves et décevantes périodes de gouvernements civils, entrecoupées de longues années de tyrannie militaire. Celle du général Abacha, se révéla particulièrement sanguinaire : une de ses plus célèbres victimes fut le romancier Ken Saro-Wiwa, défenseur du peuple Ogoni, pendu pour des meurtres qu'il n'avait pas commis.

LA « SOUL » ET LE BLEU

Soyinka lui-même échappa par la fuite à un sort semblable. Sa pièce met en scène un prisonnier politique, Miguel Domingo, aux prises avec deux codétenus, le directeur et les gardiens de la prison. Pas de tortures, ni de mauvais traitements. Mais, au loin, sur la côte, la barrière des jacinthes d'eau empêche les évasions et ensere le pays dans un étouffement maléfique. Les scènes de prison alternent avec des flash-backs où apparaissent la mère du héros, Tiatin, invocatrice de Yeman-

ja, la déesse des eaux du panthéon yoruba, un des peuples de la côte guinéenne. Sur ce thème fort, sorte de *Fidelio* tropical, la compositrice cubano-américaine Tania Leon avait écrit une première partition donnée à la Biennale de Munich, en 1994. Pour la célébration du cinquantième de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les deux artistes ont éliminé du texte les références trop précises pour lui insuffler une portée plus universelle.

Tania Leon a recours à la tonalité et à l'atonalité, à la superposition de rythmes binaires et ternaires. Elle use de courtes cellules répétitives. Le lyrisme éclate dans les deux grandes prières de Tiatin, mais le plus subtil se glisse dans les interludes, où un instrument soliste guide l'auditeur dans les allers et retours entre présent et passé.

La distribution est excellente. En tête, la mezzo Bonita Hyman (Tiatin), à la voix chaude de chanteuse *soul* du sud des Etats-Unis, et le baryton Timothy Robert Blevins (Miguel) qui incarne avec autorité le rôle principal. Robert Wilson est à son meilleur : pinceaux de lumière qui découpent des mains ou fouillent un visage, éléments géométriques qui dessinent des lieux, soutanes intemporelles, gestes saccadés. Ce style gêne au début, puis s'impose par sa fluidité et son efficacité dramatique. Une vision abstraite et froide (prédominance des couleurs bleues) d'une musique et d'un sujet éminemment concrets : la dichotomie sert bien le propos des deux créateurs.

Pierre Moulinier

★ Le texte de Wole Soyinka, *Le Maléfice des jacinthes*, est publié en bilingue anglais-français, aux éditions Zoé (11, rue des Moraines, CP1972, 1227 Carouge-Genève, Suisse), 136 p., 90 F (13,5 €).

SORTIR

PARIS

Centre national des arts du cirque

Pour la quatrième année d'affilée, le parc de La Villette reçoit la nouvelle création du Centre national des arts du cirque (CNAC). Après avoir fait appel aux chorégraphes Josef Nadj et François Verret, au metteur en scène Guy Allouche, le CNAC a choisi de confier la mise en scène du spectacle de fin d'année des treize étudiants de la 10^e promotion à Jacques Rebotier, à la fois metteur en scène, poète, romancier et compositeur. Sous l'intitulé « (Voir plus haut), ou les nouvelles aventures extraordinaires d'Ulysse Rostopchine », ce spectacle présente des numéros de cordes volantes, de fils, de trapèzes, de bascule, d'élastiques, de jonglages, de chansons, de détournements d'objets.

Espace chapiteau du Parc de La Villette, Paris 19^e.

M^o Porte-de-la-Villette. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 08-03-07-50-75. 90 F et 110 F. Jusqu'au 21 février.

Open Paper Tree

Trois improvisateurs, Michel Doneda (saxophone soprano), Paul Rogers (contrebasse), Lê Quan Ninh (percussions) continuent de s'inventer dans l'instant, à réagir aux uns et aux autres en laissant l'égo aux vestiaires. A eux trois, ils rassemblent des expressions venues du free jazz, des musiques

traditionnelles ou de l'électro-acoustique.

Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. M^o Robespierre. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

WWW

Louis Winsberg, le guitariste du groupe Sixun, au fonctionnement collectif, prend les rênes d'une formation à lui, WWW. Ses compagnons sont le batteur Stéphane Huchard et le contrebassiste Christophe Wallemme, déjà entendus auprès de Winsberg dans d'autres formations. C'est au Baiser salé qu'en fidèle le trio s'installe pour trois soirées où jazz, funk et musiques du monde se mélangent.

Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 28, 29 et 30, à 22 h 30. Tél. : 01-42-33-37-71. De 40 F à 80 F.

Adonis

Christian Rist propose une lecture d'*Adonis*, poème que Jean de La Fontaine écrivit en 1658. Cette fable classique, inspirée de l'antique, sera ornementée sur scène de tableaux du XVII^e siècle, notamment l'*Adonis mort et son chien*, de La Hyre. Méditation sur les rapports de la poésie et de la peinture, ce spectacle sera porté par les voix d'Isabelle Morane et Christian Rist.

Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1^{er}. M^o Palais-Royal. Les 28, 29 et 30, à 20 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. De 40 F à 80 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Celebrity

de Woody Allen (Etats-Unis, 1 h 50).

Downtime

de Bharat Nalluri (Grande-Bretagne, 1 h 30).

La Nouvelle Eve

de Catherine Corsini (France, 1 h 34).

Psycho (*)

de Gus Van Sant (Etats-Unis, 1 h 44).

La révolution sexuelle n'a pas eu lieu de Judith Cahen (France, 2 h).

Rush Hour

de Brett Ratner (Etats-Unis, 1 h 35).

Sombre (**)

de Philippe Grandrieux (France, 1 h 52).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Nicholas Isherwood (basse)

Sylvano Bussotti (récitant) Œuvres de Bussotti. Gianni Rivoita (flûte), Giulio Plotino (violon), Mauro Castellano (piano).

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7^e. M^o Solferino. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-40-49-47-57. 130 F.

Karine Saporta, Farid Berki

Karine Saporta : *Brake Me Babe*. Farid Berki : *Petrouchka*.

Théâtre Jean-Villar, 16, place Stalingrad, 92 Suresnes. Les 28 et 29, à 21 heures. Tél. : 01-46-97-98-10. 120 F.

Dans le cadre de « Suresnes Cité Danse ».

Catherine Langlade

Holoco et faits des corps. L'Étoile du Nord, 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18^e. M^o Guy-Môquet. Les 29 et 30, à 17 heures. Tél. : 01-42-26-47-47. 50 F. Dans le cadre de « Faits d'hiver ».

Marva Wright

Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17^e. M^o Porte-Maillot. Le 28, à 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 130 F. Jusqu'au 6 février.

Marcel Sabiani Quintet

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 28, 29 et 30, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Unbelievable Truth

Cabaret sauvage, parc de La Villette, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 28, à 20 heures. Tél. : 01-40-03-75-15. 120 F.

Les Négropolitains

Chansons de Boby Lapointe. Théâtre d'Edgar, 58, boulevard Edgar-Quinet, Paris 14^e. M^o Edgar-Quinet. Le 28, à 20 h 15. Tél. : 01-42-79-97-97. De 70 F à 90 F. Jusqu'au 28 février.

Julien Clerc

Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 28, à 20 h 30 (dernière). Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 270 F.

Guy Béart

Bobino, 20, rue de la Gaité, Paris 14^e. M^o Gaité. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-43-27-75-75. De 100 F à 180 F. Jusqu'au 27 février.

Michel Hermon

Chansons de Léo Ferré. Gérard Barreaux (accordéon), Pierre-Michel Siva-

dier (piano).

La Flèche d'or, 102, rue de Bagnolet, Paris 20^e. M^o Alexandre-Dumas. Le 28, à 21 heures. Tél. : 01-43-72-04-23.

Brassens, chansons

Maison de la culture, 1, boulevard Léonine, 93 Bobigny. Le 28, à 21 heures. Jusqu'au 7 février. Tél. : 01-41-60-72-72. 140 F.

Fawzy Al Aiedy

Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2^e. M^o Sentier. Le 28, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. De 60 F à 80 F. Jusqu'au 13 février.

Sarolo

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11^e. M^o Bastille. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 120 F. Jusqu'au 30 janvier.

Les Moujiks

Musiques tsiganes et slaves. *Satellit Café*, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris 11^e. M^o Oberkampf. Le 28, à 21 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.

Mundo Livre

Le Divan du monde, 78, rue des Martyrs, Paris 9^e. M^o Pigalle. Le 28, à 20 heures. Tél. : 01-44-92-77-66. 60 F.

RÉSERVATIONS

New Morning

Février : Olu Dara (le 2), Oregon (le 4), De Rosa-Djeli Moussa Diawara (le 5), Michelle White (le 9), Rabi Abou Khalil (le 13), R. L. Burnside (le 15), hommage à Jean-François Jenny-Clarke (le 23), Jimmy Oihid (le 27).

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. Tél. : 01-45-23-51-41.

Christian Marclay, Eric M (1)

Evan Parker, Sylvain Kassap, Paul Rodgers, Mark Sanders (2)

Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. (1) Le 3 février ; (2) le 4 février. Tél. : 01-42-87-25-91.

Les Arts florissants

Lully : *Les Métamorphoses de Psyché*. William Christie (direction).

Opéra-Comique, place Boieldieu, Paris 2^e. Le 9 février, à 19 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. De 50 F à 430 F.

Jonathan Richman

Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. Le 20 février. Tél. : 01-44-92-78-03.

DERNIERS JOURS

30 janvier :

Marion de Lorme de Victor Hugo, mise en scène de Eric Vigner.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4^e. M^o Châtelet. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

Duos, solos, trios et restos ! 1976-1996 de Serge Valletti, mise en scène de l'auteur.

Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Cludel, Paris 6^e. Tél. : 01-44-41-36-36. 50 F.

Alvar Aalto : jeu de lumière Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, Paris 6^e. Tél. : 01-40-51-89-09. Entrée libre.

31 janvier :

Antigone de Sophocle, mise en scène de Sotigui Kouyaté.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Tél. : 01-48-33-93-93. De 50 F à 130 F.

L'Arme de la Russie dans ses icônes Toit de la Grande Arche, 1, parvis de la Défense, 92 Puteaux. Tél. : 01-49-07-27-57. 60 F.

Pierre Buraglio

Le Panthéon, la nef, place du Panthéon, Paris 5^e. Tél. : 01-44-32-18-00. 32 F.

Urs Karpatz

L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17^e. Tél. : 01-43-87-97-13. De 80 F à 120 F.

CAHIERS DU CINÉMA



FIN AOÛT, DÉBUT SEPTEMBRE
D'OLIVIER ASSAYAS
ENTRETIEN AVEC
FRANÇOIS CLUZET

EN VUE

■ Mardi 26 janvier, la municipalité d'Oakland, près de San Francisco, a rejeté la proposition de **Jordan Riak**, élu, ennemi de la fessée, « horrible sanction », qui voulait pour sa ville une « zone sans fessée ».

■ Le 27 janvier, comme le pape, dans le Missouri, jugeait la peine de mort « châtiment cruel et inutile », dans l'Oklahoma, la commission des recours en grâce rejetait la demande de **Sean Sellers**, condamné à mort à l'âge de seize ans.

■ Les enfants américains, qui, en 1957, étaient propres à dix-huit mois, maintenant s'attardent sur le pot jusqu'à trois ou quatre ans. « Reporter le contrôle des selles est une injure à l'intelligence humaine », s'insurge **John Rosemond**, écrivain. « Ce doit être un libre choix », lui répond **Terry Brazelton**, pédopsychiatre.

■ « Moment de folie », suppose devant le tribunal de Stroud, en Angleterre, **Kevin Hawkins**, enseignant qui a forcé un élève à s'allonger sur des punaises, puis à marcher dessus pieds nus, avant de lui placer des glaçons sur la poitrine.

■ « Autocombustion ? », s'interrogent les pompiers de Paris, n'ayant constaté aucun dégât dans l'appartement enfumé aux murs noircis où ils ont découvert, le 27 janvier, à Paris, le corps en partie brûlé de **Rachel Zylberasach**, quatre-vingts ans.

■ Selon des documents récemment publiés par les services de renseignement britanniques, **Mata Hari**, exécutée en 1917 pour espionnage, n'aurait jamais « tout avoué ni vendu aucun de ses complices ».

■ Les mêmes archives révèlent que les deux seuls pigeons voyageurs du III^e Reich, capturés, en 1942, par une escadrille de faucons pèlerins chargés d'intercepter les volatiles espions, ont ensuite été « retournés » par la Section spéciale du service des pigeons de Sa Majesté.

■ « Est-ce vraiment vrai ? », s'est exclamée **Maria Nordin**, soixante-treize ans, stérilisée pour myopie, en apprenant que les milliers de victimes des stérilisations forcées pratiquées entre 1935 et 1975, en Suède, pour des raisons d'« hygiène sociale » seraient indemnisées par le gouvernement.

■ Un tribunal de Hamm, en Allemagne, vient de condamner un gynécologue de Dortmund à payer une pension alimentaire jusqu'à leur majorité à deux jumeaux nés d'une mère qu'il avait auparavant stérilisée.

■ Le 25 janvier, un exhibitionniste s'offrant aux regards de CRS qui s'entraînaient en tenue de sport sur un terrain de Strasbourg, rhabillé par ses victimes, a été conduit au poste et placé en garde à vue.

Christian Colombani

Clonage, l'indispensable mode d'emploi

La revue mensuelle « de débats et d'idées » de la CFDT ouvre ses colonnes aux avis d'experts sur cette technique qui, depuis Dolly, brouille tous les repères éthiques

OUVERTE en fanfare par une série de formidables résultats de la recherche en biologie, l'année 1999 sera, en France, celle de la première lecture par le Parlement des lois de bioéthique de 1994. Personne ou presque, il y a cinq ans, n'imaginait à quel point la science du vivant allait, en si peu de temps, progresser.

Puis que dans le champ de la compréhension des mécanismes vitaux, c'est, le plus souvent, dans leur maîtrise et dans l'utilisation industrielle et thérapeutique que l'on pourrait en faire que ces progrès s'accomplissent. Ainsi en est-il du clonage, cette technique qui permet aujourd'hui la reproduction non sexuée de mammifères ; ce clonage que l'on pressent bientôt

en œuvre dans l'espèce humaine. Clonage qui, depuis Dolly, brouille tous les repères.

En quelques textes signés de personnalités parmi les plus compétentes (Jean-Paul Renard, Axel Kahn, Robert G. Edwards, Noëlle Lenoir), *La revue de la CFDT* parvient à exposer l'essentiel du débat. Pourquoi la CFDT ? « Dans le domaine de la biologie, les questions posées n'ont été traitées que marginalement au plan syndical. (...) Celles-ci concernaient essentiellement la fécondation in vitro, les risques d'eugénisme et la sélection génétique à l'embauche, écrivent les responsables de la revue. La réflexion n'a jamais débouché sur une exigence CFDT de voir les citoyens correctement informés. »



En sera-t-il de même avec le clonage humain ? Alors même que ce dernier est explicitement et solennellement condamné par l'ONU, on voit déjà se dessiner deux mondes : d'un côté l'Europe continentale, qui a pris si vite position sur le clonage humain que le débat public n'a pas eu lieu ; de l'autre les pays anglo-saxons, où il est sujet à débat, sinon à expérimentation.

Illustrant la position anglo-saxonne, le professeur Robert G. Edwards (université de Cambridge), l'un des créateurs, il y a vingt ans, du premier enfant conçu in vitro, et Helen K. Beard, éditeur adjoint de la revue *Human Reproduction*, plaident contre une interdiction définitive du clonage humain tout comme celle de la modification du patrimoine génétique de l'espèce humaine. « La société accueille toujours avec hostilité les idées nouvelles, en particulier dans le domaine de la reproduction, écrivent-ils. La crainte de l'inconnu suscitée par la contraception, la fécondation in vitro, la conservation des embryons congelés, les mères porteuses, le don d'embryons, le génie génétique, entre autres, s'est ré-

velée largement infondée. La contraception, l'avortement, avaient suscité des réactions similaires. » Selon eux, « l'introduction de gènes chez l'homme pourrait servir à améliorer la vie du receveur, pour la prolonger, par exemple ». « De telles possibilités, susceptibles de prendre une importance et une utilité considérables pour les générations à venir, ne sauraient être écartées trop rapidement », affirment-ils.

Beaucoup plus nuancé, Jean-Paul Renard, directeur de recherche à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), fait la part entre le clonage animal et humain ainsi qu'entre le clonage reproductif et celui mis en œuvre à des fins thérapeutiques. Quant au professeur Axel Kahn (Institut Cochin de génétique moléculaire), il résume parfaitement la portée du débat qui s'inscrit dans le courant de l'acharnement procréatif, refusant toute limite au droit à la filiation biologique. « Même si je considère probable que, s'il s'avère techniquement applicable à l'espèce humaine, le clonage reproductif soit légitime et appliqué, aucun combat d'idée n'est perdu avant d'avoir été mené, écrit-il. Donc, avec beaucoup d'autres, idée contre idée, sans incantation ni démonisation de l'adversaire, je mène ce combat-là. »

Jean-Yves Nau

★ *La Revue de la CFDT*, 4, boulevard de La Villette, 75955 Paris Cedex-19. Tél. : 01-42-03-80-30 ; Fax : 01-42-03-81-44 ; e-mail : larevue@cfdt.fr

DANS LA PRESSE

EUROPE 1

Alain Duhamel

■ A propos de la sécurité, la gauche se trouve toujours déchirée entre ses militants et nombre d'intellectuels, vigilants sur l'Etat de droit, soupçonneux vis-à-vis de la police, et son électeur qui, lui, massivement, n'a rien contre la prévention mais donne résolument la priorité à la répression et à la lutte contre toutes les formes de délinquance. La réponse de Lionel Jospin lui ressemble : c'est équilibré et fermeté, Jean-Pierre Chevènement et Elisabeth Guigou. Le premier ministre a présenté des mesures d'ordre, mais aussi de prévention et de réinser-

tion. Il croit depuis toujours que la gauche et la sécurité ne sont pas antinomiques, mais il tient également au triptyque prévention-répression-réinsertion. Il sera attendu à la mise en œuvre et aux moyens financiers effectivement dégagés.

LE FIGARO

Ivan Rioufol

■ Les cités rebelles appellent des policiers et des sanctions. Mais elles réclament aussi d'être davantage considérées. Jean-Pierre Chevènement souhaite qu'« il y ait des jeunes issus de l'immigration » dans la police et la gendarmerie. C'est désormais la moindre des choses. Il faut aller plus loin. A quand un ministre beur au gouvernement ?

LE NOUVEL OBSERVATEUR

Jean Daniel

■ Le titre, lundi soir, de notre confrère *Le Monde* (« Justice : le président devient intouchable ») était bien moins giflant que le dessin de Pancho placé juste au-dessous. On y voyait le président Jacques Chirac et le président Roland Dumas, les deux plus hauts magistrats de l'Etat, se serrant la main avec solennité et chaleur, l'un disant à l'autre : « Et encore merci. » [Après la décision du Conseil constitutionnel déclarant que, durant la durée de ses fonctions, la responsabilité pénale du chef de l'Etat ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de Justice]. (...) Le dessin était vrai parce que cari-

catural ; révélateur parce qu'excessif (...) Ce qui m'embarrasse, m'inquiète et pour tout dire suscite en moi l'aversion, c'est l'idée d'une traction entre les détenteurs des symboles les plus hauts de l'Etat, de la République et de la nation (...) Quand ces deux hautes instances s'entendent ou en tout cas se rejoignent, même sans le dire, sur des intérêts médiocres ou des compromis honteux, alors j'ai le sentiment que c'est l'essentiel de l'Etat, dans sa singularité de monarchie républicaine, qui est discrédité. (...) Je ne puis m'empêcher d'être révolté à l'idée que soit atteint ce qui, dans notre République laïque, relève de l'ordre du sacré.

www.netnoir.com

Des jeunes Noirs américains aisés ont décidé d'affirmer leurs « valeurs culturelles » sur Internet

« **NETNOIR**, the Black Network... Notre mission est simple : devenir la première communauté en ligne pour les Noirs », et renforcer la présence des « valeurs culturelles noires » sur Internet. La référence française contenue dans le titre de ce site américain n'est pas destinée à attirer les francophones, mais à ajouter une touche d'élégance, car il s'adresse en priorité aux Noirs aisés et éduqués : il y est question de *purchasing power* (pouvoir d'achat) autant que de *Black Power*. A toutes fins utiles, il est quand même précisé que le mot français « Noir » se prononce « Know-are ».

En premier lieu, le site doit susciter des réseaux de contacts entre jeunes Noirs plutôt fortunés, grâce à des forums de discussion et au club de rencontres, qui affiche chaque jour de nouvelles photos de célibataires des deux sexes. Mais sur NetNoir, on sait aussi parler d'argent. Grâce à des partenariats avec plusieurs grandes sociétés, le site propose des informations sur les prêts bancaires réservés aux Noirs, le capital-risque, les investis-



sements immobiliers, les taux de crédit et les diverses façons d'éviter les contrôles fiscaux ou les dépôts de bilan. Les businessmen débutants peuvent acheter en ligne un ouvrage intitulé *Comment réussir en affaires sans être blanc*, et ceux qui cherchent un poste dans une

grande entreprise peuvent se faire aider pour rédiger leur CV et faire circuler leur demande d'emploi.

Les visiteurs sont incités à faire leurs achats auprès d'entreprises appartenant à des Noirs, à commencer par la boutique électronique de NetNoir, qui propose

uniquement des « produits noirs », qu'il s'agisse de disques, de vidéos, de croisières ou de livres d'histoire. Le site permet aussi d'entrer en contact avec des clubs de sports réservés aux Noirs, qui veulent affirmer leur présence dans des disciplines dominées par les Blancs comme le golf ou la plongée sous-marine.

Les valeurs défendues par NetNoir ne font pas l'unanimité sur Internet. Le site a été plusieurs fois attaqué et détourné par des pirates dont on ne connaît pas l'appartenance ethnique, mais qui se choisissent des faux noms évoquant les rappers et les gangs des ghettos noirs. Leurs graffiti électroniques accusent NetNoir de trop miser sur le renforcement des solidarités au sein de la communauté noire, et de pratiquer ainsi une forme de discrimination à rebours. En guise de réponse, NetNoir préfère poser à son tour une question : « Quelle est la couleur du Net ? »

Debra Seagal-Ollivier et Yves Eudes

SUR LA TOILE

NOUVEAU LINUX

■ L'équipe de développement du système d'exploitation libre et gratuit Linux a annoncé la sortie de la nouvelle version 2.2, dotée de fonctionnalités nouvelles ou améliorées. Le « noyau » est disponible en téléchargement sur le site www.kernel.org.

CINÉMA

■ Jean-Jacques Beineix répondra aux questions des internautes sur le site Web Nirvanet le 30 janvier à partir de 16 heures. Des extraits de son documentaire *Otaku* seront disponibles sur le site à partir du 29 janvier. www.nirvanet.com/live

ORIENTATION

■ Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est désormais accessible via Internet. www.cidj.asso.fr
www.information-jeunesse.tm.fr

CONCOURS

■ Le magazine *CB News* a lancé la troisième édition de son concours des Clics d'or, qui récompense les meilleurs sites français. Les webmasters désireux de participer peuvent s'inscrire sur le site www.clicsdor.com. Le palmarès sera annoncé le 18 mars.

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360 F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	USA - CANADA	
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

La dernière « Marche » par Alain Rollat

JEAN-MARIE CAVADA a fait à la télévision des adieux cava-diens. Sobres mais graves. Il a dit son « bonheur » d'avoir conduit, pendant douze ans, « La Marche du siècle ». Il s'est dit fier d'avoir réussi à conjuguer continuité et modernité. Il a remercié les téléspectateurs de l'avoir suivi, la presse de l'avoir soutenu, ses collaborateurs de l'avoir aidé. Il s'est dit « emprunté » d'avoir à prononcer, à l'écran, un dernier « Merci infiniment ! Bonsoir... » Quand il l'a fait, tout le monde, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, s'est levé pour l'applaudir comme on rend hommage aux docteurs *honoris causa*. Seul, au centre du plateau, soudain transformé en scène, il a mis la main droite sur son cœur pour exprimer son émotion en silence. Quand l'ovation s'est prolongée, gêné, il a fait à la caméra un petit signe de la main pour que le réalisateur envoie le générique sans

s'attarder sur son image. Ce geste résumait son style.

L'inusable sœur Emmanuelle, la première de ses invités à avoir pris la parole au cours de cette soirée conçue comme une rétrospective, avait déjà dit tout le reste. Quand il lui avait demandé pourquoi, à son âge, elle continuait, sans relâche, d'aller à la rencontre des pauvres, elle lui avait répondu : « J'essaie de comprendre, de compatir, de souffrir avec eux. C'est ça qui manque dans notre société : un regard, une écoute, une parole. Ce regard qui dit : tu es mon frère, tu es ma sœur, je t'aime, qu'est-ce que je peux faire pour toi ? »

C'était tout cela « La Marche du siècle » sous Jean-Marie Cavada. C'était ce regard de compassion posé sur les autres et d'abord sur leur humanité. Ce besoin d'écouter pour comprendre, avant de parler, dans l'espoir d'aider. C'était la définition même, en

termes d'exigence morale, de rigueur intellectuelle, d'éthique journalistique, de soif de connaissances, de ce que l'on peut imaginer de mieux lorsqu'on conçoit une télévision respectueuse du public. La réussite personnelle de Jean-Marie Cavada aura été d'incarner, en toute indépendance, cette obsession humaniste du partage de la matière grise et des savoirs au siècle de toutes les barbaries. Qu'il ait fait parfois jusqu'à l'orgueil n'a aucune importance puisqu'il n'a jamais cédé à la tentation de la facilité.

L'essentiel est maintenant que la « Marche », sous ce titre ou un autre, enjambe l'autre siècle en chausant la même ambition. Pour qu'on puisse dire, plus tard, de celui ou de celle qui aura le privilège de tenir ce cap, ce que l'histoire de la télévision dira de son premier pilote : entre les mains de cet homme, le pouvoir d'informer était bien placé.

JEUDI 28 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

- 20.30 La valigia dei sogni** ■■
Luigi Comencini (Italie, 1954, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
- 20.30 Dune** ■■
David Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min). **Cinéstar 1**
- 20.55 Entretien avec un vampire** ■■
Neil Jordan (Etats-Unis, 1994, 130 min). **France 3**
- 21.00 La Sentinelle** ■■
Arnaud Desplechin (France, 1992, 150 min). **Paris Première**
- 21.15 Le Meilleur** ■■
Barry Levinson (Etats-Unis, 1984, 120 min). **Cinétoile**
- 22.40 La Poursuite impitoyable** ■■
Arthur Penn (Etats-Unis, 1966, 130 min). **RTL 9**
- 22.45 Riff-Raff** ■■
Ken Loach (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 95 min). **Cinéstar 2**
- 23.20 L'Aventure de Madame Muir** ■■
Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., 110 min). **Téva**

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES**
- 17.30** Shimon Peres. **TV 5**
- 18.30** Le Magazine de l'Histoire. Invités : Dominique Veillon, Pascal Ory, Robert Muchembled, Anthony Rowley. **Histoire**
- 18.30** Nulle part ailleurs. Invités : Garbage, Shimon Peres, Fellag, Benoît Delépine, Moustic. **Canal +**
- 19.10** et **0.10** Le Rendez-vous. **LCI**
- 20.05** Temps présent. Les Maîtres du temps. Entre le granule et le scanner. Médecine africaine. Le siècle en images : L'autoroute de l'enfer, la guerre du Golfe. **TSR**
- 20.55** ► Envoyé spécial. Toulon : Laboratoire du Front national. Blessés au Front. Soudan : Sur la piste des esclaves. **France 2**
- 22.05** Les Années belges. La sidérurgie. **RTBF 1**
- 23.00** De l'actualité à l'Histoire. Nation et religion en Turquie. **Histoire**
- 23.35** La Preuve par trois. Vivre moins cher, mais à quel prix ? Le juste prix. A vos marques. Chasse gardée. Deuxième chance. **France 3**
- 1.00** La 25^e Heure. Plutôt mort qu'esclave. **France 2**
- 1.00** ► La Marche du siècle. Rétrospective 1987-1999. **France 3**
- DOCUMENTAIRES**
- 18.20** 60 ans de télévision. **Planète**
- 18.30** Les Loups. **La Cinquième**
- 19.00** Voyages, voyages. Tokyo. **Arte**
- 19.00** Mémoire de gestes. **Odysée**
- 19.10** Les Grandes Expositions. Manet. **Planète**
- 19.45** Les Meilleurs Moments des JO. [4/10]. Battrer le record. **Histoire**
- 19.55** Plans de vol. Entre ciel et mer. **Odysée**
- 20.20** De la maison autonome à l'autonomie de penser. **Odysée**
- 20.35** ► 5 colonnes à la une. **Planète**
- 20.35** Soirée thématique. A l'abri du danger. **Arte**
- 20.45** Cecilia Bartoli. Portrait d'une jeune mezzo-soprano. **Mezzo**
- 20.45** Le Musée d'Orsay. L'art et la ville. **Odysée**
- 21.05** Des trains pas comme les autres. D'Addis Abeba à Djibouti [1/2]. **TV 5**
- 21.40** Les Grands Compositeurs. [3/7]. Gustav Mahler. **Planète**
- 21.40** Chevaux, espoir et rêve au pays du ciel bleu. **Odysée**
- 22.05** Florence, la puissance du passé. **Odysée**
- 22.45** Ciao Bella Ciao. L'exil des militants d'extrême gauche italiens en France. **Planète**
- SPORTS EN DIRECT**
- 18.30** Patinage artistique. Championnats d'Europe. A Prague. **Eurosport**
- 1.35** Hockey NHL. Philadelphie Flyers - Phoenix. **Canal +**
- 1.55** Tennis. A Melbourne. Demi-finales messieurs. **Eurosport**
- MUSIQUE**
- 18.00** Chet Baker. Avec : Chet Baker, trompette ; Michel Grallier, piano ; Jean-Louis Rassinfosse, basse. **Muzzik**
- 21.00** Le Trio Brahms interprète Bedrich Smetana. **Muzzik**
- 21.30** Le Trio Di Trieste joue le trio de Charles Ives. **Muzzik**
- 21.45** Musique pour San Rocco. Par le Gabrieli Consort, dir. Paul McCreesh. **Mezzo**
- 22.20** Mojazz. Maison du blues de La Nouvelle-Orléans 1994. **Muzzik**
- TÉLÉFILMS**
- 20.30** Balle perdue. Etienne Périer. **Festival**
- 20.40** Contre toute évidence. Michael Switzer. **13^{ème} Rue**
- 20.45** Masada. Boris Sagal [4/4]. **Histoire**
- COURTS MÉTRAGES**
- 22.30** Supplément détachable. Spécial Clermont-Ferrand. **Canal +**
- 1.15** Regarde la mer ; Une robe d'été. François Ozon. **Canal +**
- SÉRIES**
- 19.20** Mariés, deux enfants. [1/2]. Voyage au trou de l'enfer. **M 6**
- 20.00** Dharma & Greg. Secrets et confusion. **Téva**
- 20.00** Larry et Balki. Le chauffeur. **TMC**
- 20.05** Cosby. Les deux M. Lucas. **France 3**
- 22.30** Baldi et la volée d'amour. **TV 5**
- 20.40** Buffy contre les vampires. Mensonge. **Série Club**
- 20.50** Les Cordier, juge et flic. Le Petit Juge. **TF 1**
- 21.40** Stargate SG-1. Perpétuité. **TSR**
- 23.25** 3^e planète après le Soleil. Fifteen Minutes of Dick (v.o.). **Série Club**
- 1.10** Seinfeld. [1 et 2/2]. L'album (v.o.). **Canal Jimmy**

NOTRE CHOIX

● 21.00 Paris Première La Sentinelle

Le fils d'un diplomate revient d'Allemagne pour faire des études de médecine à Paris. Dans le train, il est contrôlé par des douaniers et pris à partie par un inconnu. Dans ses bagages, il trouve une tête d'homme naturalisée que les services secrets veulent récupérer. Ce n'est pas un film policier, mais une réflexion d'Arnaud Desplechin sur l'Europe d'aujourd'hui, les crimes du passé et l'oubli volontaire de l'Histoire. Scénario en puzzle, écriture cinématographique d'une grande originalité. - **J. S.**

● 1.00 France 2 La 25^e Heure

Intitulé *Plutôt mort qu'esclave*, le documentaire réalisé par Georges Goldman explore des recoins oubliés de l'histoire de la deuxième guerre mondiale et des Français prisonniers de guerre qui s'échappèrent des camps d'Allemagne, de Pologne et d'Autriche pour reprendre le combat contre la Wehrmacht. Traumatés par la débâcle de 1940, révoltés par les accords de Munich, ils étaient près d'un millier à s'être réfugiés dans la Hongrie pro-fasciste de Horty, dans l'espoir de trouver une filière pour rejoindre les forces françaises combattantes. En vain. En mars 1944, les forces nazies envahissent le territoire magyar. Les lieutenants de Lannurien et de La Roncière, deux officiers de carrière, décident de se battre aux côtés de la résistance slovaque et des unités soviétiques pour stopper l'armée allemande sur le front est. Deux cent trois volontaires français passent en Slovaquie. Cinquante-sept d'entre eux y laisseront leur vie. Georges Goldman donne la parole à leurs compagnons d'armes, sur fond d'images d'archives. - **F. H.**

VENDREDI 29 JANVIER

FILMS DU JOUR

- 13.45 Dune** ■■
David Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min). **Cinéstar 1**
- 14.30 A cause d'un assassinat** ■■
Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1974, 110 min). **Cinétoile**
- 15.45 La valigia dei sogni** ■■
Luigi Comencini (Italie, 1954, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
- 15.45 Secrets et mensonges** ■■
Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 140 min). **Cinéstar 2**
- 16.15 Garçon !** ■■
Claude Sautet (France, 1983, 95 min). **Ciné Cinémas**
- 17.20 Rue de l'Estrapade** ■■
Jacques Becker (France, 1952, N., 100 min). **Ciné Classics**
- 18.00 La Gamberge** ■■
Norbert Carbonnaux (France, 1961, N., 90 min). **Cinétoile**
- 19.00 Les Bas-fonds de Frisco** ■■
Jules Dassin (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
- 19.30 L'homme qui tua Liberty Valance** ■■
John Ford (Etats-Unis, 1962, N., 115 min). **Cinétoile**
- 20.30 Le Couple invisible** ■■
Norman Z. McLeod (Etats-Unis, 1937, N., 80 min). **Ciné Classics**
- 21.00 Fargo** ■■
Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 100 min). **Ciné Cinémas**
- 21.25 La Taverne de l'Irlandais** ■■
John Ford (Etats-Unis, 1963, v.o., 110 min). **Cinétoile**
- 21.50 Police spéciale** ■■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1964, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
- 22.40 Arizona Junior** ■■
Joel Coen (Etats-Unis, 1987, v.o., 90 min). **Ciné Cinémas**
- 23.15 Brazil** ■■
Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, 140 min). **Cinéstar 1**
- 0.15 ► De Mayerling à Sarajevo** ■■
Max Ophuls (France, 1940, N., 85 min). **France 2**
- 0.45 Le Grand Sommeil** ■■
Howard Hawks (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 150 min). **Ciné Classics**
- 2.15 Le Jeune Cassidy** ■■
John Ford et Jack Cardiff (Etats-Unis, 1965, 110 min). **Cinétoile**

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES**
- 13.05** Faut pas rêver. Allemagne : La cité de l'harmonica. France : La cavalerie Heyral. Inde : Fleurs de vie. Invité : Max Gallo. **TV 5**
- 13.25** Parole d'Expert. Nana Mouskouri. **France 3**
- 14.30** Boléro. Invitée : Lio. **TMC**
- 15.00** Ecran savoir multimédia. Comment les textes anciens nous sont parvenus ? [2/2]. **RTBF 1**
- 16.30** Le Magazine de l'Histoire. Invités : Dominique Veillon ; Pascal Ory ; Robert Muchembled ; Anthony Rowley. **Histoire**
- 17.05** Les Lumières du music-hall. Dania. Fernandel. **Paris Première**
- 18.00** Stars en stock. Janet Leigh. Ginger Rogers. **Paris Première**
- 18.30** De l'actualité à l'Histoire. Nation et religion en Turquie. **Histoire**
- 18.30** Nulle part ailleurs. Invités : Sami Naceri, Thaig Khris, Tony Hawk, Mass Hysteria ; Laetitia Casta. **Canal +**
- 19.00** Tracks. No Respect. Tribal. Dream. Live. **Arte**
- 19.30** Envoyé spécial, les années 90. Reines du rire. **Histoire**
- 20.00** 20 h Paris Première. Best of. **Paris Première**
- 20.05** C'est la vie. Sida : espoirs et déceptions. **TSR**
- 20.50** Plein les yeux. **TF 1**
- 20.55** Thalassa. La Baie des survivants. **France 3**
- 21.05** Comment ça va ? Du bon côté de la ménopause. Le dos. Vertige. **TV 5**
- 22.00** Faut pas rêver. Syrie : Le village à la langue oubliée. France : Les âges de la vie. Australie : Road Trains. Invité : Eric Emmanuel Schmitt. **France 3**
- 22.30** Mots croisés. **TV 5**
- 22.35** Bouillon de culture. Polémiques sur l'Europe. Invités : Jean-Claude Barreau ; Alain Duhamel ; Alain Finkielkraut ; Gilles Perrault ; Diego Marani. **France 2**
- 0.45** Le Live du vendredi. Aerosmith : Live N'Direct (Nurburgring 97). **M 6**
- DOCUMENTAIRES**
- 18.00** Le Prince de Galles. Un siècle de scandales. **Odysée**
- 18.30** Le Monde des animaux. Les Pikas des Rocheuses. **La Cinquième**
- 18.30** Cecilia Bartoli. Portrait. **Mezzo**
- 19.15** A l'ombre de Moon. **Odysée**
- 20.15** Palettes, Marcel Duchamp. **Arte**
- 20.35** Les Années algériennes. [4/4]. Pourtant la guerre est finie. **Planète**
- 20.45** L'Égypte. [3/5]. L'âge d'or. **Histoire**
- 20.45** Carolyn Carlson. Une danseuse à plusieurs facettes. **Mezzo**
- 21.45** Conférences de presse. 9 septembre 1965 [3/3]. **Histoire**
- 22.15** 60 ans de télévision. Des pionniers d'hier à ceux d'aujourd'hui. **Planète**
- 22.20** Grand format. Mercredi, 19 juillet 1961. **Arte**
- 22.40** Les Mômes du désert de Takla Makan. **Odysée**
- 23.05** Les Grandes Expositions. Manet. **Planète**
- 23.25** Les Dossiers de l'Histoire. Les Grandes Erreurs de l'Histoire. L'Iran, récit d'une révolution. **France 3**
- 0.30** 5 colonnes à la une. **Planète**
- 0.55** La Case de l'Oncle Doc. Poupées de chair. **France 3**
- SPORTS EN DIRECT**
- 14.00** Patinage artistique. Championnats d'Europe. Programme court dames. **Eurosport**
- 18.30** Patinage artistique. Championnats d'Europe. Programme libre de danse sur glace. **Eurosport**
- 20.30** Football. Championnat de D 1. Bordeaux - Marseille. **Canal +**
- 21.30** Boxe. Réunion de Dijon. **AB Sport**
- 3.25** Tennis. Internationaux d'Australie : finale dames. **France 2 et Eurosport**
- DANSE**
- 21.40** Vu d'ici. Chorégraphie de Carolyn Carlson. Musique de Gabriel Yared. **Mezzo**
- MUSIQUE**
- 19.30** Musique pour San Rocco. Venise, août 1995. Par le Gabrieli Consort, dir. Paul McCreesh. **Mezzo**
- 20.59** Soirée spéciale Egberto Gismonti. **Muzzik**
- 21.55** Mithridate, roi du Pont. Londres, 1991. Par l'Orchestre de Covent Garden, dir. Paul Daniel. **Paris Première**
- 22.45** Monteverdi. Les *Vêpres à la Vierge*. Cathédrale de Speyer, 1989. **Mezzo**
- 23.55** Europa Concert 1995. Avec Sarah Chang, violon. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Zubin Mehta. **Muzzik**
- TÉLÉFILMS**
- 20.30** Mon père des jours pairs. André Chandelle. **Festival**
- 20.40** «Il» est revenu. [1 et 2/2]. **Série Club**
- 20.45** La Fuite. Mark Schlichter. **Arte**
- 20.55** Fenêtre sur crime. Franck DeFelitta. **M 6**
- 20.55** Orgueil et préjugés. Simon Langton [2/3]. **TMC**
- 22.10** Marion et son tuteur. Jean Larriga. **Festival**
- 22.20** Programmés pour tuer. H. Gordon Boss. **TSR**
- 22.30** L'Esclave des sens. Joe d'Amato. **RTL 9**
- 23.00** La Patrie en danger. Michel Carrier. **Histoire**
- COURTS MÉTRAGES**
- 23.50** W.C. Fields Special. *The Dentist*. Leslie Pearce. *The Fatal Glass of Bier*. Clyde Bruckman. *The Golf Specialist*. Monte Brice. *Pool Sharks*. Edwin Middleton. **Arte**
- 0.20** Libre Court. *Les Gagne-petit*. J. Alcalá. **France 3**
- 0.25** Supplément détachable. Spécial Clermont-Ferrand. *Senhor Jeronimo*. Inês Medeiros. **Canal +**
- SÉRIES**
- 20.55** Maigret. Maigret et le port des brumes. **France 2**
- 20.55** Cybill. Touche pas à ma pub. **Téva**
- 22.50** X-Files. Un fantôme dans l'ordinateur. Projet arctique. **M 6**
- 23.35** Kennedy. Jim Goddard [5/6]. **Festival**
- 0.10** Friends. The One Hundredth (v.o.). **Canal Jimmy**
- 0.25** Stargate SG-1. Tin Man. **Série Club**
- 0.35** Star Trek, Deep Space Nine. Progrès (v.o.). **Canal Jimmy**
- 1.20** Star Trek, la nouvelle génération. Le secret (v.o.). **Canal Jimmy**

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et - accompagnés du code ShowView - ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite. Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :

- Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- On peut voir.
- Ne pas manquer.
- Chef-d'œuvre ou classiques
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 18.30** Exclusif. **19.05** Le Bigdil. **20.00** Journal, Météo. **20.50** Les Cordier, juge et flic. Le Petit Juge. **22.40** Made in America. Rêves en eaux troubles. Téléfilm. Jack Bender. **0.20** Les Rendez-vous de l'entreprise.
- FRANCE 2**
- 19.15** 1 000 enfants vers l'an 2000. **19.20** Qui est qui ? **20.00** Journal, Météo. **20.55** ► Envoyé spécial. Toulon : Laboratoire du Front national. Blessés au Front. Soudan : Sur la piste des esclaves. **23.00** Expression directe. **23.10** L'Invité surprise. Film. Georges Lautner. **0.40** Journal, Météo.
- FRANCE 3**
- 18.20** Questions pour un champion. **18.50** Un livre, un jour. **18.52** L'Euro, mode d'emploi. **18.55** 19-20 de l'information, Météo. **20.05** Cosby. **20.35** Tout le sport. **20.55** Entretien avec un vampire ■■ Film. Neil Jordan. **23.05** Météo, Soir 3. **23.35** La Preuve par trois. **0.30** Espace francophone. Les Seychelles. **1.00** ► La Marche du siècle. La Marche du siècle : 1987-1999.
- CANAL +**
- En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs. **20.30** Le Journal du cinéma. **20.40** L'Ultime Contrat ■■ Film. Kjell Sundvall. **22.30** Supplément détachable. Spécial Clermont-Ferrand. L'enfer du cuir. **23.05** Henry, Portrait of a Serial Killer ■■ Film. John McNaughton. **0.25** Regarde la mer ■■ Court métrage. François Ozon. **1.15** Une robe d'été. François Ozon. Court métrage. François Ozon.

ARTE

- 19.00** Voyages, voyages. Tokyo. **19.45** Météo, Arte info. **20.15** Reportage. Les Héritiers de Bertie Vogts. **20.35** Soirée thématique. A Fabri du danger. L'insécurité dans les villes. **20.40** Blindés. **21.40** Ça ne me regarde pas. **22.30** L'Architecture de la peur. **23.20** La Main tendue. **23.50** Les Bannis. **0.50** L'Année de l'éveil ■■ Film. Gérard Corbiau.

M 6

- 18.25** Lois et Clark. **19.20** Mariés, deux enfants. **19.54** Le Six Minutes, Météo. **20.00** Mode 6. **20.10** Notre belle famille. **20.40** Météo des neiges. **20.45** Dérochage info, Passé simple. **20.55** Mort sur le Nil ■■ Film. John Guillermin. **23.25** Tuez l'androïde. Téléfilm. John Eyres. **1.10** Frequentstar. Etienne Daho.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30** Agora. Christian Millau. **21.00** Lieux de mémoire. La gitane. **22.10** For intérieur. Catherine Lépront. **23.00** Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00** Festival Jazz in Marciac. Par le trio Michel Petrucciani, piano, avec Anthony Jackson, basse et Steve Gadd, batterie et le quartette de Ahmad Jamal piano...

- 22.30** Musique pluriel. Œuvres de Amy, Farago, Lemaitre, Van Hov.

- 23.07** Papillons de nuit. Comédie, musique !

RADIO-CLASSIQUE

- 20.15** Les Soirées. Par l'Orchestre de chambre de Saint-Paul, dir. Hugh Wolff, etc. **20.40** Le Quatuor Ysaye. Œuvres de Beethoven, Brahms. **22.01** Les Soirées... (suite). Œuvres de Mendelssohn, Farrenc, Liszt, Berlioz, David.

NOTRE CHOIX

8.20 Planète Ciao « Bella Ciao »

Exilés italiens en France

« L'amnistie, mais pas l'amnésie. » C'est sur cette base que le 1^{er} juillet 1997, Toni Negri, professeur de philosophie exilé en France depuis vingt ans, est retourné à Rome. Arrêté à sa descente d'avion par la police italienne et directement emmené à la prison de Rebibbia, il est aujourd'hui en régime de semi-liberté. Par ce geste médiatique, celui qui fut désigné par les autorités italiennes comme « l'idéologue » de la lutte armée pendant les « années de plomb » entendait dénoncer l'exil de certaines militants d'extrême gauche qui ont fui l'Italie après l'assassinat d'Aldo Moro par les Brigades rouges en 1978. Un acte qui signait la « défaite » de la lutte armée.

Aujourd'hui, ils sont une petite centaine d'exilés à vivre en France, le plus souvent bien intégrés. Chercheurs, journalistes, écrivains, restaurateurs, inconnus ou célèbres, ils ne renient pas leur passé et sont plutôt fiers d'avoir écrit, à leur manière, une page de l'histoire italienne. Ils le confient sans détour au réalisateur Jorge Amat, qui leur consacre ce documentaire sous-titré *L'Exil des militants d'extrême gauche italiens en France*. Les témoignages sont sobres, les analyses pertinentes et argumentées. Illustrés par de nombreuses archives, ces paroles d'exilés remettent bien en perspective une page très tourmentée de l'histoire de l'Italie contemporaine, une page que les autorités ne sont pas décidées à tourner avec une loi d'amnistie.

Reste l'exil, que la plupart d'entre eux vivent comme un calvaire. « C'est très difficile psychologiquement », avoue Toni Negri. Depuis septembre 1998, après prescription de sa peine, Jean-Baptiste Mariongiu, journaliste à *Libération*, peut retourner librement en Italie. « Il y a quelques années, raconte-t-il, nous avons constitué une équipe de football qui rencontrait d'autres exilés. Il y avait des Portugais, des Chiliens, des Espagnols, des Iraniens. Avec le retour de la démocratie ou une libéralisation dans leurs pays, ils sont repartis chez eux. Il ne reste que nous, et nous ne jouons plus au football. »

Daniel Psenny

★ Rediffusions : samedi 30, 10.10 ; dimanche 31, 1.00.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 13.45** Les Feux de l'amour. **14.30** Arabesque. **15.25** La loi est la loi. **16.15** L'homme qui tombe à pic. **17.00** Sunset Beach. **17.40** Beverly Hills. **18.30** Exclusif. **19.05** Le Bigdil. **20.00** Journal, Météo. **20.50** Plein les yeux. **23.10** Patinage artistique. **0.35** TF 1 nuit, Météo. **0.50** Histoires naturelles. Insolites. **1.45** Reportages. Le Bonheur des dames.
- FRANCE 2**
- 13.50** Derrick. **14.55** Soko. **15.55** La Chance aux chansons. **16.50** Des chiffres et des lettres. **17.20** et **22.30** Un livre, des livres. **17.25** Cap des Pins. **17.50** Hartley, cœurs à vif. **18.45** Et un, et deux, et trois. **19.15** 1 000 enfants vers l'an 2000. **19.20** Qui est qui ? **19.55** L'Euro. **20.00** Journal, Météo. **20.55** Maigret. Maigret et le port des brumes. **22.35** Bouillon de culture. Polémiques sur l'Europe. **23.50** Journal, Météo. **0.10** Ciné-club. Cycle Edwige Feuillère. **0.15** ► De Mayerling à Sarajevo ■■ Film. Max Ophuls.
- FRANCE 3**
- 13.25** Parole d'Expert. **14.25** Mère et fils. **14.55** Simon et Simon. **16.40** Les Minikeums. **17.45** Le Kadox. **18.20** Questions pour un champion. **18.50** Un livre, un jour. **18.52** L'Euro, mode d'emploi. **18.55** 19-20 de l'information, Météo. **20.05** Cosby. **20.35** Tout le sport. **20.55** Thalassa. La Baie des survivants. **22.00** Faut pas rêver. **23.00** Météo, Soir 3. **23.25** ► Les Dossiers de l'Histoire. L'Iran, récit d'une révolution. **0.20** Libre Court. Les Gagne-petit. **0.55** La Case de l'Oncle Doc. Poupées de chair.

FRANCE 3

- 13.25** Parole d'Expert. **14.25** Mère et fils. **14.55** Simon et Simon. **16.40** Les Minikeums. **17.45** Le Kadox. **18.20** Questions pour un champion. **18.50** Un livre, un jour. **18.52** L'Euro, mode d'emploi. **18.55** 19-20 de l'information, Météo. **20.05** Cosby. **20.35** Tout le sport. **20.55** Thalassa. La Baie des survivants. **22.00** Faut pas rêver. **23.00** Météo, Soir 3. **23.25** ► Les Dossiers de l'Histoire. L'Iran, récit d'une révolution. **0.20** Libre Court. Les Gagne-petit. **0.55** La Case de l'Oncle Doc. Poupées de chair.

CANAL +

- 13.40** El Che, enquête sur un homme de légende ■■ Film. Maurice Dugowson. **15.15** Surprises. **15.25** L'Œil du cyclone. **15.55** Le Journal du cinéma. **16.00** Le Pari ■■ Film. B. Campan et D. Bourdon. **17.35** H. **18.00** Blague à part. ► En clair jusqu'à 20.15 **18.30** Nulle part ailleurs. **20.15** Football. Championnat de D 1. Bordeaux - Marseille. **20.30** Coup d'envoi. **22.35** Le Flic de San Francisco. Film. Thomas Carter. **0.25** Supplément détachable. **1.00** Football. Championnat de D 1. Bastia - Rennes.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.45** Le Journal de la santé. **14.00** Les Lumières du music-hall.

- 14.30** La Cinquième rencontre... Travail et économie. **14.40** Le développement local. **15.30** Entretien avec

De l'art de communiquer

par Pierre Georges

DES JOURNALISTES ? Amis ou ennemis ? De fond ou d'investigation ? C'est une note confidentielle extraordinaire qu'a publiée le quotidien belge *Le Soir*, dans son édition datée du jeudi 28 janvier. Un monument sur l'art communicatif de faire le nécessaire tri entre le bon grain et l'ivraie, entre l'élite et la lie de l'humanité journalistique.

Ce document émane du service du porte-parole (SPP) de la Commission européenne à Bruxelles, service dirigé par Martine Reicherts et qui regroupe précisément les vingt porte-parole des vingt commissaires européens. Au cœur d'un intense remue-ménages destiné à repenser la politique de communication d'une Commission secouée d'abondance par les récentes et présumées affaires de fraude, diverses opinions et stratégies se sont exprimées. Dont celle-ci, anonyme mais authentique, résumée sous forme de note interne et qu'on se fait un devoir de citer ici, tant elle vaut son pesant de cacahouettes.

« Il n'est pas exact, attaque brèvement l'auteur, de dire que les journalistes ont changé en profondeur. Il existe certes une "prise en mains" de la salle de presse par des journalistes d'investigation. Mais il est faux de dire que nous n'avons plus d'amis. Au contraire : beaucoup de journalistes avouent leur perplexité devant ce qui arrive ; beaucoup désapprouvent – parfois ouvertement – l'outrance de leurs collègues. [...] »

Deuxième point donc, la stratégie : « C'est la raison pour laquelle, au lieu de développer une stratégie de méfiance généralisée face à la presse, nous devons utiliser nos alliés potentiels pour rétablir un équilibre entre journalistes de fond et

d'investigation. Cette tactique a bien joué à Strasbourg, au niveau des commissaires et parlementaires et journalistes [...]. Il faut, je pense impliquer – et responsabiliser – l'API [Association professionnelle de la presse internationale] dans cette évolution. Expliquer que des dérives ont eu lieu. [...] Lister des exemples de désinformation manifeste (il y en a beaucoup !). Faire prendre conscience qu'ils n'ont rien à gagner de cette ambiance de corrida [...]. »

Troisième point, la « tagadactique » de la communication : « Il faut réfléchir sur la notion de "transparence" : ne pas être obnubilé par cette notion, ne pas chercher à être "plus catholique que le pape". Une dose de cynisme – et parfois d'hypocrisie – dans la manière de diffuser l'information est parfois nécessaire. Vouloir tout expliquer et s'ériger en modèle d'exhaustivité appelle souvent de nouvelles interrogations. La surinformation confine parfois à la désinformation. »

D'où quatrième point, la rétorsion, morceau de bravoure : « Il faut donc apprendre à geler une partie de l'information dont on n'est pas tout à fait sûr, ou dont on sait qu'elle pourrait donner lieu à une mauvaise interprétation. Face à certains journalistes, particulièrement retors, il faut malheureusement se résigner à se faire (provisoirement) violence. »

Ainsi remue-ménage le service communication ! Un pur bonheur ! Sauf évidemment pour les journalistes de l'API – amis comme ennemis, la bande à « fond » comme le gang à « investigation » – qui, d'une seule voix, ont adressé une lettre de protestation au président de la Commission.

Amélie Mauresmo se qualifie pour la finale des Internationaux de tennis d'Australie

La Française, qui a éliminé Lindsay Davenport, rencontrera samedi la Suissesse Martina Hingis

SA VOIX EST CALME, étrange contraste après ce match de feu. Dans l'exploit, sous les superlatifs, Amélie Mauresmo reste ce qu'elle est, une jeune fille déterminée, fière et heureuse. Jeudi 28 janvier, la Française, qui, à dix-neuf ans, occupe la 29^e place mondiale, s'est qualifiée pour la finale des Internationaux d'Australie de tennis en battant la numéro un mondiale, l'Américaine Lindsay Davenport (4-6, 7-5, 7-5) au bout de deux heures d'un grand match.

Dès l'orée du match, les joueuses placent très haut le niveau de jeu à grands coups de points gagnants. Avec sa fougue talentueuse qui fait les délices du public australien et les malheurs de ses adversaires depuis le début de la quinzaine, Amélie Mauresmo frappe et varie. Mais son beau service qui s'est étoffé à mesure de la quinzaine est en panne. Les premières balles ne passent quasiment plus. Lindsay Davenport profite des failles, punit les balles trop courtes de ses puissants

coups droits et enlève la première manche. Amélie Mauresmo, c'est devenu une habitude, ne fléchit pas : elle retrouve son service qu'elle fouette à plus de 170 km/h. Mais c'est son revers frappé sous tous les angles qui fait vaciller l'Américaine. Lindsay Davenport s'affole et galope derrière des balles trop bien gifiées. La Française lui arrache son service et la deuxième manche.

UNE REVANCHE À PRENDRE

Vexée par ce deuxième set perdu, Lindsay Davenport tente de casser le rythme de son adversaire. Elle s'éclipse pour changer de chemise comme le lui permet le règlement et s'attarde longuement dans les vestiaires. L'impétueuse Française y perd effectivement son tempo. Elle perd son service, le reprend, mais le perd à nouveau : elle est menée 4 jeux à 2. Pour autant, elle ne plie pas : « Je me disais : "C'est une demi-finale d'un tournoi du Grand Chelem, je ne peux pas lâcher". »

Amélie Mauresmo s'est écoutée. Elle poursuit, son tennis alternant entre pilonnage et variations de revers qui décalent et usent. Amélie Mauresmo est menée, elle ne semble pourtant jamais perdre le match de vue. Elle revient à 4 jeux partout, tient ses services comme son adversaire. A 6 jeux à 5 pour la Française, l'Américaine commet une double faute et frappe un revers trop profond pour qu'il revienne correctement dans le court. Amélie Mauresmo tient trois balles de match ; la deuxième est la bonne, comme symbole du match : après un échange âpre, elle cogne un passing de revers gagnant et peut savourer son bonheur : « C'est une fille très talentueuse et si forte, j'avais rarement vu une telle puissance dans le tennis féminin », a complimenté la pourtant solide Lindsay Davenport. Amélie – 1,75 m pour 64 kilos –, c'est vrai, aime beaucoup soulever de la fonte, mais sait surtout canaliser sa force.

En finale, elle rencontrera la Suissesse Martina Hingis, tête de série n° 2 et tenante du titre, qui a battu l'Américaine Monica Seles (n° 6) 6-2, 6-4. Amélie Mauresmo doit être ravie. Il y a quelques jours, elle disait désirer ardemment disputer une belle : par deux fois, en 1998, elle avait frôlé la victoire face à la Suissesse, à la Fed Cup et à l'US Open. Ces deux défaites avaient contribué à bâtir sa réputation d'espoir du tennis français. Jeudi, en battant Lindsay Davenport, la Française a changé de planète. Samedi 30 janvier, pour sa première finale du Grand Chelem, elle veut inaugurer ses nouveaux habits de grande championne par une victoire.

Chez les hommes, le Suédois Thomas Enqvist s'est qualifié, jeudi, pour la finale en battant l'Equatarien Nicolas Lapentti (6-3, 7-5, 6-1). Il rencontrera le vainqueur du match entre le Russe Evgueni Kafelnikov et l'Allemand Tommy Haas.

Bénédicte Mathieu

Geneviève Fraisse sera la n° 2 de la liste du PCF aux européennes

QUAND ROBERT HUE lui a téléphoné, mercredi 20 janvier, elle a commencé par se faire prier. « Depuis que j'ai appris que le Parti communiste souhaitait ouvrir sa liste pour les élections européennes à des intellectuels, j'étais sous ma couette », explique Geneviève Fraisse, philosophe et historienne. Le secrétaire national du PCF lui propose, effectivement, la seconde place sur la liste pour les élections du 13 juin. Le 25 janvier, la ministre

de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, sait la convaincre. Le lendemain, elle dit « oui » au secrétaire national du PCF. Le soir même, il annonce au bureau national du PCF que l'ancienne déléguée interministérielle aux droits des femmes de Lionel Jospin mènera la liste communiste derrière lui.

Voilà donc la « surprise » promise par M. Hue aux membres du comité national de son parti, réunis

pour deux jours place du Colonel-Fabien. Le « oui » de Mme Fraisse intervient à point nommé : jeudi 28 janvier, M. Hue peut donner un nom à l'ouverture qu'il revendique pour sa liste, un visage au « sang neuf » qui, explique-t-il dans *Le Figaro*, peut seul sauver un parti qui perd « 4 à 5 % » d'adhérents chaque année. Engagée dans le combat féministe, Mme Fraisse n'a jamais adhéré au PCF, ni à aucun autre parti. Son « oui », espère-t-il aussi, peut convaincre les quarante-deux autres « personnalités » non-communistes que le Parti a commencé bien tard à approcher.

Mme Fraisse souhaite ne s'engager dans la campagne « ni comme une experte », ni comme une « femme connue », mais comme une « intellectuelle spécifique, dans la définition du terme » donnée par Michel Foucault. Elle a souvent accepté de débattre avec les communistes, mais « comme avec tout parti démocratique » : ne va-t-elle pas publier, en avril, chez Hachette, un livre sur les hommes et les femmes (Hachette) avec Roselyne Bachelot, députée RPR ? « Cette fois, j'y vais, parce que l'Europe est une chance pour celles qui mènent le combat pour l'égalité des sexes, et que Robert Hue a promis d'ouvrir sa liste aux féministes, et pas seulement aux femmes. » Les militants

communistes le savent-ils ? Mme Fraisse avait voté « oui » à Maastricht. Elle est favorable à une Europe politique, car « comment peut-on construire l'Europe avec des charniers autour ? », demande-t-elle.

Elle prévient qu'elle « n'aime pas le cirque ». Mme Fraisse, féministe du MLF, amie des maos en 1968, ne sera pas l'ennemie de Daniel Cohn-Bendit. « J'ai envie de défendre les soixante-huitards. On dit toujours : "Ils ont tourné leur veste, ils sont devenus libéraux..." C'est facile. » Celle qui fut évincée de la délégation aux droits des femmes, en novembre 1998, a moins d'indulgence pour le PS. Elle critique sa « politique du droit des femmes, pas très visible et un peu molle », s'indigne de l'action menée par Robert Badinter contre la parité. « Contrairement à ce que pensent les conseillers de Matignon, je ne suis pas une irresponsable provocatrice », dit-elle encore.

Bien sûr, elle se souvient de « la terrifiante politique de lutte contre la contraception et l'avortement de Jeannette Wermersch », mais, ajoute-t-elle, « s'il y a eu 5 % de femmes à l'Assemblée nationale, à la Libération, c'est quand même grâce aux communistes ».

Ariane Chemin

Mme Deviers-Joncour demande à être confrontée à M. Gomez

DEMANDANT À ÊTRE CONFRONTÉE à Alain Gomez, ancien PDG du groupe Thomson, Christine Deviers-Joncour a évoqué son rôle dans la vente de frégates françaises à Taïwan, à l'occasion d'un entretien publié jeudi 28 janvier par *Aujourd'hui-Le Parisien*. « En 1990, un des collaborateurs [de M. Gomez] m'a conduite à un déjeuner dans la tour Thomson, où il a été question de la vente des frégates, prétend-elle. Thomson était obsédé par le veto que mettait à ce moment-là le Quai d'Orsay, dirigé par Roland Dumas, pour éviter une brouille avec la Chine. En partant, les gens de Thomson m'ont dit : "Il y aura des commissions pour tout le monde", et j'ai compris qu'ils comptaient sur moi pour faire passer le message à Roland Dumas. » Mme Deviers-Joncour réclame une confrontation avec M. Gomez afin qu'il lui confirme qu'elle serait « venue lui réclamer des fonds, comme il le prétend ». Sans citer de nom, mais en excluant celui de Roland Dumas, elle mentionne également, dans son entretien, des versements de fonds occultes à des hommes politiques par Alfred Sirven, l'ancien directeur du groupe Elf, en fuite depuis deux ans.

DÉPÊCHES

■ **MEURTRE : un homme de vingt-cinq ans a été tué** d'un coup de couteau, mercredi 27 janvier, à la gare routière de Cergy-Saint-Christophe (Val-d'Oise), par un agresseur qui a pris la fuite. La victime avait pris la défense d'une mère de famille qui venait d'être frappée par un jeune homme qui lui reprochait d'avoir dernièrement alerté la police pour un « tapage nocturne ».

■ **FISCALITÉ : le projet de baisse de l'impôt sur le revenu**, évoqué par le ministère des finances (*Le Monde* du 28 janvier), est vivement critiqué par certains socialistes. Jean Le Garrec, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale s'est dit en « en désaccord avec cette manière de poser le problème ». Julien Dray a appelé le ministre des finances « à se ressaisir » et « à dissiper au plus vite » les « troubles » que ce projet ainsi que celui concernant les stock-options ont suscités dans la majorité.

■ **CONJONCTURE : le solde entre les réponses optimistes et pessimistes** des chefs d'entreprise concernant leurs perspectives générales est négatif de 11 points pour janvier, selon l'enquête publiée jeudi 28 janvier par l'Insee.

■ **LA DROITE : Charles Millon indique**, dans un entretien à *Paris-Match* daté 4 février, qu'il transformera le mouvement qu'il préside, La Droite, en une « formation politique qui prendra toutes ses responsabilités lors des prochaines consultations électorales », au cours d'une réunion publique, jeudi 28 janvier à Lyon.

LOTO

■ **Résultats des tirages n° 8** du mercredi 27 janvier. Premier tirage : 3, 27, 32, 34, 38, 42, numéro complémentaire le 33. Rapport pour six bons numéros : 2 762 105 F, 421 053 € ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 140 750 F, 21 456 € ; pour cinq bons numéros : 7 085 F, 1 080 € ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 308 F, 47 € ; pour quatre bons numéros : 154 F, 23 € ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 32 F, 4,9 € ; pour trois bons numéros : 16 F, 2,4 €. Second tirage : 1, 2, 4, 38, 40, 47, numéro complémentaire le 39. Pas de gagnant pour six bons numéros. Rapport pour cinq bons numéros et le complémentaire : 121 390 F, 18 505 € ; pour cinq bons numéros : 11 475 F, 1 749 € ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 428 F, 65 € ; pour quatre bons numéros : 214 F, 32,6 € ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 36 F, 5,5 € ; pour trois bons numéros : 18 F, 2,7 €.

Le plaisir de savoir

Science & Vie

Découverte

Comment la matière devient réelle

L'ultime secret de la physique quantique enfin dévoilé

Et aussi

Enquête :
Saint-Exupéry :
L'affaire de la fausse gourmette


Génétique :
Main basse sur le génome humain

Encyclopédie du XX^e siècle :
L'aventure spatiale
avec Claudie André-Deshays

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI

le nouveau

Observateur



VAN GOGH
LES MYSTÈRES
D'UN GÉNIE

Nouvelle rubrique
chaque semaine les offres d'emplois